Agence d'Urbanisme
aire métropolitaine Lyonnaise

Atlas des politiques sociales et médico-sociales

Edition mai 2017

Projet métropolitain **des solidarités**
2017 - 2022

GRANDLYON
la métropole

Sommaire

Méthodologie 4
Introduction 5

1. Contexte démographique 7
Une métropole de plus de 1 300 000 habitants 8
Une population en nette augmentation 10
Un territoire jeune … 12
… mais à la démographie contrastée 14

2. Développement social 17
Une métropole riche, attractive et disparate 18
RSA 22
Forte activité des équipes sociales polyvalentes dans le Centre, le Sud et l'Est du territoire 24
Un accueil de proximité sur l'ensemble du territoire 26

3. Santé publique 33
Espérance de vie en Métropole 34
Démographie médicale et paramédicale 40

4. Logement social 45
Un ménage de la Métropole sur cinq réside dans le parc locatif social 46
Un nombre de demandes de logement social en progression continue 48
Une production de logements locatifs sociaux en hausse, mais une pression de la demande toujours forte 50
Un parc de logements locatifs sociaux composé à près de 65% de T3 et T4 54

5. Education 59
De nombreux habitants des territoires les plus fragilisés de la Métropole n'ont pas de diplôme 60
La déscolarisation des jeunes de moins de 18 ans : une rupture entre la moitié nord-ouest et la moitié sud-est du territoire 62

6. Protection maternelle et infantile, modes de garde 71
Un nombre de naissances en hausse constante 72
Une proportion de jeunes enfants plus importante que la moyenne nationale 76
Davantage d'enfants au Sud-Est qu'au Nord-Ouest 78
Les familles monoparentales sont plus nombreuses dans l'Est et le Sud de la Métropole 80
Une répartition hétérogène des familles sur le territoire métropolitain 82
Une offre de garde satisfaisante dans la plupart des communes 84

7. Protection de l'enfance 89
Une part des mineurs très disparate selon les territoires 90
Des mesures de protection de l'enfance plus nombreuses dans le Sud et l'Est du territoire 94
Situation des établissements et services de la protection de l'enfance 98

8. Personnes âgées / personnes handicapées 107
Les personnes âgées plus nombreuses dans le Nord et l'Ouest que dans le reste de la Métropole 108
Une population qui vieillit plus lentement que sur le reste du territoire français 112
Les personnes de 85 ans et plus sont plus présentes dans le centre de la Métropole 116
Un nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile en très forte augmentation entre 2011 et 2016 118
Le handicap renforcé par la précarité socio-économique 124
Les services à domicile 128
Situation des établissements et services pour personnes âgées et personnes en situation de handicap . . . 130
Lexique des acronymes et des abréviations 140

Méthodologie

Depuis sa création en 1969, le Grand Lyon a pour fondement la solidarité entre les différentes communes qui la composent. Si, aujourd'hui, la Métropole de Lyon a remplacé celui-ci, l'échelon communal reste central dans la conduite de l'action publique métropolitaine. **Par conséquent, toutes les cartes produites et analysées dans le présent atlas le sont à l'échelle des communes ou des « conférences territoriales des maires »**.

L'utilisation de la cartographie statistique à l'échelle communale a pour intérêt le fait de rendre accessibles et opérationnelles des analyses territoriales aussi bien mobilisables par les élus que par les travailleurs sociaux travaillant pour ou avec la Métropole.

Chaque chapitre de cet atlas se compose de plusieurs cartes relatives aux caractéristiques démographiques et aux actions et politiques de la Métropole. L'objectif est de faire correspondre, dans l'analyse (puis dans l'aide à la décision) les besoins des populations et les moyens déployés par la collectivité.

Si nous nous sommes attachés à fournir des analyses rigoureuses, celles-ci n'ont aucune prétention à l'exhaustivité. L'Atlas des Politiques Médico-Sociales n'a pas pour vocation d'être un produit « fini » : il sert avant tout à amorcer le développement d'un observatoire médico-social avec l'Agence d'Urbanisme.

Introduction

En parallèle du Projet Métropolitain des Solidarités, cet atlas des politiques sociales et médico-sociales reflète la volonté forte de la Métropole de Lyon d'instaurer un véritable processus d'observation, de détection et de prévention des fragilités de ses habitants. Photographie instantanée et synthétique des situations territoriales et des politiques sociales menées par la Métropole et ses partenaires, il offre une vue d'ensemble globale tout en pointant les spécificités relatives à chacune des 59 communes qui la composent. Grâce à cet outil, les professionnels de l'action sociale identifieront mieux encore les besoins des habitants et pourront déployer une politique de prévention et d'accompagnement cohérente et maillée sur tous nos territoires.

Pour parvenir à développer ces politiques médico-sociales, cet atlas s'appuie sur des données qui seront reprises et intégrées à l'observatoire médico-social de l'Agence d'Urbanisme, afin de le faire vivre et d'étendre son champ d'application de façon pérenne. Il s'agit en effet de faire coïncider au plus près les réalités sociales propres à chaque territoire avec l'activité qui y est menée en direction des publics les plus vulnérables.

Une mise à jour régulière sera ainsi réalisée pour que cet outil, le plus opérationnel possible, permette de définir aux mieux les grands enjeux de demain en s'appuyant sur des projections fiables, notamment en matière de vieillissement de la population.

Dans sa première partie, l'Atlas dresse un tableau démographique précis de la population métropolitaine puis traite des données sociales, santé, logement et éducation. Sont ensuite étudiées les missions médico-sociales traditionnelles menées par les Maisons de la Métropole : Protection maternelle et infantile, protection de l'enfance, personnes âgées/personnes handicapées. **Pour chaque carte présentée, un commentaire sociodémographique est apporté, basé systématiquement sur le croisement des données qui en enrichit l'analyse**. Présentés en encadrés, des « zooms » sont apportés sur certaines situations, métiers ou fonctions qui caractérisent les politiques médico-sociales afin d'en donner un éclairage particulier et de proposer différents niveaux de lecture et d'appréhension.

Un autre axe fort du Projet métropolitain des solidarités est de favoriser un meilleur accompagnement de l'usager tout au long de son parcours de vie. Là encore, l'atlas propose autant d'indicateurs précis qui permettront d'adapter les offres et services en fonction des situations constatées pour optimiser nos politiques sociales et toujours mieux répondre aux besoins des usagers.

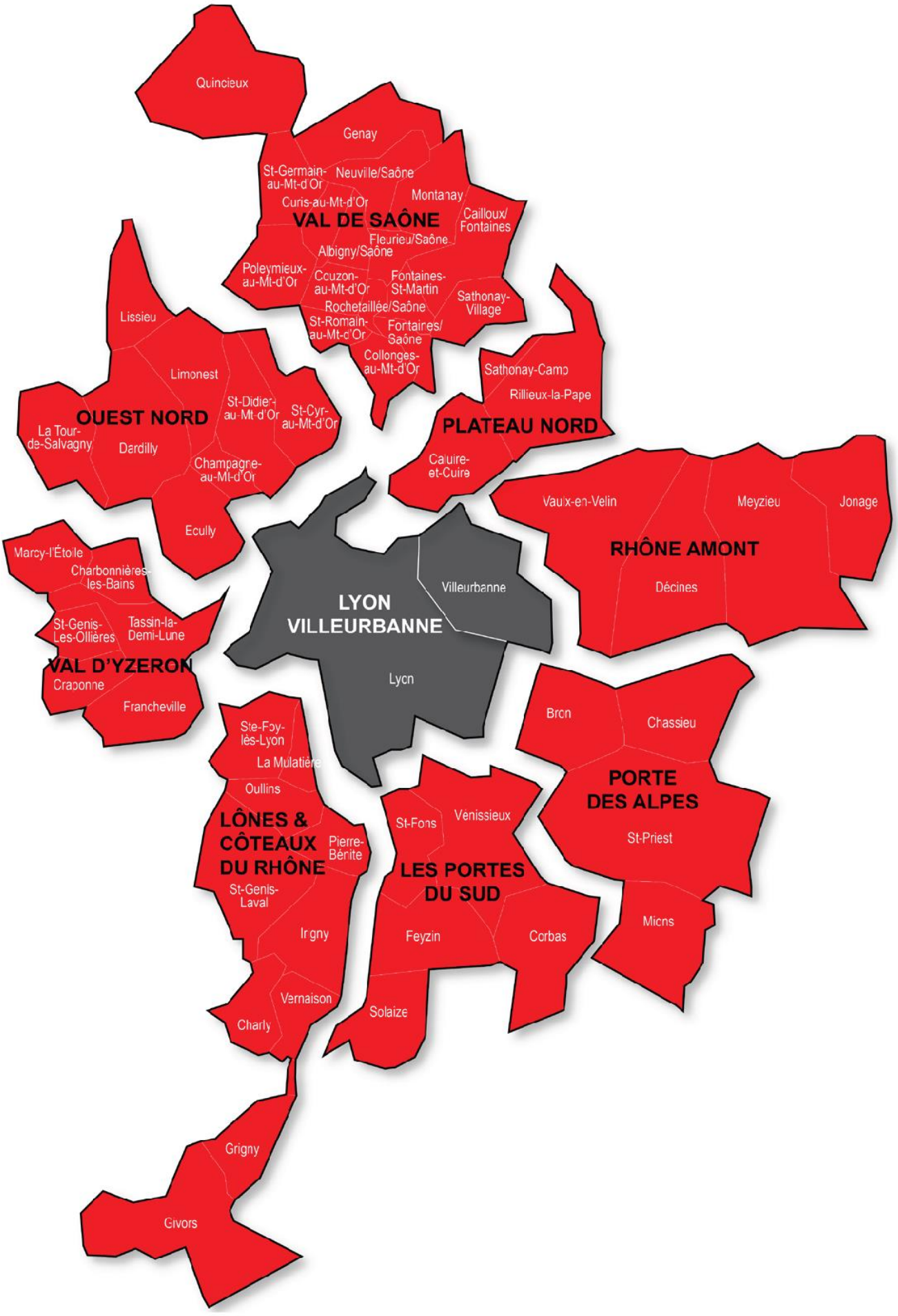
Quincieux
Genay
St-Germain-au-Mt-d'Or
Neuville/Saône
Curis-au-Mt-d'Or
Montanay
VAL DE SAÔNE
Cailloux/Fontaines
Fleurieu/Saône
Albigny/Saône
Poleymieux-au-Mt-d'Or
Couzon-au-Mt-d'Or
Fontaines-St-Martin
Sathonay-Village
Rochetaillée/Saône
St-Romain-au-Mt-c'Or
Fortaires/Saône
Collonges-au-Mt-d'Or
Lissieu
Limonest
OUEST NORD
St-Didier-au-Mt-d'Or
St-Cyr-au-Mt-d'Or
La Tour-de-Salvagny
Dardilly
Champagne-au-Mt-d'Or
Ecully
Sathonay-Camp
Rillieux-la-Pape
PLATEAU NORD
Caluire-et-Cuire
Vaulx-en-Velin
Meyzieu
Jonage
RHÔNE AMONT
Décines
Marcy-l'Étoile
Charbonnières-les-Bains
LYON
VILLEURBANNE
Villeurbanne
Lyon
St-Genis-Les-Ollières
Tassin-la-Demi-Lune
VAL D'YZERON
Craponne
Francheville
Ste-Foy-lès-Lyon
La Mulatière
Oullins
LÔNES & CÔTEAUX DU RHÔNE
Pierre-Bénite
St-Genis-Laval
Irigny
Vernaison
Charly
Bron
Chassieu
PORTE DES ALPES
St-Priest
Vénissieux
St-Fons
LES PORTES DU SUD
Feyzin
Corbas
Solaize
Mions
Grigny
Givors

1. Contexte démographique

La Métropole de Lyon est une collectivité territoriale à statut particulier, créée le 1er janvier 2015 par la loi MAPTAM. Elle remplace la Communauté Urbaine de Lyon et le département du Rhône sur le territoire de cette dernière, exerçant simultanément les compétences de ces deux collectivités.

Le territoire de la Métropole de Lyon s'étend sur **plus de 530 km²** et se situe dans l'aire urbaine de Lyon, cité qui en constitue le cœur. Elle est composée de **59 communes**, majoritairement urbaines. Il en résulte une population et une densité importantes : **plus de 1 350 000 habitants en 2014, soit plus de 2 500 habitants au km²**.

Si le territoire métropolitain est avant tout un territoire urbain, il reste particulièrement diversifié. En effet, avec 40% d'espaces naturels et agricoles, la Métropole compte également plusieurs communes essentiellement rurales.

La Métropole est composée de 9 subdivisions, ou « Conférences Territoriales des Maires », qui présentent autant de caractéristiques géographiques, sociodémographiques et économiques différentes.

La CTM Centre, ou Lyon-Villeurbanne, est le centre économique et politique de la Métropole, qui compte les deux communes les plus peuplées du territoire, ainsi que plusieurs sièges sociaux de grandes entreprises, plusieurs universités et grandes écoles ainsi que les principales instances décisionnelles de la collectivité. Il s'agit d'un territoire densément habité, et dont la population est particulièrement hétérogène.

La CTM Lônes et Coteaux du Rhône se situent au sud-ouest du territoire. Territoire fortement marqué par l'industrie, il doit aujourd'hui faire face au recul du secteur secondaire dans l'économie française.

La CTM Ouest Nord se compose de huit communes des Monts d'Or et du piémont des Monts du Lyonnais. Au regard des autres subdivisions de la Métropole, la CTM Ouest Nord est peu urbanisée et faiblement peuplée. La part de familles avec enfants et de seniors y est plus importante que dans le reste de la Métropole.

La CTM Plateau Nord se compose de trois communes dont les profils démographiques et socio-économiques diffèrent fortement. Si Rillieux-la-Pape et Caluire-et-Cuire font partie des communes les plus peuplées de la Métropole, ce n'est pas le cas pour Sathonay-Camp, qui compte moins de 6 000 habitants. Et alors que Caluire-et-Cuire est une commune plutôt aisée, avec une forte population de personnes âgées, Rillieux-la-Pape est, quant à elle, une commune plus jeune et plus populaire, ayant l'un des plus forts taux de pauvreté de la Métropole.

La CTM Porte des Alpes se situe au sud-est de la Métropole. Si Mions et Chassieu sont deux communes à dominante résidentielle disposant d'une faible densité de population, Bron et Saint-Priest sont plus urbanisées, comptant chacune environ 40 000 habitants.

La CTM Portes du Sud compte cinq communes fortement influencées par la spécialisation industrielle du « couloir de la chimie ». Il s'agit d'un territoire dont la population est touchée par des problématiques de chômage et de pauvreté.

A l'instar de la CTM Portes du Sud, la CTM Rhône Amont est aussi marquée par l'industrie. Si les communes qui la composent font également face à diverses problématiques sociales et économiques, elles font aujourd'hui l'objet d'un important développement urbain.

La CTM Val d'Yzeron, située à l'ouest du territoire, regroupe plusieurs communes situées au pied des Monts du Lyonnais, plutôt résidentielles, bien que des sièges de grandes entreprises puissent s'y trouver.

Enfin, la CTM Val de Saône se situe au nord du territoire : il s'agit de la CTM comptant le plus grand nombre de communes (17), mais également la population la moins importante.

Une métropole de plus de 1 300 000 habitants

Avec **1 354 476 habitants en 2014** (dernières données disponibles), la Métropole de Lyon peut être à la fois considérée comme le onzième département le plus peuplé de France et la troisième agglomération de France.

Cette population se concentre surtout dans les villes centrales, la population de Lyon et de Villeurbanne représentant plus de 48% de la population métropolitaine (Lyon étant par ailleurs la troisième ville la plus peuplée de France, derrière Paris et Marseille). La démographie des communes du territoire métropolitain est très hétérogène : si Lyon, principale ville de la Métropole, compte 506 615 habitants en 2014, plusieurs communes en comptent moins de 1 500.

Ces écarts importants témoignent de la diversité du territoire métropolitain. Bien qu'étant majoritairement urbaine, la Métropole de Lyon compte **40% d'espaces naturels et agricoles**. Ainsi, si la Métropole de Lyon apparaît comme le cinquième département le plus dense en France Métropolitaine, **avec 2 538 habitants au km²**, plusieurs communes comptent moins de 400 habitants au km², alors que Lyon et Villeurbanne comptent respectivement 10 577 et 10 244 habitants au km².

Portrait

La CTM Lyon-Villeurbanne

La CTM Lyon-Villeurbanne, ou CTM Centre, regroupe les deux communes les plus peuplées de la Métropole : Lyon et Villeurbanne, comptant respectivement 506 615 et 148 543 habitants en 2014.

De toutes les subdivisions de la Métropole, elle est celle qui dispose de la plus importante densité de population, avec plus de 10 577 habitants au km².

Territoire attractif, la CTM Lyon-Villeurbanne concentre plusieurs sièges de grandes entreprises, trois universités publiques, ainsi que plusieurs grandes écoles.

Sa démographie est fortement influencée par ces activités, comptant à la fois les plus fortes proportions de jeunes adultes de 18 à 24 ans (16,41%, part inférieure à 10% dans les autres CTM) et de cadres (27,5% des actifs âgés de 15 à 64 ans)

Portrait

La CTM Val de Saône

Avec une population de 49 232 habitants pour 88,69km², soit une densité de population de 555 habitants au km², la CTM Val de Saône est à la fois la plus vaste subdivision de la Métropole de Lyon et la moins peuplée. Il s'agit d'un territoire majoritairement résidentiel, comptant une part importante de familles avec enfant(s). Plusieurs communes du Val de Saône se situent dans les Monts d'Or, un petit massif calcaire situé au nord de la Métropole ; cette CTM tire ainsi son attractivité de ses espaces naturels, étant marquée par un faible taux d'artificialisation des sols (31%).

1. Source : ALADAME M., TESTUT C. (2016), Portrait de territoire : Conférence territoriale des maires Val de Saône, Agence d'Urbanisme Aire Métropolitaine Lyonnaise

Population par commune en 2014

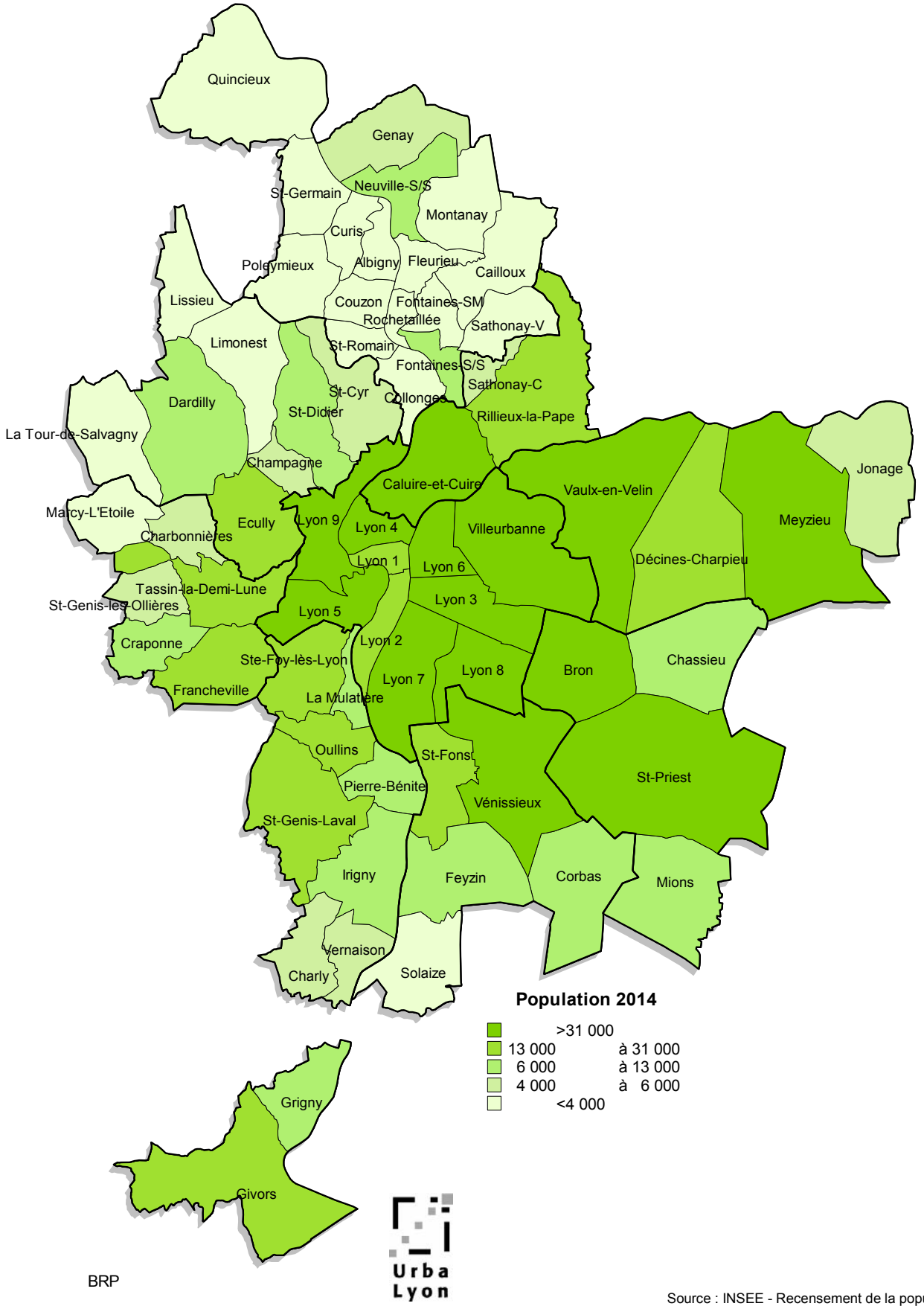

Source : INSEE - Recensement de la population

Une population en nette augmentation

La Métropole de Lyon a enregistré entre 2009 et 2014 une hausse de 50 000 habitants de sa population totale, soit un taux de variation annuel de 0,74%, ce qui est nettement supérieur à la moyenne nationale (+0,5% par an), et légèrement supérieur à la moyenne de l'ancienne région Rhône-Alpes (+0,91% par an), voire de la région Auvergne Rhône-Alpes (+0,79%). Cependant, cette hausse n'est pas la plus importante en région Rhône-Alpes, les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie enregistrant respectivement des hausses annuelles moyennes de 1,2% et 1,5%.

Bien que la plupart des communes de la Métropole voient leur population augmenter depuis plusieurs années, certaines communes connaissent une légère baisse de celle-ci. Contrairement à une idée reçue, ce ne sont pas ici les territoires les moins urbanisés qui sont les plus concernés par une baisse de leur population : en effet, si certaines communes rurales comme Lissieu (31 632 habitants en 2009, 3 119 en 2014) et Saint-Genis-les-Ollières (4 777 habitants en 2009, 4 669 en 2014) sont concernées, des territoires plus centraux le sont aussi, comme Bron (39 380 habitants en 2009, 38 283 en 2014) et le cinquième arrondissement de Lyon (48 081 habitants en 2009, 47 302 en 2014).

Il faut cependant noter que **11 communes enregistrent une baisse de leur population** (plus 3 arrondissements lyonnais en baisse), mais que la plupart ont des évolutions plutôt stables car autour de zéro, à l'exception de 4 communes qui baissent de plus de 0,2% par an. Pour le reste du territoire, il est difficile de faire ressortir une tendance générale, tant les situations sont diversifiées. Si les taux de variation annuels moyens des communes des CTM de Lônes et Coteaux du Rhône et Ouest Nord sont bien inférieurs à la moyenne métropolitaine (respectivement 0,17% et 0,04%), ceux de Rhône-Amont et Val d'Yzeron sont eux, bien supérieurs à cette même moyenne (respectivement 1,50% et 2,13%).

Si le taux de variation annuel moyen de la population métropolitaine reste le même, **la population métropolitaine devrait dépasser le seuil de 1,4 million d'habitants d'ici la fin de l'année 2018.**

Taux d'évolution annuelle de la population entre 2008 et 2013

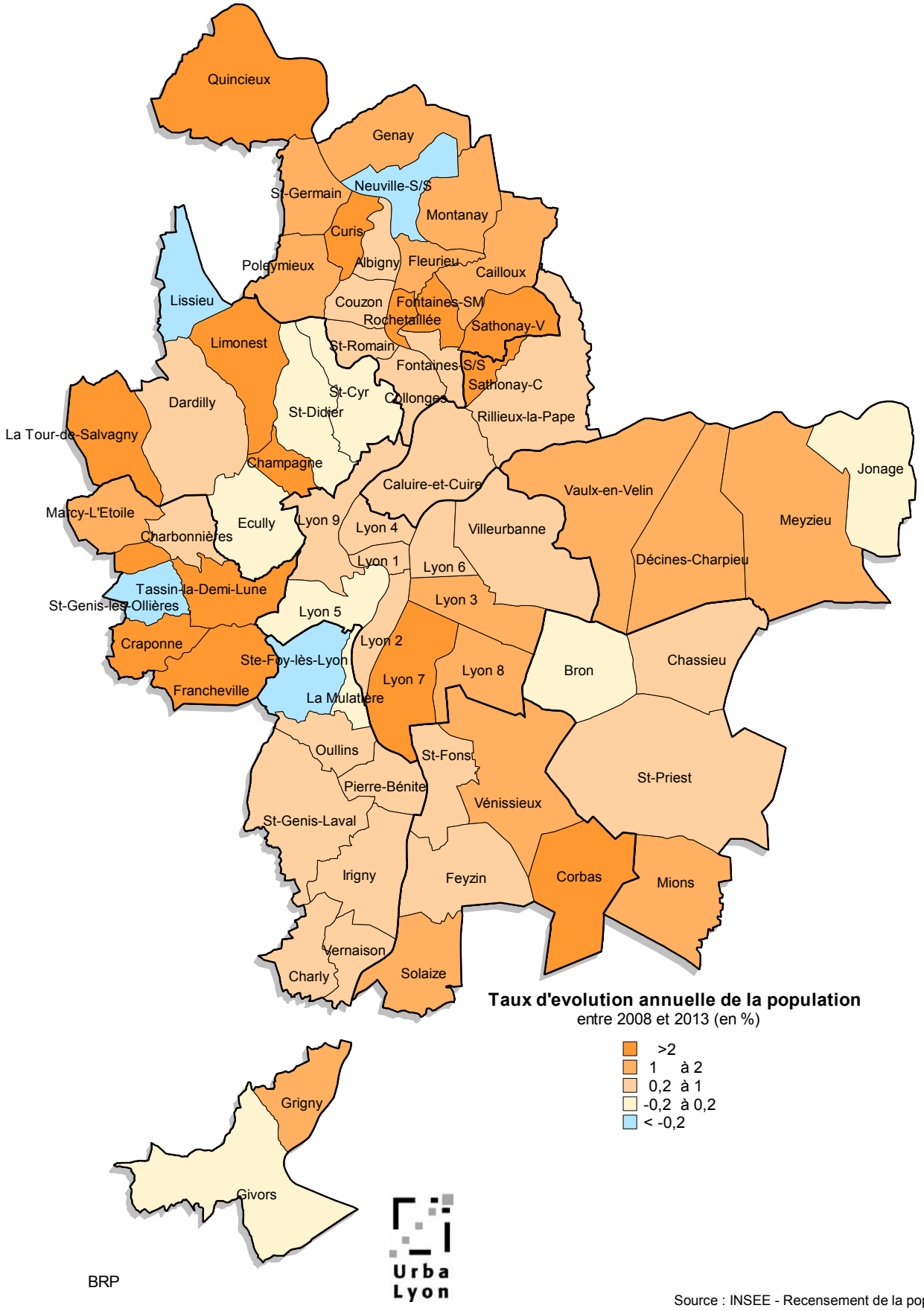

Source : INSEE - Recensement de la population

Un territoire jeune …

Avec un **âge moyen de 37,6 ans en 2013**, la population métropolitaine est plus jeune que la moyenne française au même moment (40,6 ans). Cette « jeunesse » relative s'explique pour partie par le poids des jeunes adultes dans la population totale, qui donne à la pyramide des âges métropolitaine sa forme si caractéristique. En effet, **si l'on prend le cas des adultes de 20 à 24 ans, ceux-ci représentent plus de 9% de la population métropolitaine**, là où ils occupent 6% de la population française. Cette surreprésentation des jeunes adultes peut s'expliquer par **la présence sur le territoire d'un important pôle universitaire**, hypothèse d'autant plus plausible que cette tendance est surtout observable sur la CTM du Centre (pour laquelle la part des 20 à 24 ans est supérieure à 12%).

Cependant, si la population moyenne de la Métropole apparait plus jeune que la moyenne nationale, les caractéristiques démographiques de chaque CTM sont fortement contrastées. En effet, si l'on retrouve plusieurs territoires sur lesquels la moyenne d'âge en 2013 est inférieure à 37 ans, comme cela est pour les CTM de Porte du Sud (36,1 ans), de Lyon-Villeurbanne (36,6 ans) et de Rhône-Amont (36,8 ans, avec un âge moyen de 33,9 ans à Vaulx-en-Velin), d'autres présentent des chiffres supérieurs ou égaux à la moyenne française, comme les CTM de Plateau Nord (40,1 ans) et d'Ouest Nord (40,1 ans).

Age moyen par CTM en 2013

(source : INSEE, Recensement de la population)

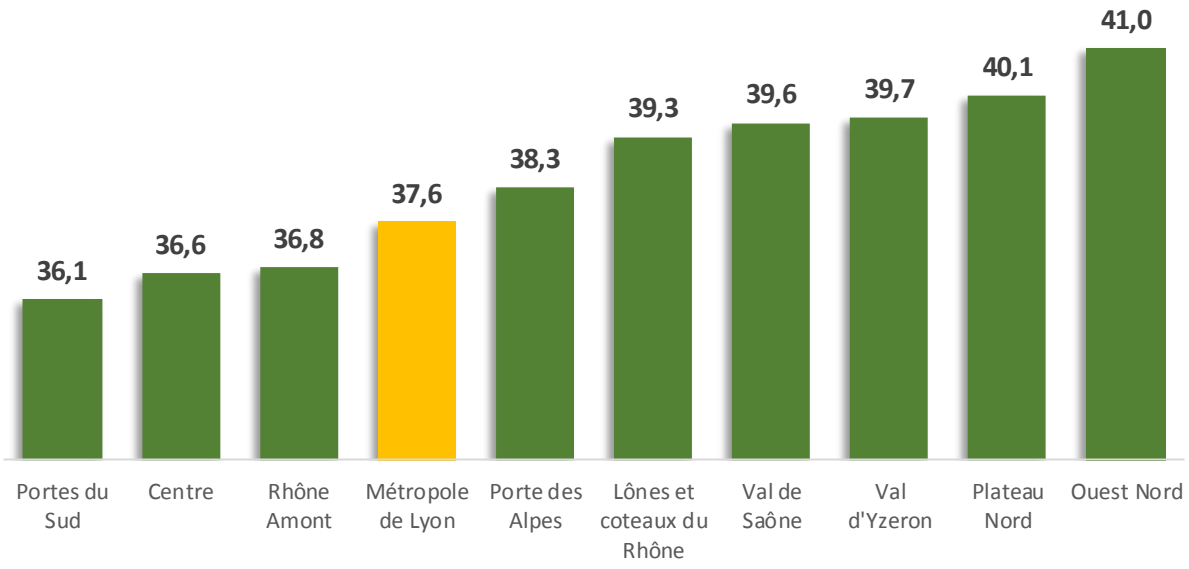

Pyramide des âges de la Métropole de Lyon en 2013

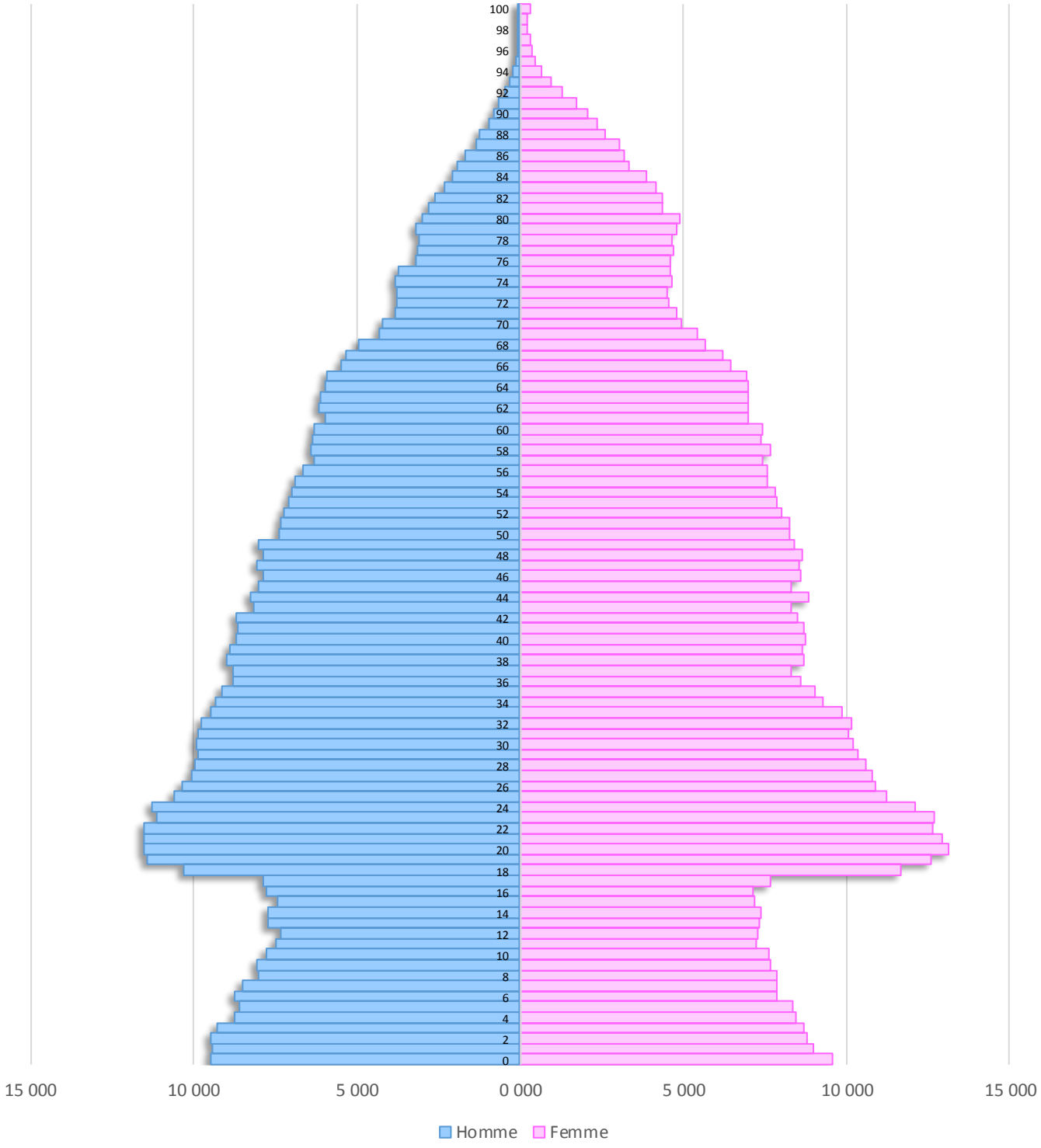

Source : INSEE - Recensement de la population

… mais à la démographie contrastée

Au regard de ces différentes données, plusieurs profils de populations se dessinent.

Bien que présentant l'une des moyennes d'âge les moins importantes, la CTM de Lyon-Villeurbanne est celle qui compte la part de mineurs la moins importante de la Métropole (18,79%), ce qui confirme le fait que ces deux communes soient en grande partie habitées par des jeunes adultes sans enfant.

Les CTM de Ouest Nord et Val d'Yzeron ont un taux de mineurs plus élevé de 3 points, et tous les autres CTM dépassent de plus 5 points le Centre avec des taux compris entre 24% et 28%.

Parmi les CTM ayant un fort taux de mineurs, certaines cumulent avec un fort taux de personnes âgées de plus de 60 ans. C'est le cas de la CTM Lônes et coteaux du Rhône ou la CTM Plateau nord (respectivement 23,4% et 25%).

Les CTM de Ouest Nord et Val d'Yzeron compensent le faible taux de jeunes par une part plus forte de personnes de plus de 60 ans (respectivement 26,3% et 23,6%).

La tranche 20-40 ans est surreprésentée dans le Centre. En structure ce sont toutes les CTM qui ont une part des 20-40 ans plus faible que la moyenne. Les CTM de Ouest nord, de Plateau nord, et Val de Saône sont les plus déficitaires proportionnellement sur cette tranche d'âge.

Portrait

Lyon 1er

Le 1er Arrondissement de la ville de Lyon témoigne à lui seul de la complexité de la démographie métropolitaine. Territoire en profonde mutation, marqué par un phénomène de gentrification, cet ancien quartier populaire est aujourd'hui connu pour son activité culturelle et nocturne.

Les adultes de moins de 40 ans y sont fortement surreprésentés (57% de la population totale en 2013, contre 44% pour la Métropole de Lyon dans sa totalité) alors que les moins de 18 ans et les 60 ans et plus y sont clairement sous-représentés.

Mais le 1er arrondissement de Lyon est aussi l'un des territoires disposant d'une des proportions les plus importantes de personnes de 85 ans et plus, parmi les 60 ans et plus (17,3 %), alors que la part des 60 ans et plus dans la population totale y est la plus faible de toute la Métropole (14,5 %).

Pyramides des âges par CTM en 2013

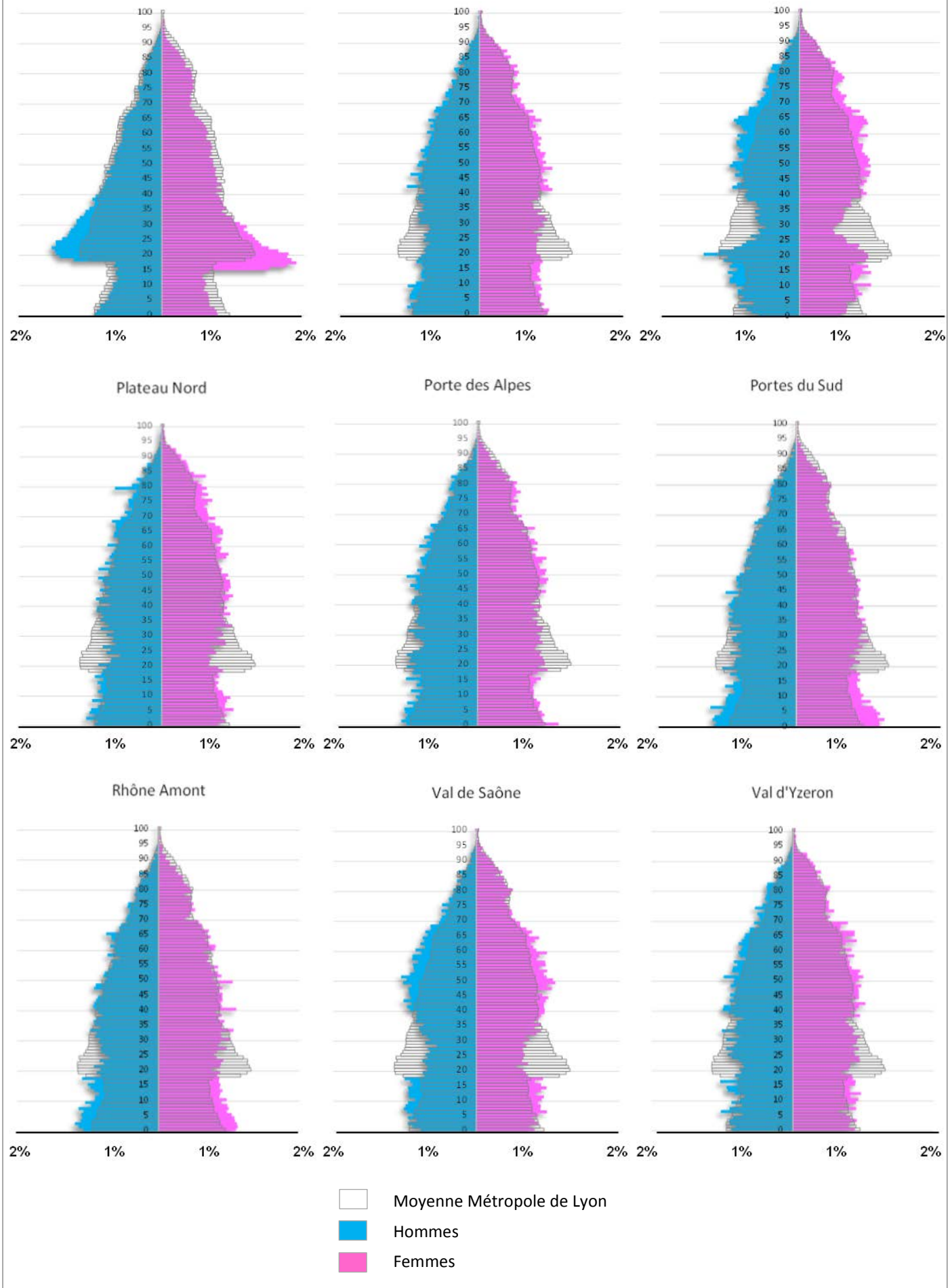

Source : INSEE - Recensement de la population

2. Développement social

Le développement social local s'appuie sur une démarche globale à l'échelle d'un territoire mobilisant les acteurs et les ressources afin d'améliorer les conditions de vie des habitants. La Métropole intervient de manière transversale sur le champ de l'action sociale, en accompagnant les personnes en difficultés afin qu'elles retrouvent ou développent leur autonomie.

Ainsi, les travailleurs sociaux exercent une fonction d'accueil, d'écoute, d'évaluation sociale, d'orientation, d'accès aux prestations et d'accompagnement social.

Les enjeux de la Direction du Développement Social et de la Santé (DSDS) sont multiples. Il s'agit d'abord d'observer et d'évaluer les problématiques sociales pour mieux les comprendre, mieux y répondre, anticiper les situations difficiles et faire évoluer les pratiques et outils du travail social.

Il s'agit ensuite d'améliorer la qualité du service rendu à l'usager. Les objectifs de la DSDS sont d'améliorer la qualité du service rendu à l'usager, de favoriser l'accompagnement global de ces derniers, en leur permettant d'êtres acteurs de leur parcours. La DSDS cherche alors à renforcer les complémentarités entre les acteurs du champ social pour une prise en charge coordonnée.

La DSDS développe par ailleurs l'inclusion sociale pour inscrire la personne dans une dynamique d'intégration. Le développement social favorise l'accès à l'autonomie des publics accompagnés, et rend le citoyen acteur des politiques de solidarités.

Chiffres clés 2016

- 54 145 ménages reçus
- 141 120 entretiens réalisés
- 14 901 visites à domicile

Une métropole riche, attractive et disparate

Sur le plan socio-économique, la Métropole de Lyon est un territoire particulièrement hétérogène. Avec un PIB pouvant être estimé à environ 47 000 €/hab. en 2012 (selon une méthode proposée par l'économiste Jean-François Goux[1]), la population du territoire métropolitain est plus riche, en moyenne, que la population de la région Auvergne-Rhône-Alpes (30 946 €/hab.) ou que la population française dans son ensemble (31 878 €/hab.), seule l'Ile-de-France comptant un PIB par habitant supérieur à celui-ci (52 298 €/hab.). Pour autant, **le taux de pauvreté de la Métropole de Lyon en 2013 peut être estimé à plus de 15,2%[2]**, ce qui est légèrement supérieur au taux de pauvreté de la France Métropolitaine (14,5%). L'apparente contradiction entre ces deux données dénote l'existence d'importantes disparités sur le territoire de la Métropole de Lyon.

La comparaison du revenu disponible annuel médian des différentes communes du territoire métropolitain en témoigne. Si quelques communes disposent d'un revenu disponible médian supérieur à 30 000 € en 2013, dont Saint-Didier-au-Mont-d'Or qui compte un revenu disponible médian supérieur à 37 000 € en 2013, 15 communes comptent un revenu médian inférieur à 20 000 € en 2013, dont Vaulx-en-Velin (14 938 €) et Saint-Fons (15 336 €). Il en va de même pour le taux de pauvreté. Si celui-ci est inférieur à la moyenne nationale dans la majorité des communes de la Métropole, voire inférieur à 7% dans une dizaine de communes (la plupart à l'ouest et au nord du territoire, comme à Dardilly et à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, où ce taux est même inférieur à 5%), plus d'un cinquième de la population de Rillieux-la-Pape, Givors, Vénissieux, Saint-Fons et Vaulx-en-Velin vit sous le seuil de pauvreté. Dans cette dernière commune, ce chiffre est même supérieur à 30%. **En tout, ce sont près de 195 000 personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté sur le territoire métropolitain**.

Il en résulte un nombre important de bénéficiaires des minimas sociaux dans les communes les plus pauvres. **En décembre 2015, la Métropole de Lyon compte plus de 39 000 foyers qui bénéficient du Revenu de Solidarité Active (RSA)**.

1. GOUX J.-F. (2015), *« Le véritable Produit Intérieur Brut (PIB) de la Métropole de Lyon : 64 milliards d'euros »*, in *Les cris de Cassandre*. Publié le 23 novembre 2015 à 17h01, consulté le 6 décembre 2016 à 11h06 (http://lescrisdecassandre.blogspirit.com/archive/2015/11/23/le-veritable-produit-interieur-brut-pib-de-la-metropole-de-l-3060784.html)

2. Source : INSEE, Fichier localisé social et fiscal.

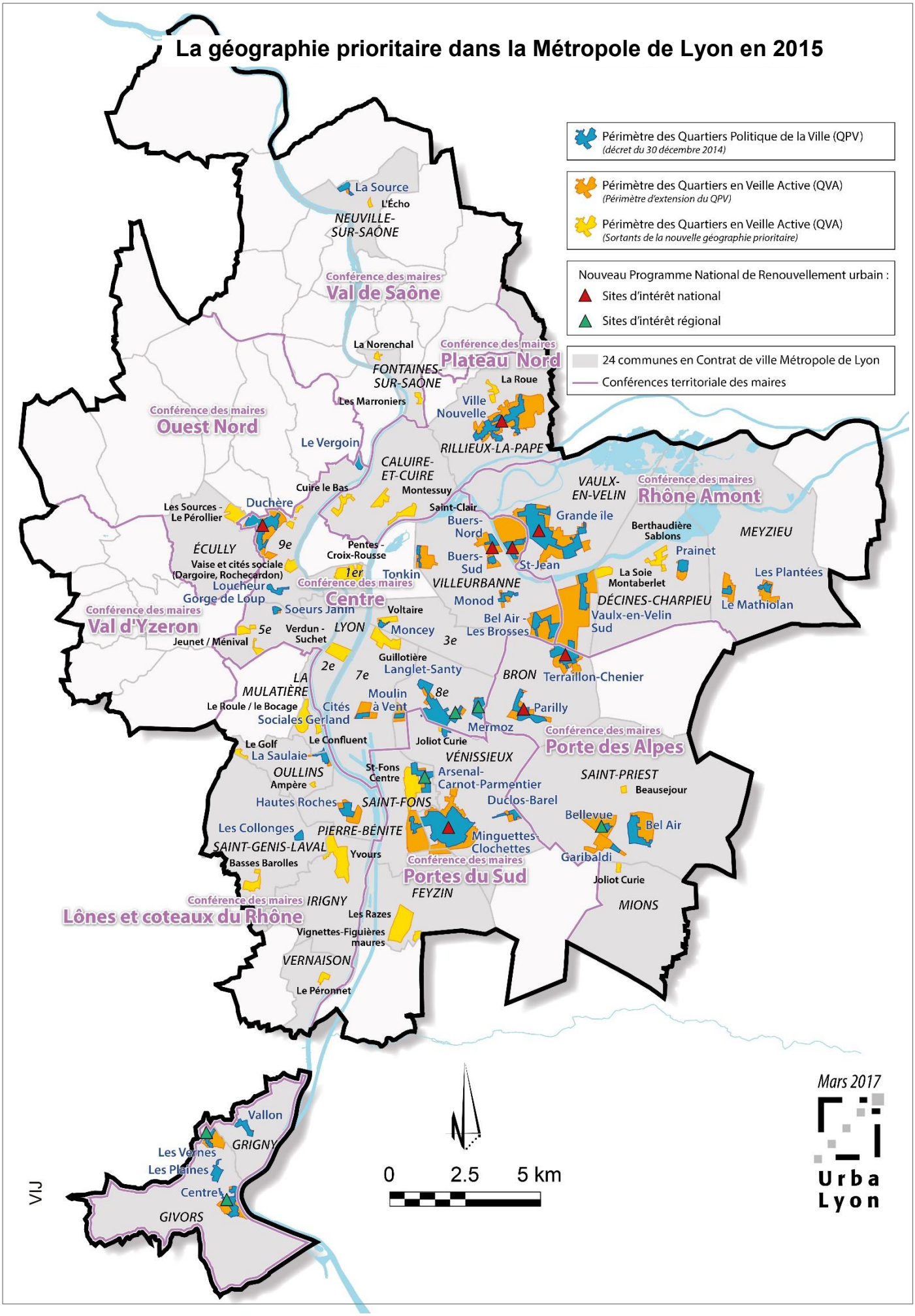
La géographie prioritaire dans la Métropole de Lyon en 2015
Périmètre des Quartiers Politique de la Ville (QPV)
(décret du 30 décembre 2014)
Périmètre des Quartiers en Veille Active (QVA)
(Périmètre d'extension du QPV)
Périmètre des Quartiers en Veille Active (QVA)
(Sortants de la nouvelle géographie prioritaire)
Nouveau Programme National de Renouvellement urbain :
Sites d'intérêt national
Sites d'intérêt régional
24 communes en Contrat de ville Métropole de Lyon
Conférences territoriale des maires
Conférence des maires Val de Saône
Conférence des maires Plateau Nord
Conférence des maires Ouest Nord
Conférence des maires Rhône Amont
Conférence des maires Centre
Conférence des maires Val d'Yzeron
Conférence des maires Porte des Alpes
Conférence des maires Portes du Sud
Conférence des maires Lônes et coteaux du Rhône
La Source
L'Écho
NEUVILLE-SUR-SAÔNE
La Norenchal
FONTAINES-SUR-SAÔNE
La Roue
Les Marroniers
Ville Nouvelle
RILLIEUX-LA-PAPE
Le Vergoin
CALUIRE-ET-CUIRE
Cuire le Bas
Montessuy
Saint-Clair
VAULX-EN-VELIN
Grande île
Berthaudière Sablons
MEYZIEU
Les Sources - Le Pérollier
Duchère
9e
ÉCULLY
Vaise et cités sociale (Dargoire, Rochecardon)
Pentes - Croix-Rousse
Buers-Nord
Buers-Sud
St-Jean
Prainet
La Soie Montaberlet
Les Plantées
1er
Tonkin
VILLEURBANNE
Loucheur
Gorge de Loup
Soeurs Janin
Voltaire
Monod
DÉCINES-CHARPIEU
Le Mathiolan
5e
Verdun - Suchet
LYON
Moncey
3e
Bel Air - Les Brosses
Vaulx-en-Velin Sud
Jeunet / Ménival
Guillotière
2e
7e
Langlet-Santy
LA MULATIÈRE
Le Roule / le Bocage
Moulin à Vent
8e
BRON
Terraillon-Chenier
Cités Sociales Gerland
Parilly
Mermoz
Le Golf
Le Confluent
Joliot Curie
La Saulaie
VÉNISSIEUX
OULLINS
Ampère
St-Fons Centre
Arsenal-Carnot-Parmentier
SAINT-PRIEST
Beausejour
Hautes Roches
SAINT-FONS
Duclos-Barel
Bellevue
Bel Air
Les Collonges
PIERRE-BÉNITE
Minguettes-Clochettes
SAINT-GENIS-LAVAL
Yvours
Garibaldi
Basses Barolles
Joliot Curie
FEYZIN
MIONS
IRIGNY
Les Razes
Vignettes-Figuières maures
VERNAISON
Le Péronnet
Vallon
GRIGNY
Les Vernes
Les Plaines
Centre
GIVORS
VIJ
0
2.5
5 km
Mars 2017
Urba Lyon

Taux de pauvreté par commune en 2013

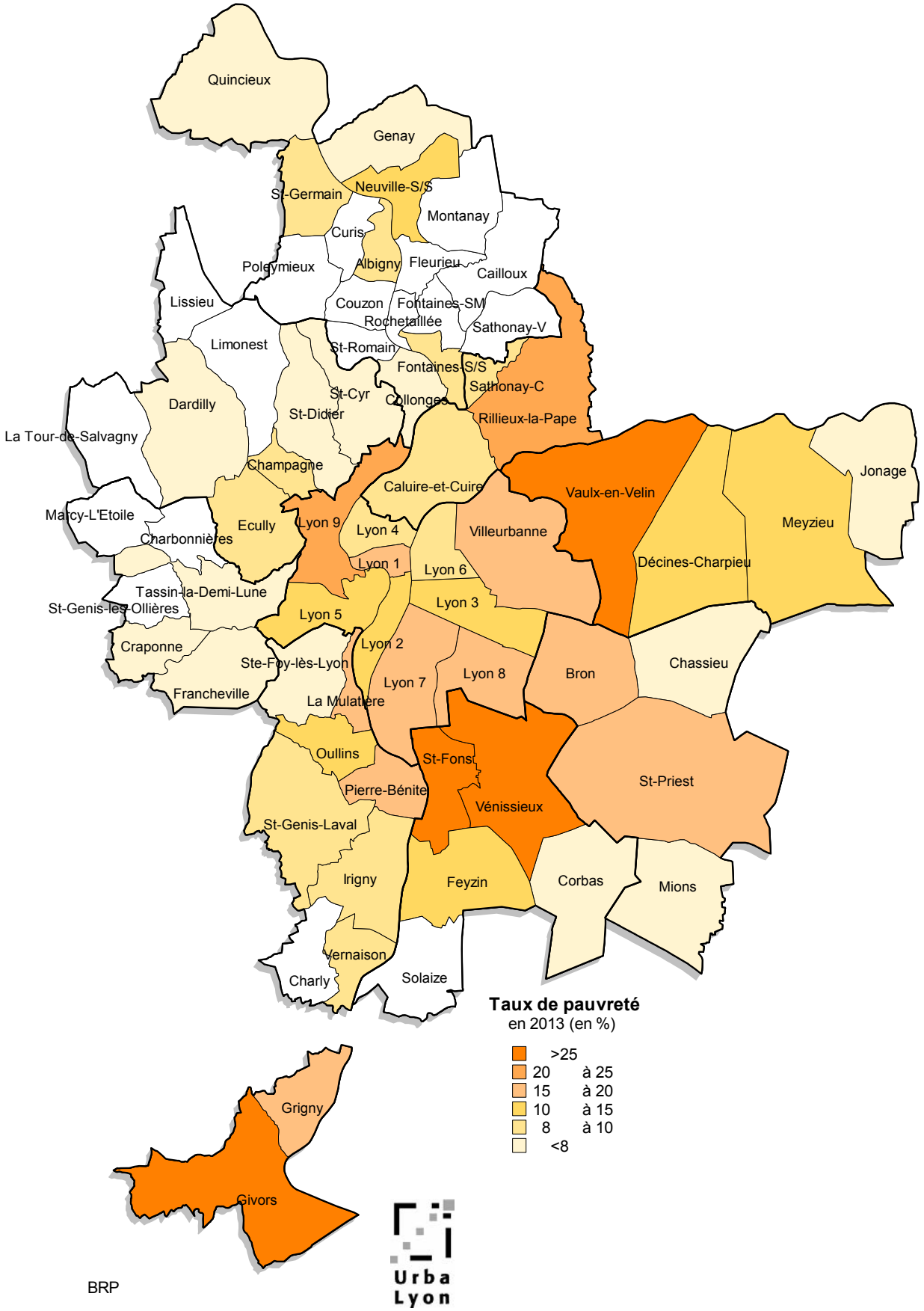

Source : INSEE, Fichier localisé social et fiscal

Taux de pauvreté des 75 ans et plus par commune en 2013

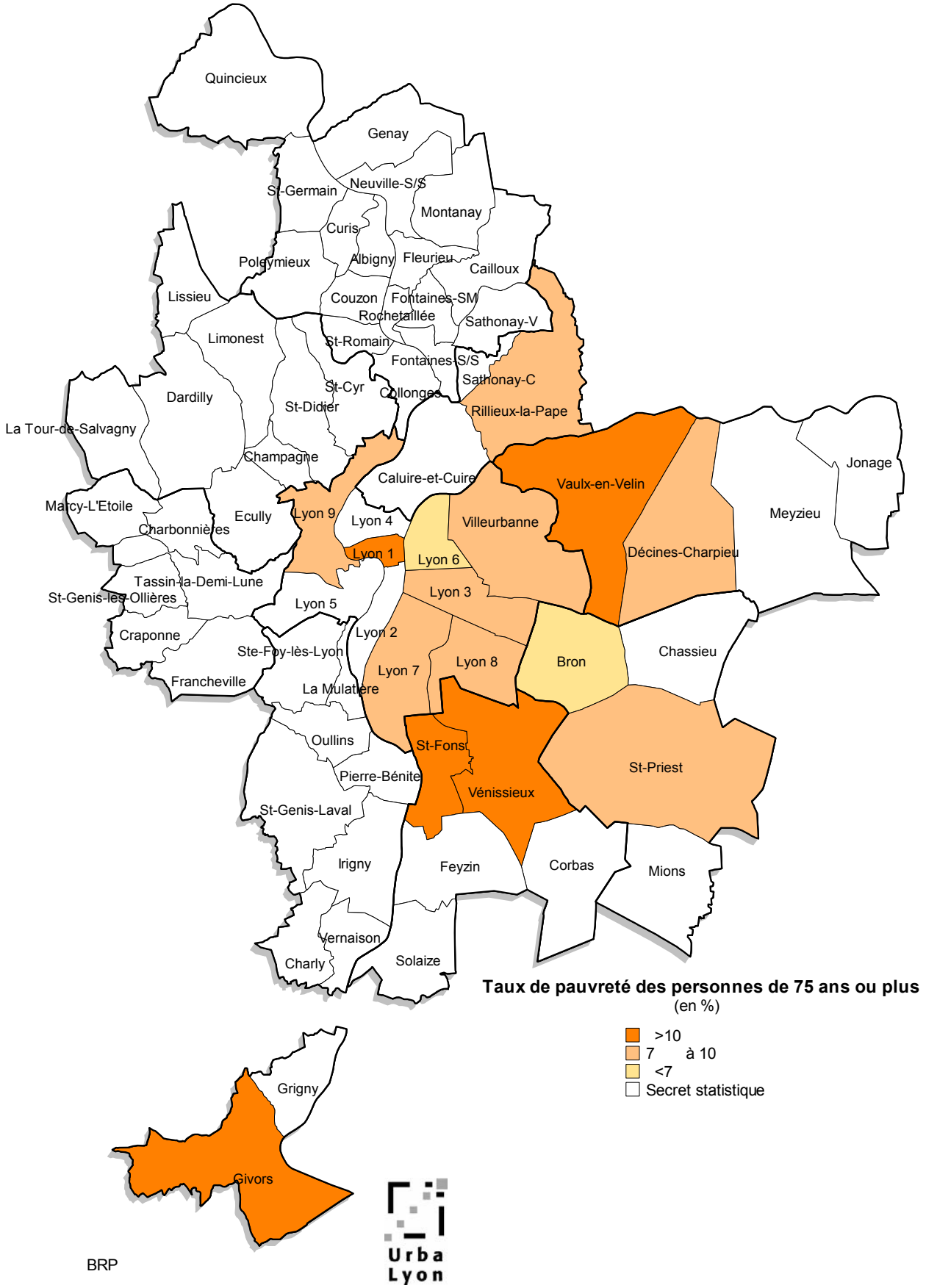

Source : INSEE, Fichier localisé social et fiscal

RSA

En décembre 2016, plus de 39 000 foyers bénéficiaient du Revenu de Solidarité Active (RSA) sur le territoire métropolitain. Compte tenu de la création de la prime d'activité, qui change le périmètre du RSA, Il est difficile d'apporter à ce chiffre une analyse longitudinale.

Les chiffres du RSA témoignent des importantes disparités socio-économiques sur le territoire de la Métropole. Premièrement, la concentration des foyers bénéficiaires est un phénomène urbain est avant tout un phénomène urbain : plus de la moitié de ces foyers se trouvent sur les communes de Lyon et de Villeurbanne (environ 19 900). Secondement, les communes du sud et de l'est de la Métropole, parmi lesquelles se trouvent les plus pauvres du territoire, comptent plus de bénéficiaires au regard de leur population que les communes du nord et de l'ouest : à population comparable, Rillieux-la-Pape compte 2 fois plus de foyers bénéficiaires que le deuxième arrondissement de Lyon, Givors 2 fois plus que Saint-Genis-Laval. Vénissieux compte plus de 4 fois plus de bénéficiaires que le 6ème arrondissement de Lyon, alors que sa population en 2013 était de 50 364 habitants contre 61 636 pour Lyon 6.

Bénéficiaires du RSA payé par commune en 2016

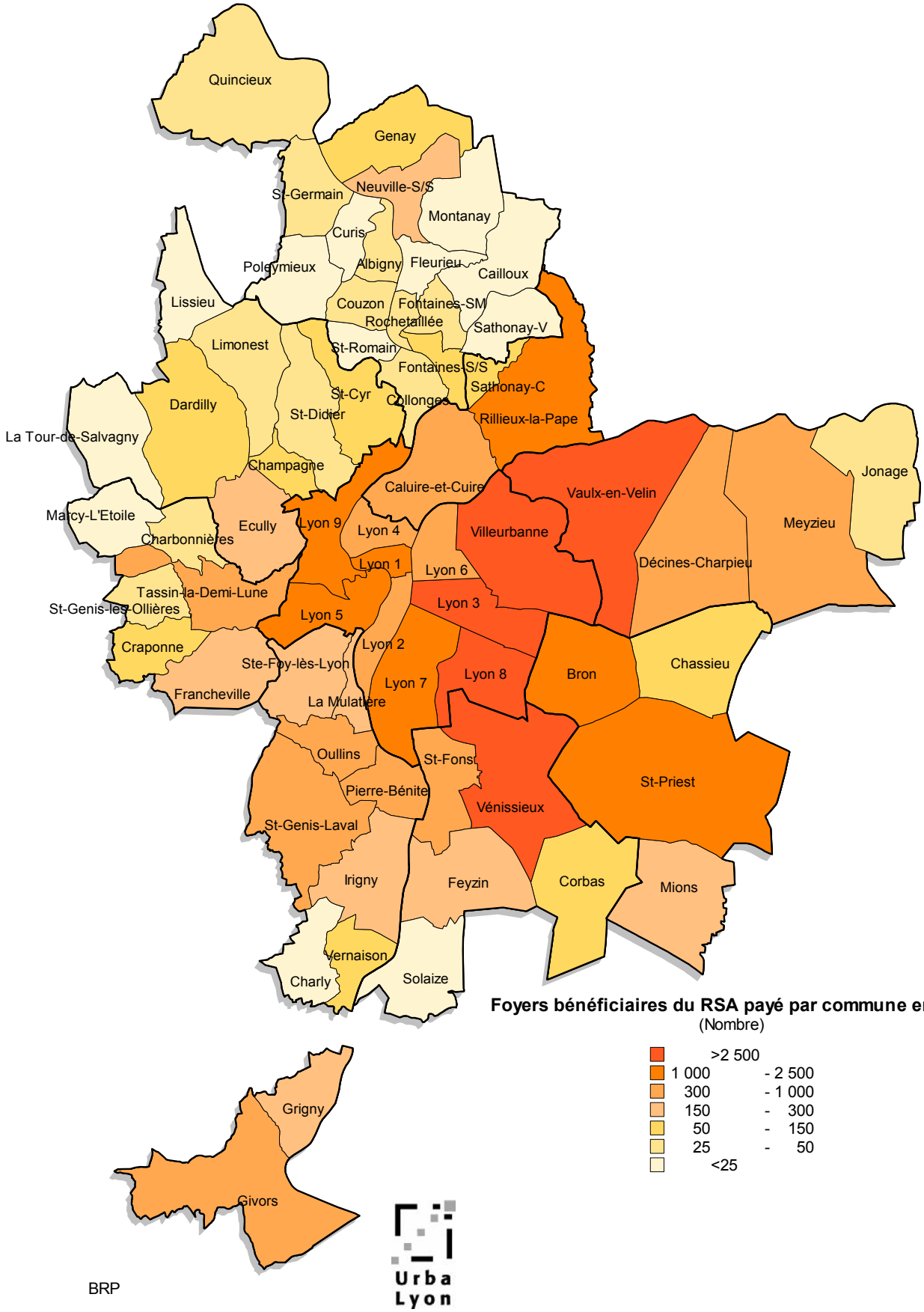

Source : Métropole de Lyon

Forte activité des équipes sociales polyvalentes dans le Centre, le Sud et l'Est du territoire

Les caractéristiques sociales et économiques de la Métropole ont des conséquences directes sur l'activité de cette dernière. Outre les prestations sociales (qui dépendent directement du niveau de vie des ménages), l'activité des Maisons de la Métropole et des équipes sociales est impactée par la précarité des populations de certains territoires. **Sur toute l'année 2016, ce sont 54 145 ménages qui ont été reçus par un travailleur social, soit environ 9% des ménages présents sur le territoire**. Du fait de la forte concentration de population à Lyon et à Villeurbanne, ces communes comptent à elles seules 25 204 ménages reçus, soit 46,2% de l'effectif total.

Mais ce poids démographique masque l'hétérogénéité du territoire en matière de demande sociale. Dans certaines communes, la part des ménages ayant recours aux services de ces équipes est largement inférieure à la moyenne métropolitaine, notamment dans les communes rurales et aisées du nord et de l'ouest lyonnais (à Sathonay-Village et à Poleymieux-au-Mont-d'Or, ce chiffre est inférieur à 2,5%), ou dans les territoires urbains les plus dynamiques. À contrario, c'est dans les communes populaires de la banlieue lyonnaise que l'on retrouve les chiffres les plus importants (plus de 23% pour Vaulx-en-Velin, plus de 16% pour Rillieux-la-Pape et Vénissieux).

Nature des accompagnements des ménages reçus réalisés
(un ménage peut avoir plusieurs demandes)

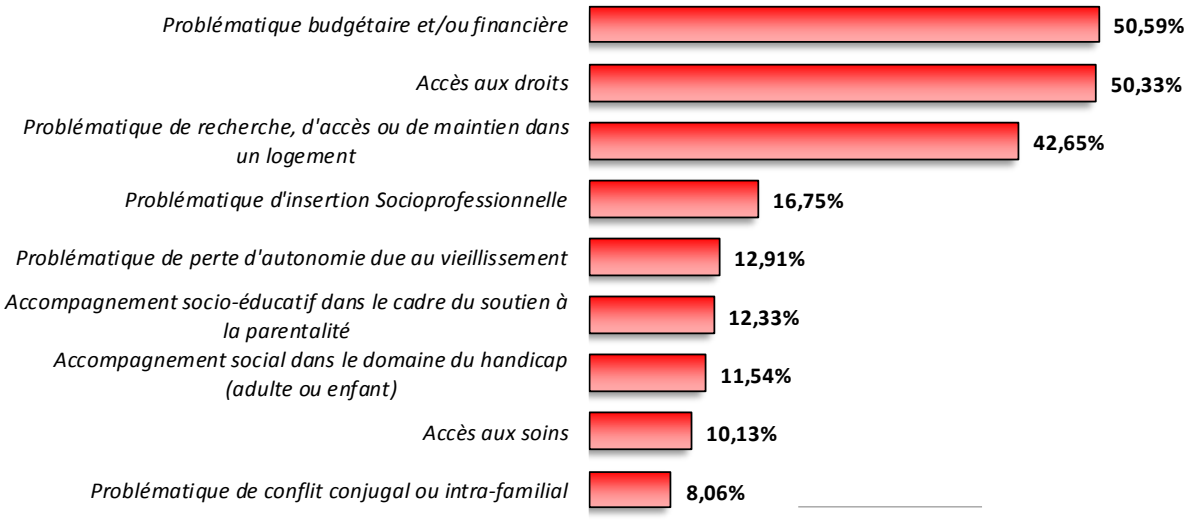

Il est cependant nécessaire de prendre ces données avec précaution. Premièrement, les données de certaines communes sont indisponibles (c'est le cas, notamment, pour Saint-Fons et Feyzin). Secondement, ce chiffre est influencé par une pluralité de variables qui, par conséquent, biaisent potentiellement l'analyse. Si la part de ménages reçus par les équipes polyvalentes de la Métropole est un indicateur secondaire de la précarité sur un territoire, cette donnée est également impactée par la connaissance.

Nombre de ménages reçus par un travailleur social en Maison de la Métropole par commune en 2016

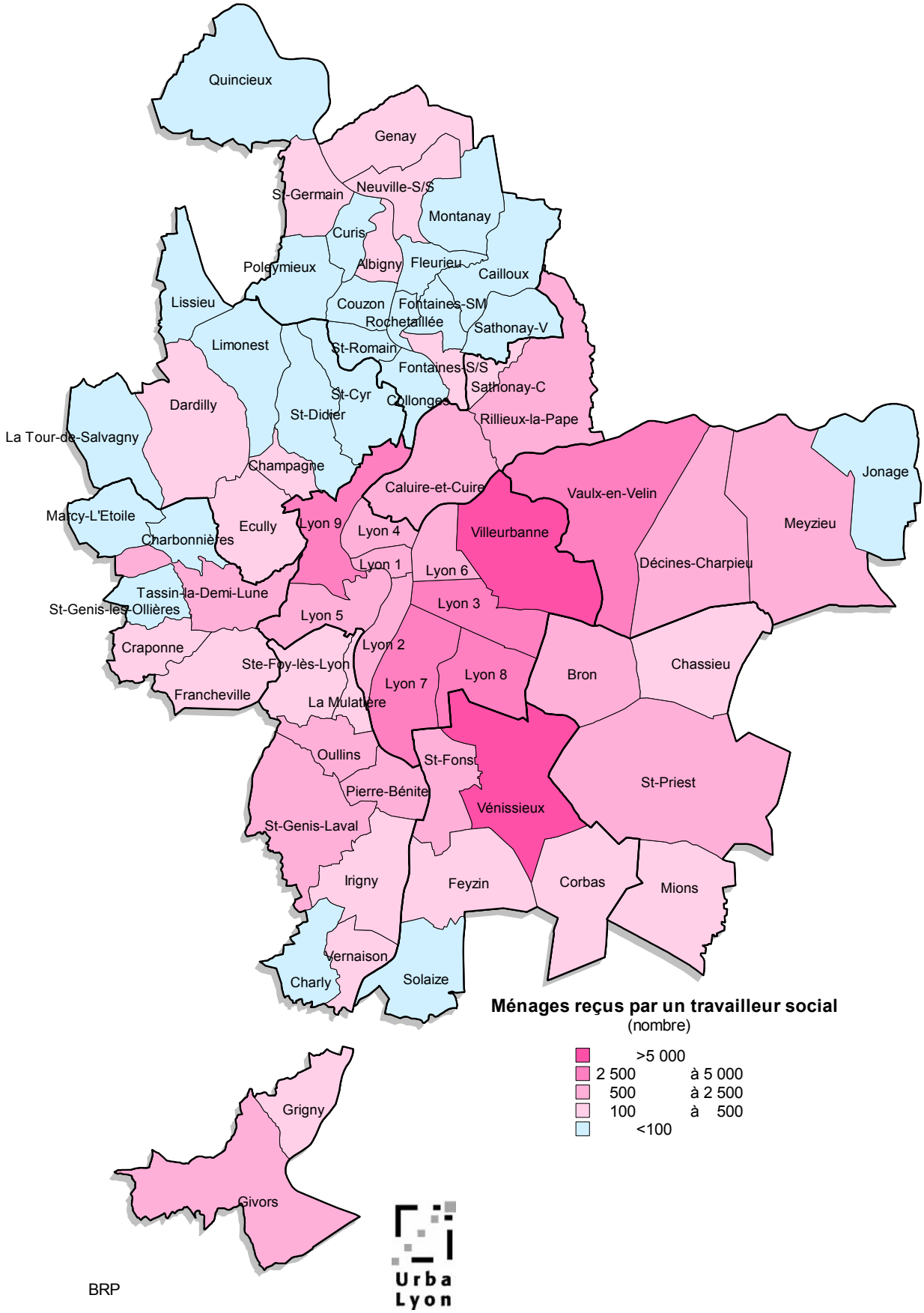

Source : Métropole de Lyon

Un accueil de proximité sur l'ensemble du territoire

Les 57 Maisons de la Métropole sont les portes d'accès pour l'ensemble des citoyens et les accompagnent à chaque étape de leur vie.

Enfants, adolescents, adultes, parents, personnes âgées ou en situation de handicap, les agents d'accueil des maisons de la Métropole peuvent fournir les informations utiles sur les différents dispositifs auxquels chacun peut accéder.

De la grossesse jusqu'à l'entrée à l'école maternelle, les Maisons de la Métropole accompagnent les familles et les jeunes enfants à travers les services de la protection maternelle et infantile (PMI) : préparation à l'accouchement, aide à l'allaitement, consultations post-natales, bilans de santé des 3-4 ans…

Les Maisons de la Métropole s'occupent aussi de la formation et de l'agrément des assistants maternels.

À l'école ou à la maison, certains enfants peuvent se trouver en grande difficulté. Les travailleurs sociaux peuvent épauler les parents et effectuer des visites à domicile pour les conseiller. Les équipes des Maisons de la Métropole ont aussi la responsabilité de protéger les enfants et de signaler à la justice les cas de maltraitance physique, psychologique ou morale.

Point d'entrée pour l'ensemble des démarches concernant le handicap et l'aide métropolitaine aux personnes âgées, les agents des Maisons de la Métropole assurent l'aide sociale, accueillent, évaluent, conseillent et orientent.

Dans le domaine de l'insertion, ils instruisent les dossiers de demande du RSA, proposent et accompagnent individuellement les démarches d'insertion.

Les Maisons de la Métropole concourent au maintien et à l'accès au logement des ménages en situation précaire.

En véritable animateurs de la vie sociale des quartiers, ils sollicitent la participation des habitants et des associations avec comme objectif de proposer un projet participatif, partagé, solidaires et citoyen.

Autres lieux d'accueil ouverts à tous, les centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) mènent des actions de prévention, de dépistage et de soins autour des sujets de sexualité et de contraception. Ces centres sont composés d'une équipe de professionnels (médecin, conseiller conjugal et familial, infirmière, sage-femme…) tenus au secret.

Chiffres clés 2016

- 35 Maisons de la Métropole principales où s'exercent l'ensemble des missions solidarité de la Métropole
- 22 Maisons de la Métropole secondaires à vocation médico-sociale
- 550 000 contacts en Maison de la Métropole

Les Maisons de la Métropole

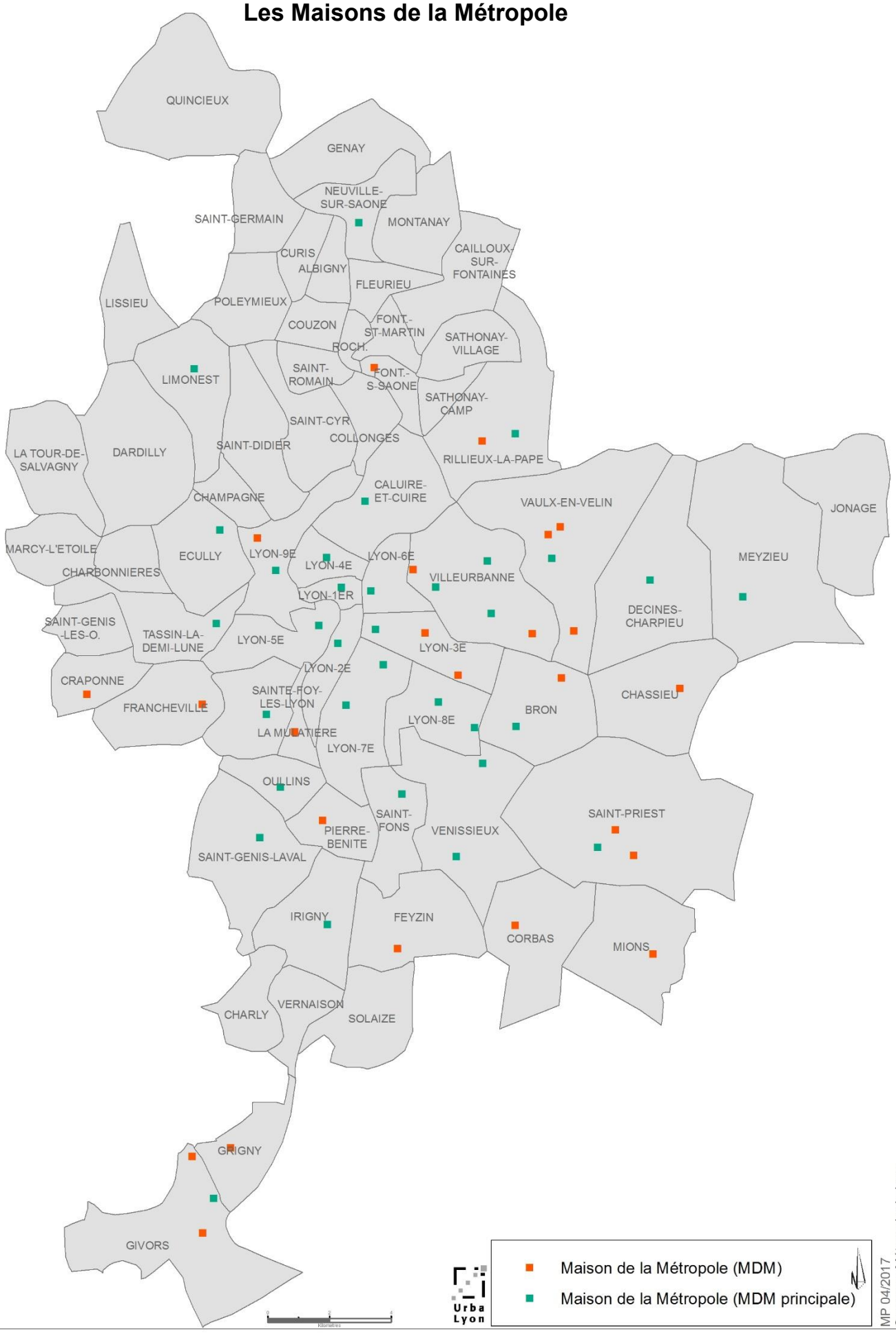

Les 59 Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) développent différentes activités d'aide et d'accompagnement des personnes âgées, des personnes handicapées, des enfants, des familles en difficulté mais aussi luttent contre les exclusions.

Les équipes des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) interviennent au quotidien, et concrètement, sur toutes les problématiques des citoyens, que ce soit dans leurs démarches (aides, la retraite, papiers administratifs, courriers…) ou actes de la vie quotidienne (se déplacer, prendre un déjeuner, une douche…).

Les CCAS accompagnent aussi les familles qui doivent faire face aux dépenses : qu'elles soient imprévues ou non, dans la gestion du budget, et peuvent mobiliser des aides, ou aider à mettre en place une de demande de micro crédit.

Trouver un hébergement temporaire ou permanent lorsqu'on est un senior, ou pour un parent, pouvoir partir en vacances ou avoir accès à la vie culturelle, même lorsqu'on a de petits moyens, quel que soit son âge et sa composition familiale sont aussi des actions menées par les agents des CCAS.

Il s'agit enfin d'assurer une bonne scolarisation et une bonne insertion des enfants et des jeunes grâce aux dispositifs existants.

Les 68 Centres Sociaux ont, pour leur part, vocation d'être au cœur des quartiers ou des communes pour proposer des animations et un lieu de vie, d'échange et de rencontres qui donnent aux habitants la possibilité de participer à la vie du quartier ou de la commune.

Ces équipements de proximité à vocation sociale sont ouverts à tous. Ils participent à l'animation du développement social des territoires et au processus d'intégration de tous les habitants.

Les Centres Sociaux développent une approche considérant l'ensemble des couches sociales et des tranches d'âge sur leurs territoires. En véritable animateurs de la vie sociale des quartiers, ils sollicitent la participation des habitants et des associations avec comme objectif de proposer un projet participatif, partagé, solidaires et citoyen.

Centre communaux d'action sociale

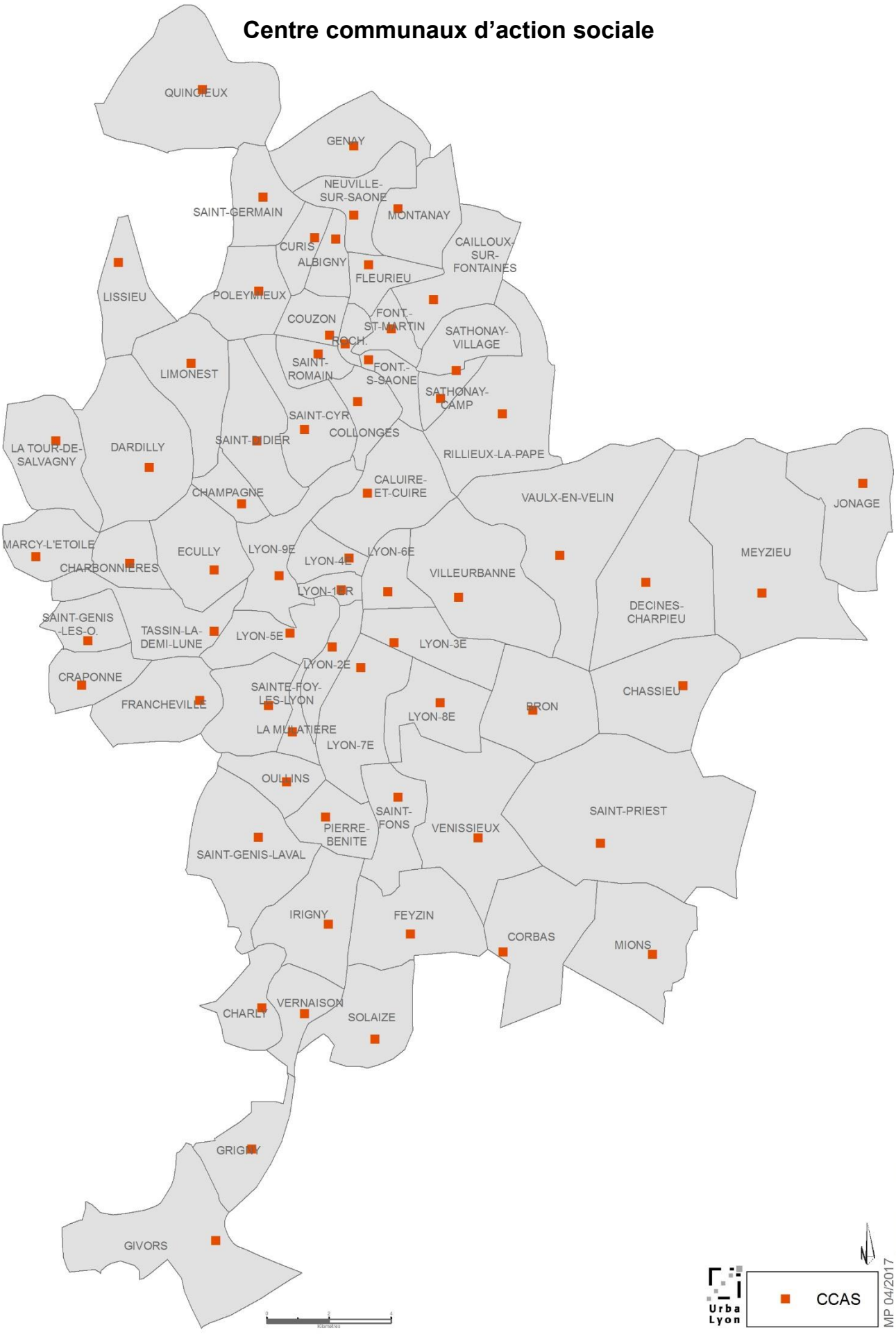

Les Centres sociaux

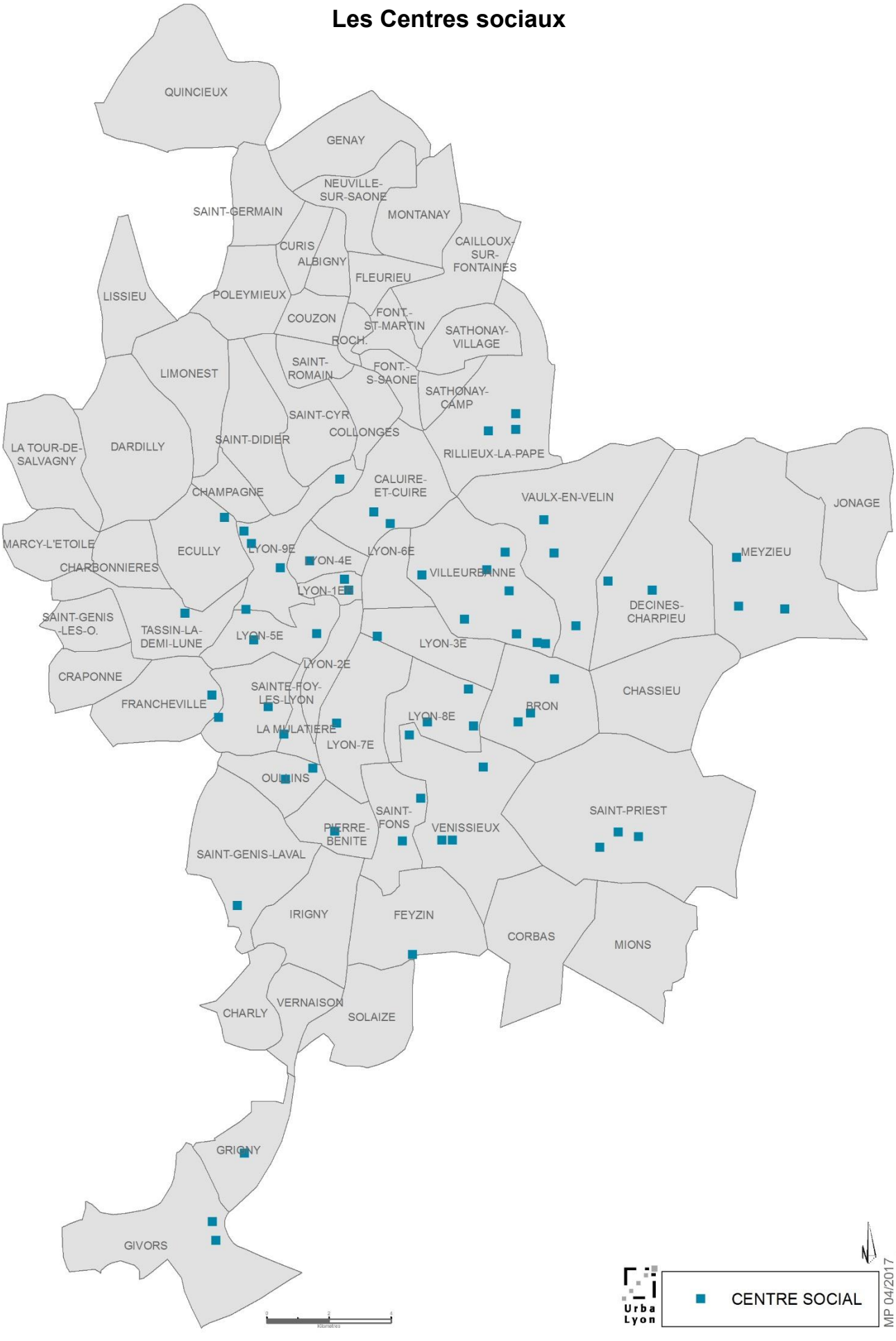

bus info santé

3. Santé publique

L'Organisation Mondiale de la Santé définit la santé par « un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

La santé publique aborde l'organisation de la santé pour une collectivité, pour une population à un niveau individuel et collectif, en impliquant la participation active des usagers.

Elle est devenue une discipline autonome qui s'occupe de la santé globale des populations sous tous ses aspects : curatif, préventif, éducatif et sociaux.

Un autre pilier fondateur est le concept de « promotion santé » défini par la charte d'Ottawa du 21 novembre 1986, dont on peut rappeler la vocation : donner aux individus davantage de maîtrise de leur propre santé et davantage de moyens de l'améliorer : Elle permet aux citoyens davantage de contrôle de leur propre santé et de leur environnement en les rendant acteurs de leurs parcours grâce à l'information, à l'éducation pour la santé et au perfectionnement des aptitudes indispensables à la vie.

La politique de Santé publique de la Métropole est le vecteur essentiel de la promotion de la santé et du bien-être des habitants, et contribue à la réduction des inégalités sociales et territoriales en santé. Elle se situe à la charnière du sanitaire et du social, de l'individuel et du collectif, de la prévention et de l'éducation.

Elle a pour mission principale de promouvoir la santé par une approche globale et pluridisciplinaire sur des thématiques ciblées comme la nutrition, l'activité physique, la prévention des cancers, la santé environnementale ou en appui des autres politiques métropolitaines (Urbanisme, innovation, sport, …).

- 2 708 personnes rencontrées dans le cadre de l'intervention du Bus info Santé : outil itinérant original le Bus info Santé va à la rencontre des personnes les plus isolées socialement afin de les informer, sensibiliser et de répondre à leurs questions sur les thèmes de santé qui les préoccupent.(pour plus d'information, voir Rapport activité interne 2015 p 76, ou dossier MET N°6 janvier-février 2017 p14)
- Action de distribution alimentaire auprès des « 0-3 ans » : enfants de familles en grande précarité orientés par les professionnels sociaux des MDR : en 2015, 595 familles bénéficiaires. 705 enfants accueillis ont bénéficié d'une consultation par un professionnel de PMI.
- Dépistage organisé du cancer du Sein : 53,2% des femmes ont bénéficié d'une mammographie sur 137 328 femmes invitées à le faire. Taux de cancers détectés : 7 pour 1 000.
- Dépistage organisé du cancer colorectal : 29,5% (sur 8 mois car indisponibilité du test de dépistage sur les 4 premiers mois) sur 248 918 hommes et femmes de 50 à 74 ans invités à participer au test.
- Protection de l'Adulte Vulnérable :
  En 2015 : 810 dossiers traités par la Cellule d'Observation et de Protection de l'Adulte Vulnérable dont 131 signalements (adressés au Procureur)
  En 2016 : 704 dossiers traités dont 155 signalements (adressés au Procureur).

Espérance de vie en Métropole

En 2012, l'espérance de vie moyenne sur le territoire de la Métropole de Lyon était de 82.5 ans. Il s'agit d'un chiffre légèrement supérieur à la moyenne nationale (81.9 ans). Ce fait peut s'expliquer par la surreprésentation des cadres et des professions intellectuelles supérieures sur le territoire métropolitain, l'espérance de vie étant corrélée à la catégorie socioprofessionnelle (et donc au niveau de vie) des individus.

Si l'espérance de vie est supérieure à la moyenne nationale, son évolution reste proche de la dynamique observable à l'échelle nationale. A l'instar des autres territoires de France, l'espérance de vie des habitants de la Métropole est en constante évolution (+1.17%). On remarque par ailleurs une nette différence entre les femmes et les hommes (85 ans pour les premières, 79.7 ans pour les seconds), différence qui a tendance diminuer avec le temps : entre 1990 et 2012, l'espérance de vie des femmes a augmenté de 3.34%, contre 5.97% pour les hommes. Cette moindre augmentation de l'espérance de vie chez les femmes pourrait s'expliquer par le rapprochement de leur mode de vie avec celui des hommes.

Au regard de l'existence d'inégalités sociales face à la mort, il apparait que l'espérance de vie moyenne n'est pas la même selon les territoires de la Métropole. Ainsi, si l'espérance de vie est de 82.2 ans dans les communes du sud de la Métropole (Givors et Grigny), c'est-à-dire là où la population est la plus précarisée, elle est supérieure à 83.8 ans dans celles du nord et de l'ouest

Espérance de vie à la naissance par CTM en 2012

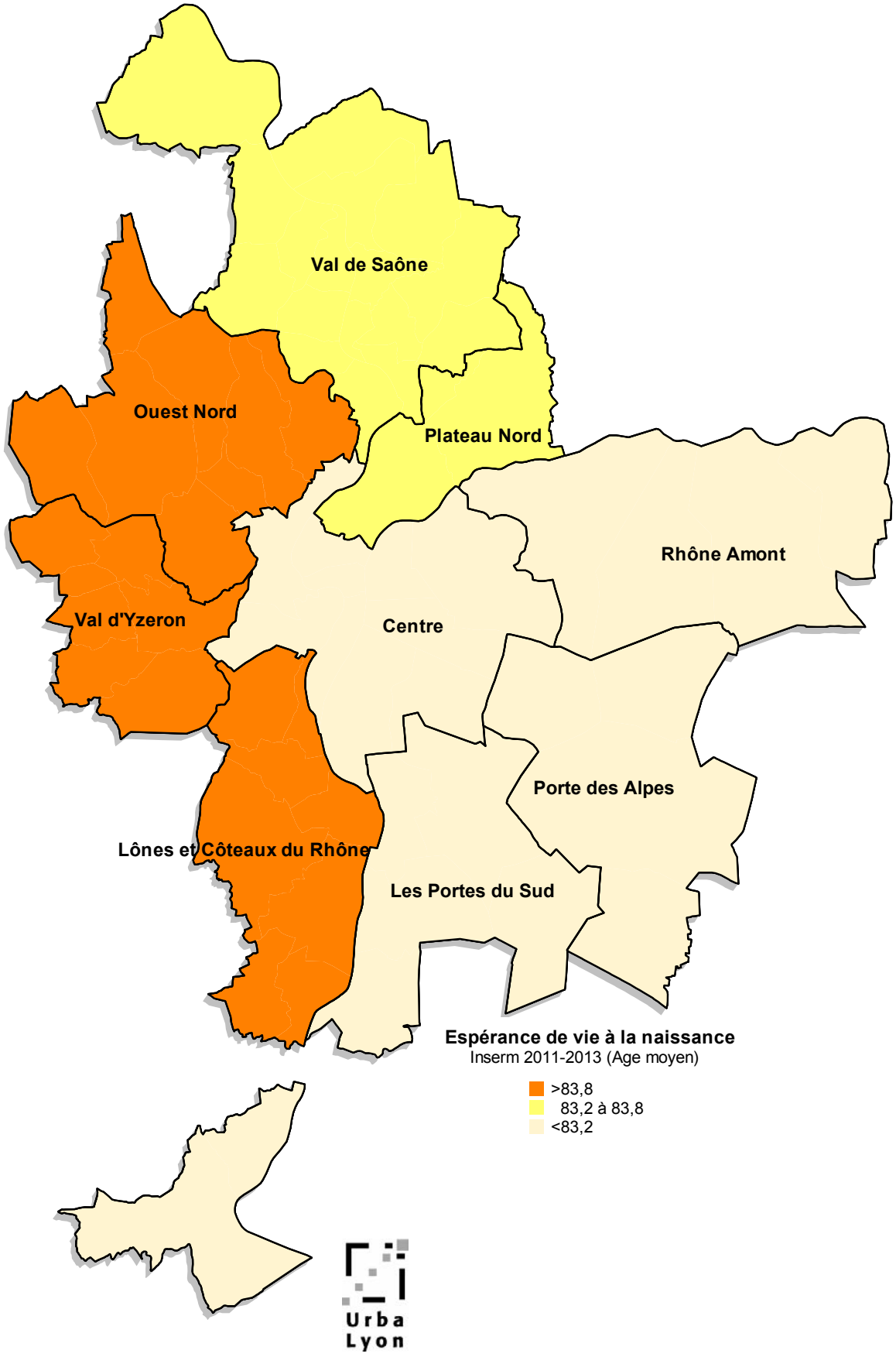

Sources : registre national des causes de décès Inserm (2011-2013), population municipale INSEE 2011-2013. Traitement : ORS Auvergne

Décès prématurés < 65 ans par commune (2008-2012)

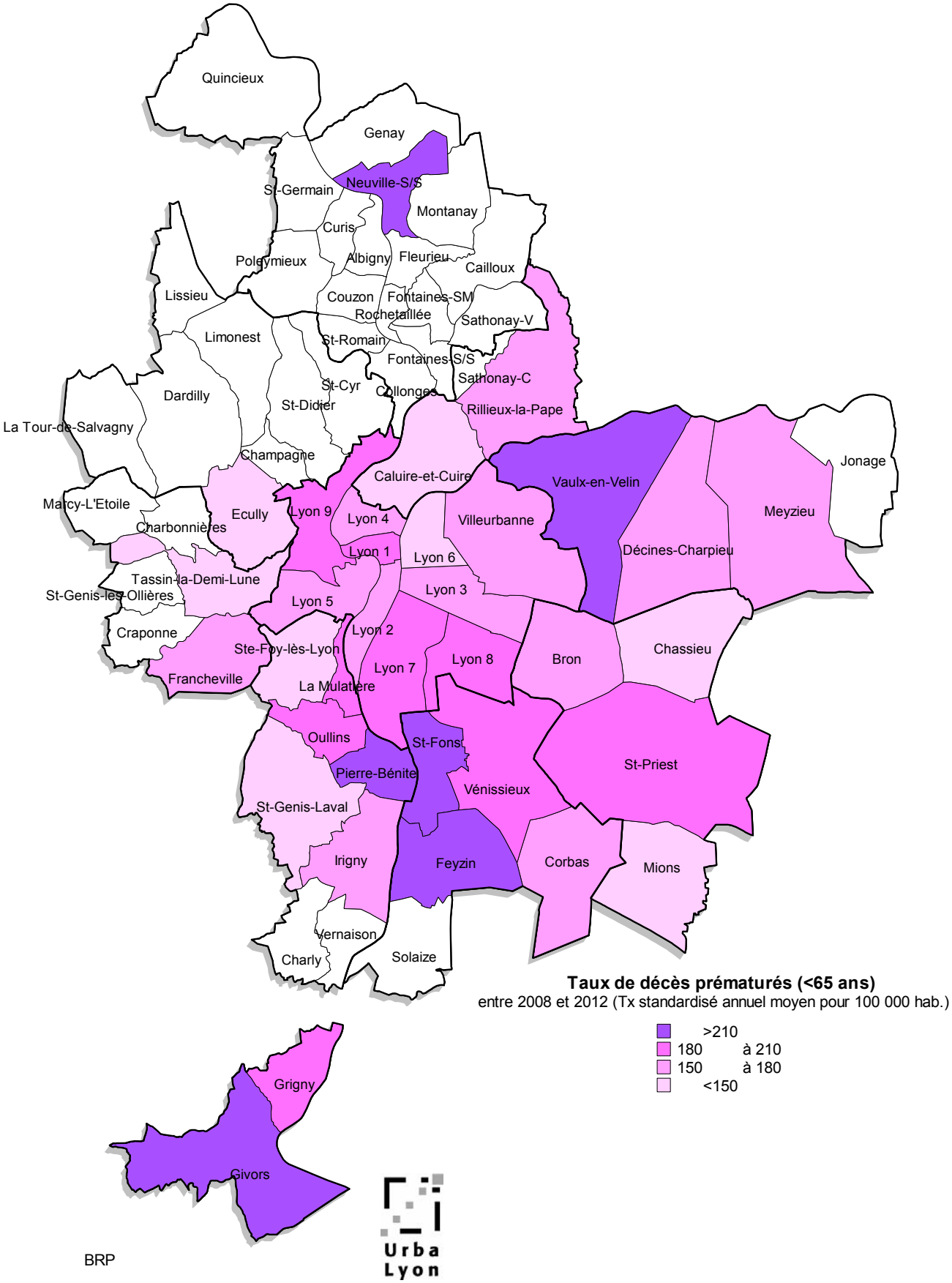

Source : BALISES Rhône-Alpes - Inserm (CépiDC)

Patients sous traitement antidiabétique par commune en 2014

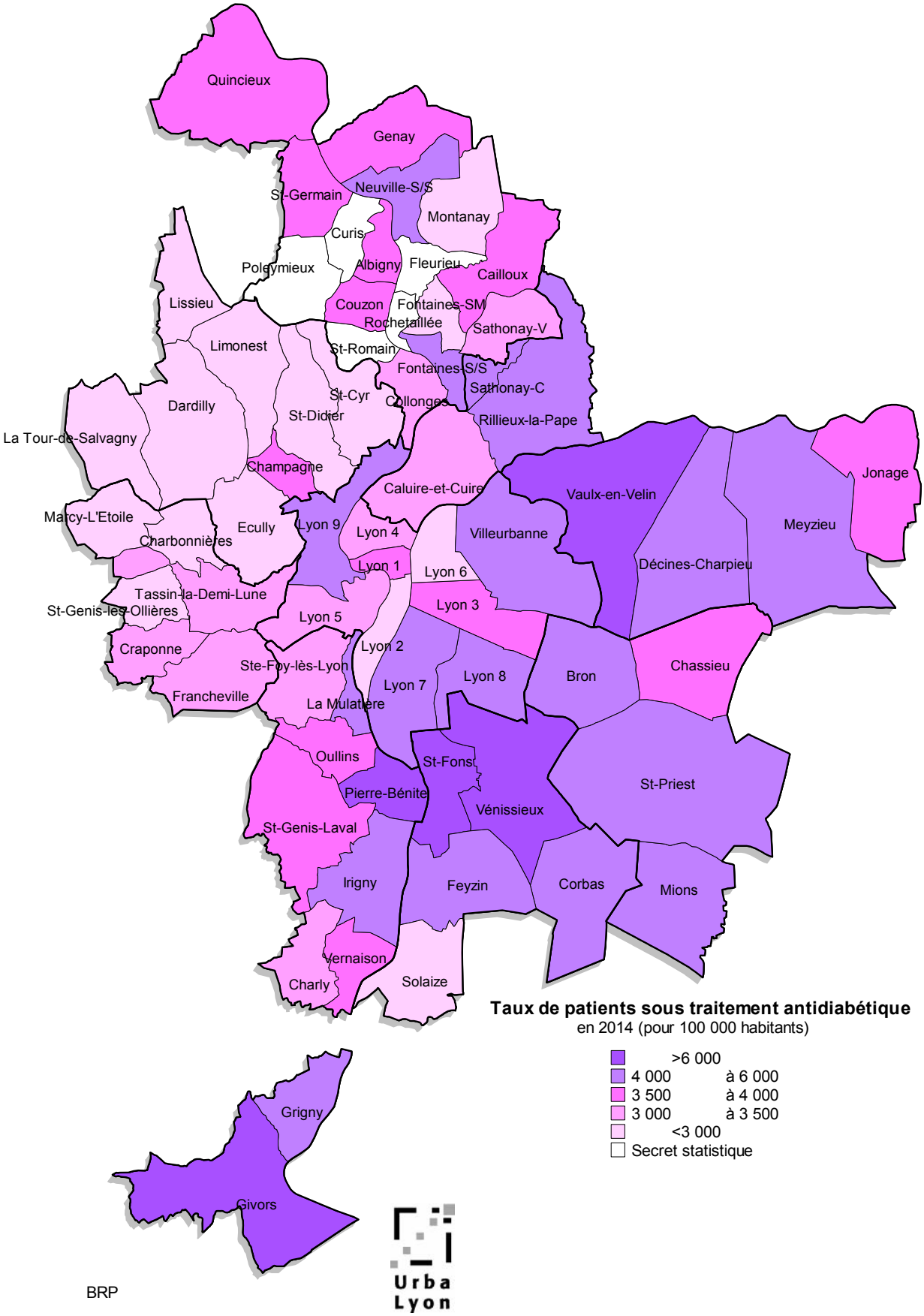

Source : BALISES Rhône-Alpes - Régime général de l'Assurance Maladie

Patients sous psychotropes par commune en 2014

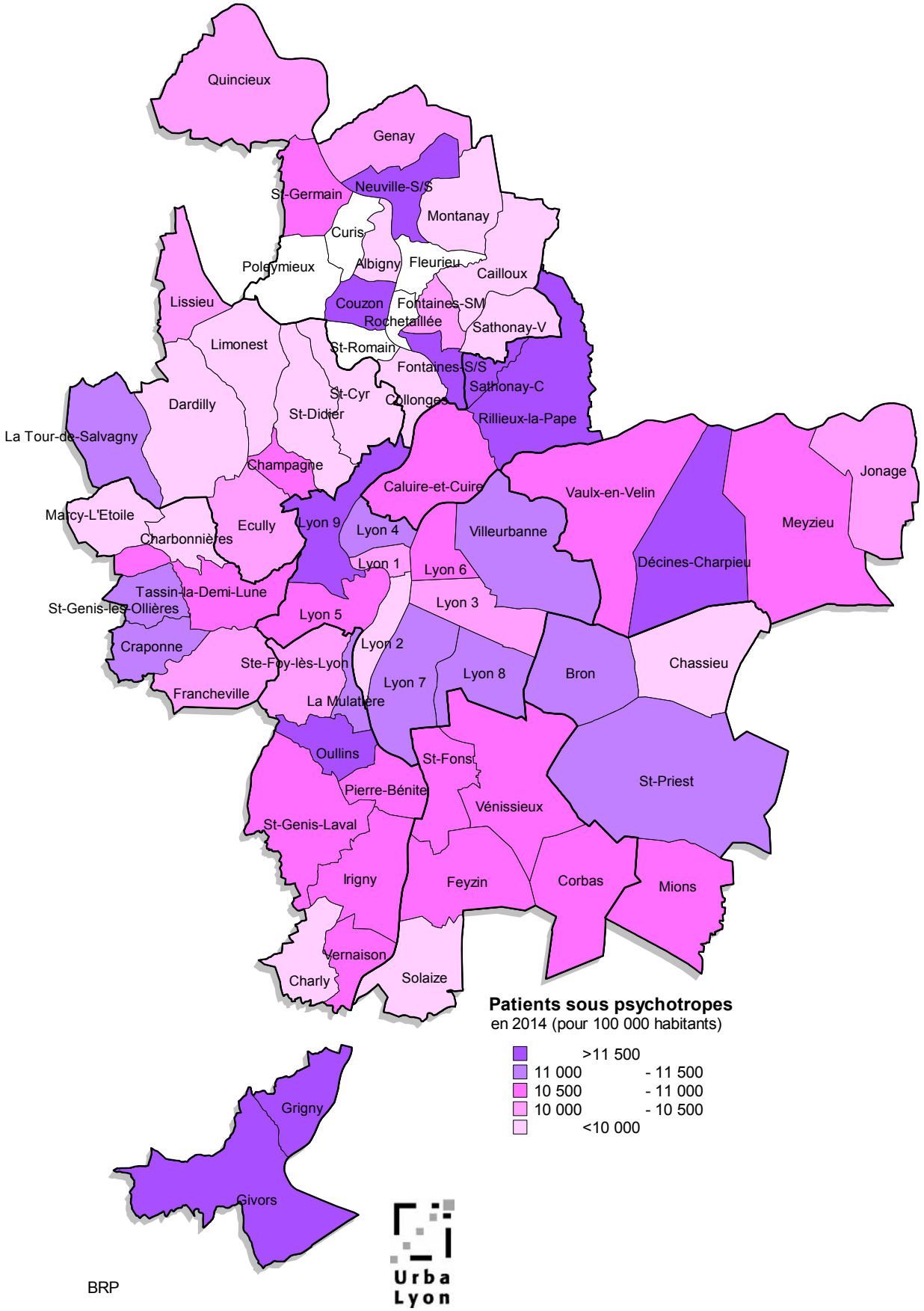

Source : BALISES Rhône-Alpes - Régime général de l'Assurance Maladie

Personnes vulnérables par CTM en 2016

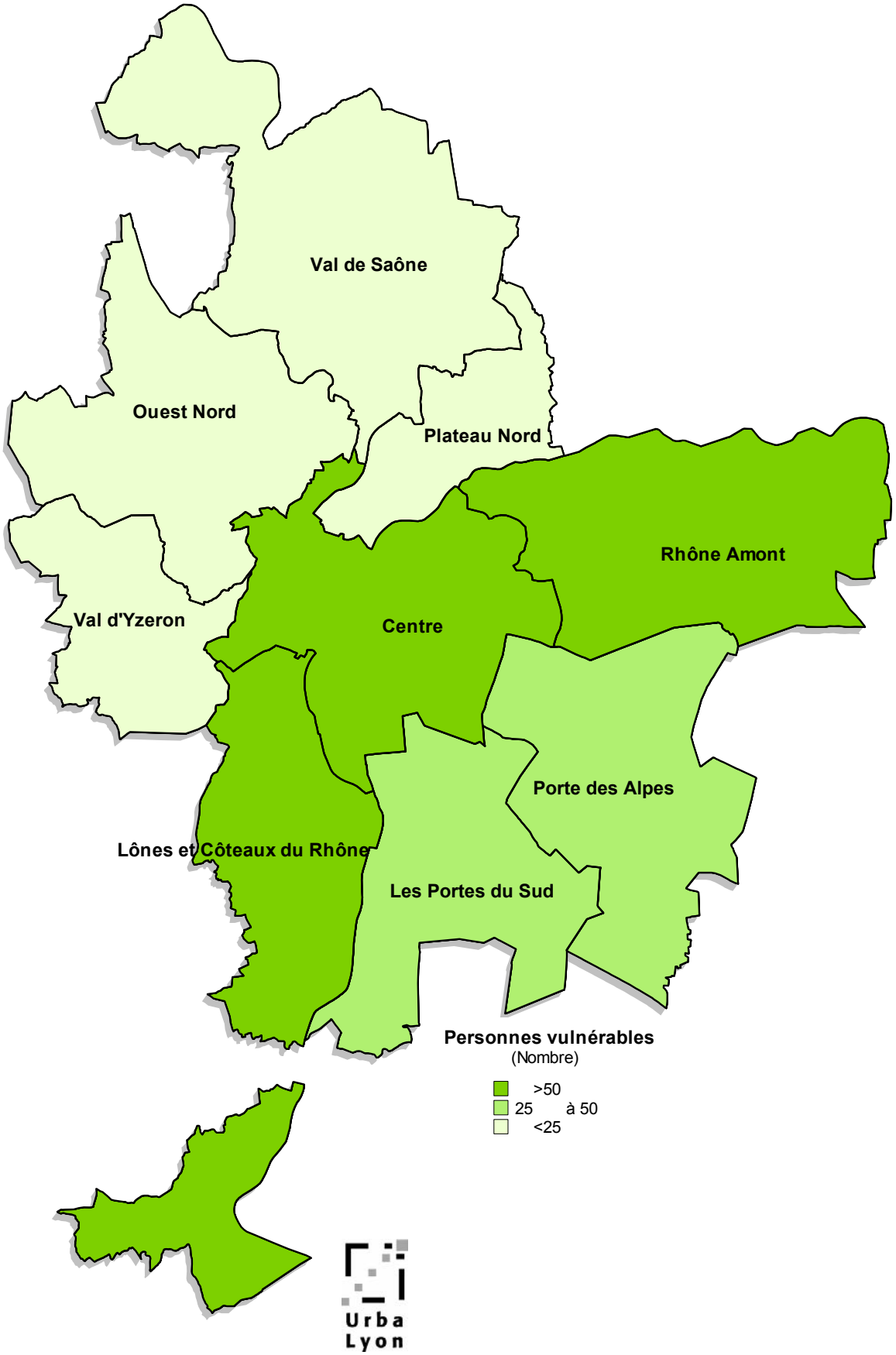

Source : Métropole de Lyon

Démographie médicale et paramédicale

Avec 1 400 médecins omnipraticiens sur son territoire en 2015, la Métropole de Lyon compte plus de 103 omnipraticiens pour 100 000 habitants. Ce chiffre est bien plus important que la moyenne nationale, légèrement inférieure à 96 praticiens pour 100 000 habitants. De toute la région Auvergne-Rhône-Alpes, seule la Savoie affiche un chiffre supérieur (116 omnipraticiens pour 100 000 habitants). De manière générale, la démographie médicale de la circonscription du Rhône (donc de la Métropole et du Nouveau Rhône réunis) est généralement plus riche que la moyenne nationale. Par exemple**, le Rhône compte en 2013 3,48 gériatres pour 100 000 habitants, soit près de 60% de plus que la moyenne nationale (2,18)** ; de même**, la densité de pédiatres sur le territoire rhodanien la même année était de 31,62 praticiens pour 100 000 enfants de moins de 15 ans, contre 22,55 pour la France Métropolitaine**. Avec plus de 35 praticiens pour 100 000 habitants, la densité de psychiatre est 63% plus importante que la moyenne nationale.

Les professions paramédicales sont également bien représentées sur le territoire rhodanien **: le nombre de kinésithérapeutes, d'ergothérapeutes et de psychomotriciens pour 100 000 habitants est respectivement plus important de 20,9%, 31,8% et 20,1% que la moyenne nationale.** Seule la densité d'infirmiers libéraux est comparable à la moyenne nationale, cette population étant généralement sous-représentée dans les territoires urbains.

Si l'on regarde de plus près les spécificités du territoire métropolitain, on peut remarquer la forte hétérogénéité de la démographie des personnels de santé. S'agissant des médecins généralistes et de plusieurs catégories de spécialistes (dont les psychiatres), ceux-ci sont particulièrement concentrés dans la ville-centre. La densité de généralistes sur la ville de Lyon est d'ailleurs bien plus importante que celle de la Métropole dans son ensemble. La plupart des communes du Sud-Lyonnais, comme Irigny ou Givors, présentent au contraire une densité d'omnipraticiens inférieure à 75 praticiens pour 100 000 habitants. Par contre, la densité d'omnipraticiens des communes de l'Est-Lyonnais est généralement supérieure à la moyenne.

En règle générale, la densité d'infirmiers est importante là où la densité d'omnipraticiens est plus faible. C'est particulièrement vrai pour des communes comme Grigny, Givors ou Saint-Genis-Laval.

Taux de médecins omnipraticiens pour 1 000 habitants par commune en 2015

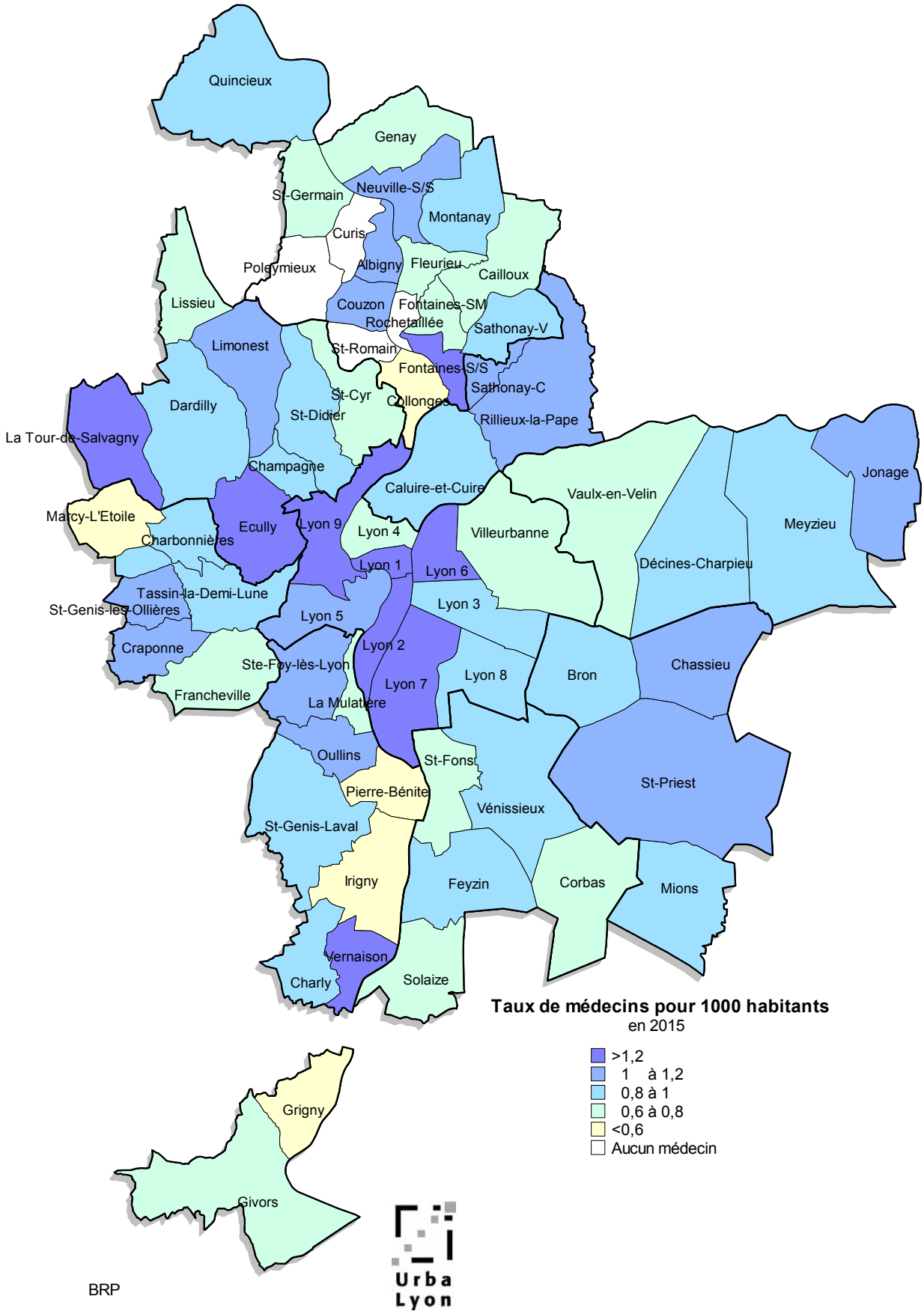

Source : INSEE – Base permanente des équipements

Taux d'infirmiers libéraux pour 1 000 habitants par commune en 2015

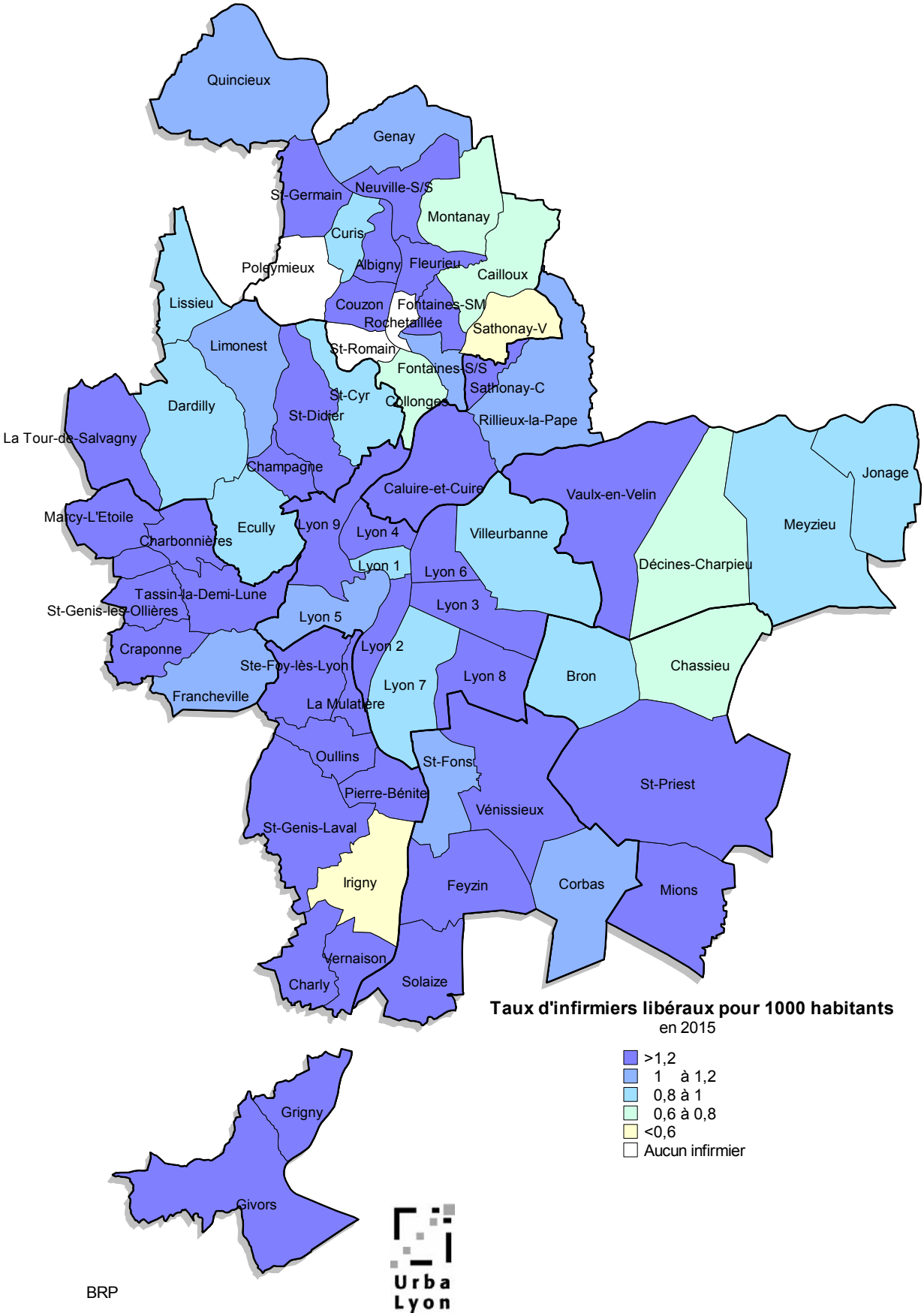

Source : INSEE – Base permanente des équipements

Nombre de psychiatres libéraux par commune en 2015

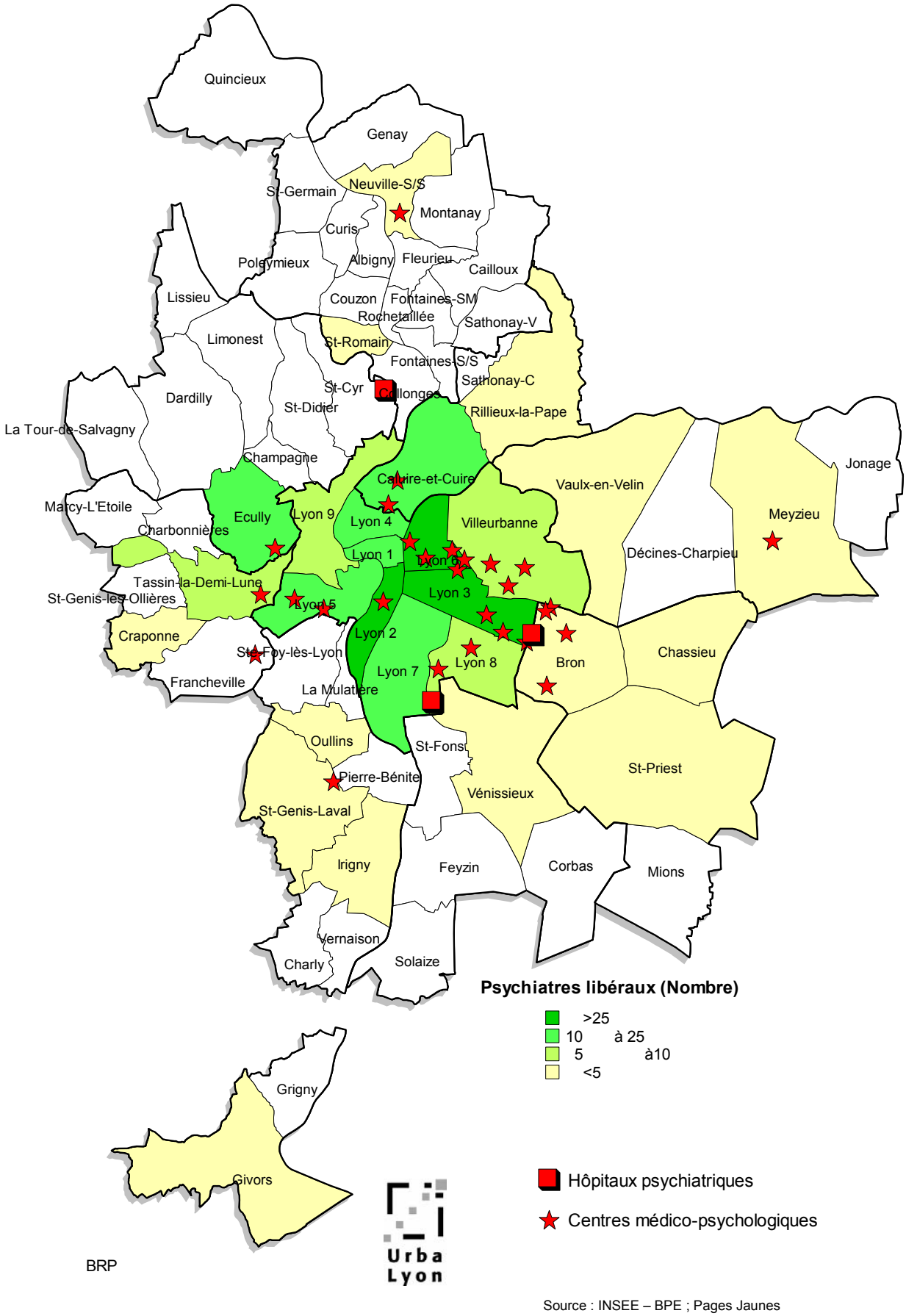

Source : INSEE – BPE ; Pages Jaunes

4. Logement social

Du fait de son attractivité et son dynamisme économique, la Métropole de Lyon a connu depuis 15 ans une augmentation importante des coûts d'accès au logement, en locatif et en accession.

Plus de la moitié des 593 500 ménages de l'agglomération (source Filocom 2013) pourraient théoriquement prétendre à un logement locatif social. Un tiers de ces ménages « sous plafond HLM » sont locataires du parc public. Les deux autres tiers soit louent dans le parc privé, ce qui les oblige à des taux d'effort supérieurs, soit sont propriétaires occupants. En effet, les 49 700 demandes enregistrées en 2015 pour obtenir un logement locatif social, bien que représentant un nombre important, ne constituent pas la totalité des besoins en logements à faible loyers.

En conséquence, la Métropole porte une politique d'aide au développement du parc locatif social via la captation et la mise à disposition de foncier et la participation financière à la réalisation de logements locatifs sociaux, notamment dans le cadre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat.

En parallèle, la politique d'équilibre territorial de l'habitat, conduite depuis 15 ans dans l'agglomération lyonnaise, vise à organiser une mixité de l'offre de logements aux différentes échelles géographiques, tout en garantissant une répartition solidaire de l'effort de construction. Cette politique promeut dans chaque commune de la Métropole une large palette de solutions logements pour permettre à toutes les catégories sociales d'y accéder, corrigeant la tendance au développement urbain différencié. Elle favorise la production de logement locatif social là où l'offre est insuffisante, notamment pour répondre aux objectifs législatifs en vigueur pour les communes de plus de 3 500 habitants. Cette production est privilégiée en mixité, proche des centres, des services et de l'offre en transports en commun, et dans des formes urbaines adaptées au contexte local.

Par ailleurs, le parc actuel de logements représente, par la rotation de ses occupants, plus de 80% de l'offre disponible chaque année pour les ménages en recherche de logement. L'un des objectifs de la politique de l'habitat est donc d'améliorer la mobilité et la fluidité résidentielle dans le parc locatif social : 1 % de mobilité résidentielle annuelle supplémentaire représente en effet près de 1 300 logements « mis sur le marché ».

Chiffres clés 2015

- 49 700 demandeurs d'un logement locatif social[1] (2016)
- 4 demandeurs pour 1 offre[1]
- 23,98% : part de logements locatifs sociaux[2]
- 151 221 logements locatifs sociaux[2]
- + 20 400 logements depuis 2007[2]

Sources Insee 2013, DDT 2015

Un ménage de la Métropole sur cinq réside dans le parc locatif social

Comme toutes les grandes agglomérations, la Métropole de Lyon connaît sur son territoire des phénomènes de précarité qui ont des répercussions au-delà des seules politiques sociales. La politique de l'habitat et du logement est également affectée, l'offre de logement social devant notamment s'efforcer de correspondre aux besoins de la population. **En 2013, 20,07% des ménages de la Métropole sont locataires du parc social, soit 120 509 ménages, un chiffre supérieur à la moyenne nationale de 14,3% estimée par l'Union Sociale de l'Habitat**.

Le taux de ménages habitant dans le parc locatif social connait d'importantes variations selon les communes : alors que plus de 40% des ménages de Rillieux-la-Pape (49,6%), Vaulx-en-Velin (49%), Vénissieux (47,3%) et Saint-Fons (46,1%) sont locataires du parc social, cela est le cas pour moins de 5% des habitants de Saint-Didier-au-Mont-d'Or (3,4%) ou de Cailloux-sur-Fontaines (2,1%). Ces différences s'expliquent notamment par de fortes disparités démographiques (les communes de moins de 3 500 habitants n'ayant pas d'obligation légale quant à la construction de logements sociaux), socio-économiques ainsi que par la réalité de la répartition du parc de logements. Le parc locatif social reste en effet très développé dans une large première couronne Est et au Sud de l'agglomération : les ménages locataires du parc social sont ainsi plus nombreux dans les conférences territoriales des maires Portes du Sud, Rhône Amont, Plateau Nord et Portes des Alpes (entre 23,9% et 39,7% des ménages du secteur).

La tendance structurelle, y compris au niveau national, est celle du maintien voire du creusement des écarts des revenus sur les territoires, et la répartition des logements sociaux et de leurs habitants sur le territoire métropolitain demeure inégale. Néanmoins, les politiques publiques correctives menées ont permis de rééquilibrer le parc de logements et de tendre vers une plus grande mixité sociale. Les enjeux de mixité sociale restent essentiels : il convient de les diagnostiquer plus finement afin d'y apporter une réponse adéquate.

Zoom

Les offices publics de l'Habitat (OPH)

Trois OPH sont sous gouvernance directe de la Métropole de Lyon : Grand Lyon Habitat, Est Métropole Habitat et Lyon Métropole Habitat. La coopération entre les OPH et la Métropole est renforcée par la constitution d'un « Pôle Public de l'Habitat ». Les OPH sont chefs de file sur des thématiques précises : l'hébergement au logement pour Est Métropole Habitat, la gestion sociale et urbaine de proximité et la vie sociale des quartiers pour Grand Lyon Habitat, le logement des personnes âgées pour Lyon Métropole Habitat.

Deux objectifs sont aujourd'hui : d'une part, la réalisation de 1 550 logements sociaux nouveaux par an entre 2016 et 2020, et d'autre part, la réhabilitation énergétique de 1 150 logements par an entre 2016 et 2020.

1. Source : INSEE

Part des locataires HLM dans la population totale par commune en 2013

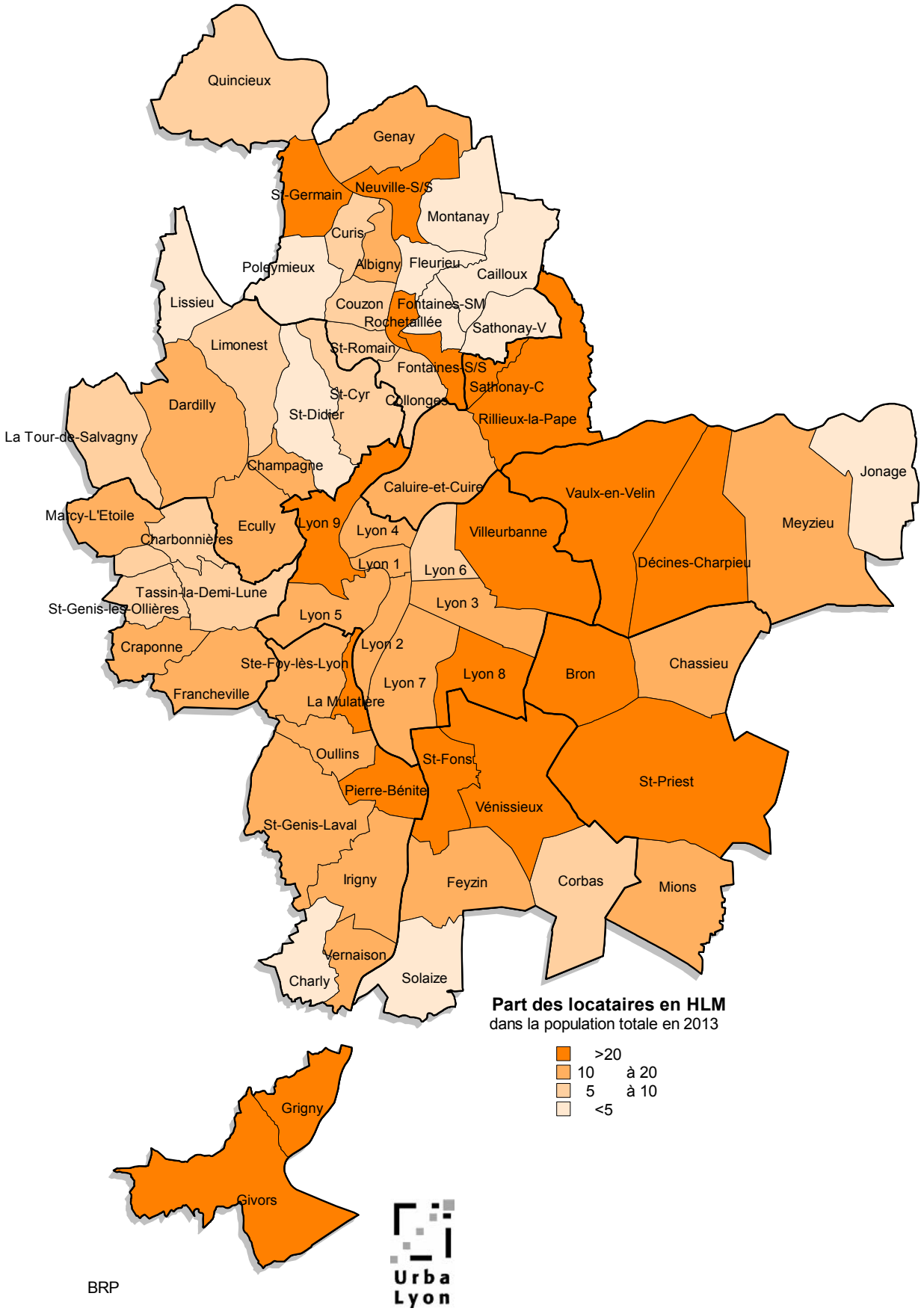

Source : INSEE - Recensement de la population

Un nombre de demandes de logement social en progression continue

En 2015, 49 699 ménages avaient une demande de logement social active sur le territoire métropolitain, soit environ 8% des ménages de la Métropole. Ce chiffre a connu une hausse d'environ 6% depuis 2014, et de 11% de 2013.

Globalement, la démographie des demandeurs de logement social suit la même logique que la démographie de la Métropole de Lyon : les communes connaissant le nombre le plus important de demandes sont celles comptant déjà le plus d'habitants. Ainsi les communes de Lyon et de Villeurbanne sont ciblées respectivement par 41% et 14% des demandeurs, le centre de l'agglomération étant donc souhaité par plus d'un demandeur sur deux. Le nord et l'ouest de l'agglomération rassemblent quant à eux les plus faibles volumes de demandeurs.

Par contre, à population égale, la répartition des demandeurs de logement social suit celle des populations habitant déjà dans le parc social, une partie importante des demandeurs, appelés « demandeurs de mutation », résidant déjà le parc social (41% des demandeurs). Ainsi, si Caluire-et-Cuire et Saint-Priest comptent un nombre d'habitants comparable (environ 42 500 habitants), les demandes concernant Saint-Priest sont deux fois plus importantes, la part de ménages habitant en HLM dans cette commune étant également deux fois plus importante qu'à Caluire-et-Cuire.

Nombre de demandeurs de logement social par commune en 2015

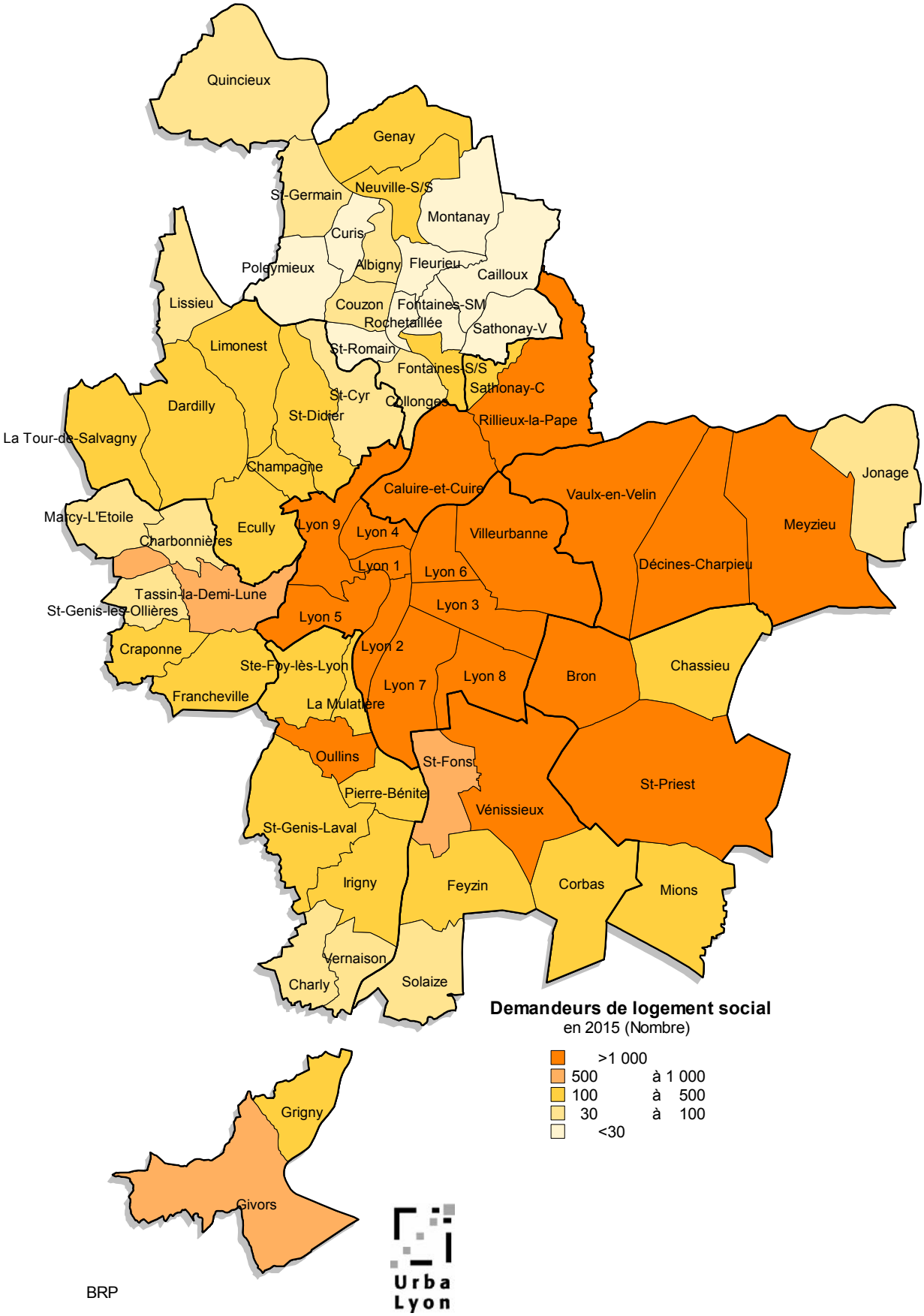

Source : Fichier commun de la demande

Une production de logements locatifs sociaux en hausse, mais une pression de la demande toujours forte

Du fait de son attractivité et de son dynamisme démographique, l'agglomération lyonnaise a connu une hausse importante des coûts d'accès au logement. L'écart entre l'évolution des revenus des ménages et l'évolution des coûts d'accès au logement se creuse. De ce fait, le maintien d'un niveau de production élevé de logements locatifs sociaux est essentiel, même s'il ne peut constituer la seule réponse à cette évolution.

Depuis 2001, la production totale de logements sociaux (logements financés) dans la Métropole de Lyon a été multipliée par plus de 2,5. Elle dépasse l'objectif du Programme Local de l'Habitat (4 000 logements sociaux/an) depuis 2009. Ce sont les logements très sociaux (PLAI) à avoir le plus augmenté.

Or, malgré cette production très importante, le taux de logements locatifs sociaux sur le périmètre de la Métropole évolue lentement (+ 1 point depuis 2001) et reste inférieur aux objectifs fixés par la loi Duflot (23,98% en 2015 contre 25% prévu par la loi). Ceci en raison notamment d'une production immobilière privée très dynamique sur la même période.

En 2015, 30 communes sur les 59 que compte la Métropole, restent déficitaires au sens de la loi SRU (elles ont plus de 3 500 habitants et moins de 25% de logements sociaux). **Néanmoins, les efforts vont dans la bonne direction car grâce à la politique d'équilibre territorial de l'habitat, conduite depuis 15 ans dans le périmètre de la Métropole, et qui vise à organiser une mixité de l'offre de logements aux différentes échelles géographiques, plus de 60% des logements sociaux financés depuis 2001 l'ont été sur les communes SRU.**

Le parc social reste concentré à l'Est et au Sud de l'agglomération. Les communes dont la part de logements sociaux est la plus importante sont Vaulx-en-Velin (58,29% en 2015), Rillieux-la-Pape (55,47%), St Fons (53,25%), Vénissieux (49,90%) et Givors (43,94%). A l'opposé et à quelques exceptions près, les communes du Nord et de l'Ouest de la Métropole sont moins bien dotées.

Néanmoins, grâce aux efforts des territoires en matière de production de logements sociaux, un rééquilibrage territorial commence à s'opérer : le Centre est passé de 19,25% de logements sociaux en 2001 à 21,03% en 2015. L'Ouest voit également son taux de logement social évoluer à la hausse en passant de 19,74% en 2001 à 21,21% en 2015.

Par ailleurs, la production de logements locatifs sociaux se fait en mixité, proche des centres, des services et des transports, et dans des formes adaptées au contexte local.

Malgré ces efforts importants en matière de production, la pression de la demande (c'est-à-dire le rapport entre offre et demande de logement social) dans la Métropole en 2015 reste importante avec 4 demandes pour une offre, légèrement supérieure à la moyenne nationale (3,9).

Enfin, la baisse relative du taux de rotation du parc HLM (9,5% en 2013, 9,1% en 2014 et 8,8% en 2015), ayant pour résultat la diminution du nombre de logements ouverts à la location, n'est pas sans effet sur l'évolution de la pression de la demande.

Part de logements sociaux dans le parc immobilier par commune en 2015

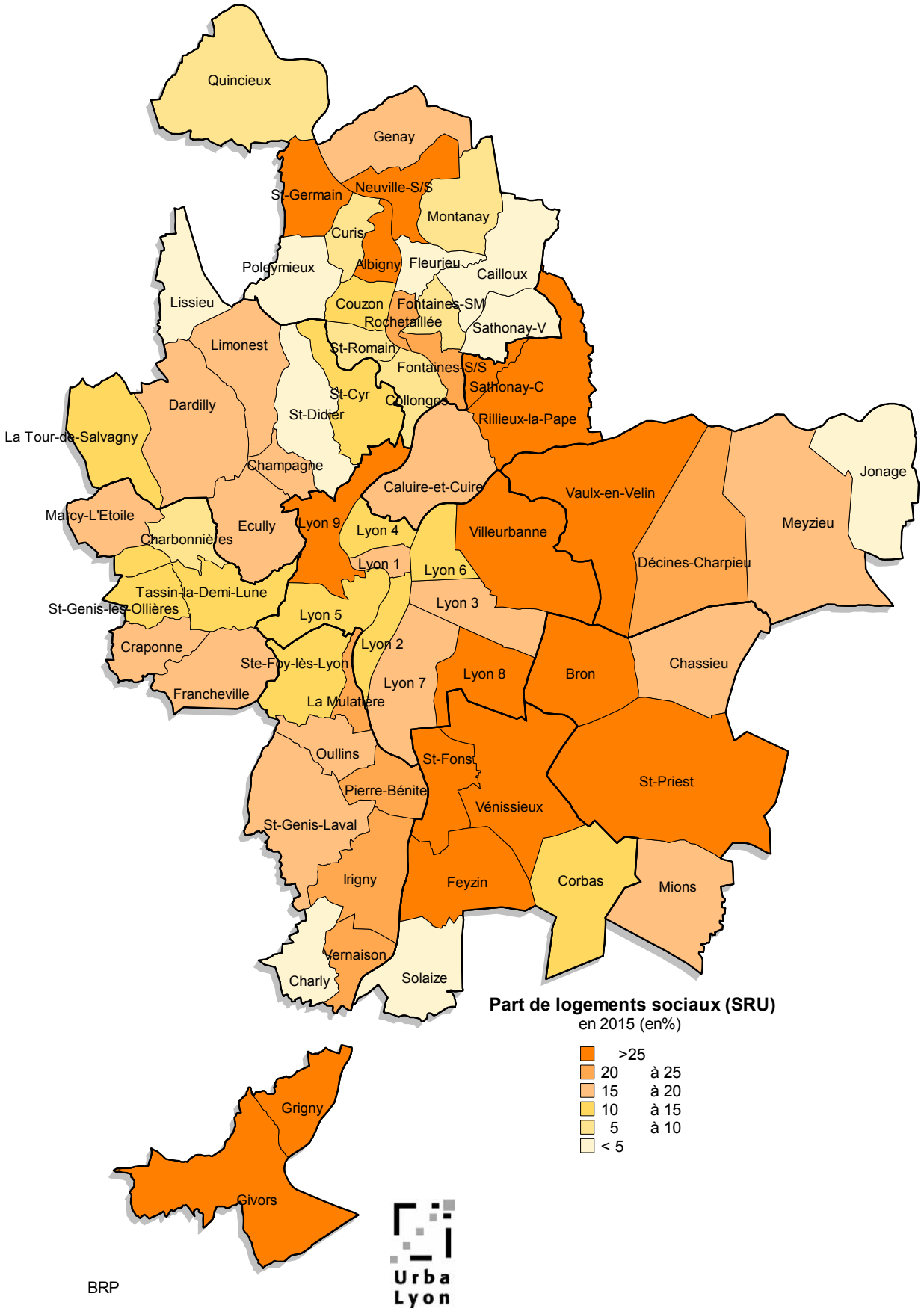

Source : DDT du Rhône – Inventaire SRU

Nombre de logements HLM ouverts à la location par commune en 2015

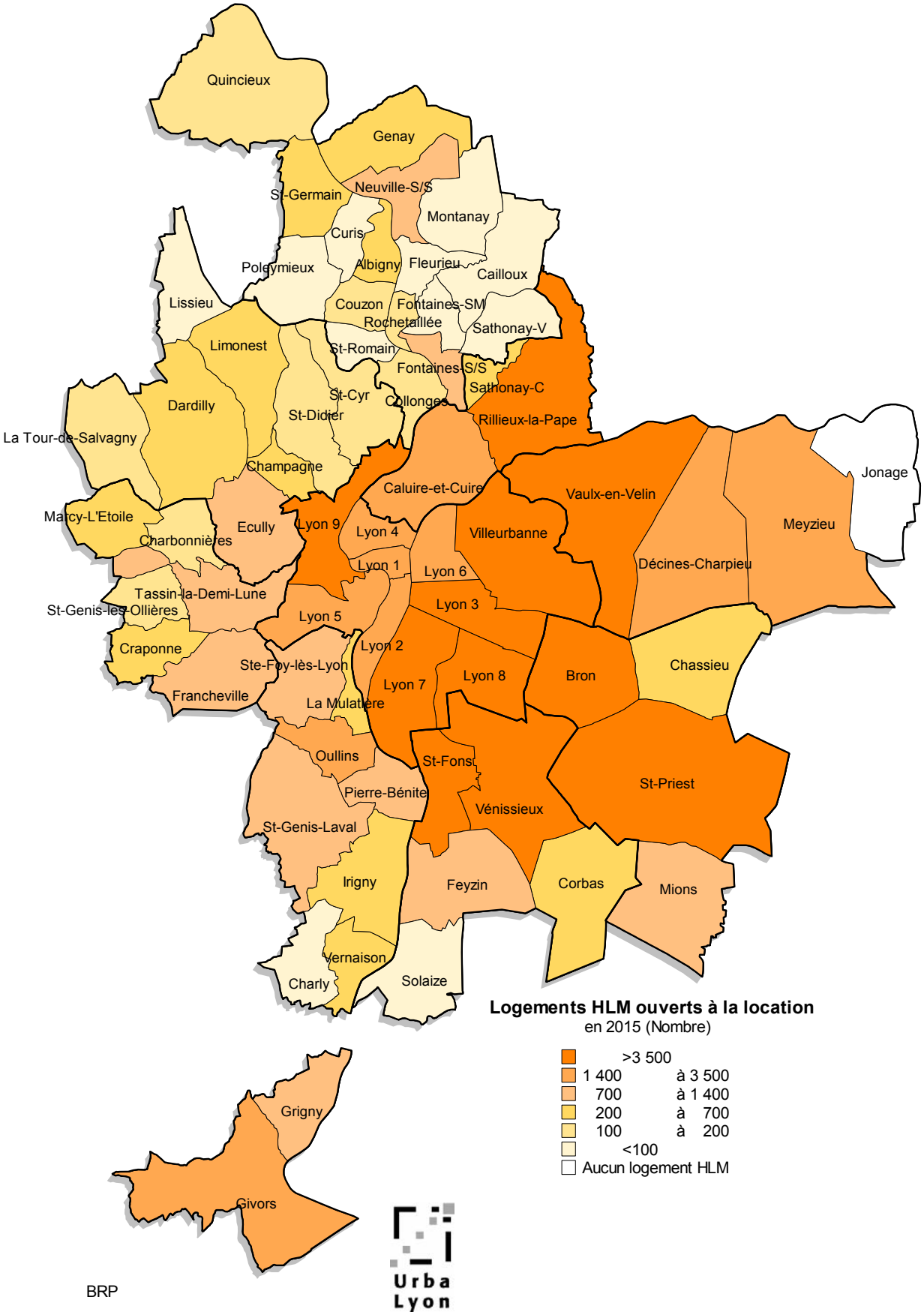

Source : DREAL – RPLS au 01/01/2015

Pression sur la demande de logement social par commune en 2016

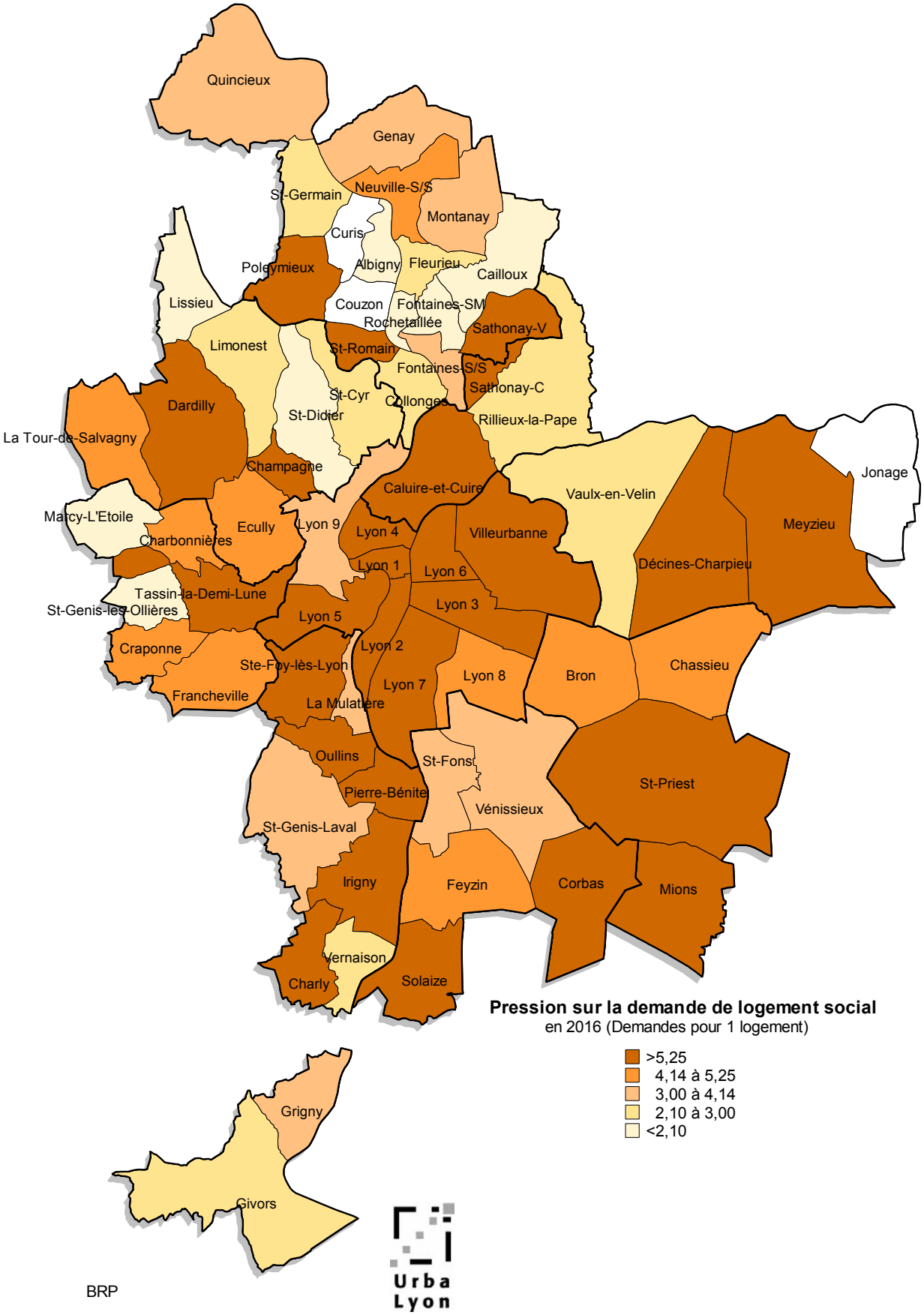

Source : Fichier commun de la demande

Un parc de logements locatifs sociaux composé à près de 65% de T3 et T4

En 2016, 27,6% des logements sociaux du territoire Métropolitain comptent 1 ou 2 pièces, 63,8% comptent 3 ou 4 pièces, et 8,6% comptent 5 pièces ou plus (source Répertoire du Parc Locatif Social - RPLS 2016). La typologie T3 est surreprésentée dans le parc social avec un poids qui s'élève à hauteur de 35% contre 26% pour l'ensemble du parc de résidences principales (source Insee 2013). Les T3 sont situés à 45% dans le centre, 31% dans l'est (Porte des Alpes, Portes du Sud et Rhône Amont) et 24% dans l'ouest. Les T4 et plus, qui sont par contre sous-représentés, se répartissent à 40% dans le centre, 34% dans l'est et 26% dans l'ouest. Les petits logements (T1 et T2), quant à eux, sont situés très majoritairement dans le centre (57%).

Concernant plus spécifiquement les très grands logements (T5 et +), on observe des taux élevés sur certaines communes telles que Dardilly avec 14,2%, Irigny avec 14,1%, Ecully avec 13,8%, Rillieux-la-Pape avec 13,6%, Saint-Priest avec 13,1%, Corbas avec 12,2%, Vénissieux avec 11,6% ou encore, Moins, Marcy-l'Etoile et Décines-Charpieu avec près de 11%.

Si on compare les demandes actives et les attributions, on s'aperçoit que les T3 sont davantage représentés dans les attributions que dans les demandes, avec un écart de plus 8 points entre demandes satisfaites et demandes actives. A l'inverse, les demandes de T5 et + ont moins de chances d'aboutir (-5 points). L'explication tient pour partie à la structure du parc social et au fait que la rotation dans les grands logements est plus faible. Face au constat de cette tension sur ce segment, la collectivité a inscrit depuis 2007 dans le Programme Local de l'Habitat un objectif de développement de l'offre de grands logements : un logement T5 et + par tranche de 10 logements.

Part des logements de 1 ou 2 pièces dans le parc social par commune en 2016

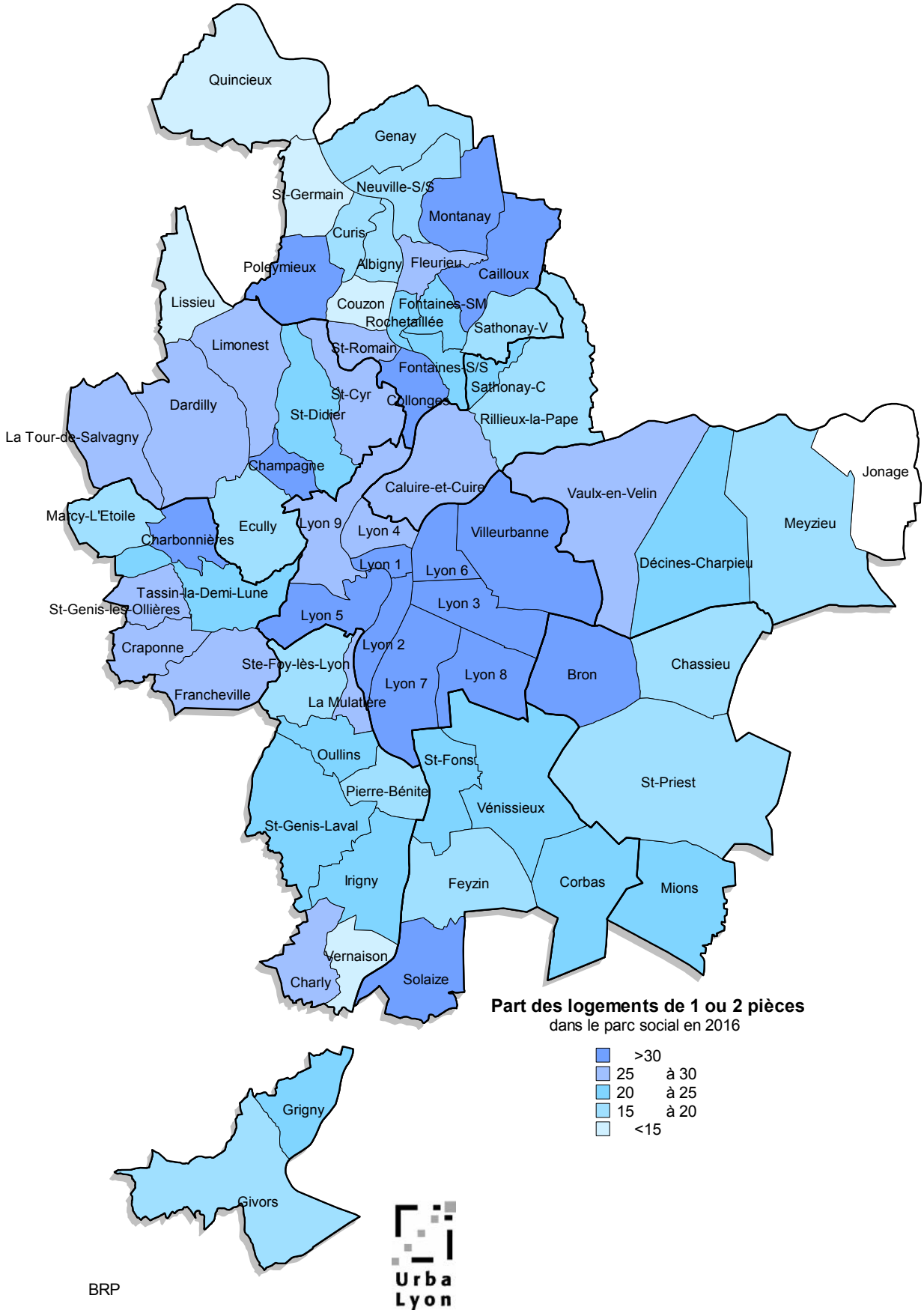

Source : DREAL – RPLS au 01/01/2016

Part des logements de 3 ou 4 pièces dans le parc social par commune en 2016

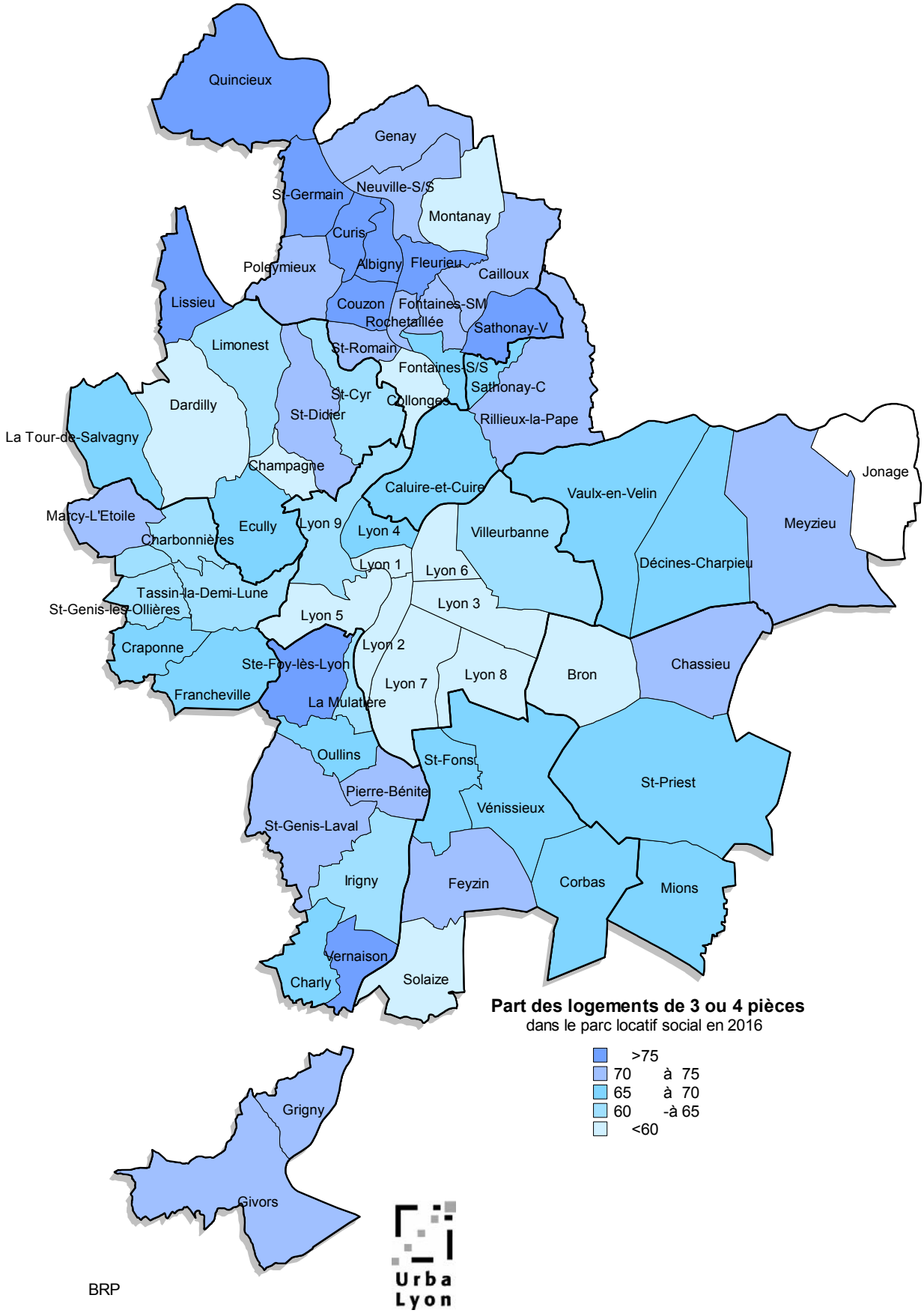

Source : DREAL – RPLS au 01/01/2016

Part des logements de 5 pièces ou plus dans le parc social par commune en 2016

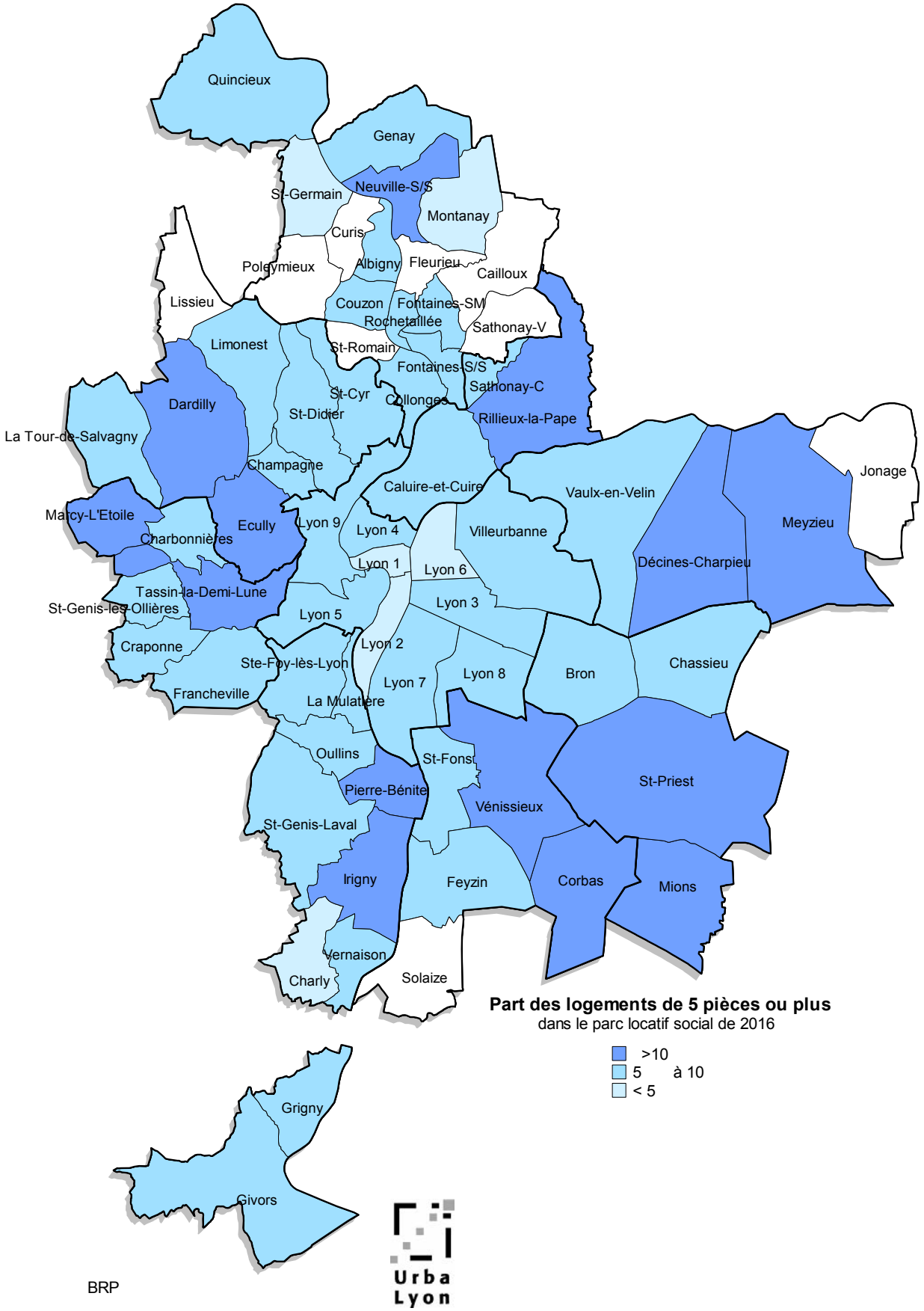

Source : DREAL – RPLS au 01/01/2016

5. Education

Les responsabilités de la Métropole en matière d'éducation sont partagées avec l'État. Celui-ci définit la politique éducative, les programmes d'enseignement, valide les diplômes, finance un ensemble défini de dépenses pédagogiques, recrute, forme et rémunère les personnels qui relèvent de son périmètre.

La Métropole prend en charge la construction, reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement des collèges publics y compris le recrutement et la rémunération des agents des collèges transférés dans l'acte II de la décentralisation.

Elle lui revient de financer les dotations nécessaires au fonctionnement des classes des collèges privés sous contrat d'association.

L'ambition de la Métropole est de construire une identité éducative forte, en lien avec l'Éducation nationale, les acteurs éducatifs, nos partenaires et nos professionnels de terrain. Ce travail se formalisera par une animation continue de l'ensemble des actions éducatives portées par différents services de la Métropole comme les appels à projets dans les collèges, les classes culturelles numériques, le plan d'éducation au développement durable, le décrochage scolaire, la politique de la ville, les projets éducatifs autour du sport, de la culture, de la santé, de la famille…, afin de les articuler autour d'un parcours éducatif cohérent pour les jeunes et en lien avec les projets éducatifs territoriaux (PEDT) des communes.

Ce projet démarrera fin mars 2017 par une rencontre avec toutes les directions métropolitaines concernées par les actions éducatives, suivie d'échanges avec les communes dans le cadre du Pacte de cohérence. Cette démarche de concertation aboutira à l'automne 2017 à un état des lieux précis des actions éducatives menées sur notre territoire, qui permettra ensuite de poser les grands axes du projet éducatif métropolitain et de construite une identité éducative propre à la Métropole.

Chiffres clés 2015/2016

- 77 collèges publics qui accueillent 42 164 collégiens en 2015 et 43 025 en 2016 (soit +861 élèves)
- 36 collèges privés qui accueillent 21 052 collégiens en 2015 et 21 530 en 2016 (soit +478 élèves)
- Entre 2014 et 2020, prévision d'évolution des effectifs en collèges publics de 5 435 élèves, auxquels s'ajouteront 2 126 élèves supplémentaires à l'horizon 2023.
- Dépenses d'investissement 2015/2020 (PPI) : 263 M €
- Dépenses annuelles de fonctionnement : 25 560 000 €
- Renouvellement de mobiliers et d'équipements (hors cuisine et informatique) : 580 248 €

De nombreux habitants des territoires les plus fragilisés de la Métropole n'ont pas de diplôme

De prime abord, le niveau de qualification moyen des habitants de la Métropole de Lyon apparaît plus élevé que la moyenne nationale.

Environ 14% des habitants de plus de 15 ans de la Métropole sont des cadres, contre 9,1% en France métropolitaine ; **la part des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 25-34 ans, quant à elle, est supérieure est de 55,5%**, contre 43,3% pour la France métropolitaine.

En 2013, la part des non-diplômés (ou titulaires d'un diplôme national du brevet ou équivalent) parmi les plus de 15 ans est également nettement moins importante dans la Métropole de Lyon que dans l'ensemble du territoire de la France métropolitaine (23,67% contre 32,66%).

Zoom

La lutte contre le décrochage scolaire

Lutter contre le décrochage scolaire est une problématique qui relève de la compétence de l'Éducation Nationale.

Toutefois, la Métropole est concernée par le phénomène de par ses missions et compétences en matière d'insertion socio-professionnelle et de protection de l'enfance.

Elle contribue à sa lutte en menant des recherches-actions en partenariat avec deux de ses communes les plus touchées pour iidentifier les indicateurs pertinents afin de mieux repérer les enfants à risque et comprendre les motifs du décrochage. Une telle perspective permettra d'articuler ses actions à celles menées par l'Éducation nationale, notamment sur le plan de la prévention, du soutien à la parentalité, et de la diversification de l'accompagnement des jeunes en difficulté en partenariats avec les structures habilitées mais aussi par la mobilisation de réseaux citoyens.

Pour autant, cet indicateur (part des non-diplômés parmi les plus de 15 ans) regroupe des situations particulièrement hétérogènes.

S'il est inférieur à 15% dans les territoires présentant un taux de pauvreté relativement bas, comme Poleymieux-au-Mont-d'Or (9,07%) ou Sathonay-Village (14,72%), ou ceux qui occupent une place centrale au sein de la Métropole, comme les 1er, 6e, 2e et 3e arrondissements de Lyon (respectivement 12,32%, 12,80%, 14,88% et 14,93%), il est supérieur à 35% à Rillieux-la-Pape, Vaulx-en-Velin, Givors, Saint-Fons et Vénissieux, qui sont les cinq communes connaissant les plus importants taux de pauvreté.

Ces fortes disparités témoignent de l'importante corrélation (r=0,71) entre part des non-diplômés (ou titulaires d'un diplôme national du brevet ou équivalent) parmi les plus de 15 ans et taux de pauvreté.

Cette corrélation s'inscrit dans un phénomène plus structurel et systémique de production de la pauvreté et de la précarité sociale, les populations les moins aisées étant à la fois les moins qualifiées, les moins ancrées dans l'emploi, et les plus éloignées du système éducatif (et notamment, de l'enseignement supérieur).

Pourcentage de non-diplômés ou titulaires d'un NDB ou équivalent **parmi les personnes de 15 ans et plus non scolarisées en 2013**

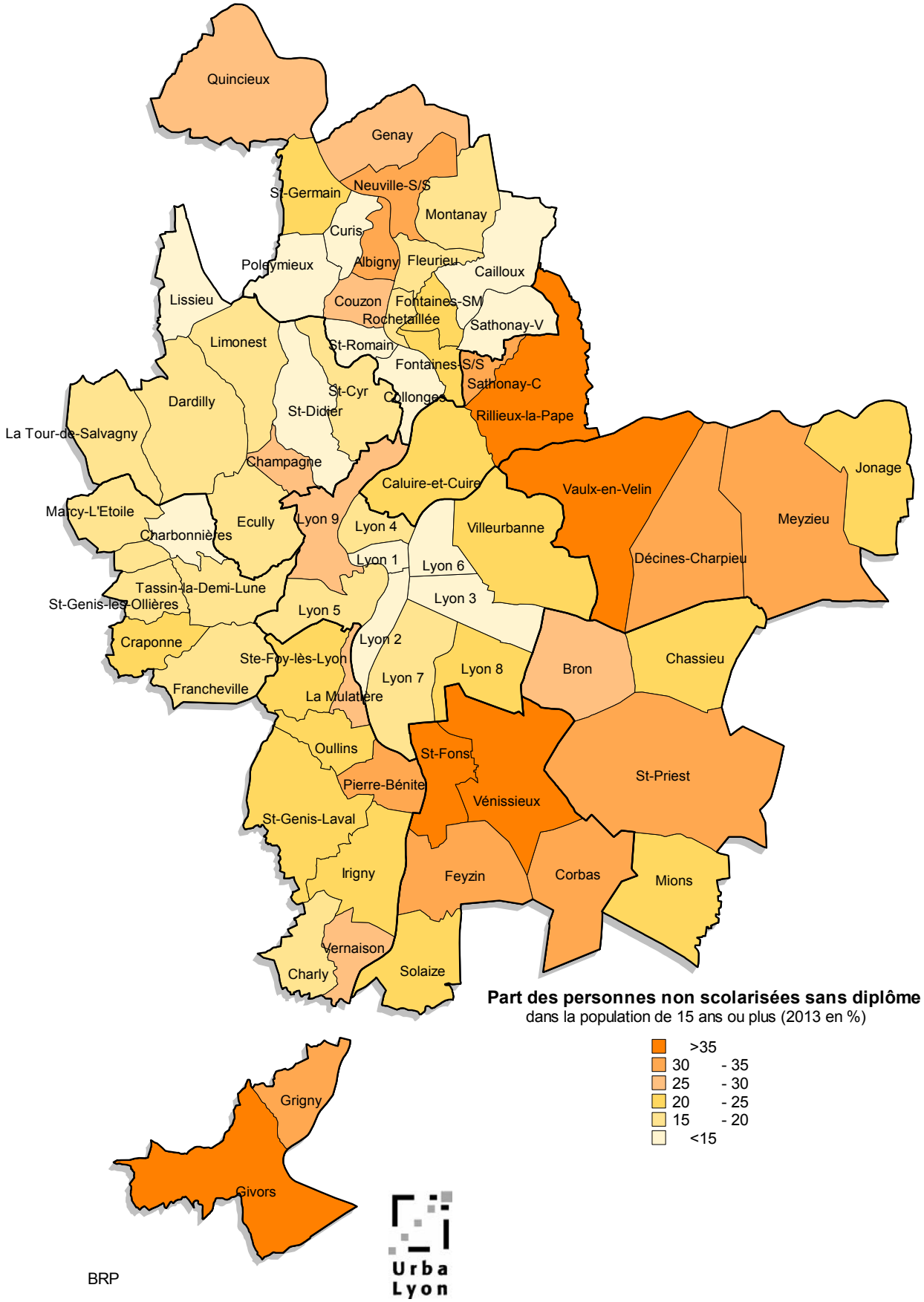

Source : INSEE - Recensement de la population

La déscolarisation des jeunes de moins de 18 ans : une rupture entre la moitié nord-ouest et la moitié sud-est du territoire

En 2013, la Métropole de Lyon compte 1 421 jeunes de 15 à 17 ans déscolarisés. Cela représente environ 3,82% des effectifs de cette classe d'âge, un chiffre légèrement inférieur à la moyenne nationale (3,94%). Le poids des jeunes déscolarisés dans la population de 15 à 17 ans a par ailleurs augmenté, passant de 3,15% en 2008 à 3,82% en 2013, soit une augmentation de 0,67 point en 5 ans.

Sur le territoire de la Métropole de Lyon, comme l'ensemble du territoire français, la déscolarisation concerne davantage les garçons (4,57% des garçons de cet âge sur la Métropole de Lyon, contre 4,52% en France) que les filles (3,03% sur la Métropole contre 3,34% en France). De la même façon, sur 5 ans on note une augmentation du nombre de garçons déscolarisés alors que le nombre de filles de 15 ans à 17 ans a lui diminué.

La déscolarisation touche davantage les communes du sud et de l'est de la Métropole que celles du nord et de l'ouest. Dans les communes comptant plus de 250 jeunes de 15 à 17 ans, les taux de déscolarisation les plus bas se situent dans les communes de Caluire-et-Cuire (1,31%), Charbonnières-les-Bains (1,08%) et Écully (1,54%) ou encore les 1er et 6e arrondissements de Lyon (1,06% et 1,25%). A l'inverse, quatre communes du sud et de l'est de la Métropole comptent un taux de déscolarisation des jeunes de cette tranche d'âge supérieur à 6% : Bron (6,31%), Corbas (6,39%), Vaulx-en-Velin (6,51%) et Vénissieux (7,4%). Et si la déscolarisation touche davantage les garçons que les filles, le taux de scolarisation des filles est plus important que celui des garçons dans trois des huit communes où l'on retrouve la plus grande part de jeunes ayant quitté le système scolaire : Irigny (5,73% contre 5,08%), Givors (5,99% contre 5,27%) et Vaulx-en-Velin (7,1% contre 5,91%).

Zoom

La politique « Education et collèges »

La politique de l'Éducation et des collèges s'exerce en collaboration avec l'Éducation nationale. À ce titre, la Métropole prend en charge la construction, l'entretien, l'équipement et le fonctionnement des 113 collèges situés sur son territoire pour un budget global de près de 64 millions d'euros. Elle est également chargée du recrutement et de la rémunération des agents des collèges, hors personnel enseignant. Elle assure aussi l'accueil ainsi que la restauration collective.

Enfin, elle met en place des initiatives et actions éducatives en direction des collégiens afin d'accompagner les établissements dans leurs projets pédagogiques et peut soutenir à ce titre un certain nombre d'actions par le versement de subventions.

Part des enfants de 15 à 17 ans scolarisés par commune en 2013

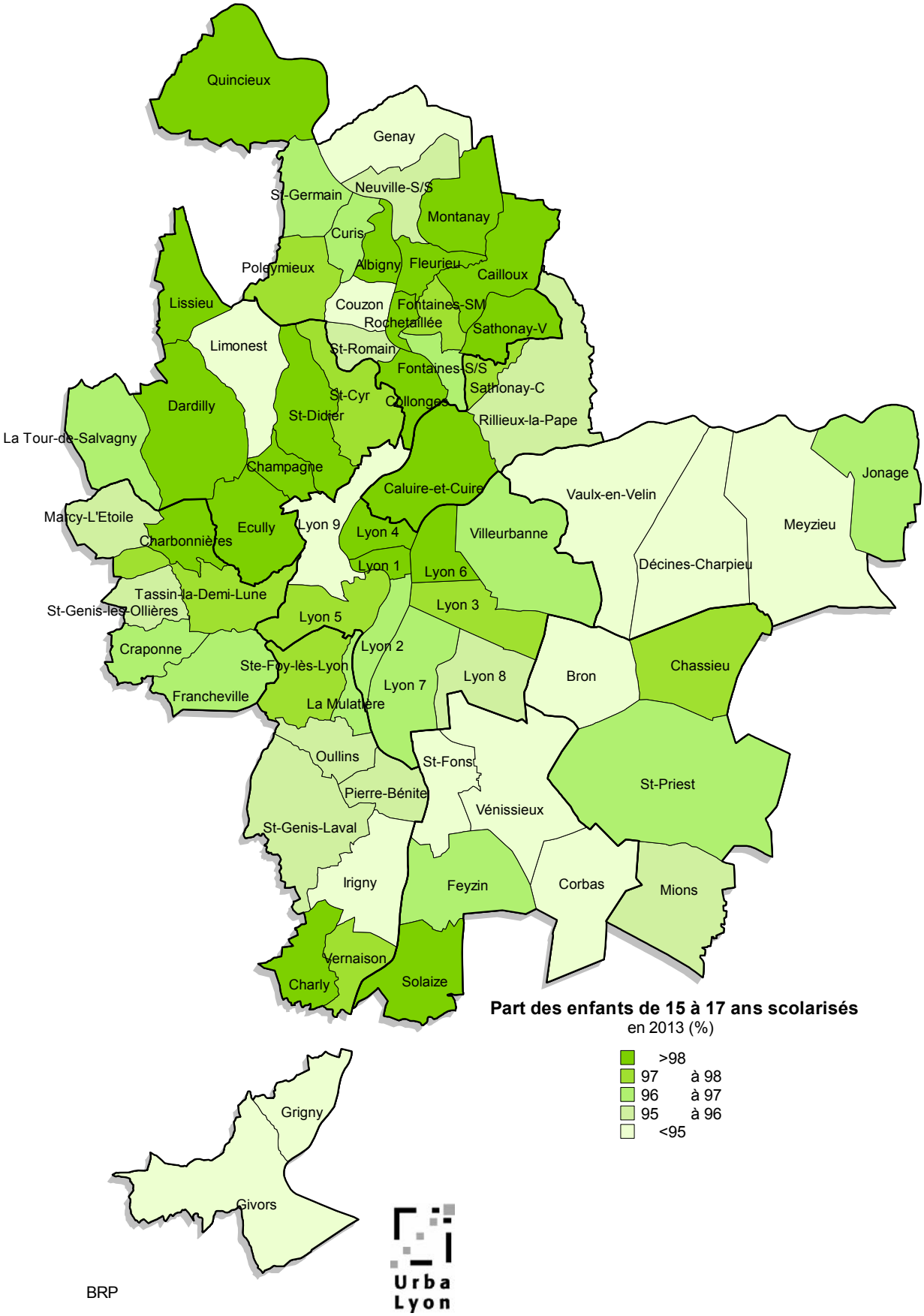

Source : INSEE - Recensement de la population

Elèves en retard d'un an à la rentrée en 6ème

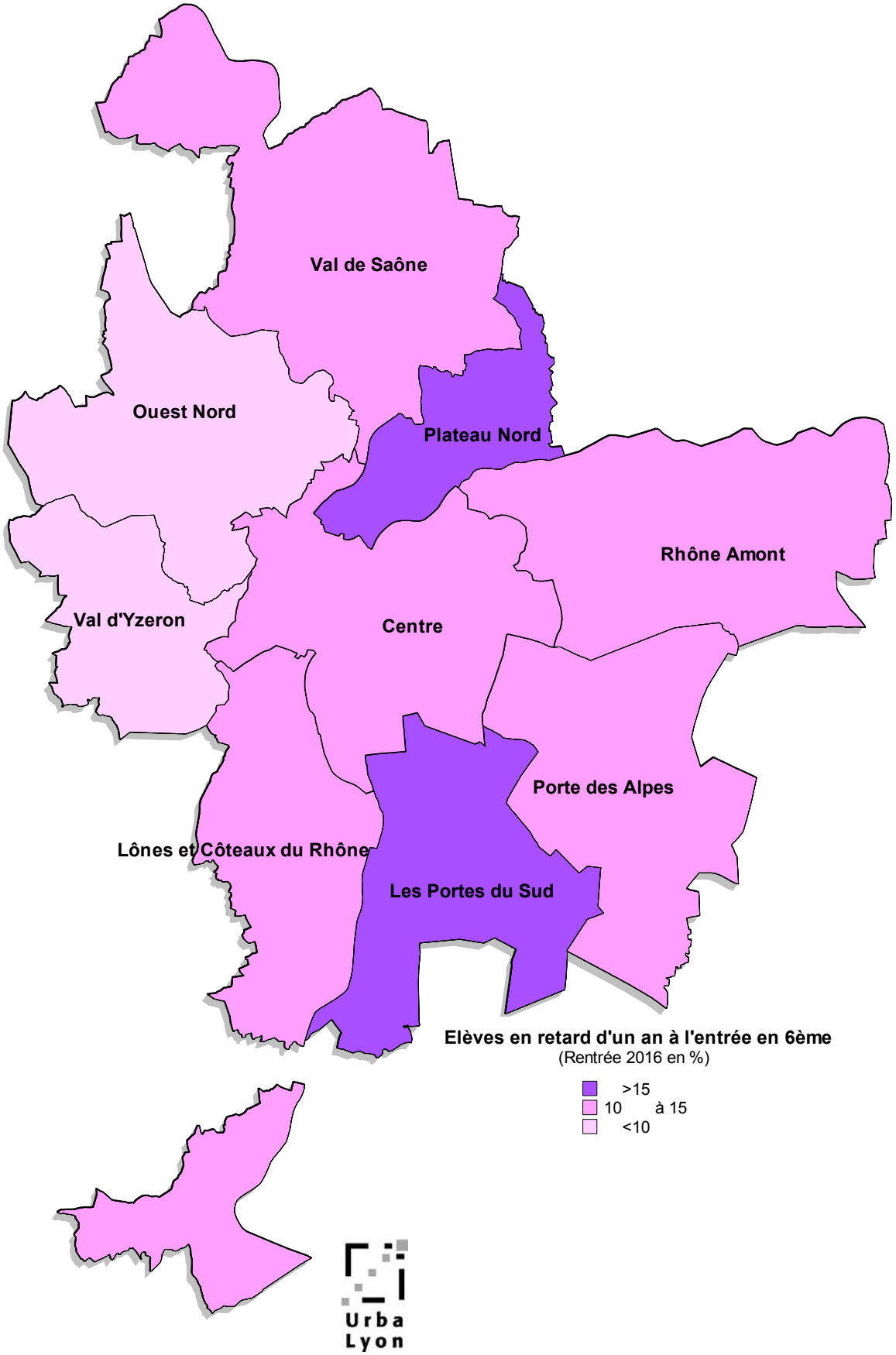

Source : Rectorat de Lyon

Elèves en retard d'un an à la rentrée en 3ème

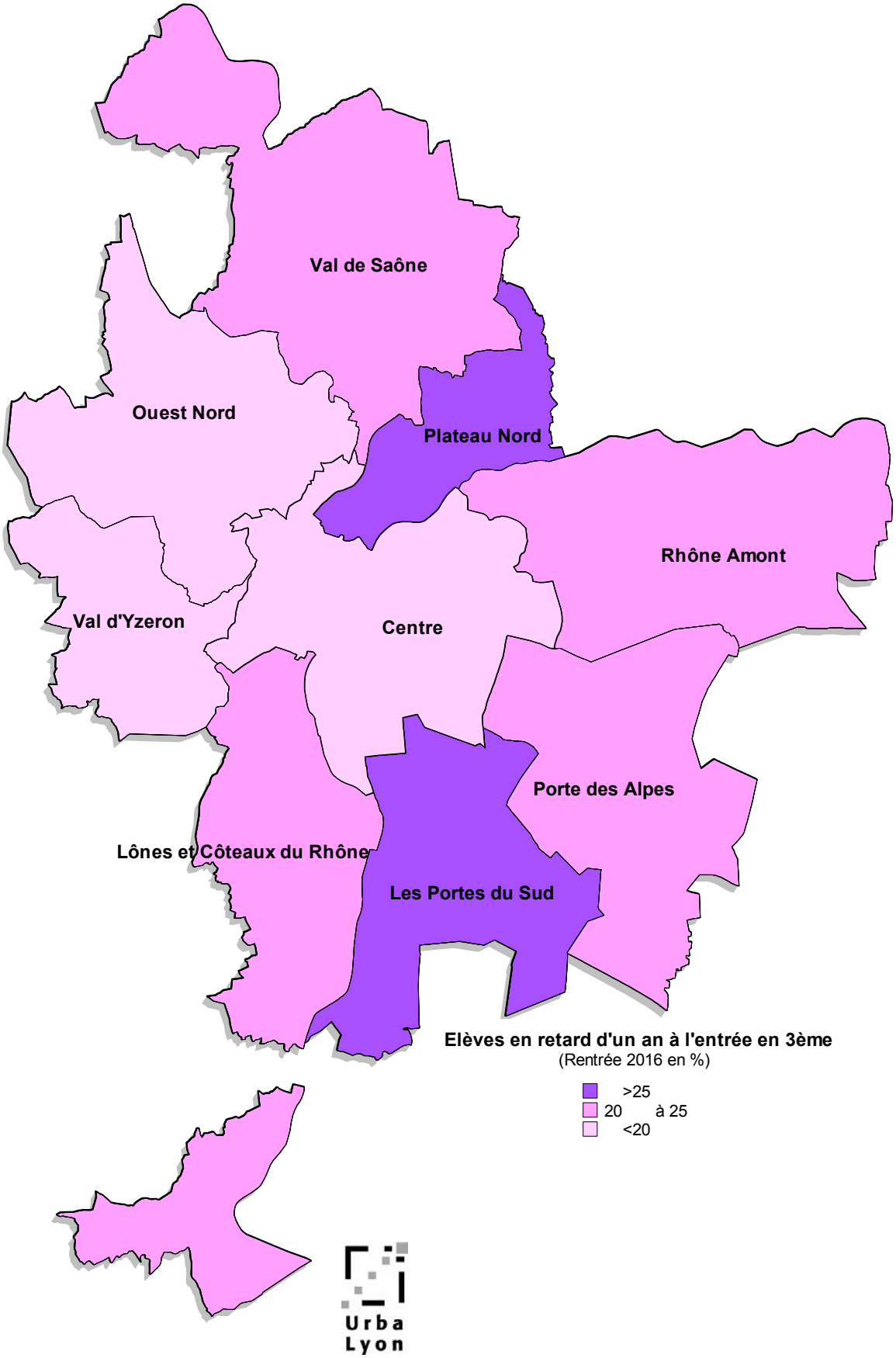

Source : Rectorat de Lyon

Taux d'accès de la 3ème vers une 2nde générale

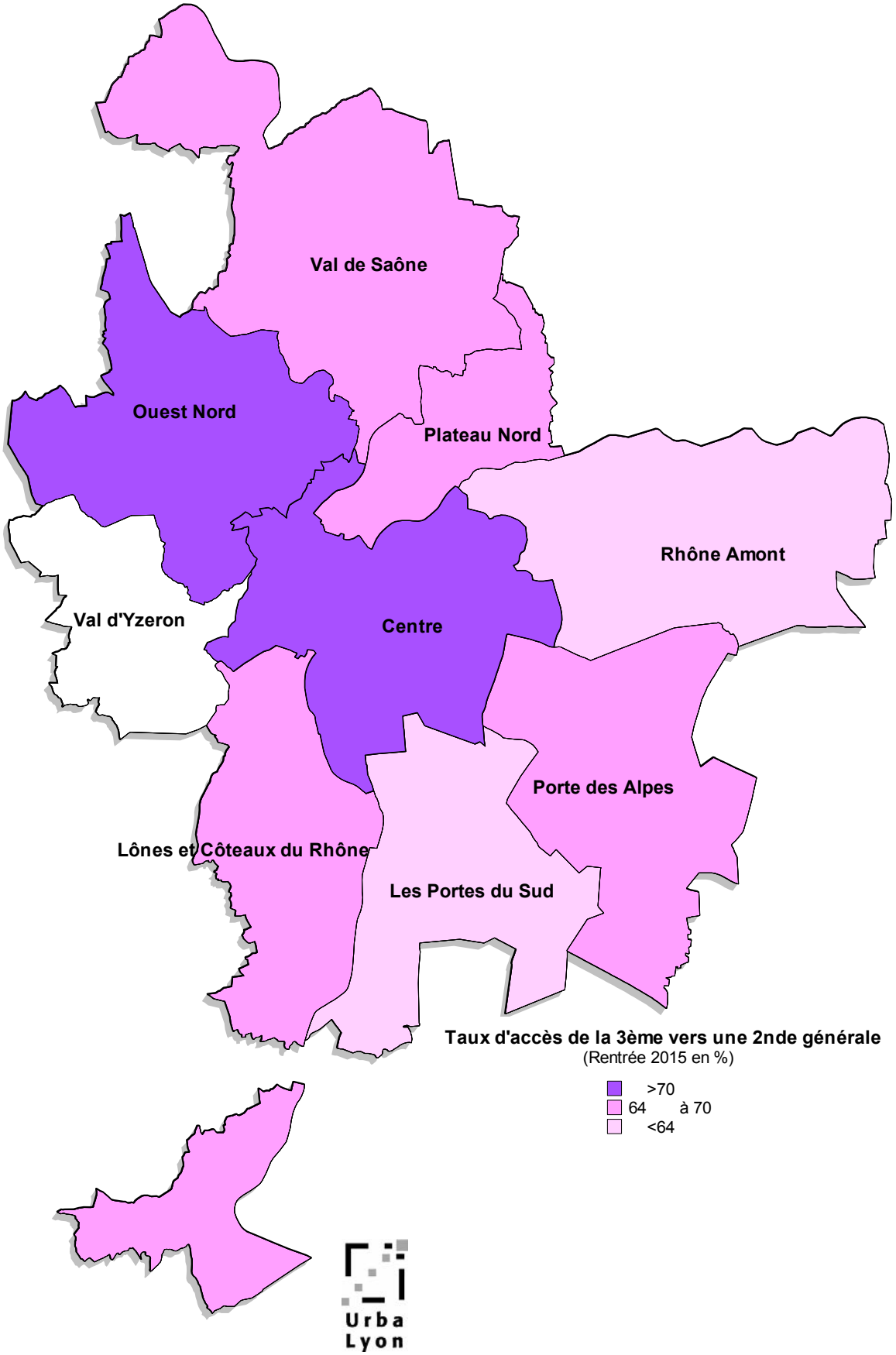

Source : Rectorat de Lyon

Taux d'accès de la 3ème vers une 2nde Pro

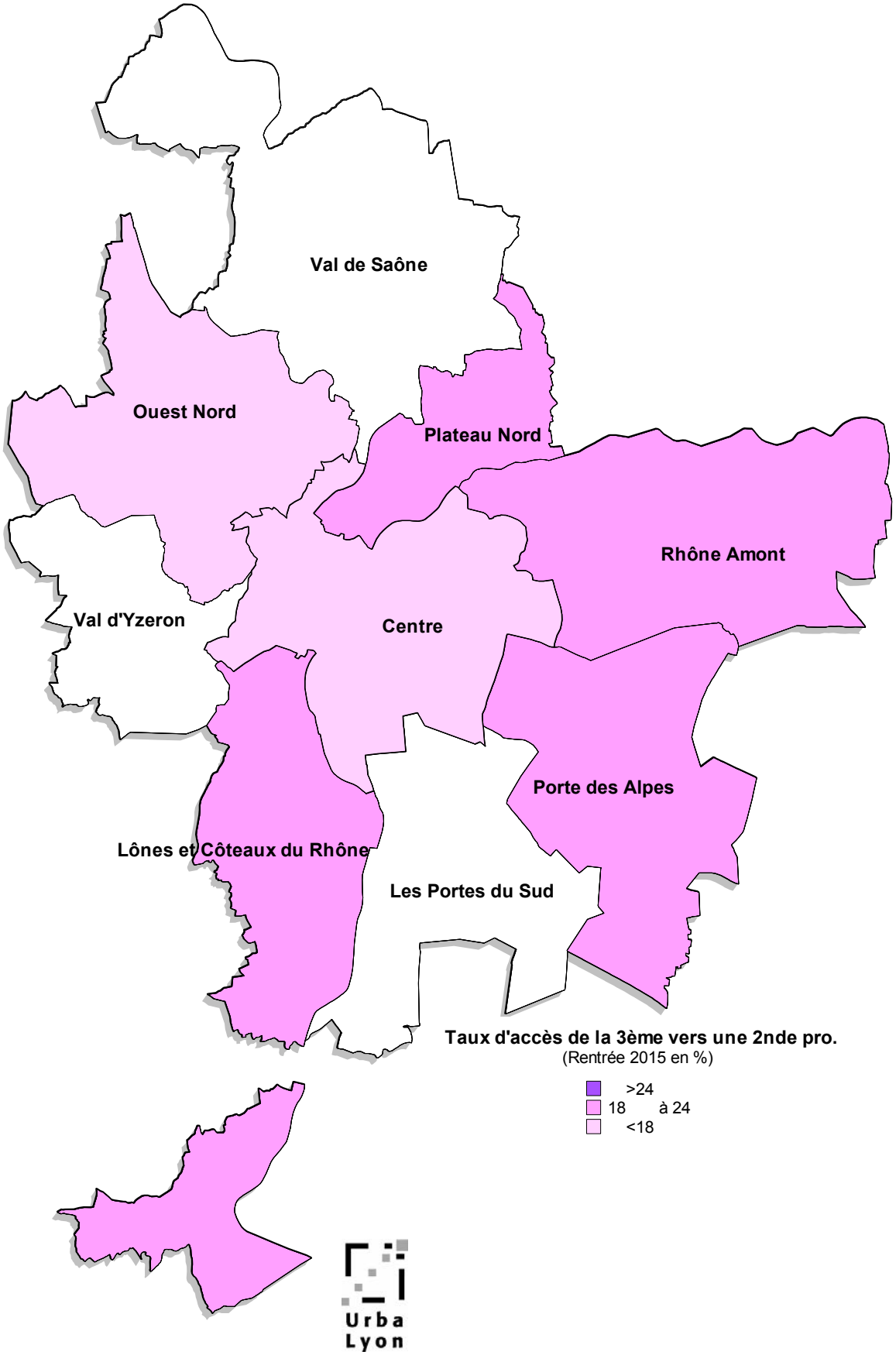

Source : Rectorat de Lyon

Taux d'accès de la 3ème vers un CAP

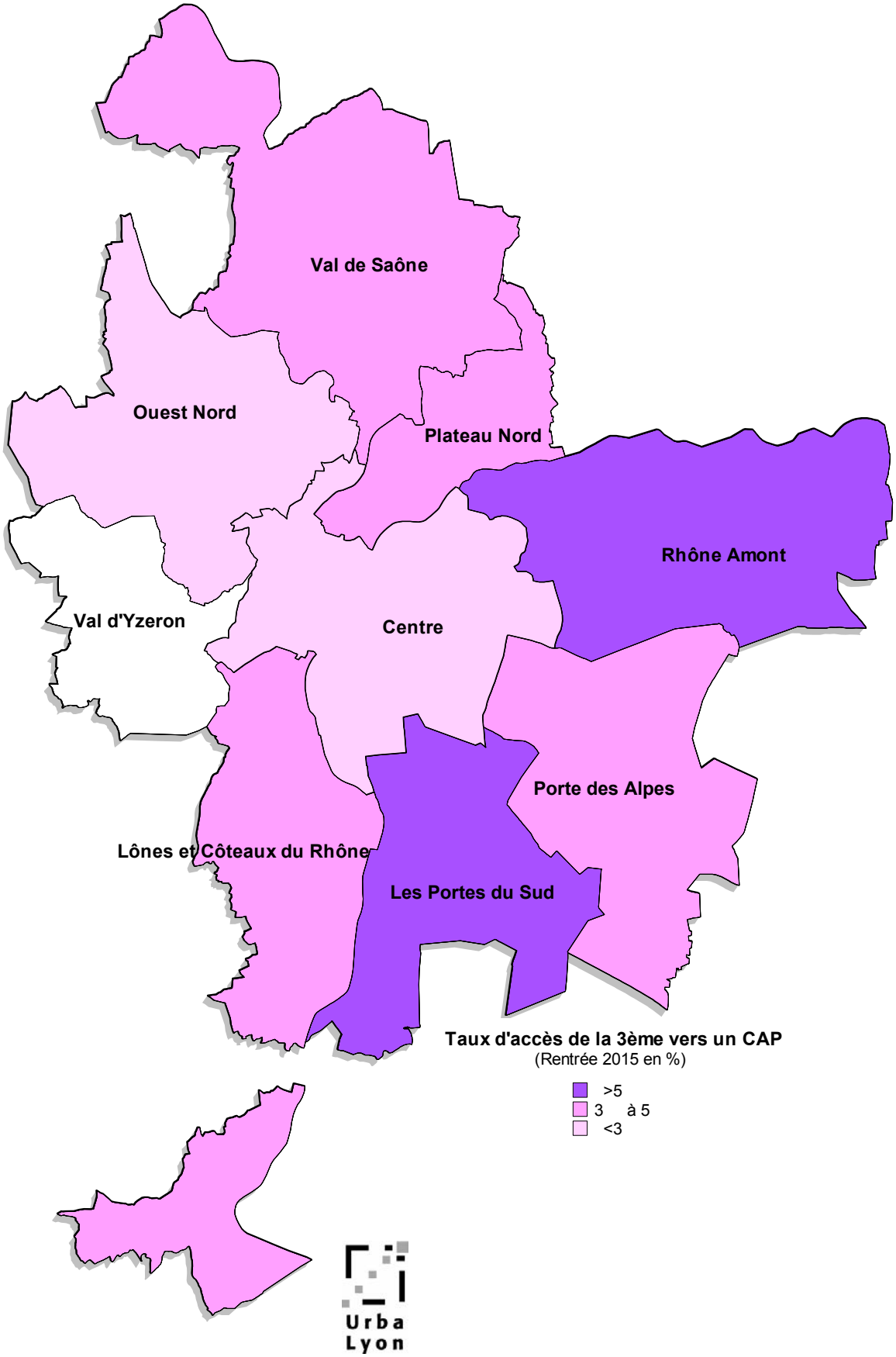

Source : Rectorat de Lyon

COLLÈGES
DE LA MÉTROPOLE

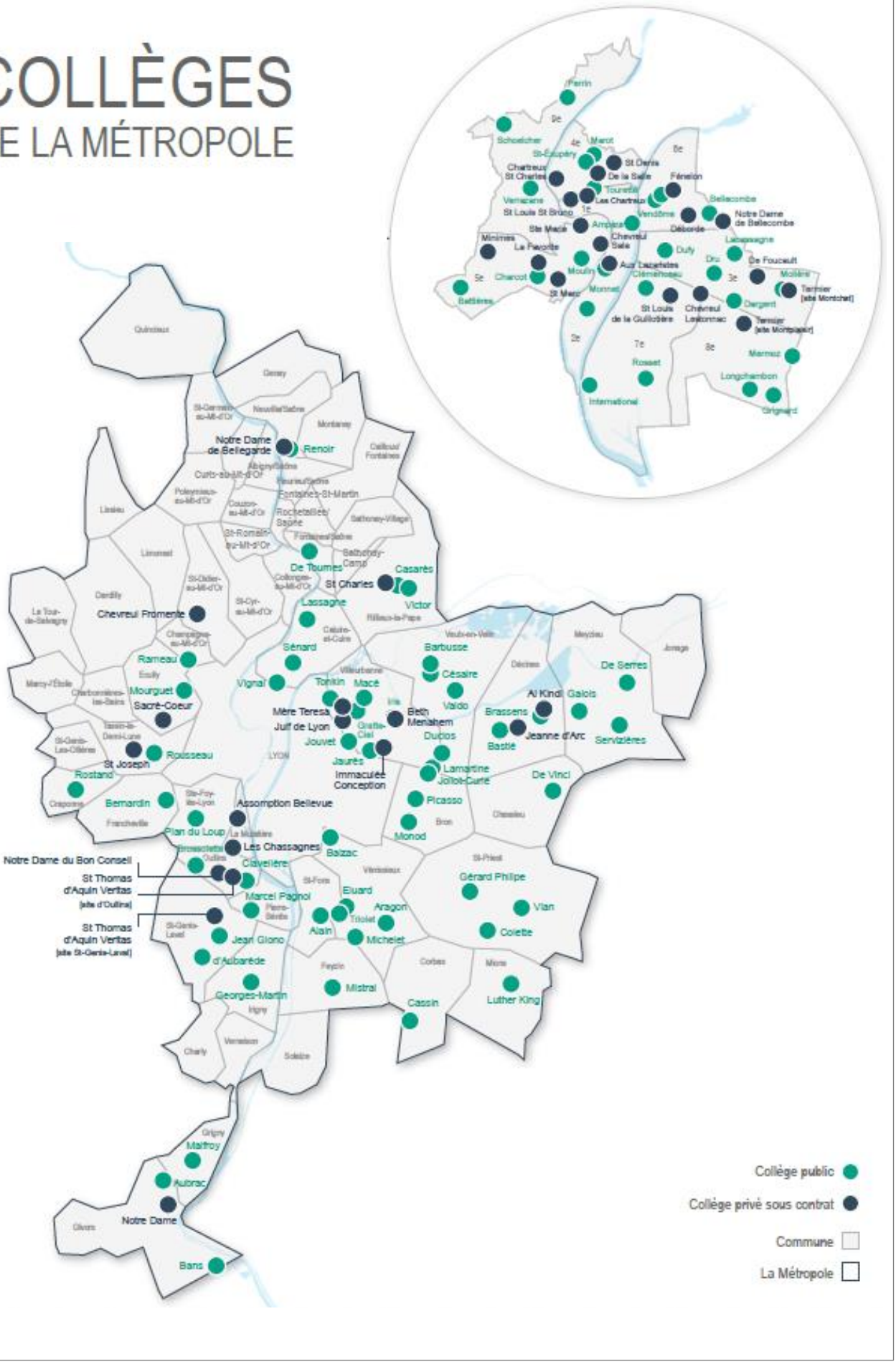

6. Protection maternelle et infantile, modes de garde

À la charnière du sanitaire et du social, de l'individuel et du collectif, de la prévention et de l'éducation, la Protection Maternelle et Infantile (PMI) est un service ouvert à tous, qui adapte ses interventions aux besoins de chacun, selon un principe d'universalisme proportionné. Il s'agit, avant tout, de promouvoir la santé de la mère et de l'enfant de 0 à 6 ans, grâce à des mesures de prévention.

Pour les femmes enceintes et les enfants de 0 à 6 ans, l'action de la PMI concerne tout autant la préparation à la naissance, les consultations médicales pré et post-natales, les consultations de nourrissons, la vaccination, l'accompagnement spécifique ou encore les bilans de santé en école maternelle.

La Métropole, via la PMI, se charge également de délivrer l'agrément autorisant l'exercice des assistants maternels et des Établissements d'Accueil des Jeunes Enfants (EAJE). Elle encadre la formation des premiers, et suit l'activité des seconds.

L'action de la PMI peut aussi s'adresser à un public plus large, à travers diverses consultations médicales relatives à la maitrise de la fécondité, les dépistages des infections sexuellement transmissibles (IST), les entretiens avant et après interruption volontaire de grossesse (IVG), ou le conseil conjugal et familial.

Chiffres clés 2016

- 2 665 femmes suivies par les sages-femmes en périnatal
- 12 119 enfants vus en postnatal précoce
- 4 876 séances de consultation de nourrissons, ayant donné lieu à 27 685 actes
- 17 799 enfants vus en bilan de santé des 3-4 ans
- 5 657 consultants dans les Centres d'Éducation et de Planification Familiale (CPEF)
- 228 animations collectives menées par les CPEF
- 9 849 assistants maternels
- Environ 350 professionnels dont : 165 infirmières puéricultrices, 70 médecins, 21 sages-femmes, 23 auxiliaires de puériculture, 8 conseillères conjugales, 2 éducatrices de jeunes enfants, 20 psychologues

Source Métropole 2016

Un nombre de naissances en hausse constante

En 2015, la Métropole de Lyon a vu naître 21 267 enfants, soit plus de 2 100 naissances de plus qu'en 2005, ce qui correspond à une hausse de 11%. Avec 21 191 naissances pour 1 354 476 habitants en 2014, le taux de natalité de la Métropole de Lyon était cette année de 15,6‰, un chiffre nettement supérieur à la moyenne nationale (12,2‰). Le taux de natalité de la Métropole de Lyon semble légèrement augmenter : entre 2009 et 2014 avec +0,24 points.

À l'échelle communale, la natalité du territoire métropolitain est nettement plus complexe. En données brutes, la ville de Lyon concentre à elle seule 37,3% des naissances en 2015. Mais si son taux de natalité en 2014 (15,1‰) est supérieur à la moyenne nationale, celui-ci est inférieur à la moyenne de la Métropole de Lyon. En règle générale, ce sont les communes populaires du sud et de l'est de la Métropole qui disposent des taux de natalité les plus importants, à l'instar de Pierre-Bénite (16,6‰), Vénissieux (21,6‰), Saint-Fons (21,6‰) et Vaulx-en-Velin (23,3‰). Au contraire, le taux de natalité des communes du nord et de l'ouest est bien moins important, comme le montrent les exemples d'Écully (11,1‰), Marcy l'Etoile (11,4‰) et de Saint-Didier-au-Mont-d'Or (7,2‰) ; Poleymieux-au-Mont-d'Or compte même un taux de natalité inférieur à 7‰, mais le faible nombre de naissances déclarées dans cette commune (9 en 2014) biaise fortement l'analyse.

Sur l'ensemble du territoire, l'évolution de la natalité est particulièrement hétérogène. Au regard des données brutes, il est difficile de voir émerger de réelles tendances. C'est au regard de l'évolution du taux de natalité entre 2009 et 2014 que certaines évolutions sont observables. On remarque ainsi qu'à l'exception de Saint-Germain au-Mont-d'Or, Vaulx-en-Velin et Bron, les communes atteignant en 2014 un taux de natalité supérieur à 16‰ sont en augmentation depuis 2009, cette hausse pouvant parfois être de plus de 5 points comme à Champagne au mont d'Or, Marcy l'Etoile, la Tour-de-Salvagny, Quicieux ou Sathonay-Village. A l'inverse des taux de natalité diminuent fortement comme à Fontaine Saint Martin, Grigny, Saint Germain au mont d'Or, ou Solaize (tous en baisse de plus de 3 points).

Taux de variation du nombre de naissances par commune entre 2011 et 2015

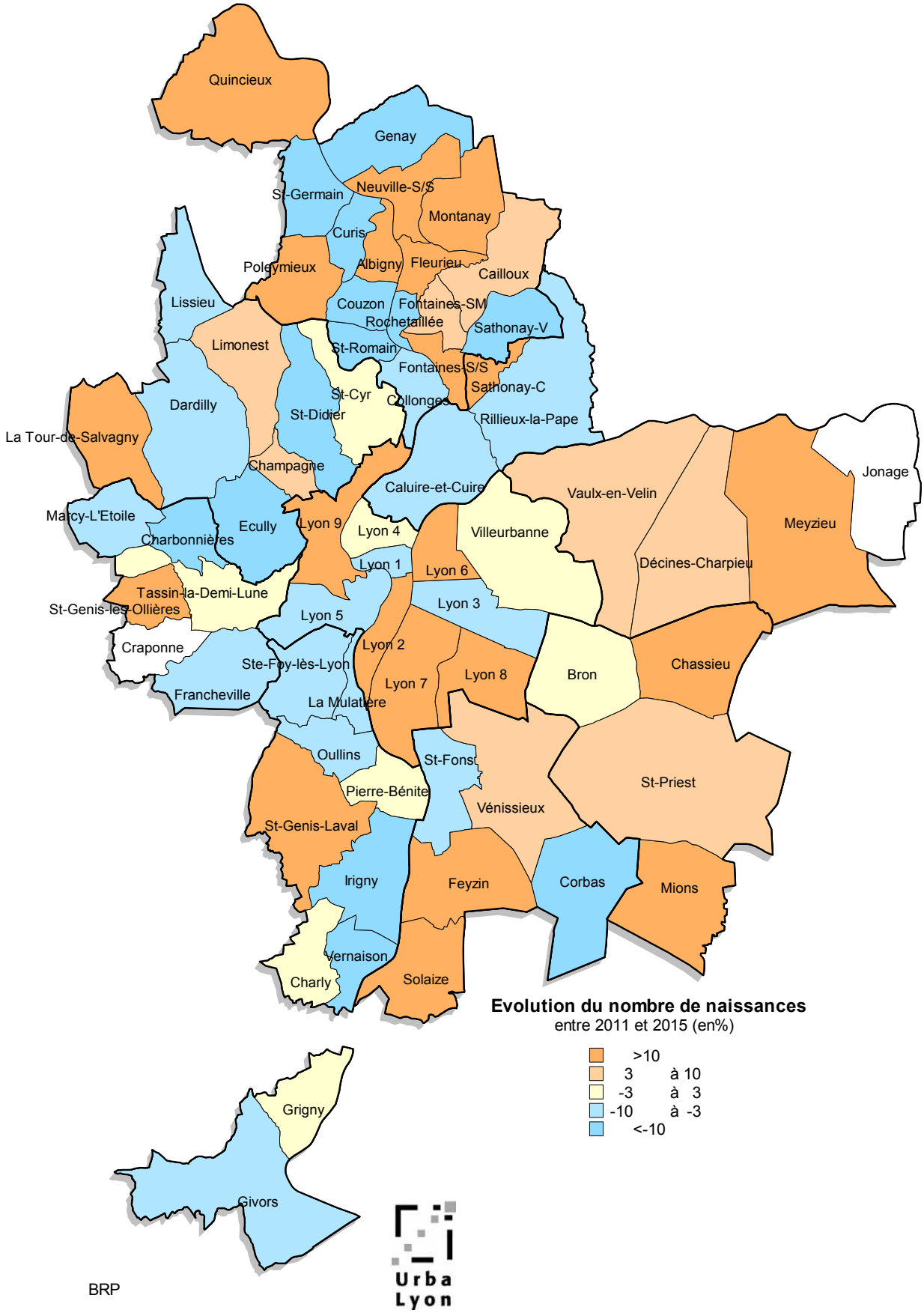

Source : Insee-Etat Civil

Nombre de naissances par commune entre 2011 et 2015

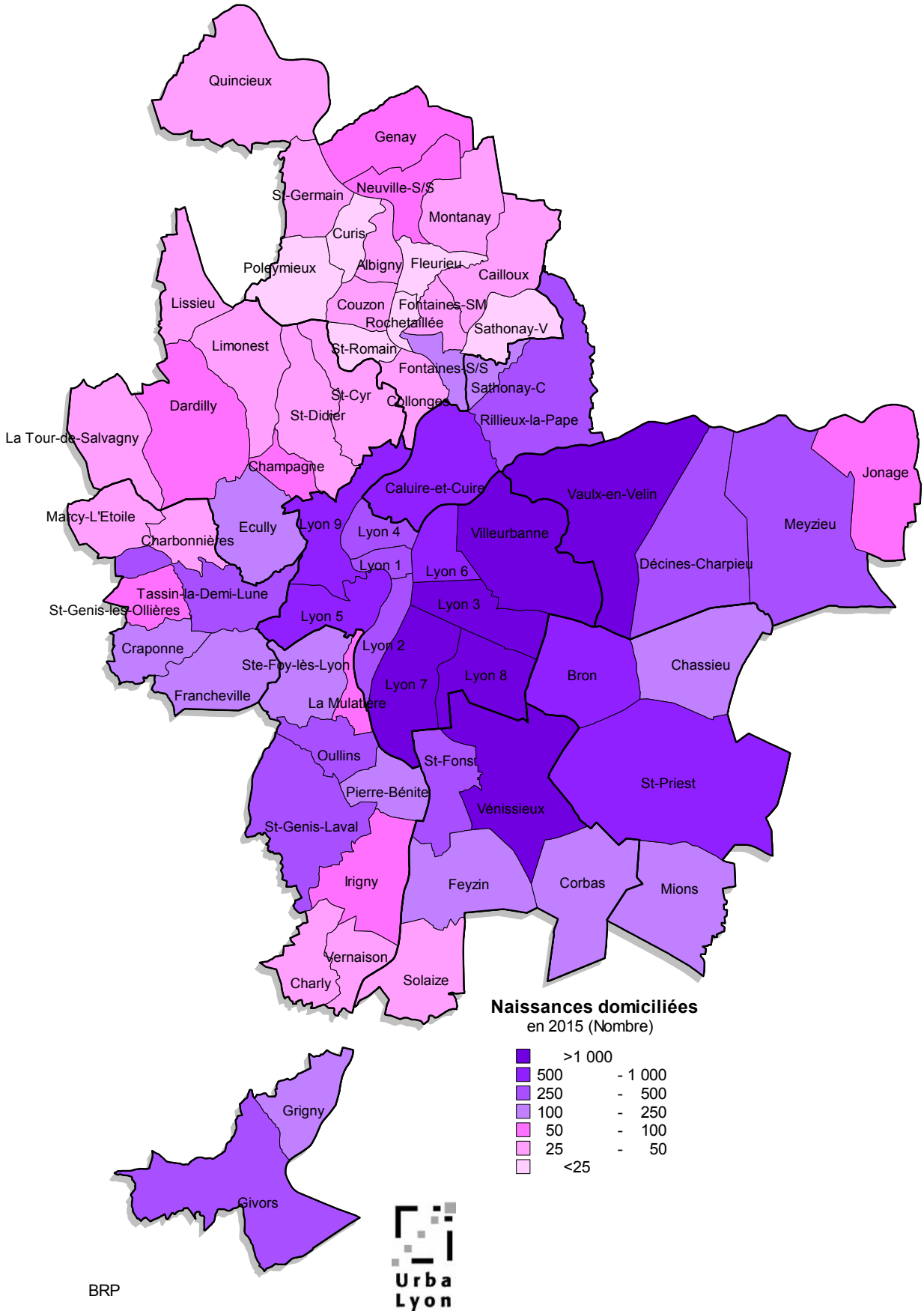

Source : Insee-Etat Civil

Naissances domiciliées

	2011 à 2015	2015
Lyon	38057	7 944
Villeurbanne	13442	2 661
Lyon 1er arrdt.	1959	395
Lyon 2e arrdt.	1932	456
Lyon 3e arrdt.	7531	1 506
Lyon 4e arrdt.	2355	475
Lyon 5e arrdt.	2928	602
Lyon 6e arrdt.	3049	650
Lyon 7e arrdt.	6566	1 421
Lyon 8e arrdt.	7051	1 463
Lyon 9e arrdt.	4637	968
Centre	**51 499**	**10 605**
Charly	179	43
Givors	1741	349
Grigny	784	156
Irigny	499	97
La Mulatière	508	89
Oullins	1996	389
Pierre-Bénite	895	173
Sainte-Foy-lès-Lyon	1224	230
Saint-Genis-Laval	1305	271
Vernaison	277	48
Lônes et coteaux du Rhône	**9 408**	**1 845**
Champagne-au-Mont-d'Or	338	59
Dardilly	424	81
Écully	969	173
Limonest	173	37
Lissieu	135	25
Saint-Cyr-au-Mont-d'Or	201	42
Saint-Didier-au-Mont-d'Or	214	36
La Tour-de-Salvagny	157	35
Ouest Nord	**2 611**	**488**
Caluire-et-Cuire	2784	549
Rillieux-la-Pape	2483	481
Sathonay-Camp	405	100
Plateau Nord	**5 672**	**1 130**
Bron	3306	679
Chassieu	445	105
Mions	834	183
Saint-Priest	3824	781
Porte des Alpes	**8 409**	**1 748**

	2011 à 2015	2015
Saint-Fons	1892	380
Vénissieux	6370	1 327
Corbas	695	114
Feyzin	686	153
Solaize	183	46
Portes du Sud	**9 826**	**2 020**
Vaulx-en-Velin	5303	1 101
Décines-Charpieu	2247	466
Jonage	275	56
Meyzieu	2225	477
Rhône Amont	**10 050**	**2 100**
Albigny-sur-Saône	147	35
Cailloux-sur-Fontaines	131	28
Collonges-au-Mont-d'Or	205	39
Couzon-au-Mont-d'Or	168	26
Curis-au-Mont-d'Or	73	8
Fleurieu-sur-Saône	64	22
Fontaines-Saint-Martin	160	31
Fontaines-sur-Saône	489	114
Neuville-sur-Saône	468	89
Poleymieux-au-Mont-d'Or	47	13
Quincieux	220	43
Rochetaillée-sur-Saône	88	14
Saint-Germain-au-Mont-d'Or	225	30
Saint-Romain-au-Mont-d'Or	62	11
Genay	352	62
Montanay	127	28
Sathonay-Village	134	19
Val de Saône	**3 160**	**612**
Charbonnières-les-Bains	175	33
Craponne	634	115
Francheville	911	190
Marcy-l'Étoile	171	33
Saint-Genis-les-Ollières	240	54
Tassin-la-Demi-Lune	1527	302
Val d'Yzeron	**3 658**	**727**
Métropole de Lyon	**104 293**	**21 275**

Source : Insee-Etat Civil

Une proportion de jeunes enfants plus importante que la moyenne nationale

En 2013, la Métropole de Lyon comptait 55 671 enfants de moins de 3 ans. Ceux-ci représentaient donc 4,16% de la population métropolitaine, une part plus importante que celle qu'ils occupent dans la population française. Cette population de jeunes enfants connaît d'ailleurs une hausse importante ces dernières années : **le nombre d'enfants de moins de 3 ans a augmenté** de 8,57% entre 2008 et 2013. Cette hausse étant plus importante que celle enregistrée par l'ensemble de la population, il en résulte une augmentation de la part qu'occupent les jeunes enfants dans la population totale (+0,13 point).

La part qu'occupent les enfants de moins de 3 ans dans la population de chaque commune n'est pas la même d'un territoire à l'autre. À l'exception de certaines communes, un net clivage apparaît entre le nord et l'ouest de la Métropole d'une part, et le sud et l'est d'autre part. Ainsi, seuls 3,8% des habitants des CTM Val de Saône et Val d'Yzeron et 2,97% de ceux de la CTM Ouest Nord ont moins de 3 ans, tandis que ce chiffre dépasse les 5% dans les CTM Rhône-Amont (5,05%) et Portes du Sud (5,34%). Celui-ci dépasse même les 6% dans les communes de Saint-Fons (6,21%) et Vaulx-en-Velin (6,34%).

Une corrélation est observable entre la part occupée par les enfants de moins de 3 ans et le taux de pauvreté, les quatre communes ayant la plus forte proportion de jeunes enfants dans leur population faisant partie des cinq communes les plus pauvres de la Métropole (Givors, Vénissieux, Saint-Fons et Vaulx-en-Velin).

Part des enfants de moins de 3 ans dans la population totale par commune en 2013

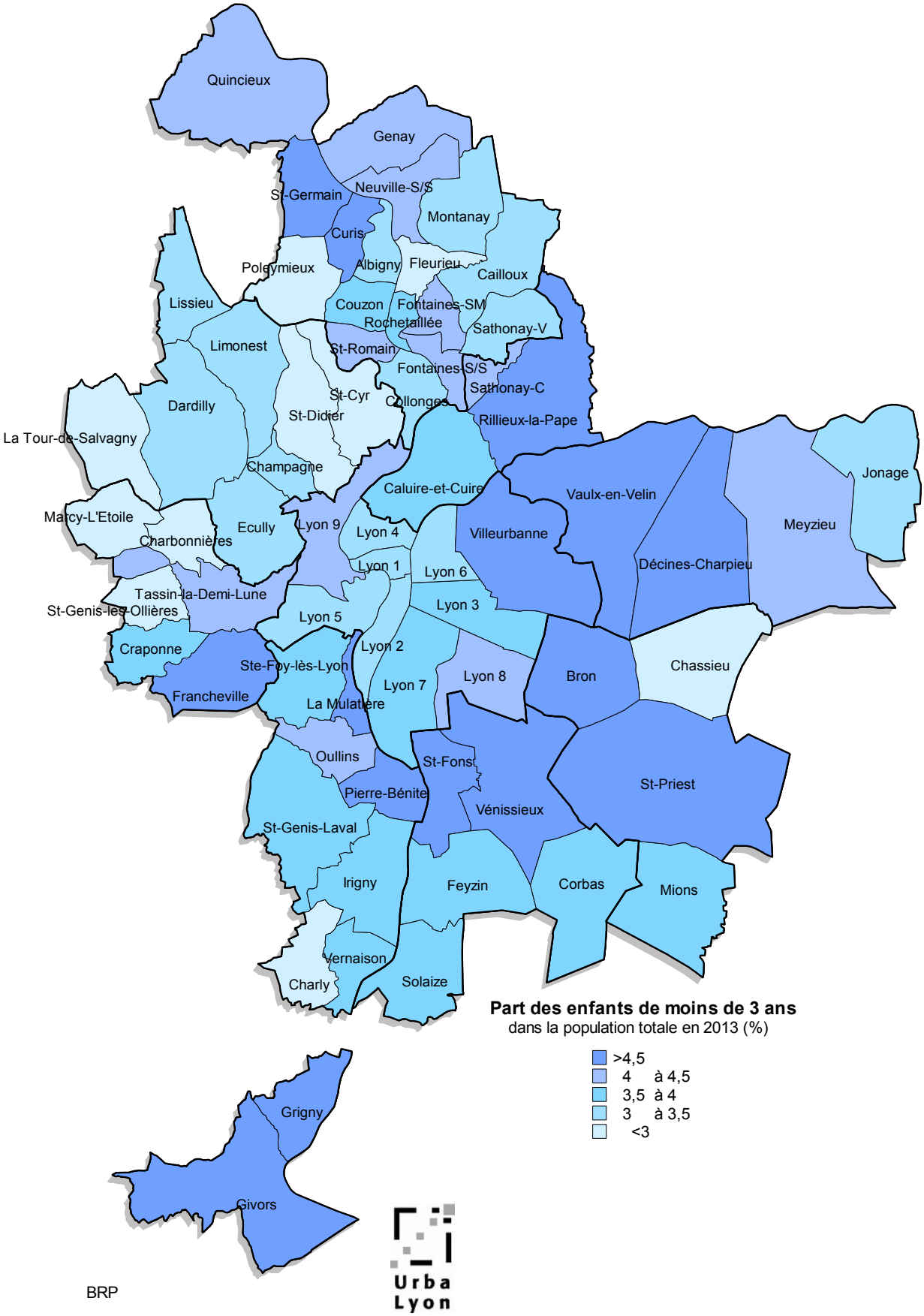

Source : INSEE - Recensement de la population

Davantage d'enfants au Sud-Est qu'au Nord-Ouest

La population des moins de 6 ans comptait quant à elle 107 826 enfants en 2013, soit 8,06% de la population totale, alors que cette classe d'âge correspond à moins de 8% de la population française. Entre 2008 et 2013, ces effectifs ont connu une hausse de 9,84%, hausse légèrement plus importante que celle des moins de 3 ans. En conséquence, si la part qu'occupent les moins de 3 ans a augmenté de 0,13 point, celle des moins de 6 ans a augmenté de 0,35 point.

À l'échelle des CTM et des communes, les observations faites au sujet des moins de 3 ans peuvent être maintenues au sujet des moins de 6 ans. La CTM Ouest-Nord reste le territoire comptant le moins d'enfants dans sa population (6,4% d'enfants de moins de 6 ans dans la population totale), alors que la CTM Portes du Sud peut être considérée comme le territoire « le plus jeune », avec 10,4% d'enfants de moins de 6 ans dans sa population.

Zoom

Les bilans de santé des 3/4 ans

Le premier bilan de santé des enfants de 3/4 ans est réalisé dans toutes les écoles de la Métropole.

C'est un rendez-vous important avec les professionnels santé de la protection maternelle et infantile qui effectuent à cette occasion des tests de dépistage concernant la vue, l'audition, le développement physiologique et psychomoteur, ou encore le langage de l'enfant ; c'est également l'occasion de faire un point sur les vaccinations.

Suite à ce temps de dépistage, un rendez-vous avec le médecin de PMI peut être proposé.

Ce bilan permet d'apprécier le développement de l'enfant, sa croissance, de dépister d'éventuels troubles auditifs, visuels, psychomoteurs et de langage. Il permet aussi d'échanger autour de sa santé : sommeil, alimentation, comportement… de faire le point sur son adaptation à l'école, en lien avec son enseignant. Les résultats du bilan de l'enfant sont inscrits dans son carnet de santé.

Part des enfants de moins de 6 ans dans la population totale par commune en 2013

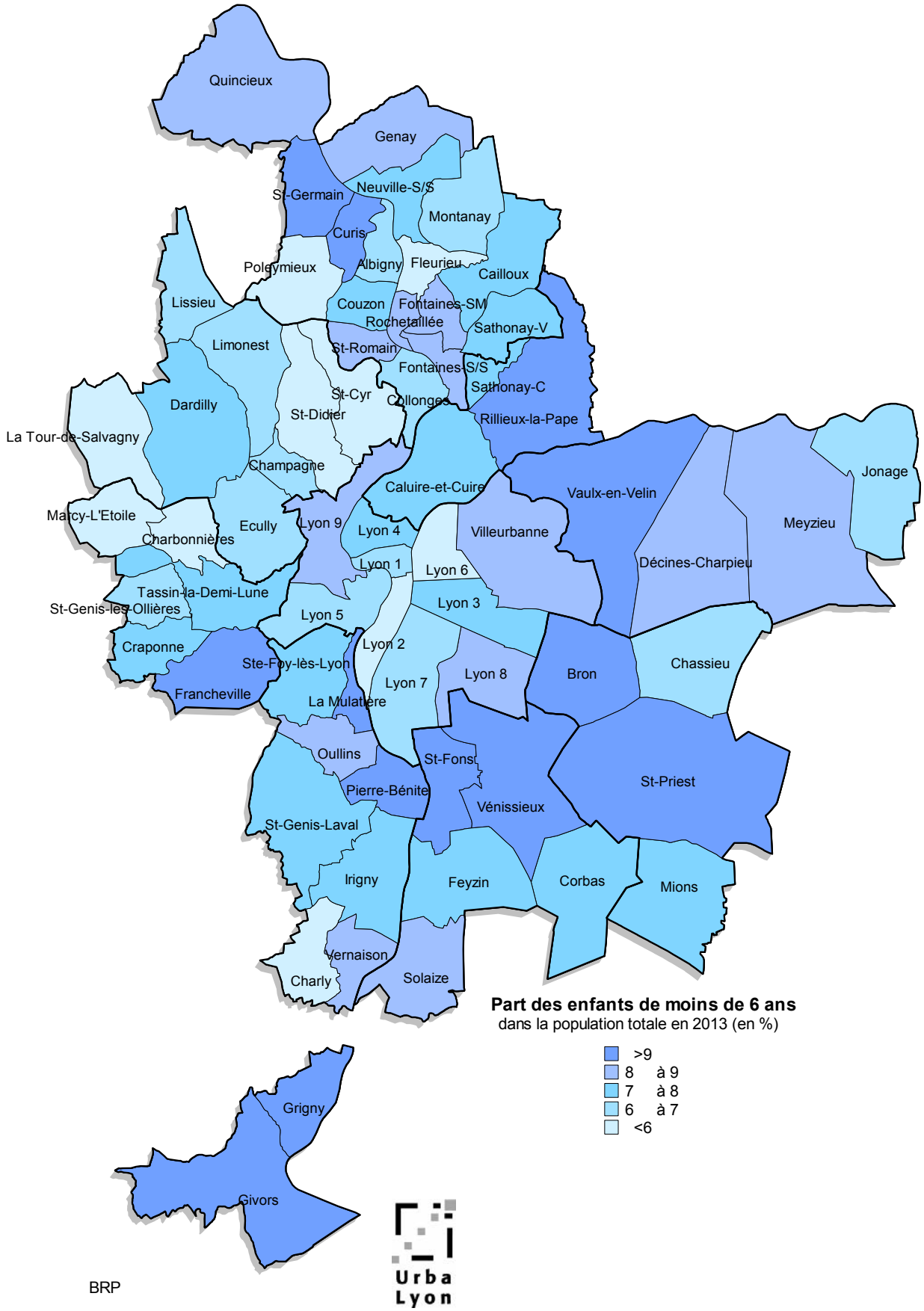

Source : INSEE - Recensement de la population

Les familles monoparentales sont plus nombreuses dans l'Est et le Sud de la Métropole

Selon l'INSEE, la Métropole de Lyon compte environ **335 520 familles en 2013**. Conséquence de la hausse de la population **entre 2008 et 2013, le nombre de familles a augmenté de 3,79%** sur la même période. La structure même des familles de la Métropole connaît diverses transformations. Si l'ensemble des types de familles ont connu une augmentation de leurs effectifs depuis 2008, leur proportion évolue sensiblement. Ainsi, alors que le nombre de couples avec enfants a augmenté de 2,63%, la part qu'occupent ces familles dans l'ensemble des familles du territoire Métropolitain a diminué de 0,49 point (passant de 44,04% en 2008 contre 43,55%). En revanche, le poids des familles monoparentales tend à augmenter, passant de 15,7% à 16,9% des familles, suivant une tendance observable sur l'ensemble du territoire français.

En effet, **les familles monoparentales (qui sont au nombre de 56 685 en 2013), ont vu leur nombre augmenter de 11,81%, et leur poids de 1,21 points**. Celles-ci représentent alors en 2013 16,89% des familles habitant le territoire de la Métropole de Lyon, une proportion légèrement supérieure à celle qu'elles occupent la même année dans la population française (environ 15%).

Suivant la même tendance qu'à l'échelle nationale, les familles monoparentales sont majoritairement composées d'une femme avec enfant(s) dans la totalité des communes de la Métropole (avec une moyenne de 85,10% à l'échelle de celui-ci, un chiffre légèrement supérieur à la moyenne nationale de 83,03%). Si ce taux de féminisation des familles monoparentales a légèrement diminué depuis 2008 (-0,98 point), il reste particulièrement important.

Il faut également noter que le poids démographique des familles monoparentales est fortement corrélé au taux de pauvreté de chaque territoire. Par conséquent, les communes de l'est et du sud de la Métropole comptent une part de familles monoparentales beaucoup plus importante que celles du nord et de l'ouest. Ainsi, les communes de Rillieux-la-Pape, Vaulx-en-Velin et Saint-Fons et Vénissieux comptent chacune une part de familles monoparentales supérieure à 20%, alors que ce chiffre est inférieur à 10% pour les communes de Jonage, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or et Saint-Didier-au-Mont-d'Or.

Part de familles monoparentales par commune en 2013

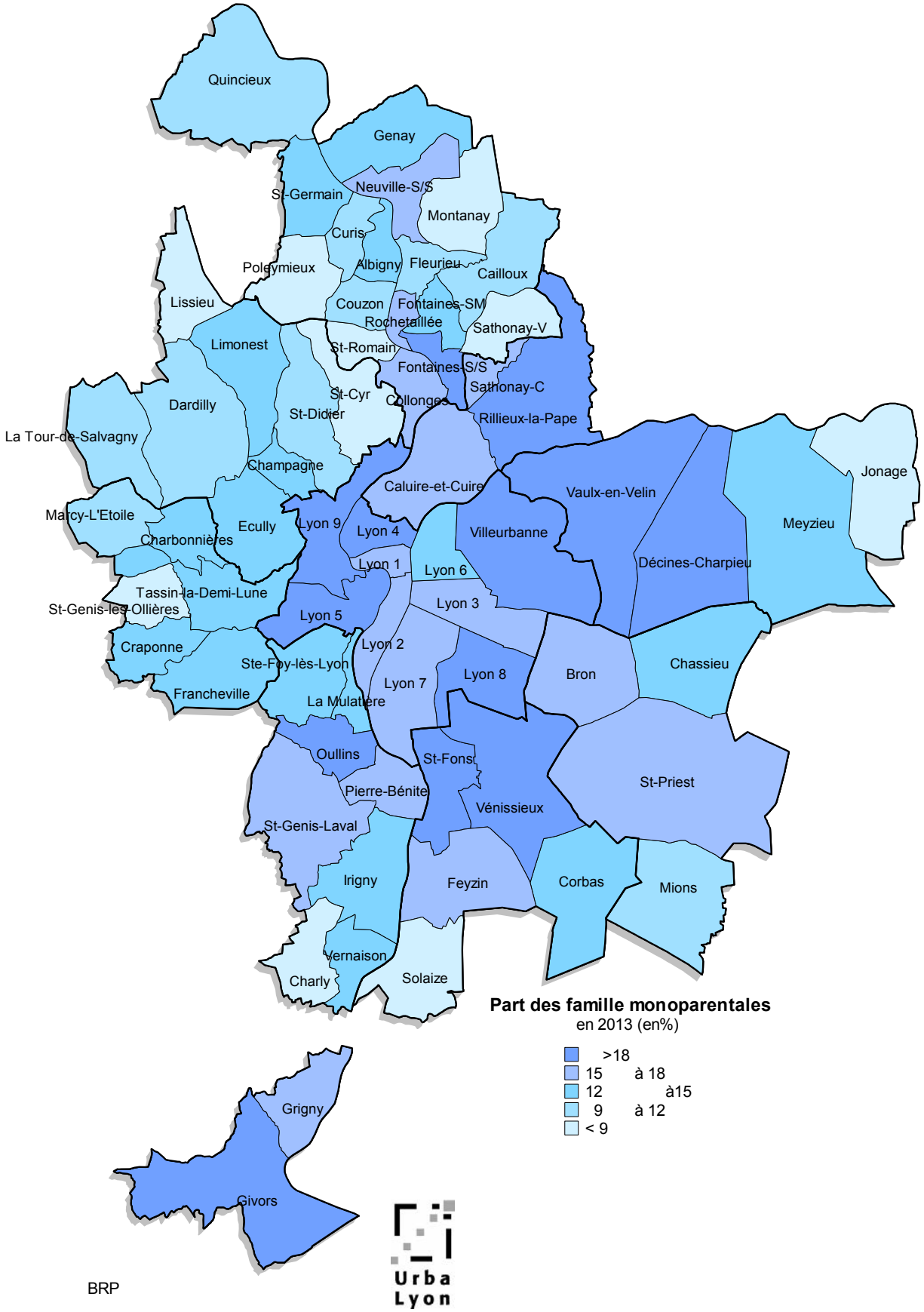

Source : INSEE - Recensement de la population

Une répartition hétérogène des familles sur le territoire métropolitain

La répartition des communes comptant une part importante de familles « *nombreuses* » (c'est-à-dire de 3 enfants ou plus) semble suivre la même logique. À elles seules, les communes de Bron, Saint-Priest, Vaulx-en-Velin, Vénissieux et Villeurbanne concentrent 31,76% des **39 967 familles de 3 enfants ou plus**. Dans ces communes, la proportion de familles de 3 enfants ou plus est très largement supérieure à la **moyenne métropolitaine de 11,9%**. La commune de Vaulx-en-Velin en compte même le double, 22,87% des familles comptant au moins 3 enfants. Au contraire, la commune de Lyon compte assez peu de familles « *nombreuses* », exception faite du 9e arrondissement dont la part de ces familles (11,59%) est légèrement inférieure à la moyenne de la Métropole.

Ce chiffre est généralement inférieur à la moyenne dans les communes du Nord et de l'Ouest de la Métropole, exception faite de certaines communes présentant des effectifs trop peu nombreux pour en tirer une analyse (comme Curis-au-Mont-d'Or et Saint-Romain-au-Mont-d'Or), et des cas de Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Francheville, Écully, Lissieu et Limonest. Ces cinq communes ont pour point commun de disposer d'un parc immobilier adapté aux familles nombreuses, en témoigne leur part importante de résidences principales de 5 pièces ou plus (plus du tiers du parc immobilier d'Écully et de Francheville, plus de la moitié de celui de Limonest, et plus de deux tiers de celui de Lissieu et de Saint-Didier-au-Mont-d'Or).

Structure de la population par type de famille par CTM en 2013

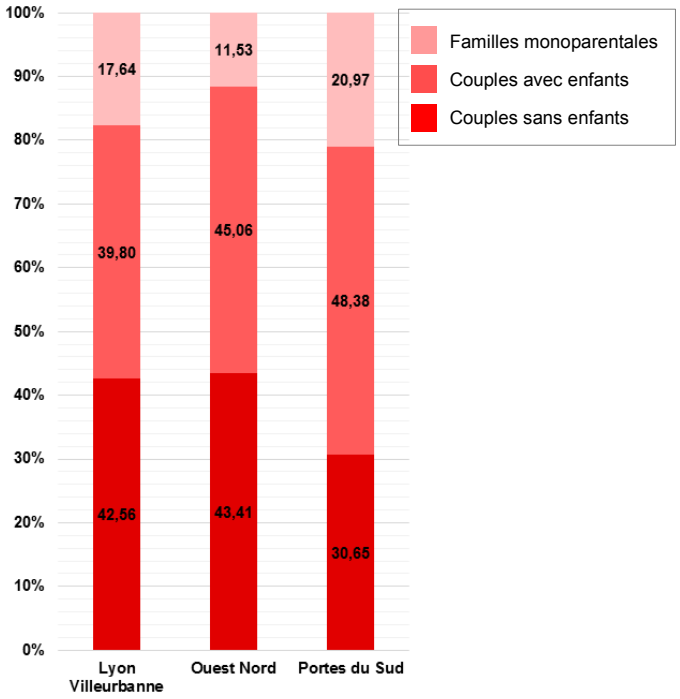

Structure des familles par nombre d'enfants de moins de 25 ans par CTM en 2013

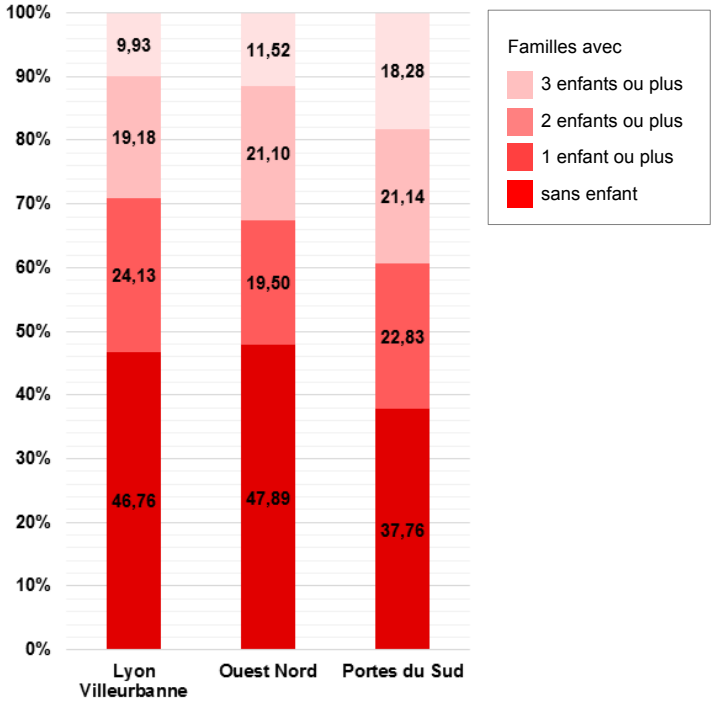

Part de familles de 3 enfants ou plus par commune en 2013

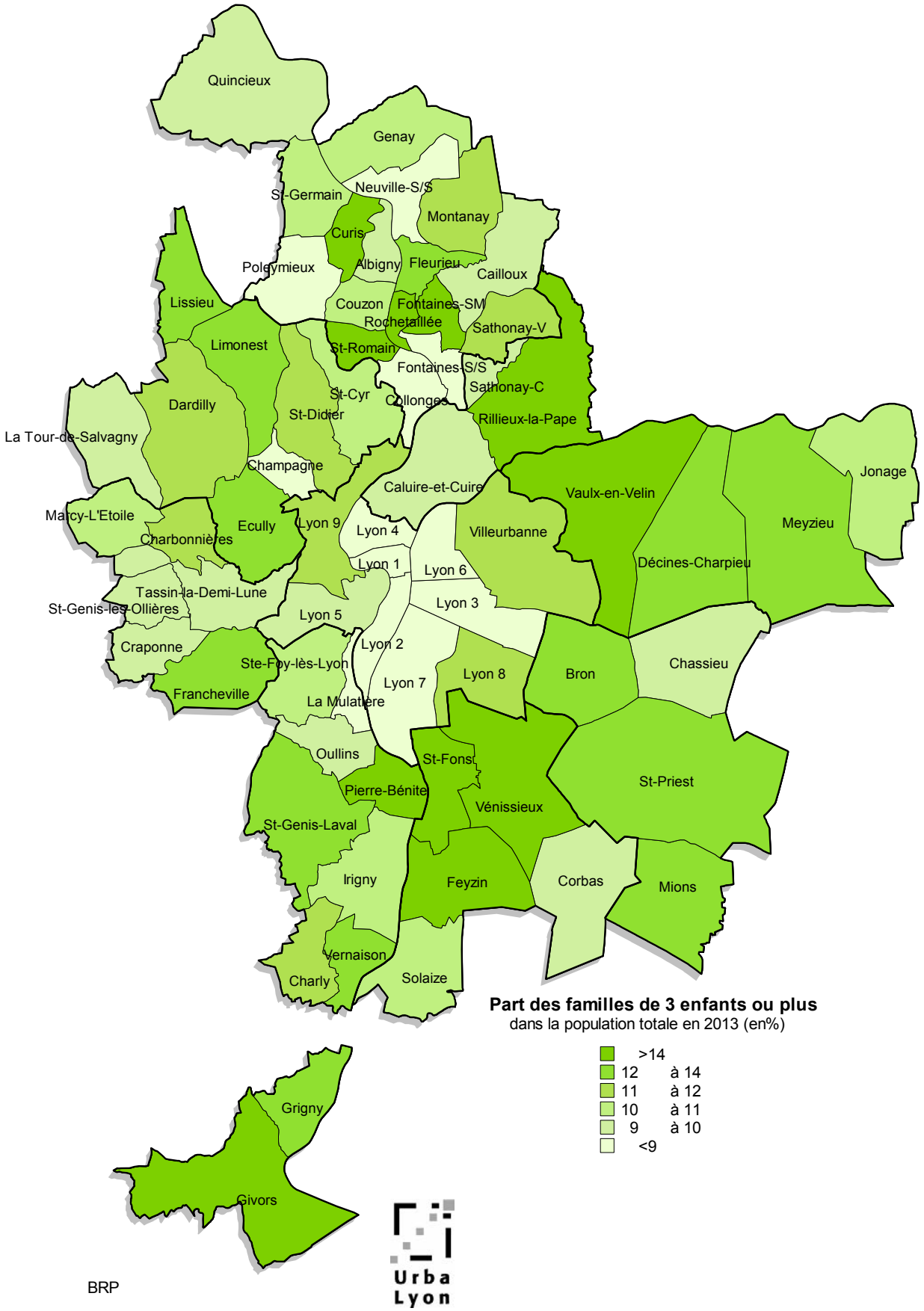

Source : INSEE - Recensement de la population

Une offre de garde satisfaisante dans la plupart des communes

Le taux d'équipement en crèche correspond au nombre de places en crèche pour 100 enfants de moins de 3 ans sur un territoire donné. Le taux de couverture des assistants maternels se calcule de la même manière. **En 2015, le taux d'équipement en crèche médian était de 22,52 places pour 100 enfants de moins de 3 ans, pour un taux de couverture médian des assistants maternels de 59,37**%.

De fortes disparités peuvent être observées quant à l'emplacement des places de crèches, mais dans plusieurs territoires périphériques, les assistants maternels compensent le manque de places. C'est notamment vrai pour des communes comme Quincieux, Fleurieu-sur-Saône, Jonage, Charly, Mions ou encore Saint-Genis-les-Ollières, qui comptent peu de places en crèches (par exemple, le taux d'équipement en crèche est de seulement 13,25%), mais dont le taux de couverture des assistants maternels est relativement important (il est même supérieur à 100% dans six communes). Il en résulte un cumul du taux d'équipement en crèche et du taux de couverture « ASSMAT » généralement satisfaisant dans les communes du nord et de l'ouest de la Métropole, ainsi que des communes périphériques de l'est et du sud (dont Jonage, Chassieu, Mions ou encore Solaize et Vernaison).

Au contraire, les communes urbaines et populaires du sud et de l'est disposent de peu de places en crèche ou chez un assistant maternel au regard de leur population de moins de 3 ans. Des communes comme Saint-Fons ou Vénissieux ont moins de 40 places en crèche ou chez un « ASSMAT » pour 100 enfants de cet âge. Il faut cependant souligner que les communes les moins équipées sont aussi celles qui comptent la plus faible part d'enfants allocataires CAF de moins de 3 ans dont tous les parents travaillent ; et si les besoins peuvent être forts dans certaines communes comme Chassieu, Craponne, Francheville ou les 4e et 6e arrondissements de Lyon, où près des deux tiers des enfants vivent dans une famille dont les parents travaillent, ils le sont moins dans des communes comme Rillieux-la-Pape ou Givors, où les enfants dans cette situation ne représentent pas le tiers de la population infantile de 0 à 3 ans. Si l'on additionne les deux taux de couverture et d'équipements et la part d'enfants vivant dans une famille dont tous les parents travaillent, des communes comme Saint-Priest et le 9e arrondissement de Lyon présentent moins de problèmes de garde. Ce chiffre reste toutefois insatisfaisant dans les cinq communes les plus pauvres de la Métropole (Saint-Fons, Vénissieux, Vaulx-en-Velin, Givors et Rillieux-la-Pape), où les problématiques familiales (taux important de familles monoparentales, familles nombreuses, faiblesse de l'offre publique et privée en matière de mode de garde, etc.) et socioéconomiques (forte pauvreté, fort chômage, très faible taux d'activité féminin) s'entrecroisent.

Estimation du nombre de places en crèches ou auprès des assistants maternels de la Métropole pour 100 enfants de moins de 3 ans par commune en 2016

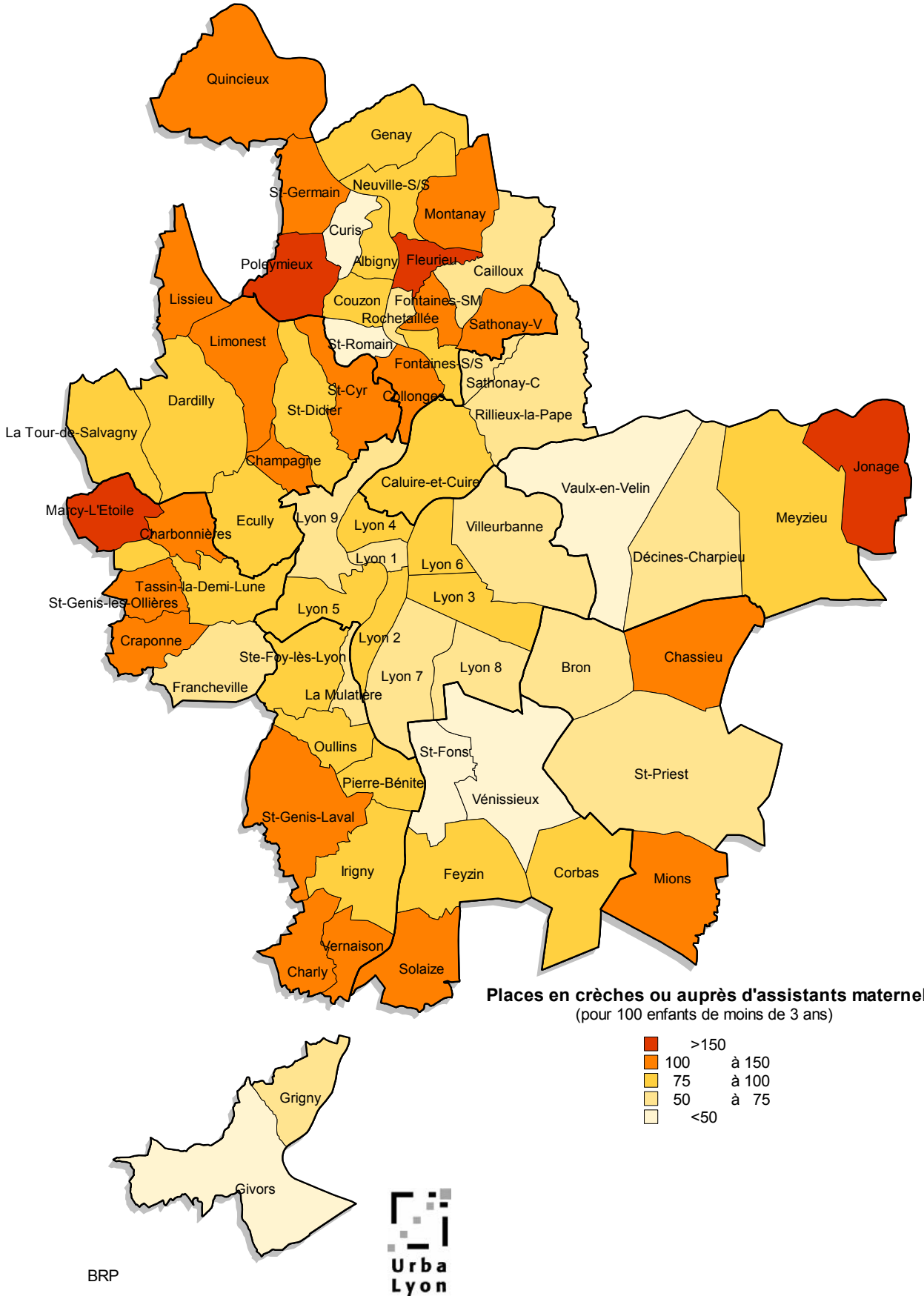

Sources : Métropole de Lyon – Caf du Rhône ;
INSEE – Recensement de la population

Estimation du taux d'équipement en crèches de la Métropole pour 100 enfants de moins de 3 ans par commune en 2016

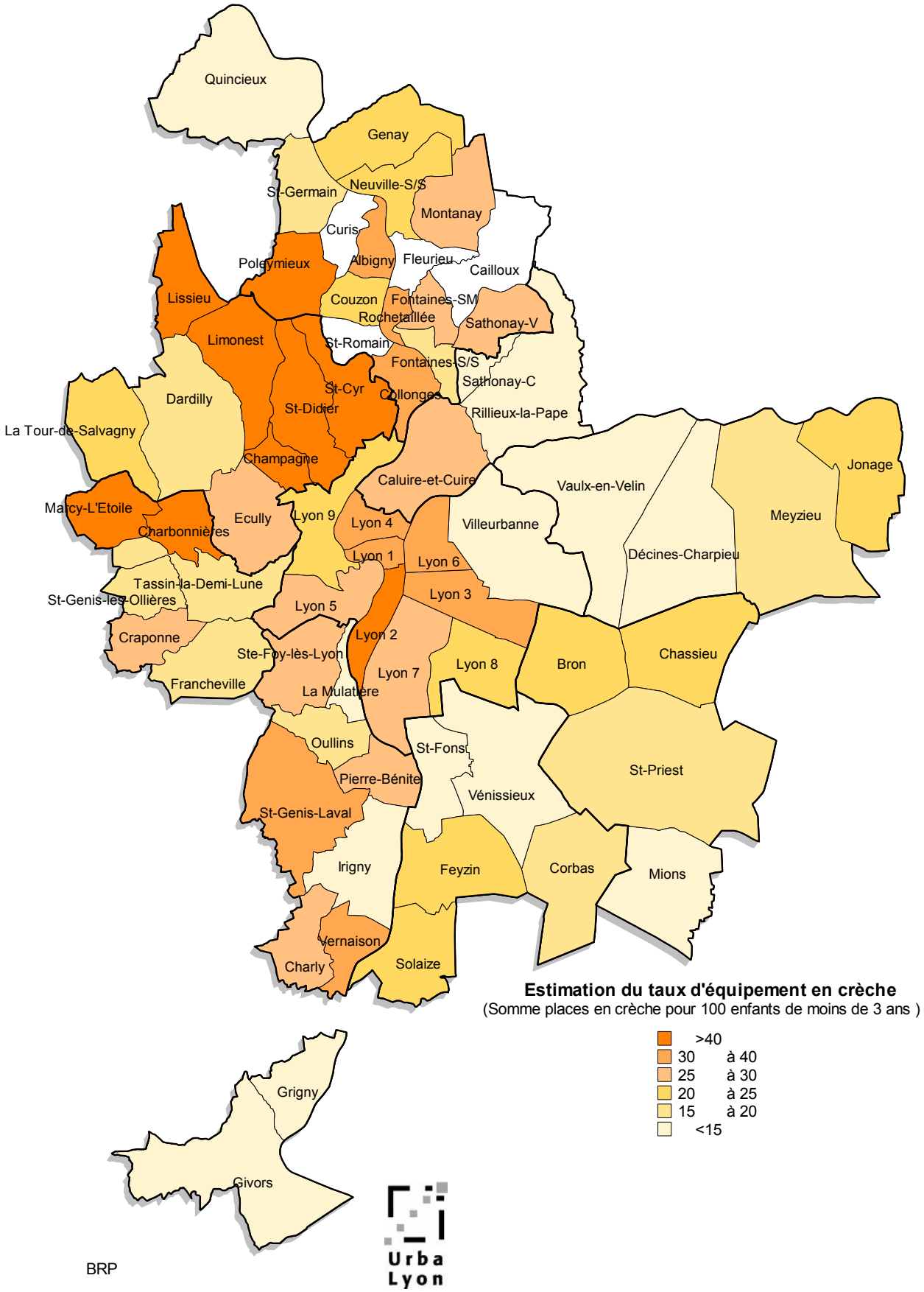

Sources : Métropole de Lyon - Caf du Rhône ;
INSEE - Recensement de la population

Estimation du taux de couverture des assistants maternels en 2016

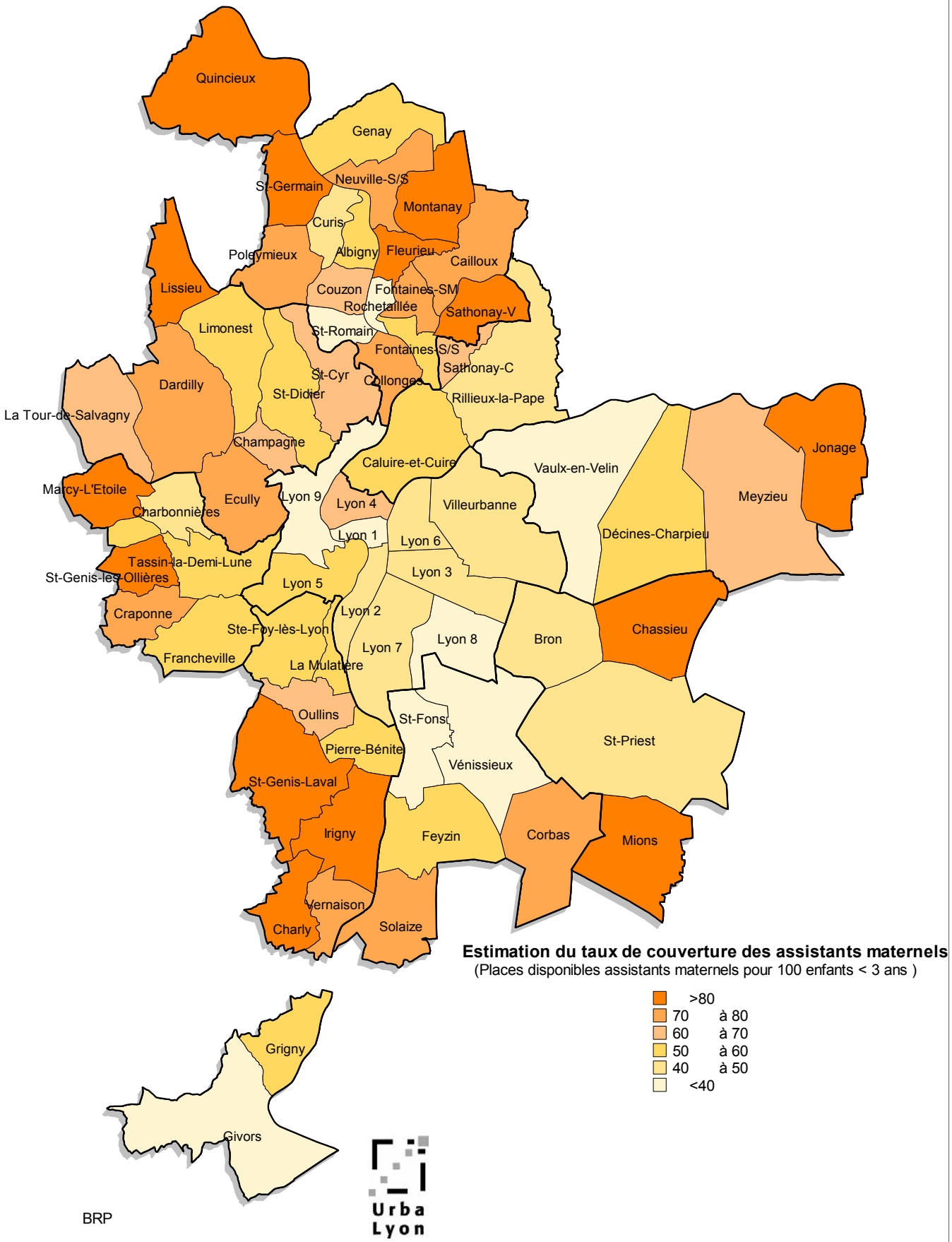

Sources : Métropole de Lyon – Caf du Rhône ;
INSEE – Recensement de la population

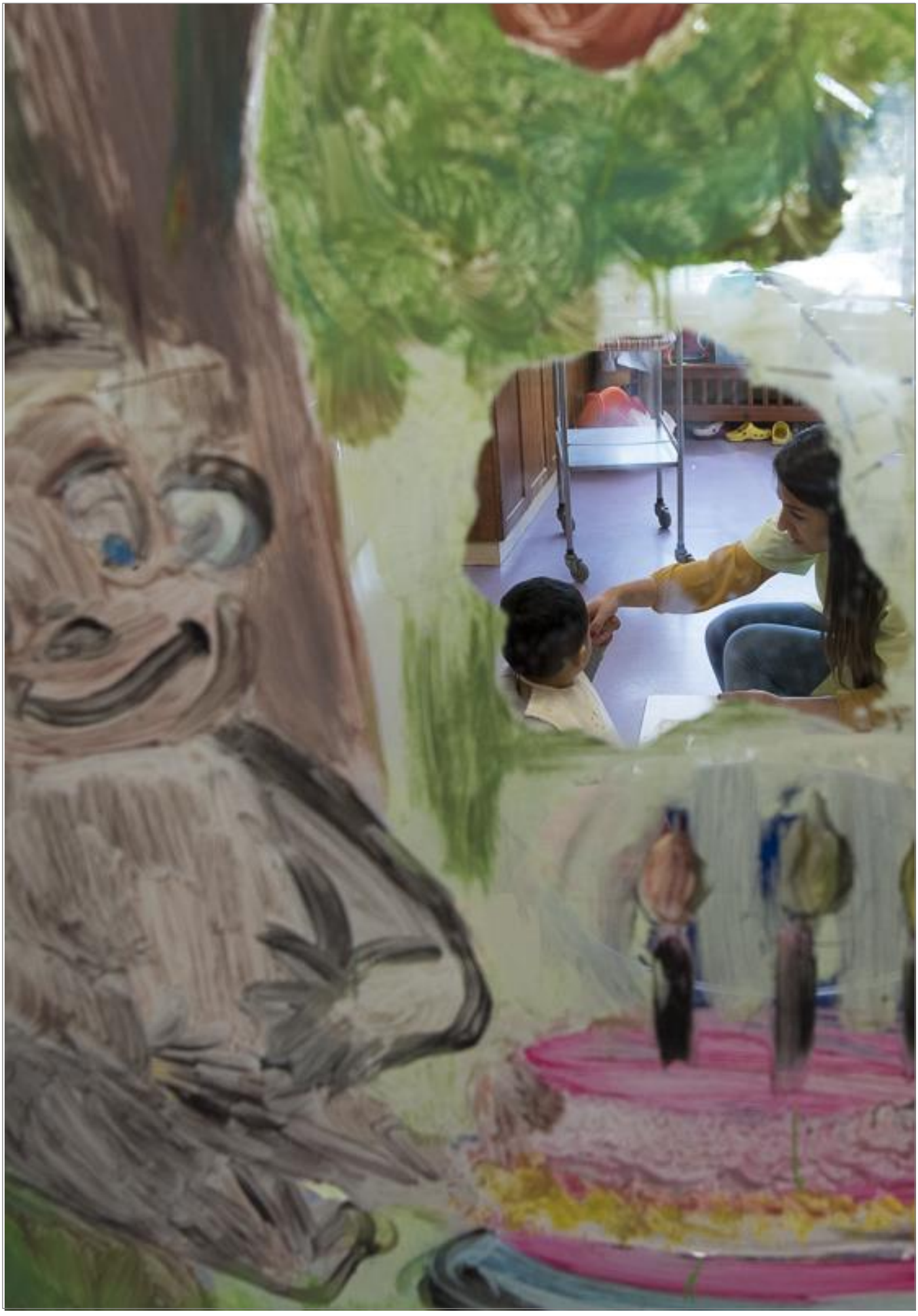

7. Protection de l'enfance

Les missions de la Métropole en matière de protection de l'enfance sont nombreuses et diversifiées. Il s'agit premièrement de prendre en charge les enfants en danger ou en risque de l'être, ainsi que les mineurs privés de la protection de leur famille. Il s'agit également de prendre en charge les pupilles de l'État remis au service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) après décision suite au délaissement, à l'abandon ou au décès des parents biologiques. Les missions de protection s'adressent aux enfants négligés et/ou maltraités dans leur milieu familial, que ce soit par leurs parents ou par d'autres enfants maltraitants. La Protection de l'Enfance s'adresse également aux parents ayant des difficultés à exercer leurs responsabilités éducatives ; ainsi, les travailleurs sociaux de la Métropole peuvent prendre en charge les femmes enceintes et les parents isolés avec leurs enfants de moins de 3 ans ayant besoin d'un soutien matériel et/ou psychologique. Les missions de protection de l'enfance ne sont pas seulement adressées à des individus : la Métropole organise également des actions collectives visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion sociale des jeunes et des familles dans les lieux présentant des risques d'inadaptation sociale.

La transformation de la cellule familiale, la précarisation de la population et l'évolution du profil des enfants confiés à l'ASE invitent les collectivités locales à renouveler leur approche de la protection de l'enfance, en accordant plus d'importance aux missions de prévention. Il s'agit d'un enjeu important pour le PMS, d'autant plus que le contexte législatif autour de la Protection de l'Enfance a récemment évolué. En effet, la loi du 14 mars 2016 relative à la Protection de l'Enfant fait de l'intérêt de l'enfant le cœur de l'intervention, et insiste sur la nécessité d'accompagner les enfants dans une logique de parcours, à travers, notamment, la généralisation du Projet Pour l'Enfant (PPE), afin d'éviter toute rupture.

Chiffres clés 2016

- 2 473 Informations préoccupantes (IP) reçues par la cellule de recueil
- 9 811 mineurs pris en charge au moins une fois à l'aide sociale à l'enfance (ASE)
- 870 jeunes majeurs pris en charge
- 613 mineurs non accompagnés (MNA) accueillis et évalués
- 846 jeunes accueillis à l'Institut Départemental de l'Enfance et la Famille (IDEF)
- 526 assistants familiaux (dont 328 salariés de la Métropole de Lyon) ont accueilli 977 enfants
- 43 enfants adoptés dont 25 à l'international

Source Métropole 2016

Une part des mineurs très disparate selon les territoires

En 2013, **292 380 mineurs vivaient sur le territoire de la Métropole**. **Les moins de 18 ans représentaient alors 21,97% de la population** de la Métropole, un chiffre légèrement inférieur à la moyenne nationale (22,11%). Cette population enregistre par une ailleurs une légère hausse de ses effectifs depuis 2008 (**+6,64%, soit +1,33% par an**). Ce taux de variation étant supérieur à celui-ci de la population totale, la part qu'occupent les mineurs au sein de celle-ci a légèrement augmenté en 5 ans (+0,31 point).

À l'échelle communale, on remarque une nette différence entre la commune de Lyon et le reste du territoire en ce qui concerne la part qu'occupent les moins de 18 ans dans leur population. Cette part est inférieure à la moyenne dans tous les arrondissements de Lyon, alors qu'elle est supérieure à cette même moyenne dans la grande majorité des communes de plus de 7 500 habitants, à l'exception de Villeurbanne, Caluire-et-Cuire, Écully et Tassin-la-Demi-Lune.

Pour ce qui est des communes comptant le plus de mineurs au regard de leur population totale, il est possible de distinguer deux cas de figure. Au nord de la Métropole, plusieurs communes rurales peuvent compter une forte proportion de jeunes de moins de 18 ans, à l'instar de Saint-Germain-au-Mont-d'Or (27,95%) et de Sathonay-Village (26,91%). À l'est et au sud, ce sont plutôt des communes urbaines plus populaires qui comptent une importante population mineure, comme Saint-Fons (28,03%), Vénissieux (28,63%) et Vaulx-en-Velin (29,83%).

Seulement 16 communes sur 59 connaissent une baisse de leur population de moins de 18 ans entre 2008 et 2013, dont 7 qui enregistrent une baisse générale de leur population (Charly, Lissieu, Saint-Genis-les-Ollières, Neuville-sur-Saône, Sainte-Foy-lès-Lyon, Écully et Bron). En revanche, la proportion de mineurs dans la population communale a diminué dans plus de la moitié des communes de la Métropole, 35 étant concernées par ce phénomène.

Si les jeunes majeurs (18 à 20 ans et 364 jours) sont aussi concernés par les politiques de protection de l'enfance, leur répartition sur le territoire est sensiblement différente de celle des moins de 18 ans. En effet, les territoires comptant la plus grande part de jeunes majeurs sont généralement ceux comptant la plus faible part de mineurs, comme le témoignent les exemples de Lyon et de Villeurbanne (ces deux communes étant bien entendu influencées par l'importante population étudiante y résidant). L'une des rares exceptions notables est Caluire-et-Cuire, dont la population compte plus de personnes âgées de 60 ans et plus que de mineurs et de jeunes majeurs.

Evolution annuelle de la population des 0 à 17 ans entre 2008 et 2013

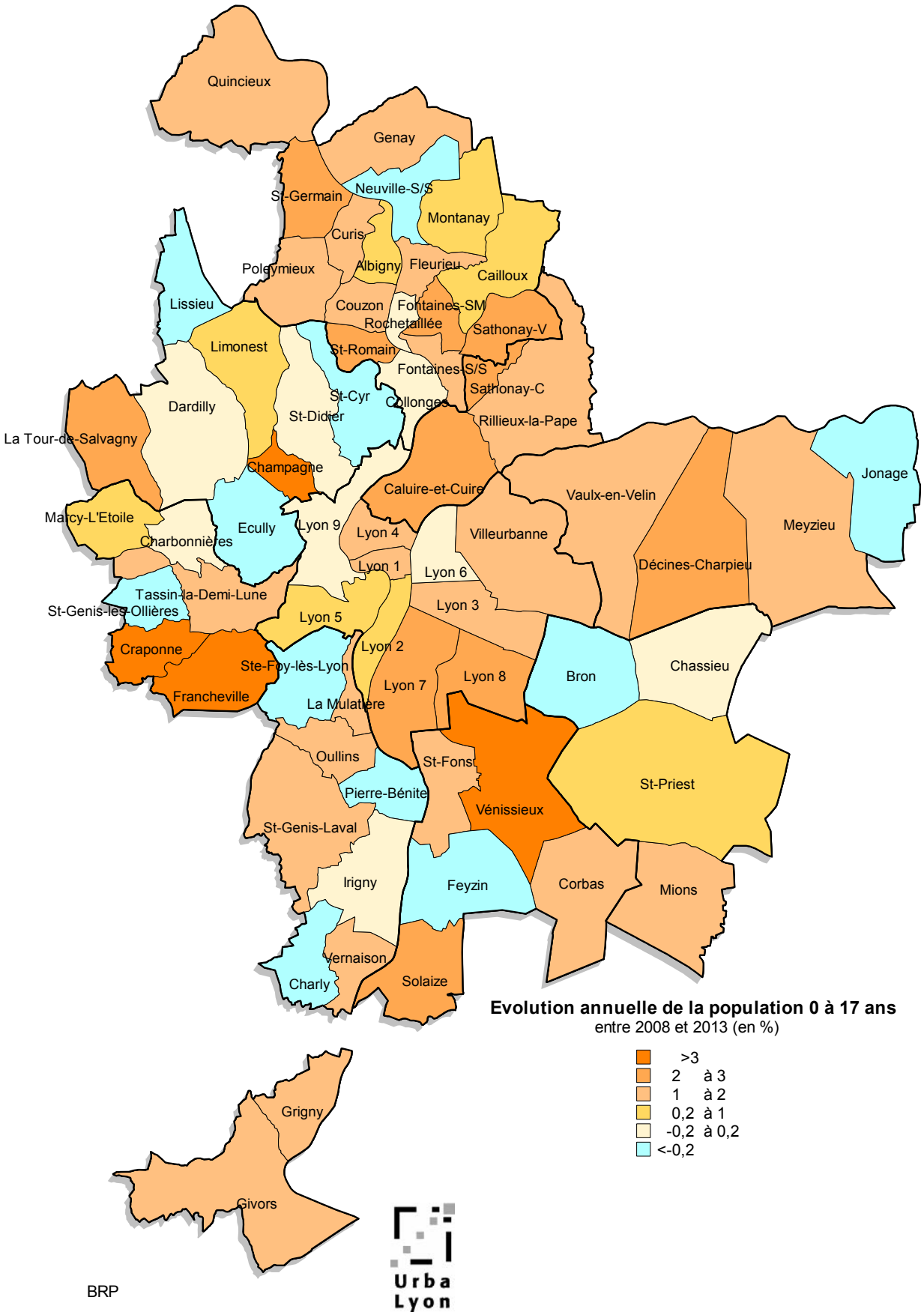

Source : INSEE - Recensement de la population

Part des mineurs dans la population totale en 2013

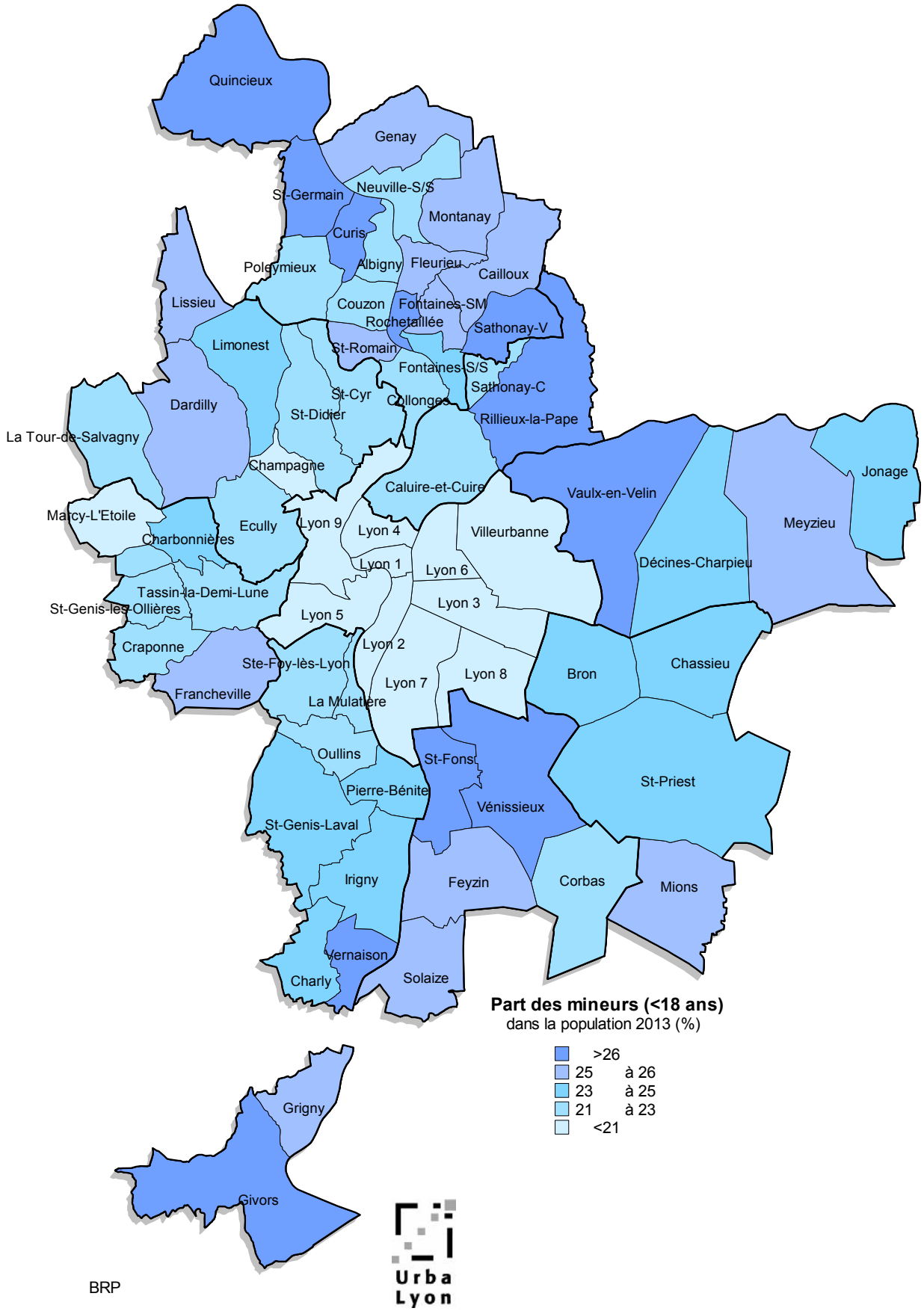

Source : INSEE - Recensement de la population

Part et nombre de jeunes majeurs dans la population totale en 2013

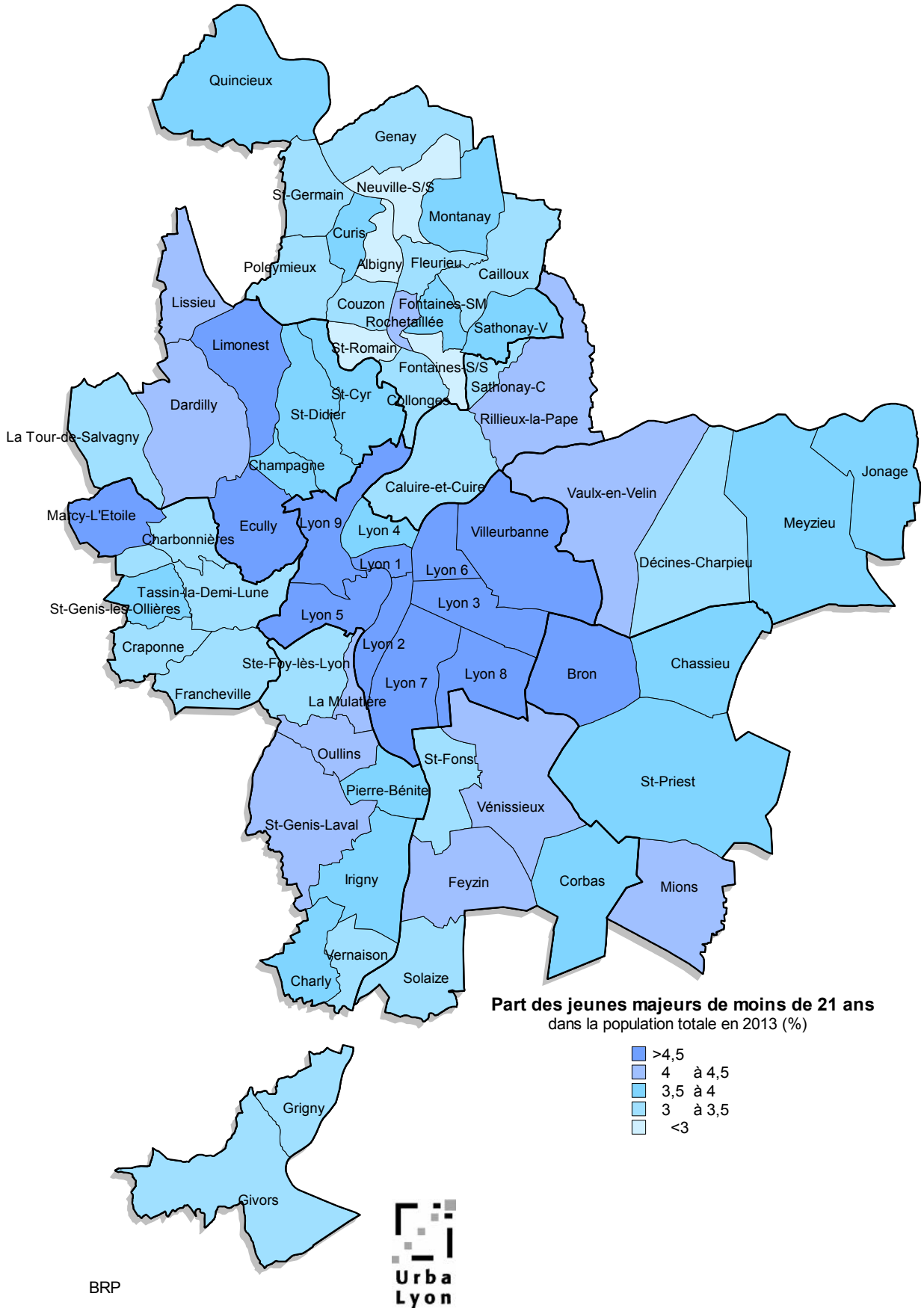

Source : INSEE - Recensement de la population

Des mesures de protection de l'enfance plus nombreuses dans le Sud et l'Est du territoire

En 2016, la Métropole de Lyon compte environ, 2 675 bénéficiaires d'une mesure d'Aide Éducative Administrative (AEA), 3 117 bénéficiaires d'une mesure d'Action Éducative en Milieu Ouvert (AEMO), 977 d'une mesure de placement administratif et 3 166 d'une mesure de placement judiciaire, ce qui porte à 9 811 le nombre de bénéficiaires distincts d'une mesure en protection de l'enfance (soit environ 3,3% des enfants de la Métropole). Par rapport à 2011, ce nombre de bénéficiaires distincts, toutes mesures confondues, a connu une augmentation de 3,7%. Si le nombre de bénéficiaires d'une mesure d'AEMO connait, sur cette période, un recul de 2%, il est en augmentation par rapport à 2015. Le nombre de bénéficiaires d'une AEA est quant à lui stable. Le nombre de bénéficiaires d'une mesure de placement administratif ou judiciaire a respectivement augmenté de 11,1% et 3,9%.

Au regard de ces différents chiffres, on remarque un nombre plus important de bénéficiaires de mesures de prévention (AEA/AEMO…) que de bénéficiaires de mesures de placement qui ne représentent que 34% des enfants pris en charge. Comparés aux 292 380 mineurs vivant sur le territoire de la Métropole, on compte ainsi 2,5% d'enfants bénéficiaires d'une mesure de prévention, contre 1,3% d'enfants bénéficiaires d'une mesure de placement, ce qui correspond à un ratio de 1,93 bénéficiaires d'une mesure de prévention pour 1 bénéficiaire d'une mesure de placement. Après une baisse continue entre 2009 et 2012, ce ratio retrouve en 2016 son niveau de 2011 (+0,02 point). Ce chiffre est un marqueur du caractère hautement prioritaire des mesures de prévention pour les acteurs de la protection de l'enfance.

En matière de protection de l'enfance, de fortes différences d'activité existent d'un territoire à l'autre. Alors que les territoires de l'ouest et du nord de la Métropole comptent assez peu de bénéficiaires de mesures en protection de l'enfance, les territoires du sud et de l'est en comptent nettement plus : par exemple, 2,4% des enfants de la CTM Val d'Yzeron sont concernés par une mesure de placement ou de prévention, contre 4% des enfants de la CTM Rhône-Amont. Ainsi également, l'étendue (hors la CTM LYON VILLEURBANNE) entre le plus faible nombre de bénéficiaires distincts, soit la CTM Ouest Nord, et le plus fort nombre, soit la CTM Portes du Sud, est de 916 bénéficiaires.

Il faut par ailleurs noter que la démographie des bénéficiaires de mesures préventives et celle des bénéficiaires de mesures de placement sont sensiblement différentes. Si les plus fortes proportions de mesures préventives se trouvent surtout à l'est de la Métropole (CTM Rhône-Amont, Porte des Alpes), la proportion la plus élevée se trouve toutefois à l'ouest, sur la CTM de Val d'Yzeron, celles des bénéficiaires de mesure de placement se trouvent à l'ouest, au nord et au centre de la Métropole (CTM Lônes et Côteaux, Val de Saône, Ouest Nord et Lyon Villeurbanne). La démographie des bénéficiaires de mesures de placement est à mettre en lien par ailleurs, avec le nombre important d'informations préoccupantes sur deux des quatre CTM précédemment citées (plus de la moitié des informations préoccupantes enregistrées en 2016 l'ont été sur les CTM de Lyon Villeurbanne et Lônes et Côteaux).

Nombre d'Informations Préoccupantes (IP)

au premier semestre 2016

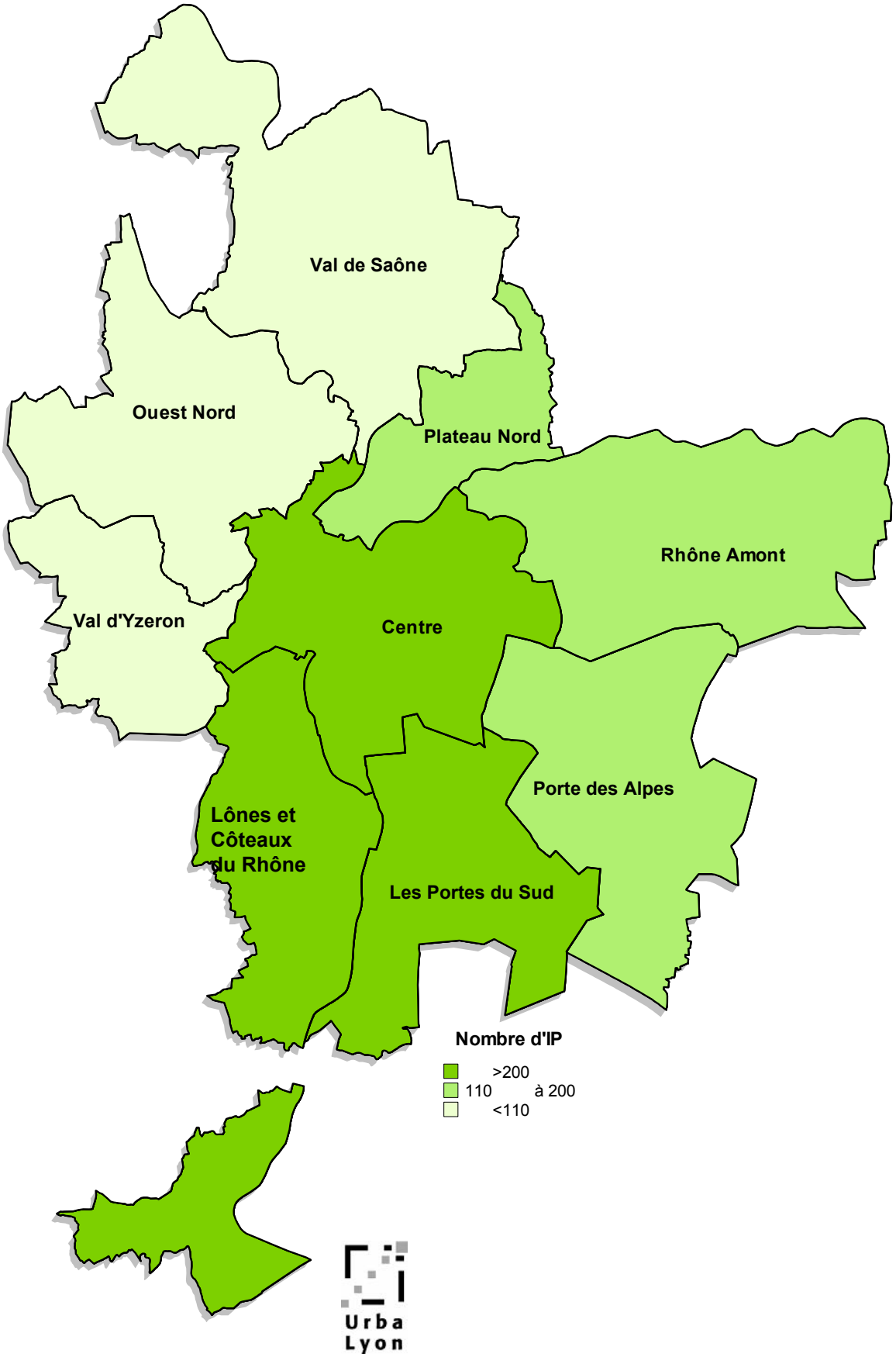

Source : Métropole de Lyon

Nombre de bénéficiaires d'une mesure de prévention pour 100 enfants en 2013

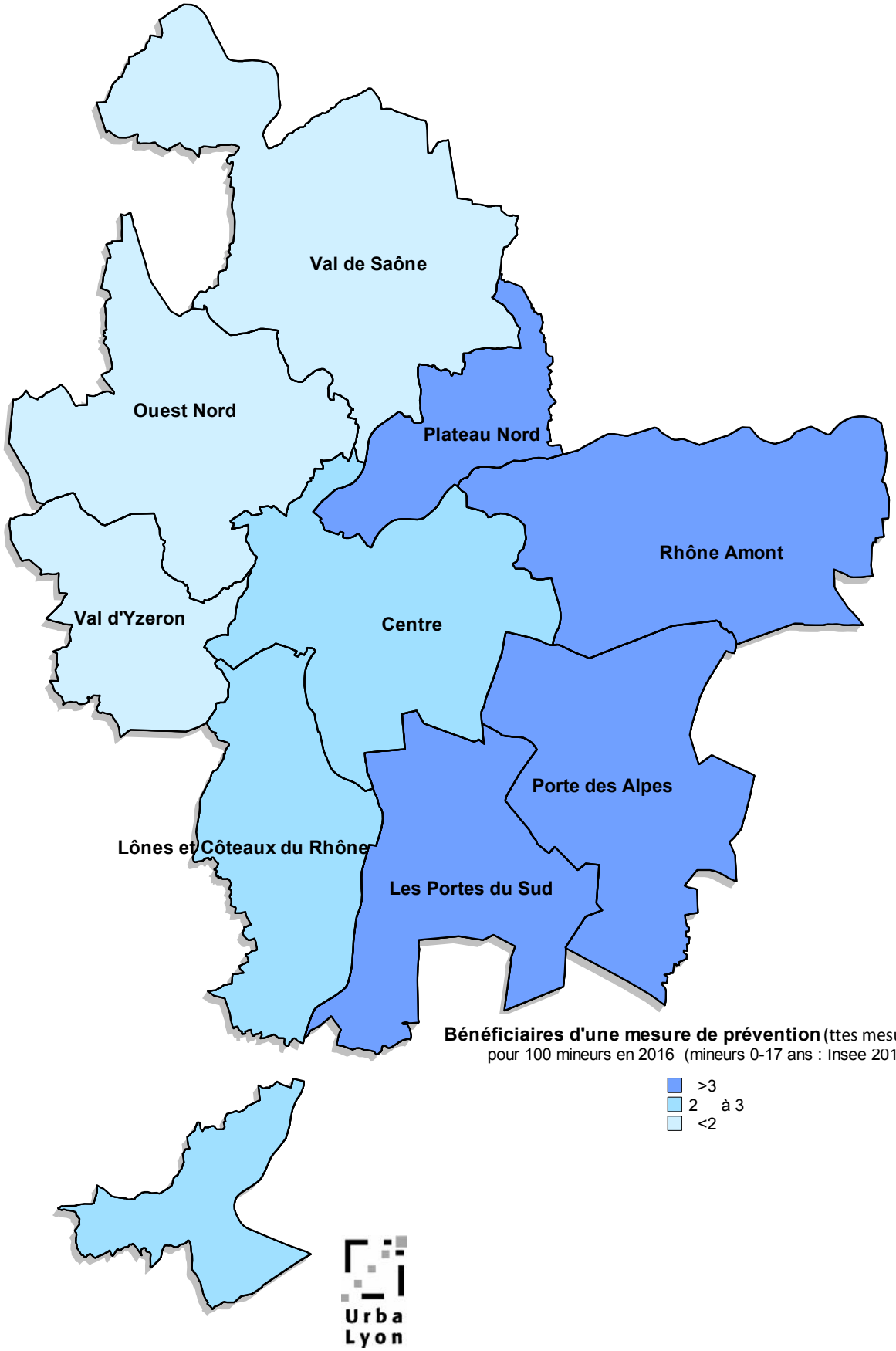

Sources : Métropole de Lyon ; INSEE - Recensement de la population

Nombre de bénéficiaires d'une mesure de placement pour 100 enfants en 2013

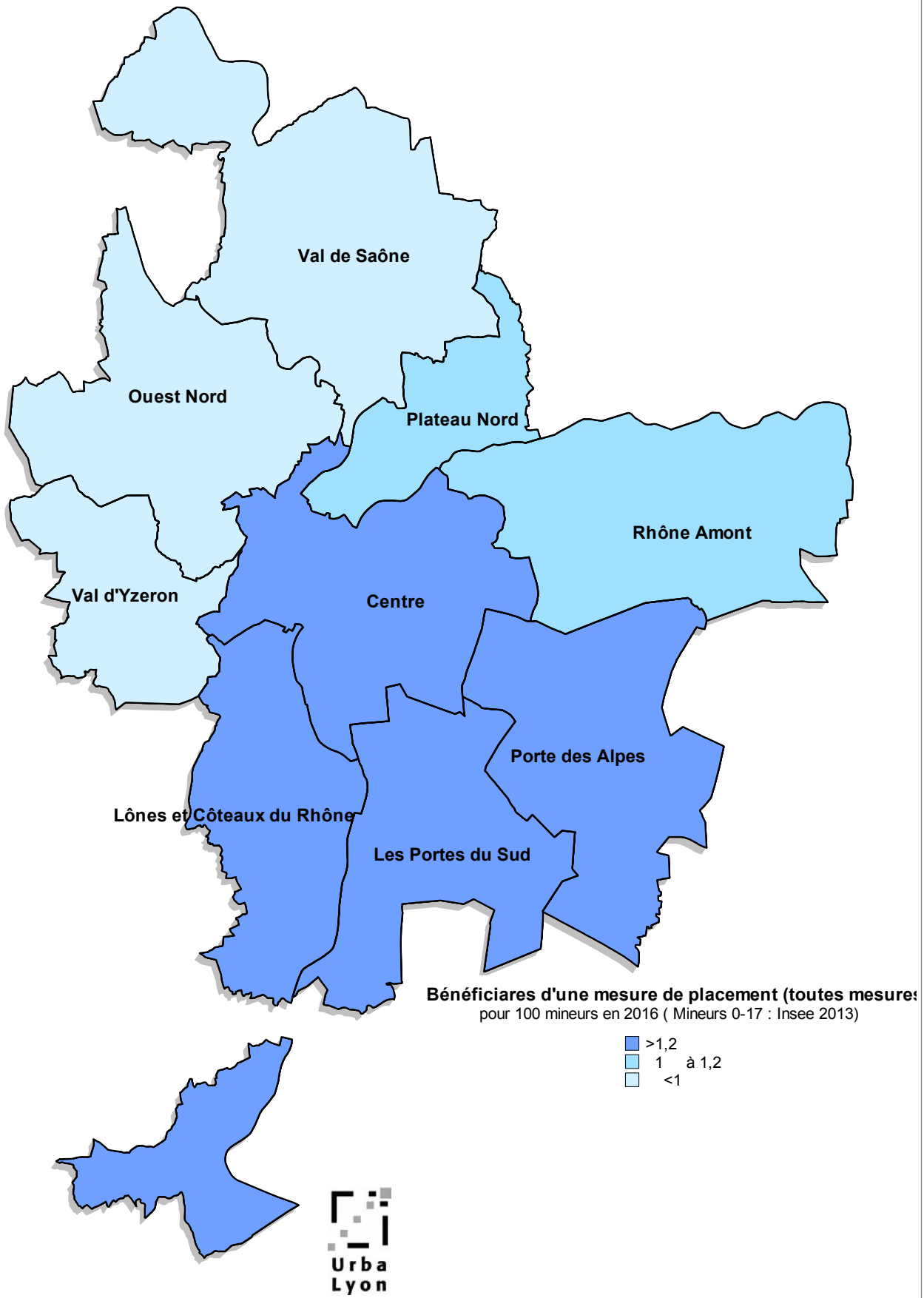

Sources : Métropole de Lyon ; INSEE - Recensement de la population

Situation des établissements et services de la protection de l'enfance

La Métropole de Lyon dispose, d'un établissement public, l'Institut Départemental de l'Enfance et de la Famille (IDEF), et **102 établissements et services** (Maisons d'enfants à caractère social, Foyers, Appartements éducatifs, internat…) qui permettent l'accueil de 1739 mineurs ou majeurs de moins de 21 ans.

L'IDEF est l'établissement d'accueil d'urgence en protection de l'enfance de la Métropole de Lyon (148 places). Il est soutenu dans sa mission par les établissements du service associatif habilité qui bénéficie de 69 places dédiées à l'accueil d'urgence.

Les mineurs ou majeurs de moins de 21 ans sont accueillis dans ces établissements et services dans le cadre de placements administratifs (à la demande des détenteurs de l'autorité parentale ou des jeunes majeurs) ou judiciaire (à la demande du juge des enfants ou juges des tutelles).

Ces 102 établissements et services sont gérés par 27 associations gestionnaires. Ils se regroupent en plusieurs catégories :

Des établissements et services chargés de l'accompagnement au quotidien des mineurs : il s'agit de 17 maisons d'enfants à caractère social, de 18 foyers pour adolescents, de 5 services de placement familial associatif et de 9 appartements éduca-tifs. Ceux-ci accueillent des mineurs de 0 à 18 ans pour lesquels un éloignement du domicile parental est nécessaire. Cette prise en charge se fait sur décision de l'autorité judiciaire ou à la demande des détenteurs de l'autorité parentale et doit avoir comme objectif un retour en famille.

Un internat social : qui reçoit des mineurs sco-larisés ; âgés de 6 à 14 ans, issus de familles en difficultés sociales et familiales, bénéficiant de mesures d'aide éducative administratives ou judiciaires.

4 établissements d'Accueil Mère-Enfant (AME): qui viennent compléter l'accueil mère-enfants intégré à l'IDEF (destiné à l'accueil de mineures avec leurs enfants âgés de moins de 3 ans).

Ces 4 structures d'AME sont chargées de l'accueil des femmes majeures avec enfants âgés de moins de 3 ans. Elles apportent un accompagnement éducatif et social à partir d'hébergements mis à disposition de ce public.

Des services sans hébergement : Il s'agit de 5 services d'accueil de jour pour des mineurs de 3 à 18 ans bénéficiant d'un encadrement éducatif et scolaire et 6 services de placement externalisé. Ces derniers interviennent à partir du lieu de domicile de l'enfant afin de soutenir et renforcer les compétences parentales avec la possibilité d'un accueil en urgence en établissement en cas de risque pour l'enfant.

Des établissements et services dédiés à l'intégration sociale, scolaire et professionnelle : il s'agit de 3 centres éducatifs et professionnels, 5 services appartements éducatifs jeunes majeur), 1 service de suite jeunes majeurs et 12 foyers jeunes travailleurs. Ces différents établissements et services peuvent accueillir en fonction de leur habilitation des jeunes âgés de 14 à 21 ans.

Des établissements et services dédiés à des prises en charge spécifiques : il s'agit de quatre unités de vie (pour deux enfants) réservées à des adolescents de 10 à 18 ans cumulant des difficultés multiples qui ne permettent pas un accueil classique. Un service d'accompagnement progressif en milieu naturel accompagne des mineurs de 16 à 18 ans, réfractaires à toutes prises en charge éducative en établissement à partir du lieu d'habitation du jeune (squat, hôtel, autres). Une structure expérimentale pédagogique thérapeutique (avec double habilitation ARS et ASE) accueille des adolescents de 12 à 18 ans en difficultés d'ordre éducatives et psychiatriques nécessitant une prise en charge pluridisciplinaire dans l'attente d'une possibilité d'intégration dans des dispositifs médico-sociaux adaptés à leur problématique. Enfin, 3 services d'accompagnement pour les mineurs non accompagnés interviennent pour ce public parfois non pris en charge en établissement et accueilli à l'hôtel ou en foyer jeunes travailleurs.

Etablissements de protection de l'enfance

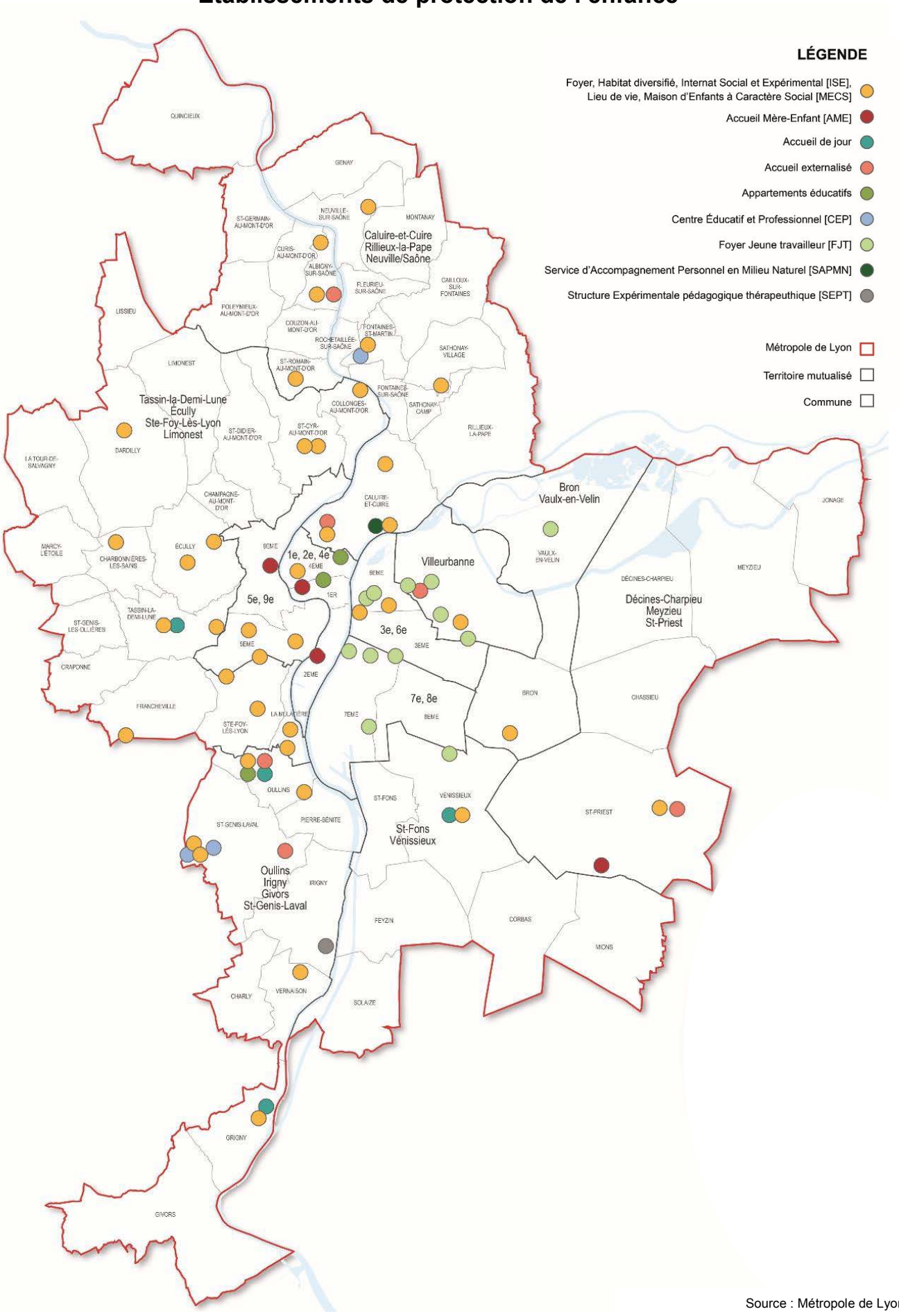

Source : Métropole de Lyon

Localisation des services de prévention

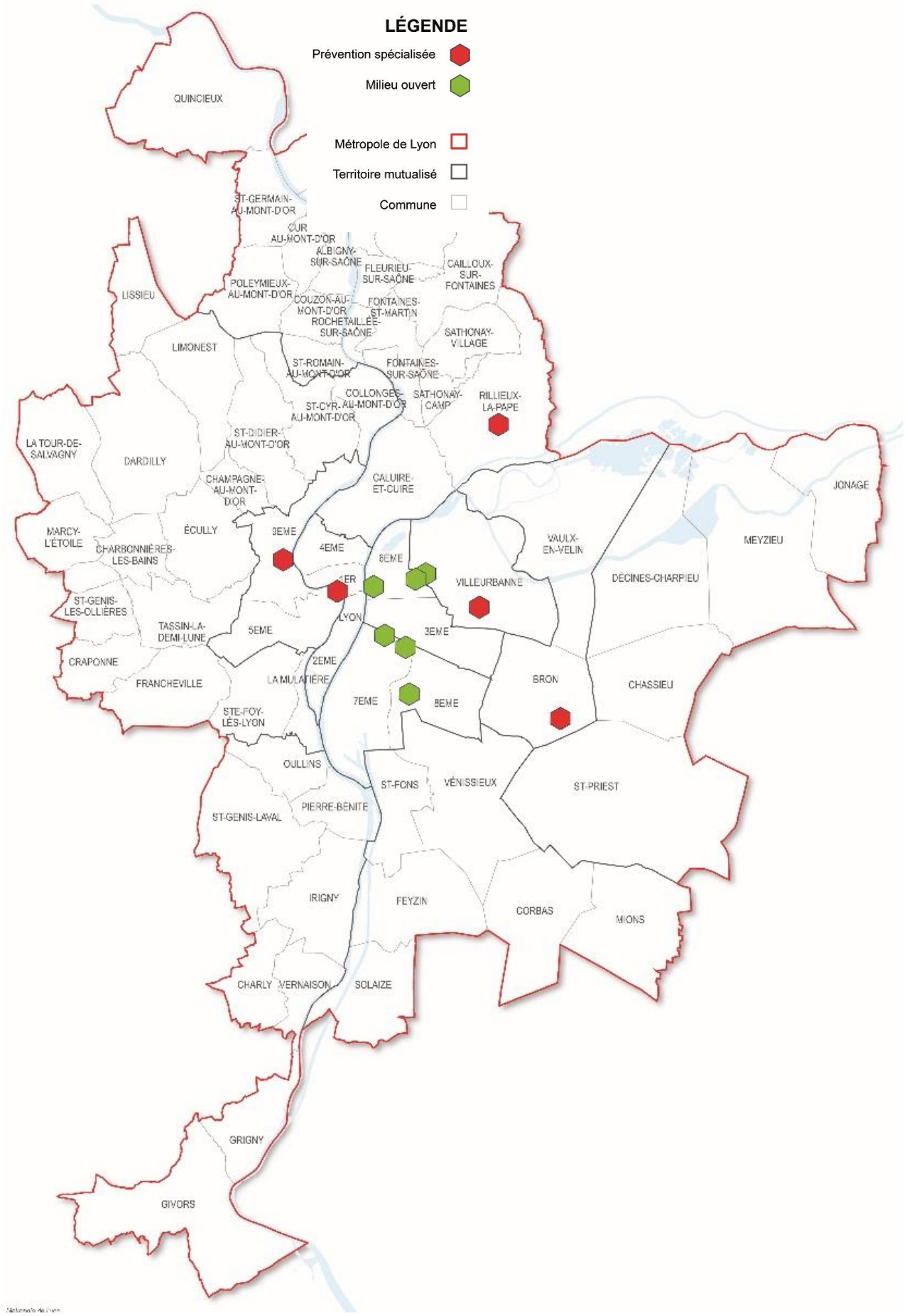

Source : Métropole de Lyon

Localisation des établissements d'accueil de jour, d'accueils externalisés

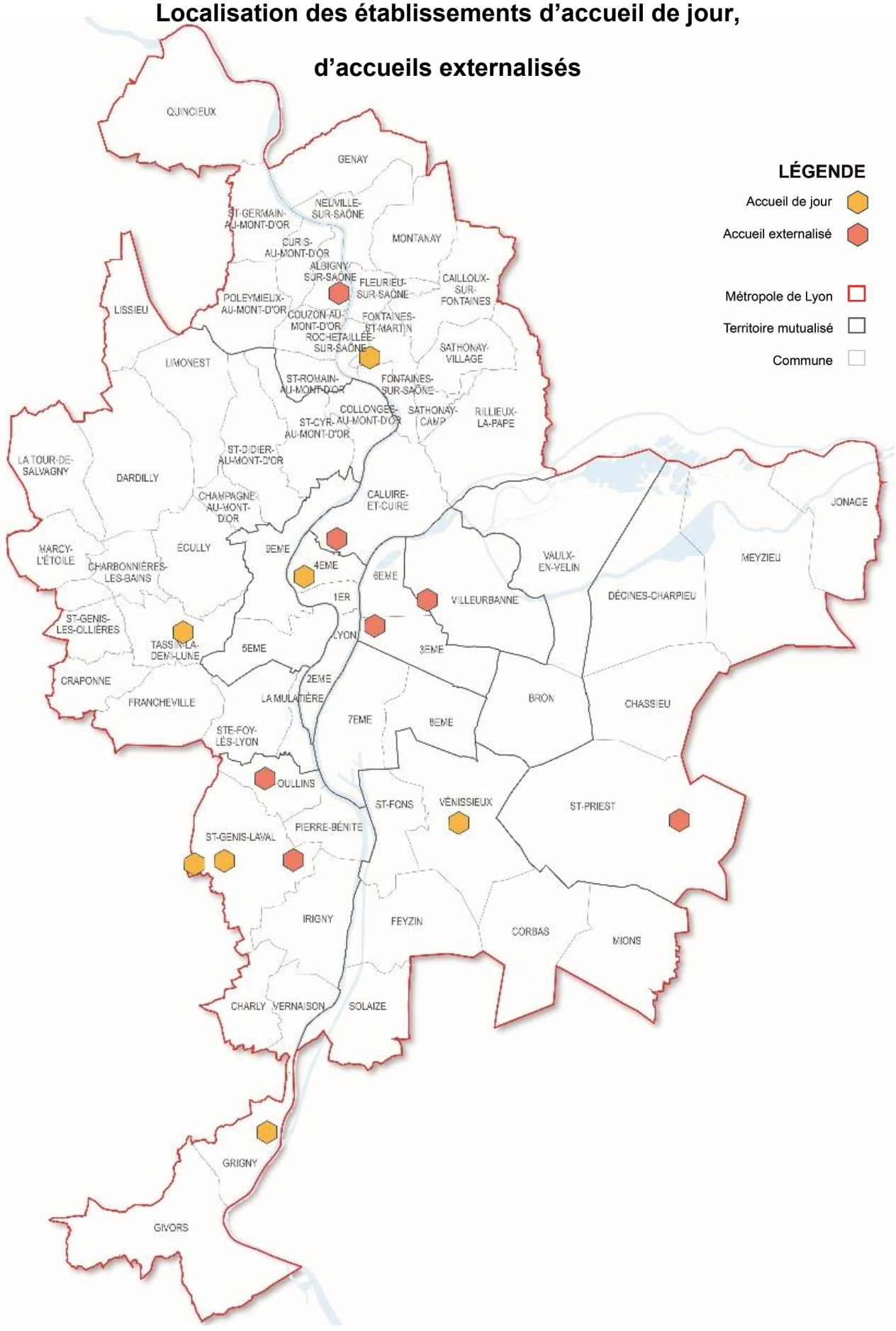

Source : Métropole de Lyon

Localisation des Maisons d'Enfance à Caractère Social (MECS)

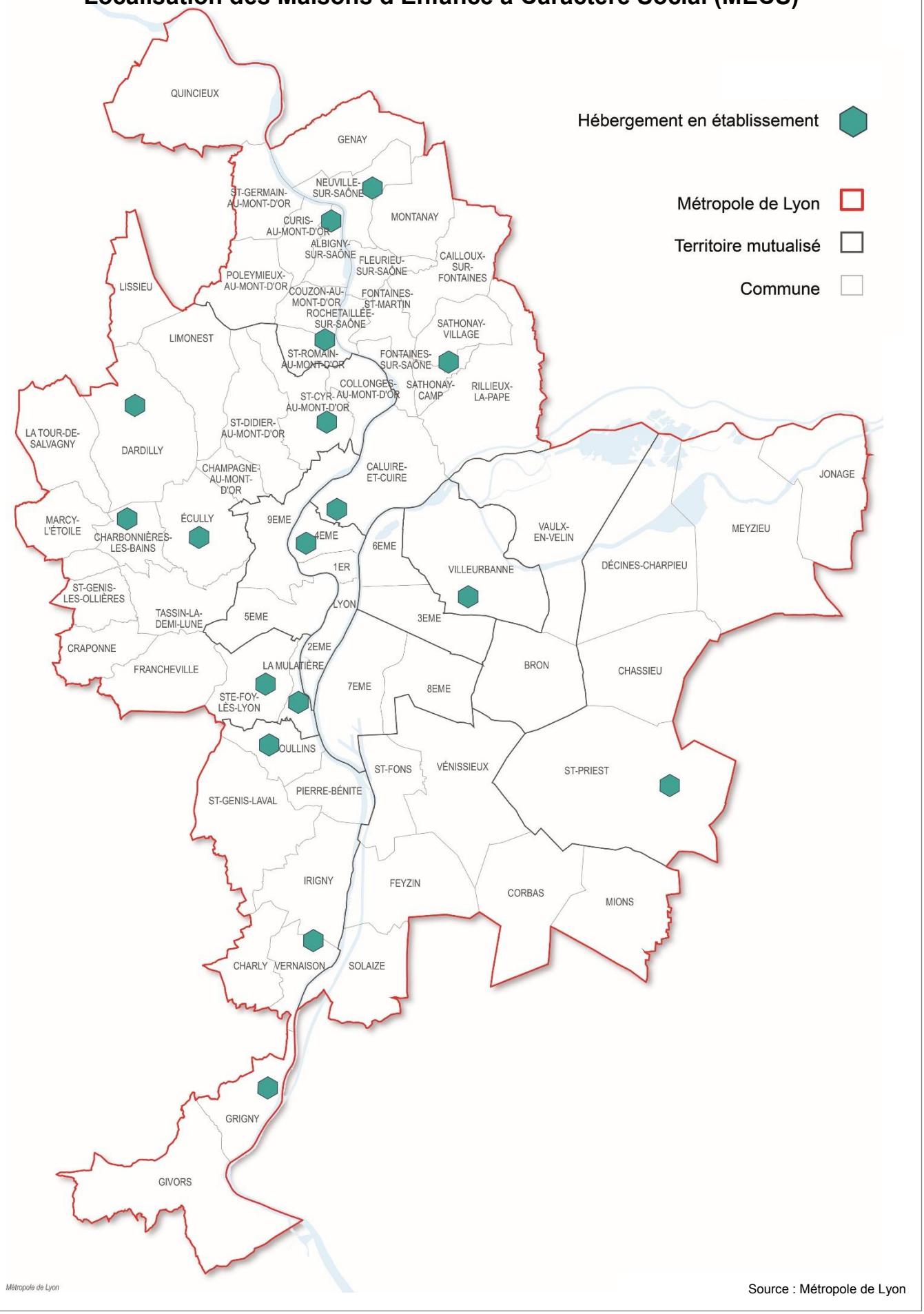

Source : Métropole de Lyon

Localisation des Foyers et services en direction des mineurs non accompagnés

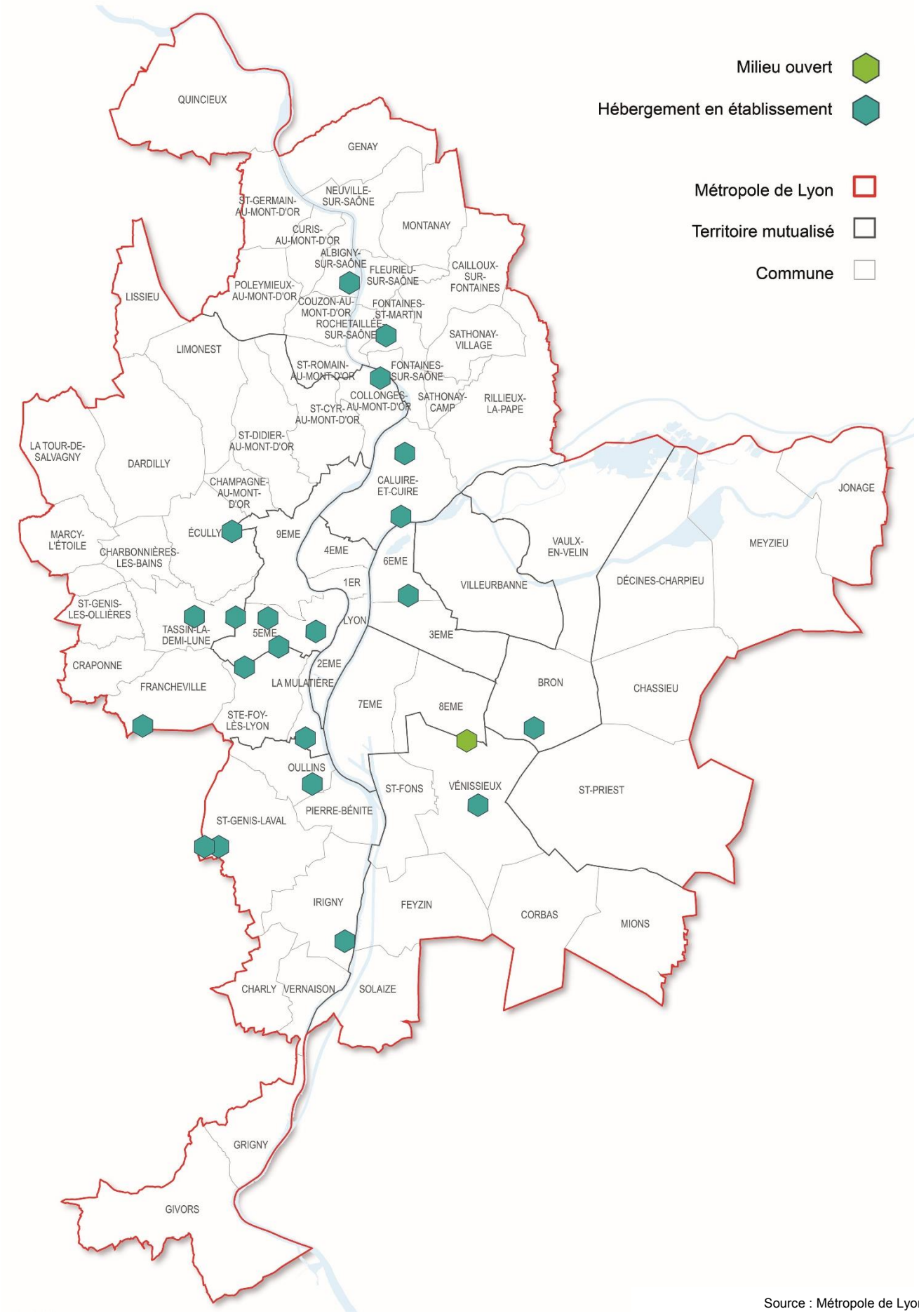

Source : Métropole de Lyon

Localisation des appartements éducatifs, foyers de jeunes travailleurs, lieux de vie et Services d'Accompagnements Personnalisés en Milieu Naturel

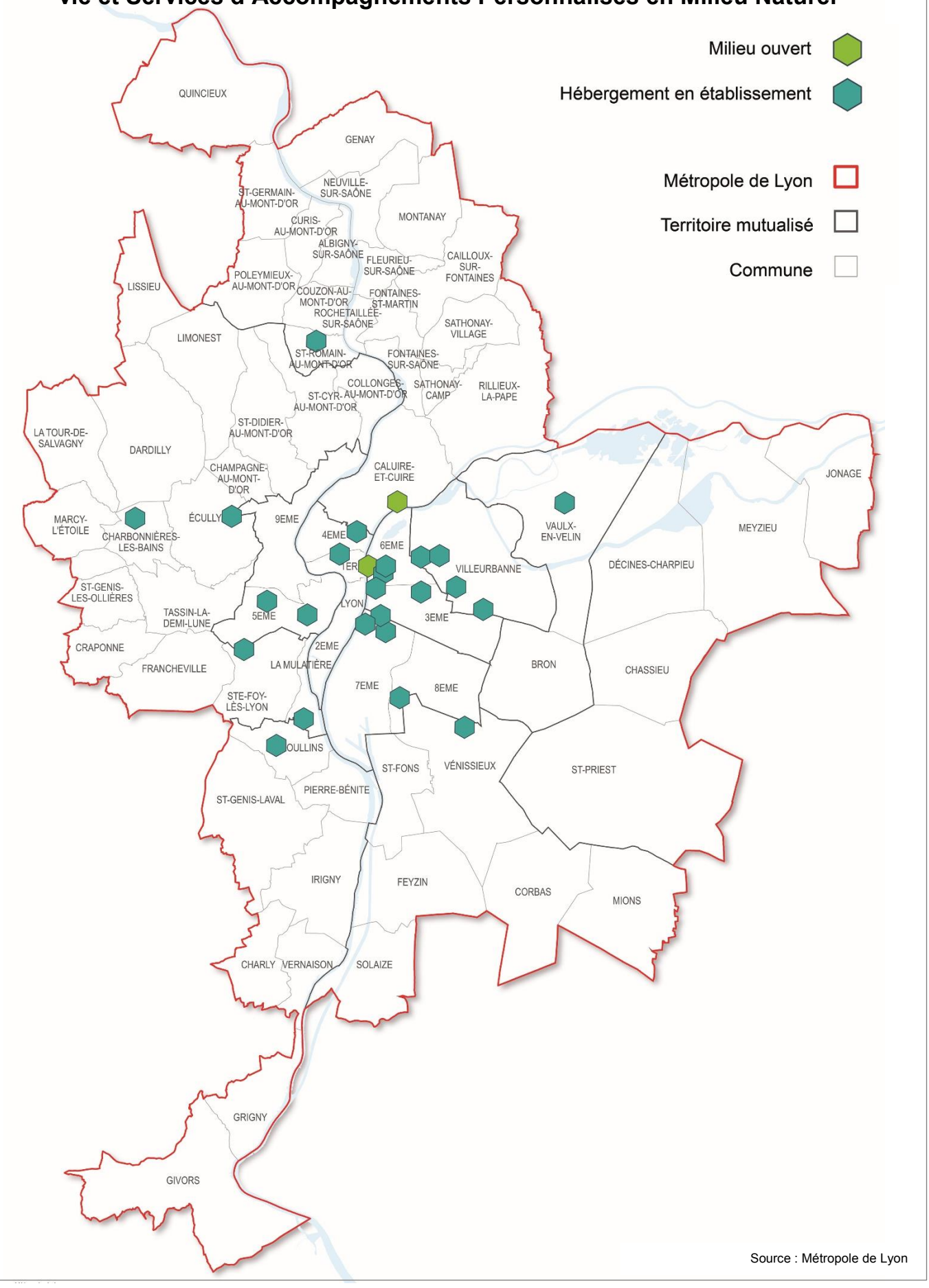

Source : Métropole de Lyon

Localisation des structures d'Accueil Mère-Enfant et des sièges des services de placement familial

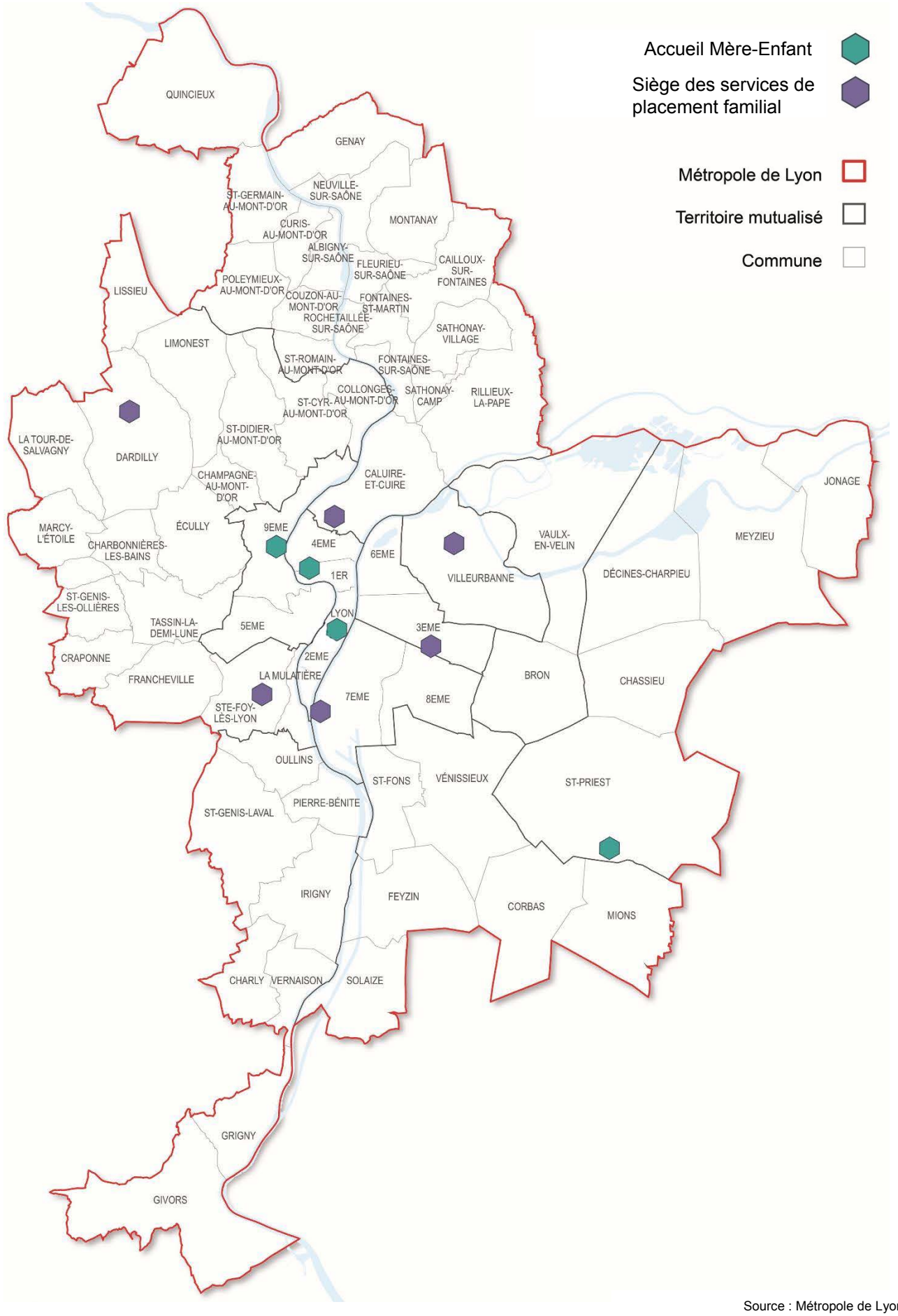

Source : Métropole de Lyon

8. Personnes âgées / personnes handicapées

Les services de la Métropole informent, orientent et accompagnent les personnes âgées et les personnes en situation de handicap. Ils évaluent les besoins, instruisent les demandes, attribuent et versent les prestations. La Métropole développe et garantit une offre d'accueil de qualité en établissement ou à domicile. Elle soutient par conséquent les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD). La Métropole contribue à la protection de la personne vulnérable, vivant à domicile comme en établissement.

Chiffres clés 2016

- 26 218 bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)
- 185 établissements pour personnes âgées totalisant plus de 12 911 places
- 2950 résidents bénéficient de frais d'hébergement via l'aide sociale à l'hébergement
- 7 328 bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH)
- 26 241 bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH)
- 6 050 bénéficiaires de L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)
- 191 services de soins à domicile (SSAD)
- 131 établissements et services pour personnes en situation de handicap totalisant 4 023 places.

Source Métropole 2016

Les personnes âgées plus nombreuses dans le Nord et l'Ouest que dans le reste de la Métropole

En comparaison avec le reste de la France métropolitaine, la Métropole de Lyon est un territoire peu vieillissant. En 2013, **la Métropole de Lyon compte 272 942 personnes de 60 ans et plus, et 107 355 personnes de 75 ans et plus**. Ces chiffres représentent respectivement **20,41% et 8,03% de la population métropolitaine**. Ces proportions sont inférieures à celles qu'occupent ces personnes dans la population française (24,57% pour les 60 ans et plus, 9,13% pour les 75 ans et plus).

Il faut cependant noter que la répartition des seniors est particulièrement disparate selon les territoires. Si les 60 ans et plus représentent 20,41% de la population de la Métropole de Lyon, ce chiffre monte à 22,38% si l'on exclut Lyon et Villeurbanne. Les communes de Lyon et de Villeurbanne, ainsi que celles de l'est et du sud de la Métropole, sont celles qui concentrent le moins de personnes de 60 ans et plus (18,33% pour la CTM Lyon-Villeurbanne, 18,85% pour la CTM Portes du Sud) : il y a d'ailleurs moins de 15% de seniors dans les 1er et 7e arrondissements de Lyon. Au contraire, la population des communes du nord et de l'ouest lyonnais est généralement plus âgée que celle du reste de la Métropole, voire de la moyenne nationale (25% des habitants de la CTM Plateau Nord et 26,27% de ceux de la CTM Ouest Nord ont 60 ans ou plus). A titre d'exemple, les communes de Charbonnières-les-Bains, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or et Albigny-sur-Saône comptent respectivement 29,04%, 29,05% et 32,31% de personnes de 60 ans et plus, et 10,47%, 10,85% et 19,4% de personnes de 75 ans et plus.

	60 ans		75 ans	
	Nombre	Part	Nombre	part
Ouest Nord	14 264	26,3 %	5 257	9,7 %
Plateau Nord	19 562	25,1 %	7 934	10,2 %
Val d'Yzeron	13 773	23,4 %	5 289	9,0 %
Lônes et coteaux du Rhône	30 657	23,3 %	12 024	9,1 %
Val de Saône	11 770	22,7 %	4 232	8,2 %
Porte des Alpes	22 659	21,8 %	8 568	8,2 %
Rhône Amont	21 987	20,3 %	7 828	7,2 %
Portes du Sud	19 513	19,0 %	7 216	7,0 %
Centre	118 757	18,3 %	49 008	7,6 %
Métropole de Lyon	**272 942**	**20,4 %**	**107 355**	**8,0 %**

Source : INSEE - Recensement de la population

Part des personnes de 60 ans et plus dans la population totale en 2013

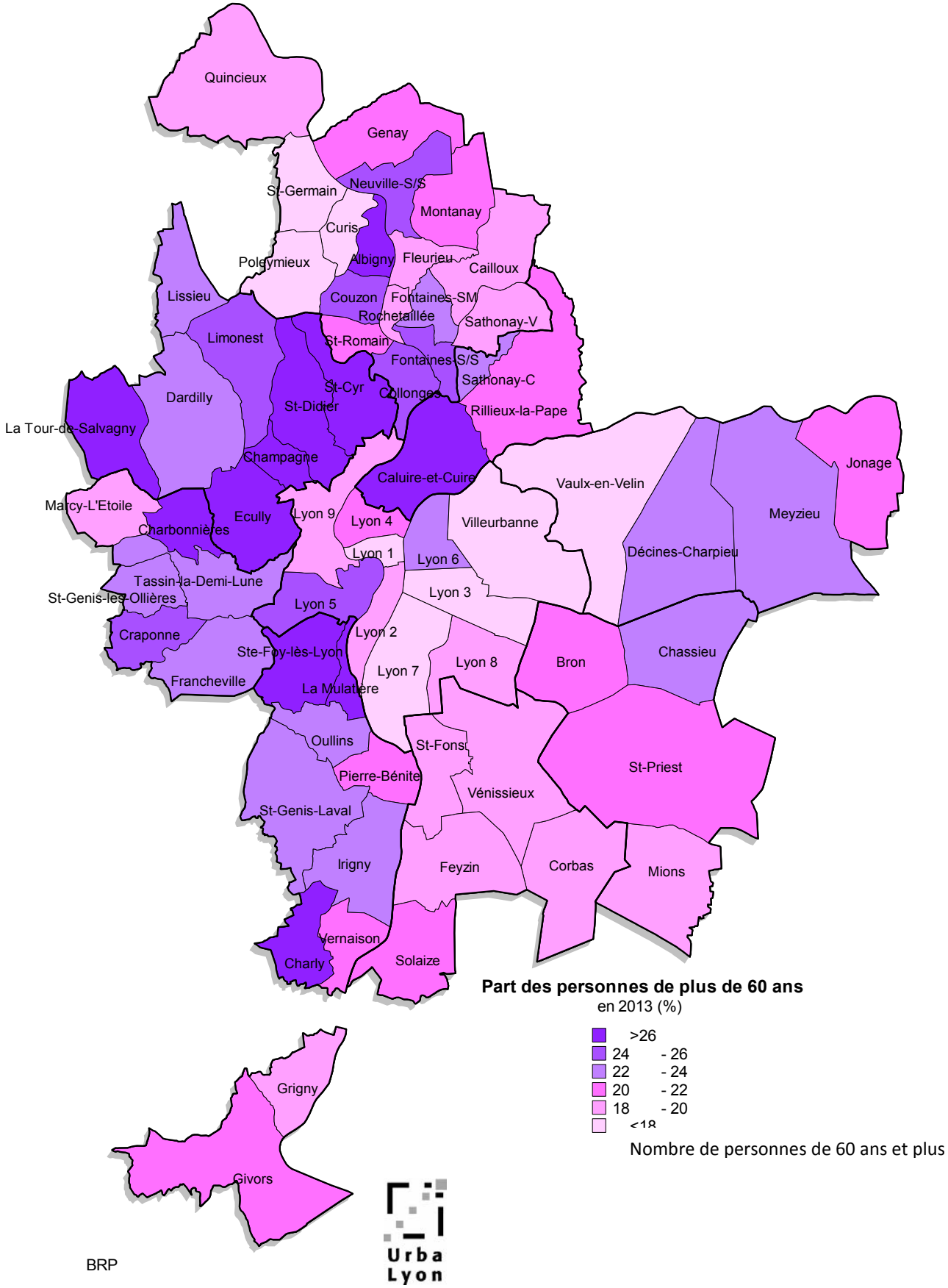

Source : INSEE - Recensement de la population

Part des personnes de 75 ans et plus dans la population totale en 2013

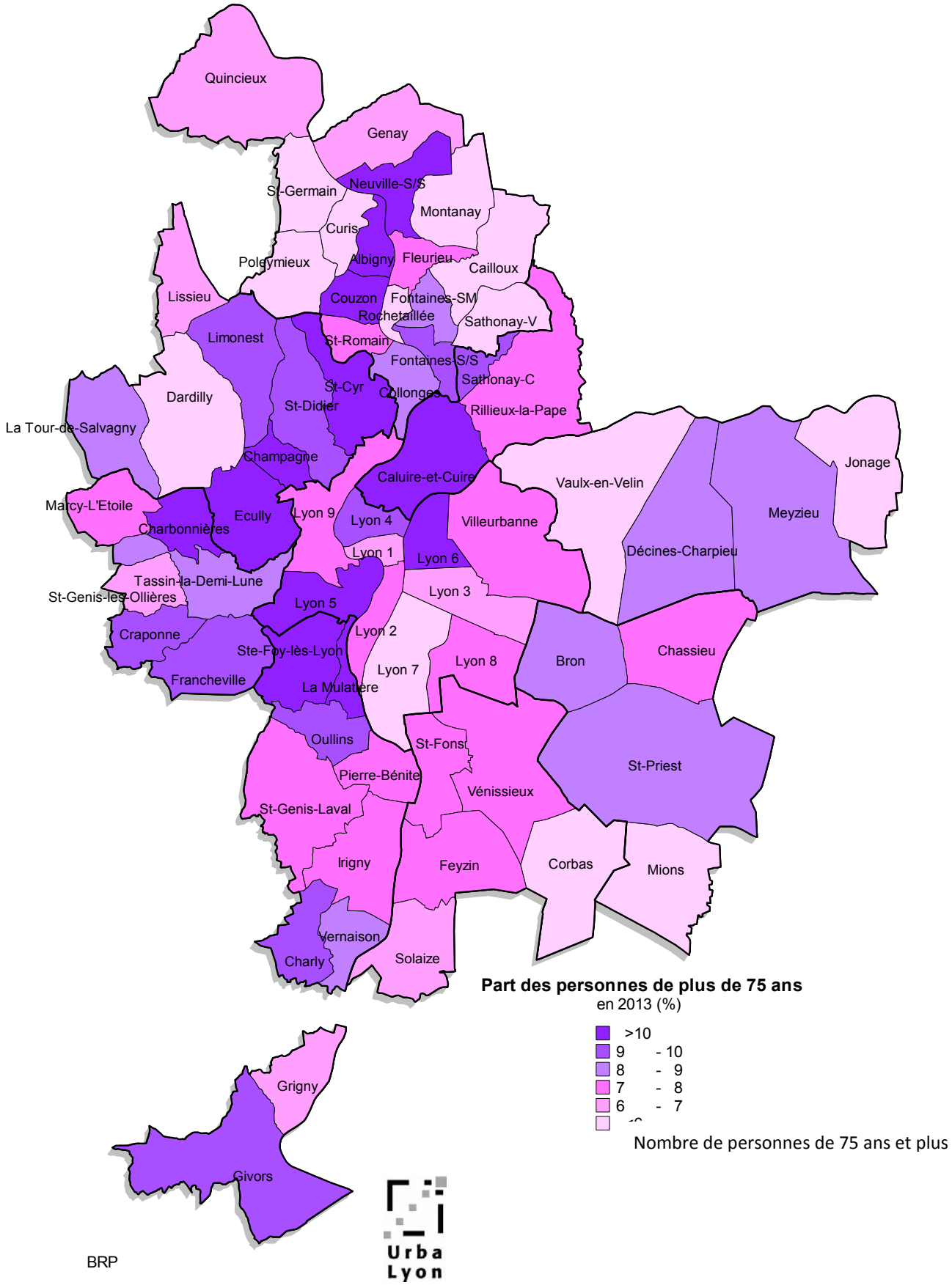

Source : INSEE - Recensement de la population

Et demain !

L'indice de vieillissement correspond au rapport entre la population des 65 ans et plus et celle des moins de 20 ans. Si l'indice est supérieur à 100, les 65 ans et plus sont plus nombreux que les moins de 20 ans ; si l'indice est inférieur à 100, ce sont les moins de 20 ans qui sont plus nombreux.

En 2013, celui-ci est d'environ 61,2 sur le territoire de la Métropole, ce qui veut dire que le territoire à plus de jeunes que de personnes âgées. Seules 3 CTM se démarquent avec un indice de vieillissement supérieur à 70 : Ouest Nord, Val d'Yzeron et Plateau Nord. Portes du Sud et Rhône Amont, sont des CTM avec énormément de jeunes et présentent des taux autour de 50.

D'ici 2033, seuls les indices de vieillissement des CTM Rhône Amont et Portes du Sud devraient être inférieurs à 86, tandis que la CTM Lônes et Coteaux du Rhône disposerait d'une population de 65 ans supérieure à celle des moins de 20 ans. C'est sur le territoire de la CTM Ouest Nord que le vieillissement serait le plus marqué, avec un indice d'environ 139.

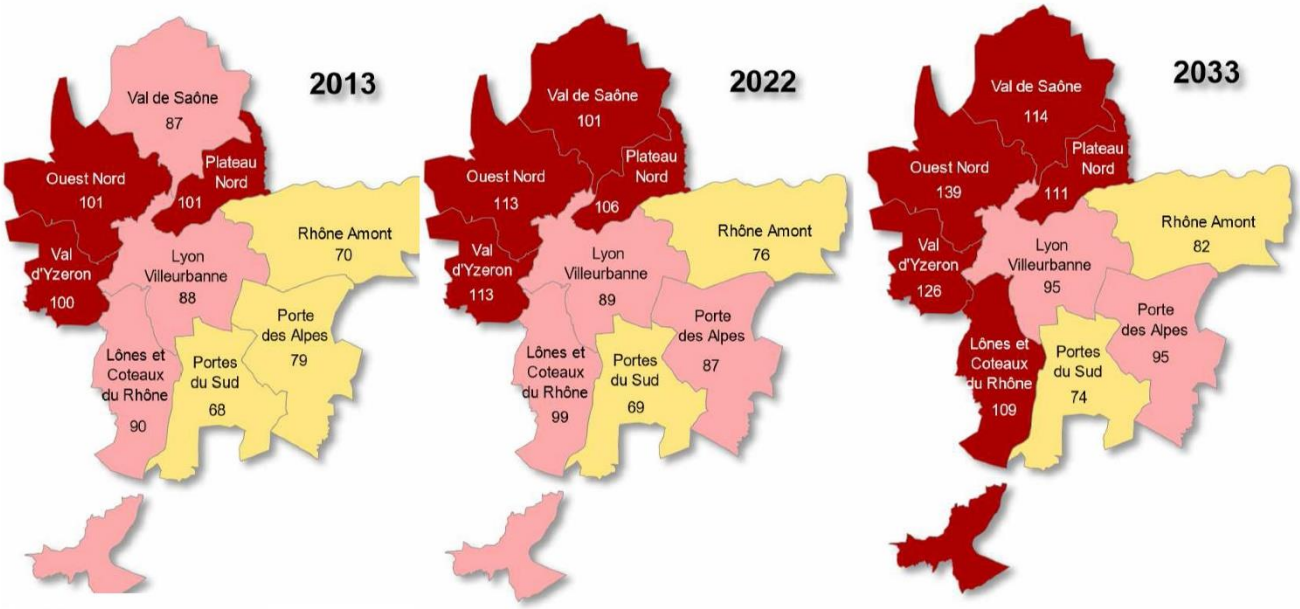

Légende des cartes

Indice de vieillissemenet des conférences des maires

- Supérieur à 100
- Entre 86 et 100
- Inférieur 86 (moyenne du Grand Lyon en 2013)

L'indice de vieillissement est le ratio du nombre de personnes ayant 60 ans et plus sur le nombre de personnes ayant moins de 20 ans.
Les cartes mettent en évidence d'ici 20 ans une forte augmentation de l'indice de vieillissement ainsi qu'un renforcement de la différenciation est/ouest. Les territoires de l'Ouest atteignent en effet progressivement des indices supérieurs à 100.

Source : Rapport « Vieillissement de la population et impacts sur l'habitat », Métropole de Lyon

Une population qui vieillit plus lentement que sur le reste du territoire français

Avec **une augmentation de 7,94% du nombre de 60 ans et plus et de 7,10% du nombre de 75 ans et plus**, le taux de variation du nombre de seniors de la Métropole de Lyon est également moins important que sur le territoire national (+12,37% pour les 60 ans et plus, +8,41% pour les 75 ans et plus).

Entre 2008 et 2013, le taux de variation annuel moyen des 60 ans et plus était de 1,54%, alors que celui de la population totale était de 1%. Ainsi, d'ici 2020, la population âgée de 60 ans et plus pourrait dépasser le cap de 300 000 personnes, ce qui représenterait plus de 21% des habitants de la Métropole de Lyon.

Le vieillissement de la population n'est pas non plus un phénomène homogène sur l'ensemble du territoire métropolitain. À certaines exceptions près, une nette rupture est observable entre Lyon et sa proche banlieue, et le reste du territoire. Sur l'ensemble des communes et arrondissements de la CTM Lyon-Villeurbanne, seuls les 2e et 7e arrondissements connaissent une augmentation du nombre de 60 ans et plus entre 2008 et 2013 supérieure à la moyenne métropolitaine (respectivement +11,62% et +9,27%) : les autres connaissent soit une légère hausse (par exemple, +2,28% pour Villeurbanne), soit une légère baisse (-2,3% pour le 1er arrondissement de Lyon). S'agissant des 75 ans et plus, cette tendance se confirme, voire s'accentue (+0,95% pour Oullins, -7,48% pour la Mulatière, -11,34% pour le 9e arrondissement de Lyon). Au contraire, les communes périphériques enregistrent une forte hausse des populations les plus âgées. Par exemple, à l'est et au sud de Lyon, les communes de Vaulx-en-Velin, Saint-Priest et Meyzieu connaissent une forte hausse de leur population de 75 ans et plus (respectivement +29,5%, +37% et +38,3%), et à l'ouest et au nord, Rochetaillée-sur-Saône et Sathonay-Village voient leur population du même âge augmenter de plus de 60 % entre 2008 et 2013.

Evolution annuelle des personnes de 75 ans et plus entre 2008 et 2013

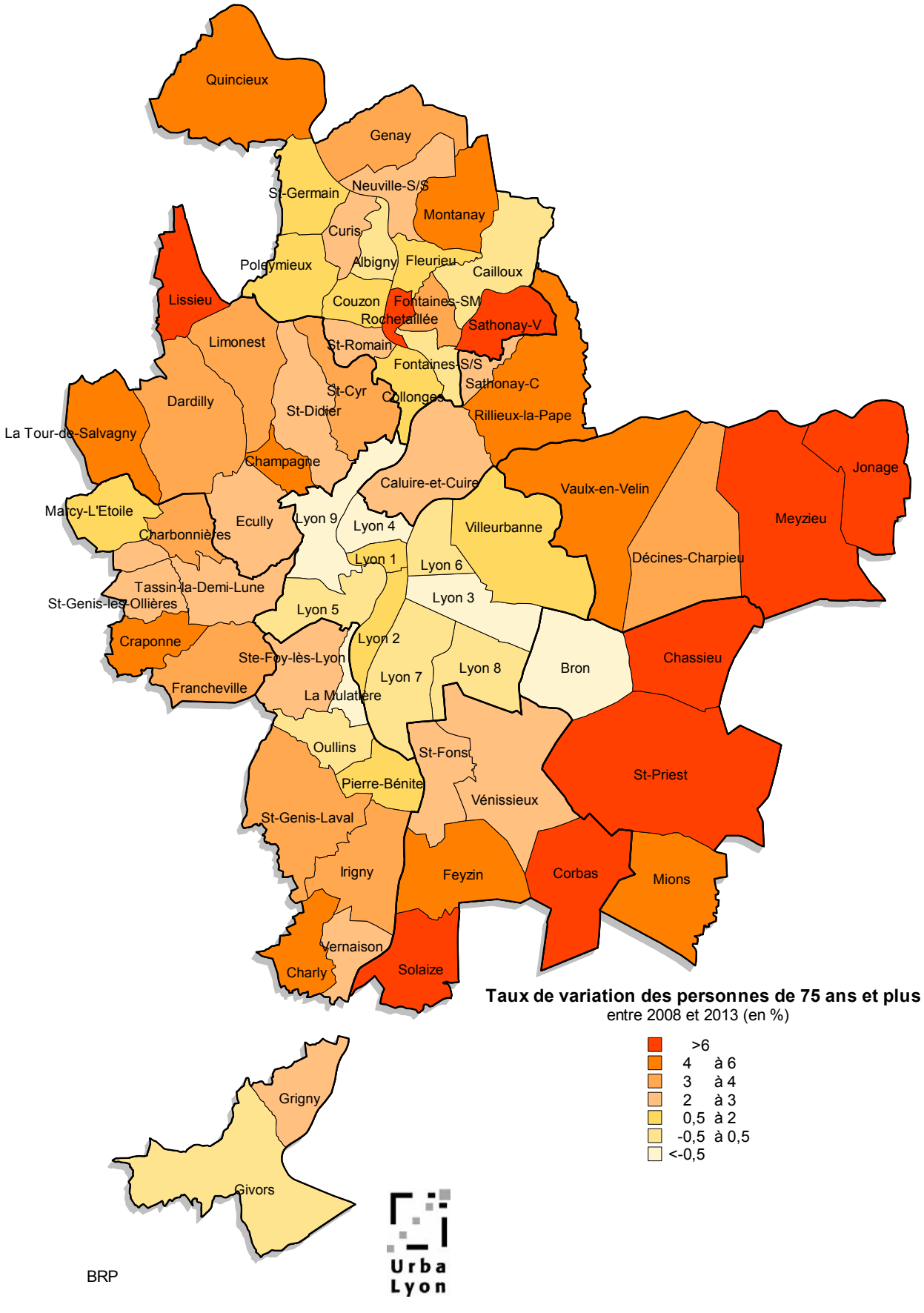

Source : INSEE - Recensement de la population

Nombre de personnes de 75 ans et plus entre 2008 et 2013

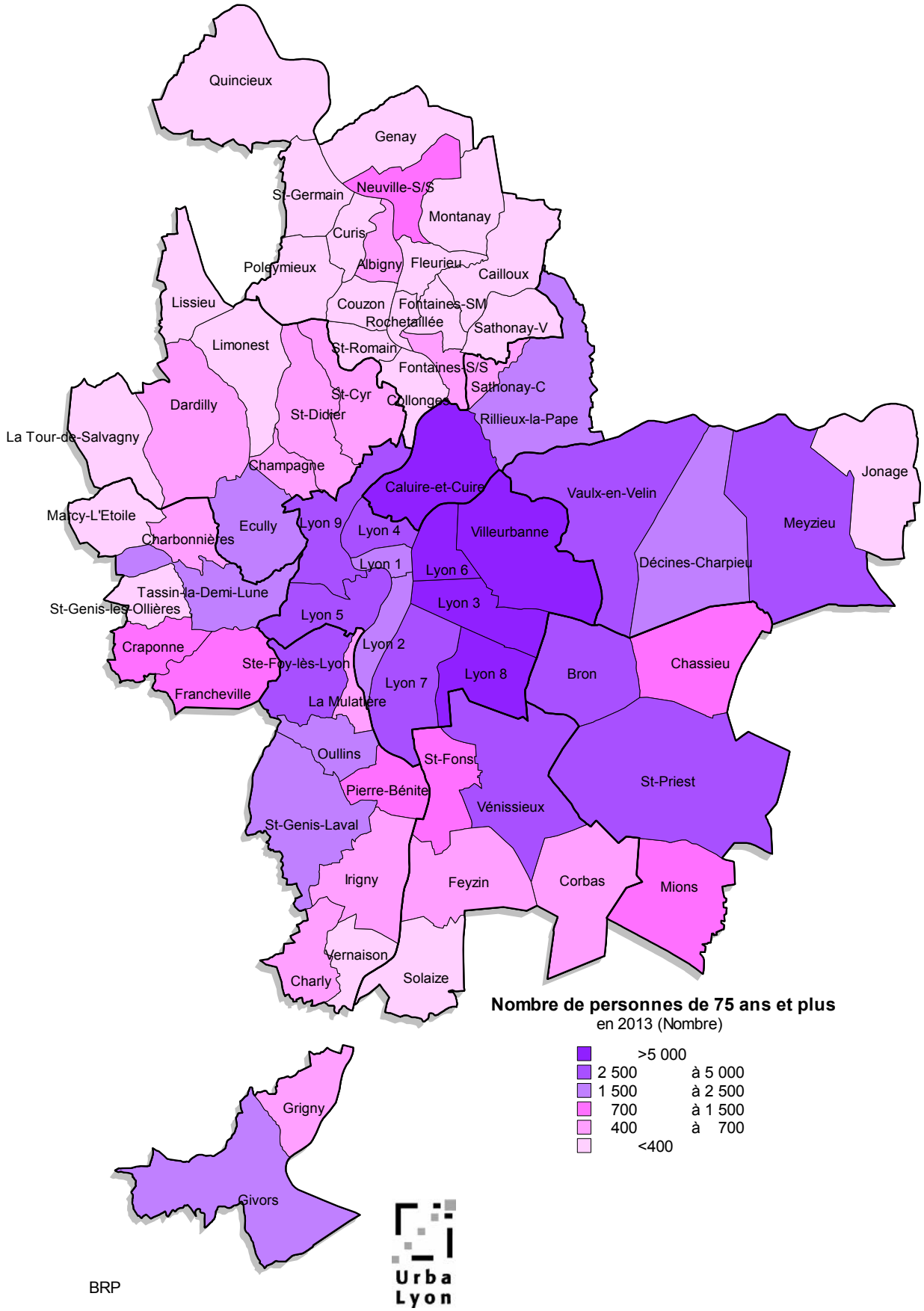

Source : INSEE - Recensement de la population

Part de personnes âgées de plus de 75 ans et vivant seules
En 2013

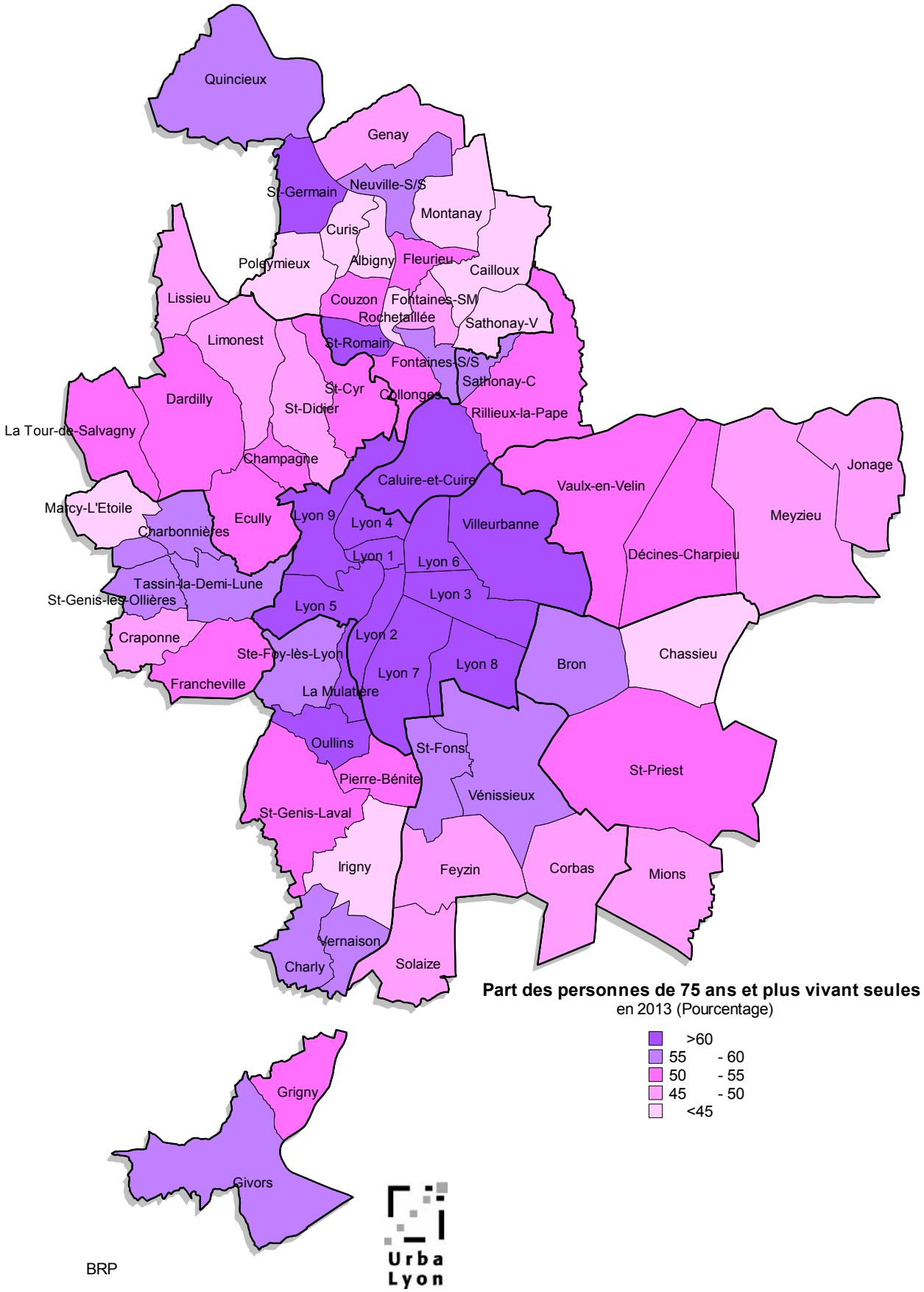

Source : INSEE - Recensement de la population

Les personnes de 85 ans et plus sont plus présentes dans le centre de la Métropole

En 2013, 2,48% des habitants de la Métropole de Lyon ont 85 ans ou plus. Cela correspond à **33 200 personnes**, dont une sur deux vit dans le Centre (16 656 personnes de 85 ans ou plus habitent Lyon ou Villeurbanne, soit 50,2% du total de la Métropole). Ce chiffre a connu entre 2008 et 2013 **une hausse de 26,24%**, une hausse bien plus importante que celles que connaissent les autres classes d'âge. Cette hausse s'observe dans la quasi-totalité des communes de la Métropole, à l'exception de Saint-Genis-les-Ollières, Cailloux-sur-Fontaine et les 3e et 9e arrondissements de Lyon, où l'on assiste à une baisse du nombre de personnes de 85 ans et plus, et des communes de Fontaines-sur-Saône, Limonest, la Mulatière et Saint-Germain-au-Mont-d'Or où l'on observe plutôt une stagnation de ce nombre[1].

Globalement, les territoires ayant une part importante de personnes de 85 ans et plus dans leur population sont aussi ceux comptant le plus de personnes de 60 ans. Mais compte tenu du fait que les 85 ans et plus n'occupent pas la même part dans la population des 60 ans et plus, selon le territoire, un tel constat doit être nuancé. Par exemple, si la part qu'occupent les 60 ans et plus dans la population de la CTM de Lyon-Villeurbanne est la plus faible de la Métropole, celle des 85 ans et plus parmi la population totale sur le même territoire est légèrement supérieure à la moyenne. Ce phénomène s'explique par le fait que la part des 85 ans et plus parmi les plus de 59 ans pour le Centre est la plus importante du territoire métropolitain (14,02%, alors que la moyenne de la Métropole est de 12,16%). À l'inverse, la proportion de personnes de 85 ans et plus parmi les plus de 60 ans, pour la CTM Ouest-Nord est inférieure à la moyenne (avec 10,21%), alors qu'elle a la plus forte part de 60 ans et plus dans sa population.

Le vieillissement de la population est donc un phénomène complexe, qui semble se manifester de différentes manières selon les territoires. Si cette hétérogénéité représente un véritable défi pour les pouvoirs publics, elle témoigne de l'importance qu'ont les dispositifs de développement local dans l'accompagnement des personnes en situation de perte d'autonomie.

Les personnes de 85 ans et plus sont plus présentes dans le centre de la MétropoleLe vieillissement de la population est donc un phénomène complexe, qui semble se manifester de différentes manières selon les territoires. Si cette hétérogénéité représente un véritable défi pour les pouvoirs publics, elle témoigne de l'importance qu'ont les dispositifs de développement local dans l'accompagnement des personnes en situation de perte d'autonomie.

[1] Il faut par ailleurs considérer que les exemples de Saint-Genis-les-Ollières, Cailloux-sur-Fontaine et Saint-Germain-au-Mont-D'or comme peu significatifs : les effectifs étant ici inférieurs à 100, ils sont fortement sensibles à la moindre variation, même minime, ce qui biaise évidemment l'analyse.

Part des de 85 ans et plus dans la population totale en 2013

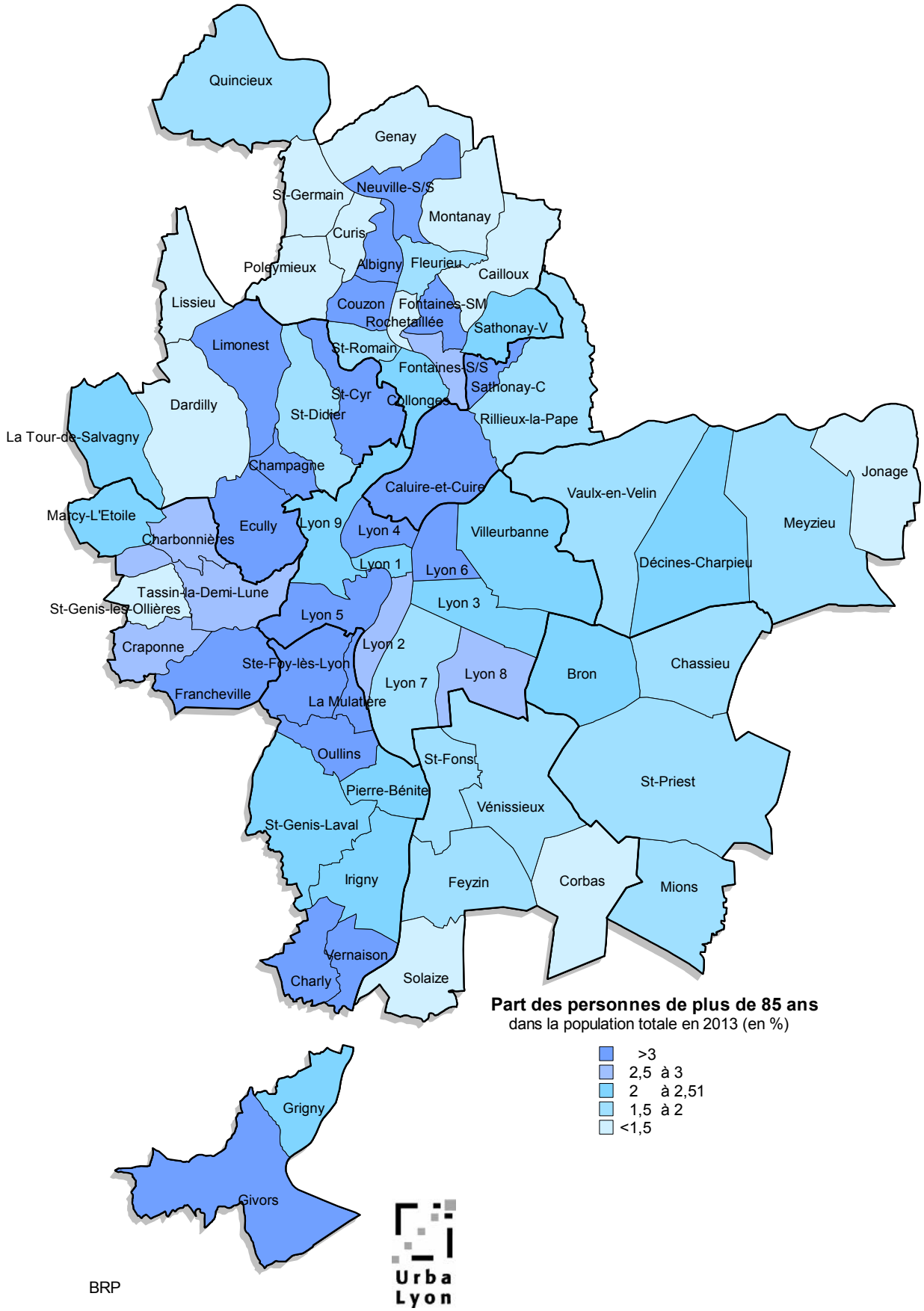

Source : INSEE - Recensement de la population

Un nombre de bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie à domicile en très forte augmentation entre 2011 et 2016

Au 31 décembre 2016, la Métropole de Lyon comptait environ 16 000 bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) : 83% d'entre eux étaient classés GIR 3 ou 4, les 17% restants étant classés GIR 1 ou 2. Avec une hausse de 33,6% entre 2011 et 2016, le nombre de bénéficiaires de l'APA semble suivre la même tendance que l'évolution de la population de 85 ans et plus. Pour le moment, cette augmentation a surtout concerné les personnes classées GIR 3 ou 4, leur nombre ayant connu une hausse de 40,68% tandis que les GIR 1 et 2 ont augmenté de 12,56%. Compte tenu du vieillissement de la population, ces chiffres devraient continuer à augmenter. Et si dans les prochaines années cette hausse concernera avant tout les populations classées en GIR 3 et 4, la forte augmentation du nombre de personnes de 85 ans et plus, plus vulnérables à la perte d'autonomie, devrait aussi avoir un impact notable sur le nombre de personnes classées en GIR 1 et 2.

Dans l'ensemble des communes de la Métropole, les bénéficiaires de l'APA diagnostiqués avec une forte perte d'autonomie sont moins nombreux que ceux ayant conservé pour partie leurs capacités motrices. Toutefois, la part de GIR 1 et 2 parmi les bénéficiaires de l'APA à domicile varie fortement selon les territoires ; leur proportion est généralement plus forte dans les communes du nord et de l'ouest de la Métropole que dans celles du sud et de l'est. À Limonest, Saint-Didier-au-Mont-d'Or et La-Tour-de-Salvagny, la part de GIR 1 et 2 dépasse les 30% (en étant respectivement de 30,88%, 31,25% et 31,43%), tandis que les communes de Givors, Vénissieux et Saint-Priest affichent un taux de GIR 1 et 2 inférieur à la moyenne (respectivement 19,55%, 19,86% et 20,25%). Il existe cependant quelques exceptions : ce taux est légèrement supérieur à la moyenne à Vaulx-en-Velin (21,9%) et supérieur à 29% à Rillieux-la-Pape (29,32%).

Nombre total de bénéficiaires de de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie à domicile (au 31 décembre 2016)

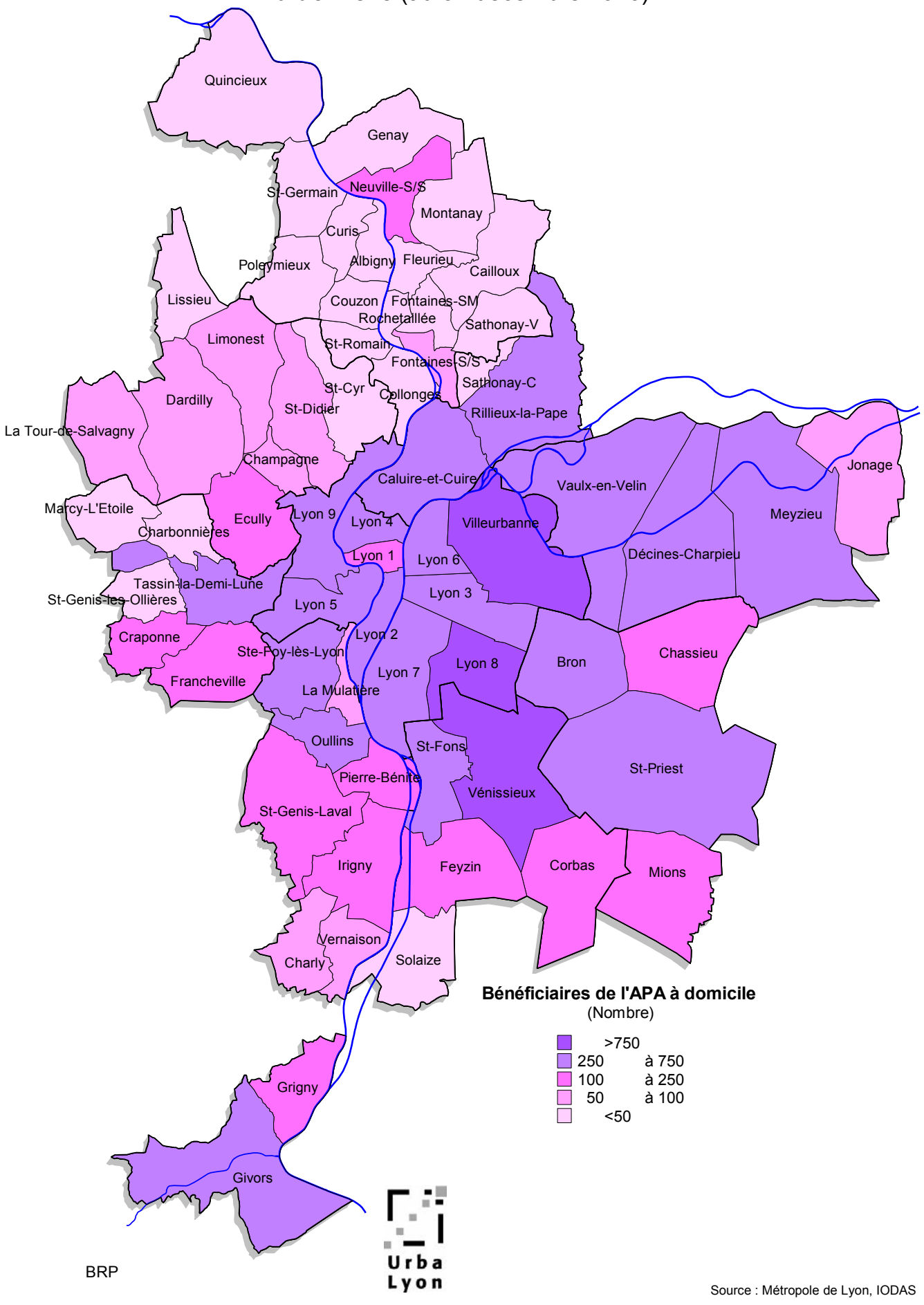

Nombre total de bénéficiaires de de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie à domicile (GIR 3 et 4 au 31 décembre 2016)

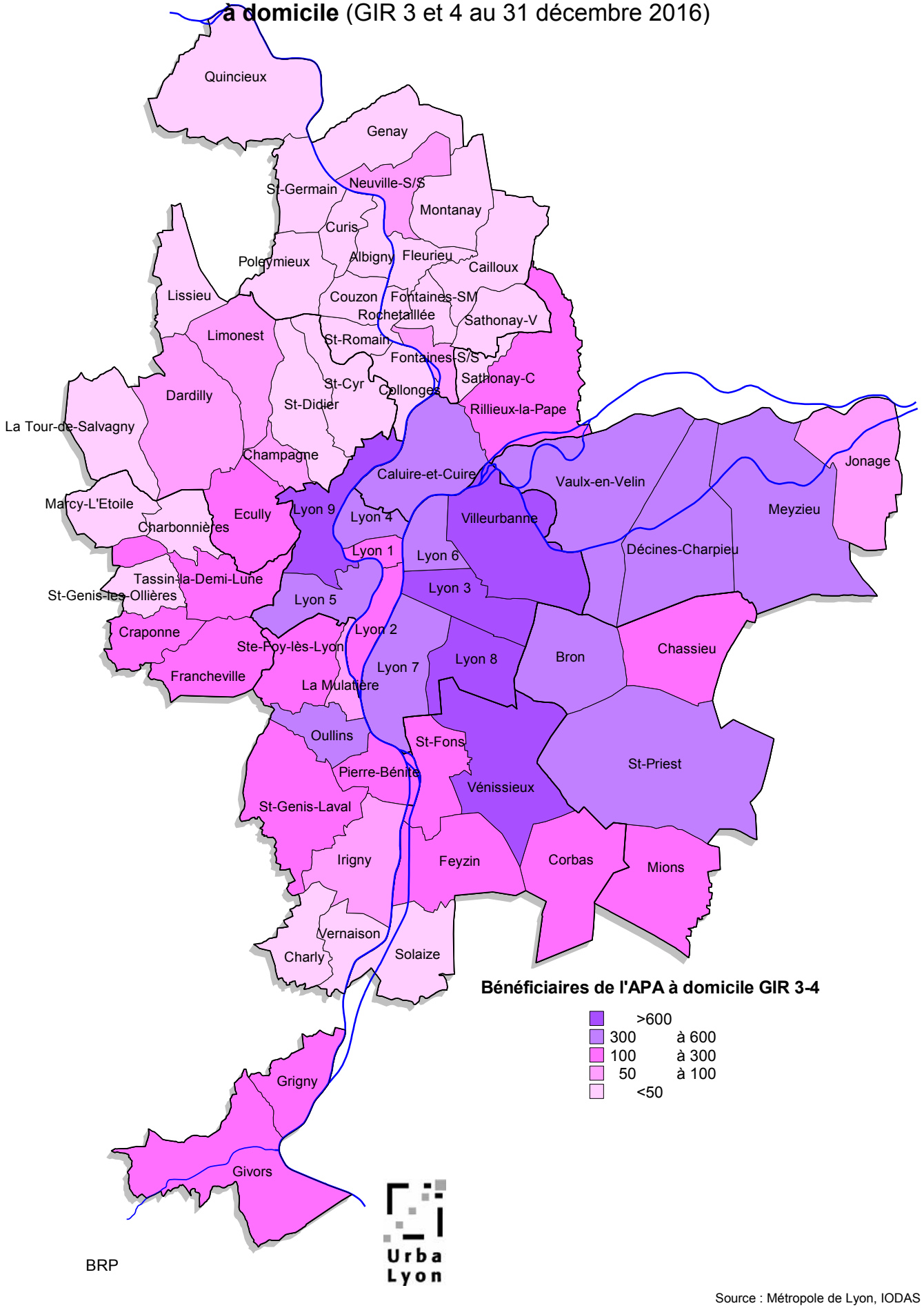

Source : Métropole de Lyon, IODAS

Nombre total de bénéficiaires de de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie à domicile (GIR 1 et 2 au 31 décembre 2016)

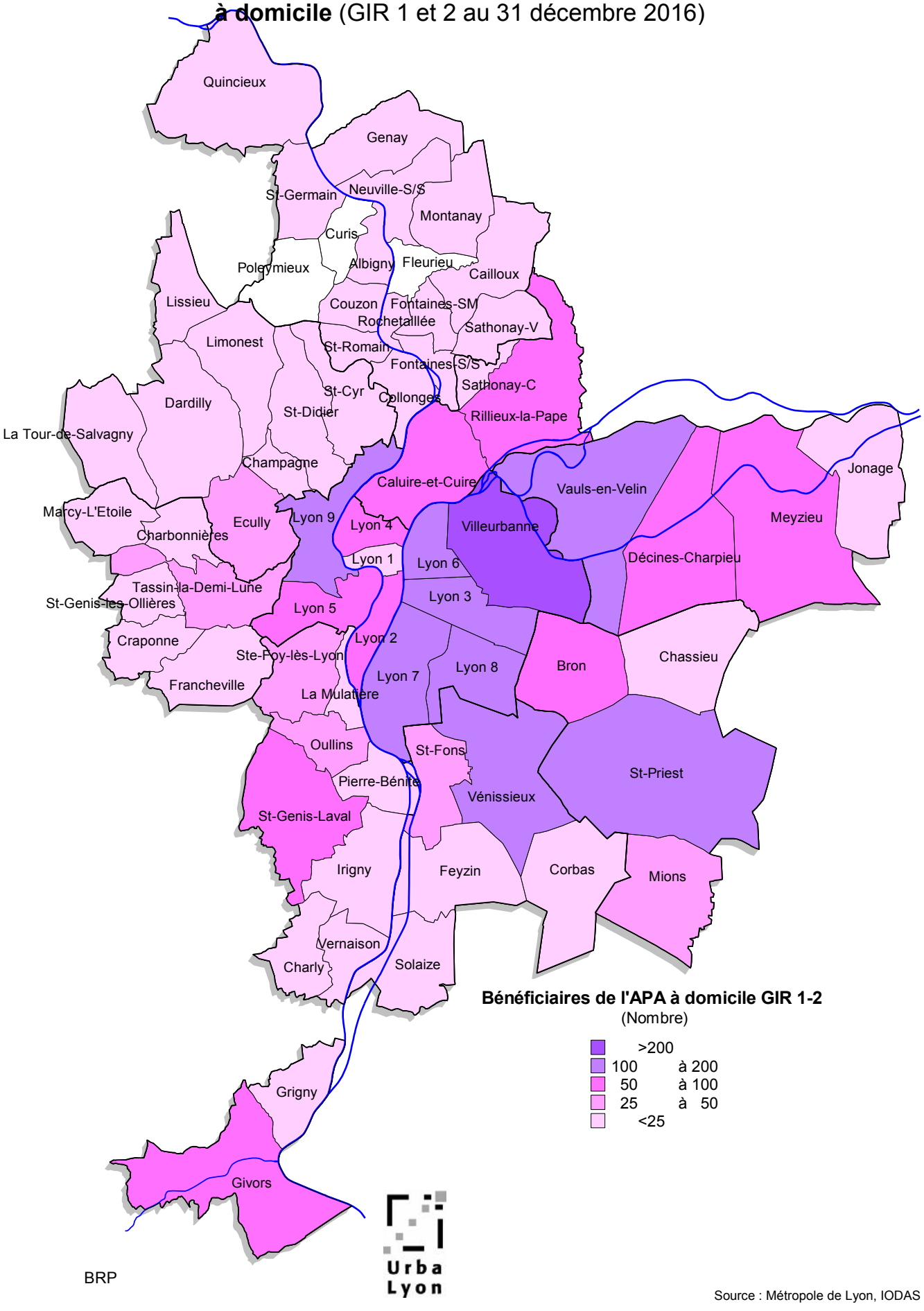

BRP

Urba Lyon

Source : Métropole de Lyon, IODAS

Nombre de bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement

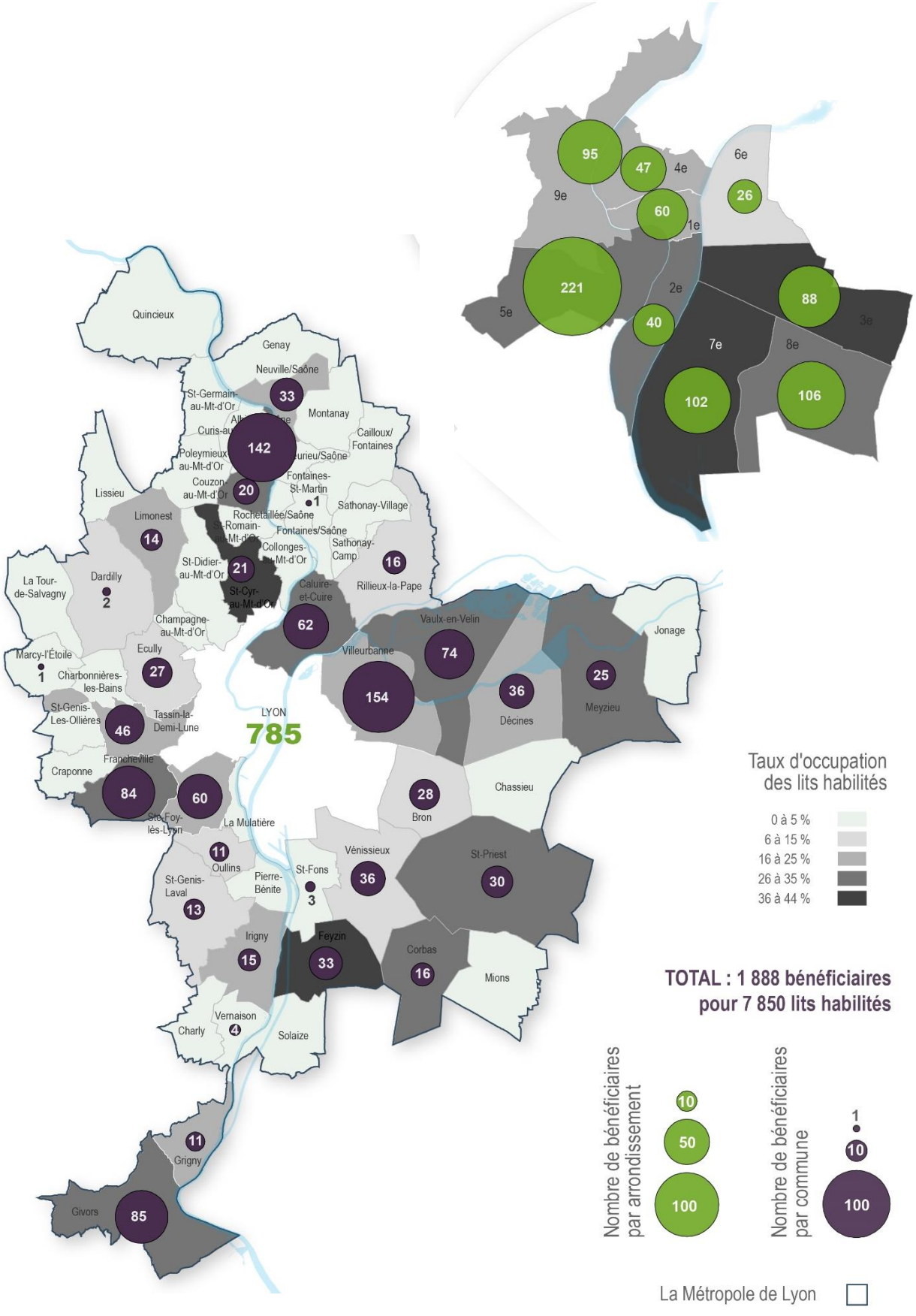

Source : Métropole de Lyon

Le handicap renforcé par la précarité socio-économique

En 2016, 26 241 bénéficiaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), 1424 de l'Allocation Compensatrice de Tierce Personne (ACTP), 7 328 de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et 6 055 de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) vivent sur le territoire métropolitain. En 2013, cela représentait 5,94 bénéficiaires de l'ACTP ou de la PCH pour 1 000 habitants, 28,31 bénéficiaires de l'AAH pour 1 000 habitants de 20 ans et plus, et 14,87 bénéficiaires de l'AEEH pour 1 000 jeunes de 0 à 19 ans. Ces dernières chiffres ont connu de fortes augmentations : entre 2011 et 2016, le nombre de bénéficiaires de l'AAH a augmenté de 15,72% et celui des bénéficiaires de l'AEEH de 83,98%. Seul le nombre de bénéficiaires de l'ACTP tend à diminuer, avec une baisse de 25,39% sur la même période : mais cette baisse s'explique avant tout par le remplacement progressif de l'ACTP par la PCH depuis 2006. Sachant que le nombre de bénéficiaires de la PCH a augmenté de 41,27%, le taux de variation du nombre de bénéficiaires de la PCH ou de l'ACTP est de +16,26%.

Les prestations à destination des personnes handicapées étant conditionnées par les ressources économiques des bénéficiaires, il existe une forte corrélation entre la part de bénéficiaires de chacune de ces prestations et le taux de pauvreté des territoires. Encore une fois, un clivage entre la moitié nord-ouest et la moitié sud-est du territoire se dessine. Ainsi, concernant la somme des effectifs des bénéficiaires de l'ACTP et de la PCH, on peut remarquer qu'à population comparable, les communes d'Écully et Francheville comptent respectivement 4,67 et 3,4 bénéficiaires de ces prestations pour 1 000 habitants, contre 7,73 à Saint-Fons. Il en va de même pour l'AAH et l'AEEH, où l'on retrouve parmi les communes comptant les plus importantes proportions de bénéficiaires de ces prestations des communes comme Givors, Vaulx-en-Velin ou Saint-Fons.

Zoom

La Maison départementale et métropolitaine des personnes handicapées (MDMPH)

La MDMPH est un guichet unique pour accueillir les personnes handicapées et leur entourage, les informer et évaluer leurs besoins. C'est un service commun à la Métropole et au Département du Rhône. Elle permet de faciliter leurs démarches dans **l'accès à leurs droits**. Elle assure la coordination des différentes équipes, composées de gestionnaires administratifs, médecins (généralistes ou spécialisés), assistant(e)s sociales, psychologues, référent(e)s insertion professionnelle, ergothérapeutes.

La MDMPH s'appuie pour ses missions sur le réseau des Maisons de la Métropole.

Nombre de bénéficiaires de l'Allocation Compensatrice de Tierce Personne (ACTP) ou de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH)

(31 décembre 2016)

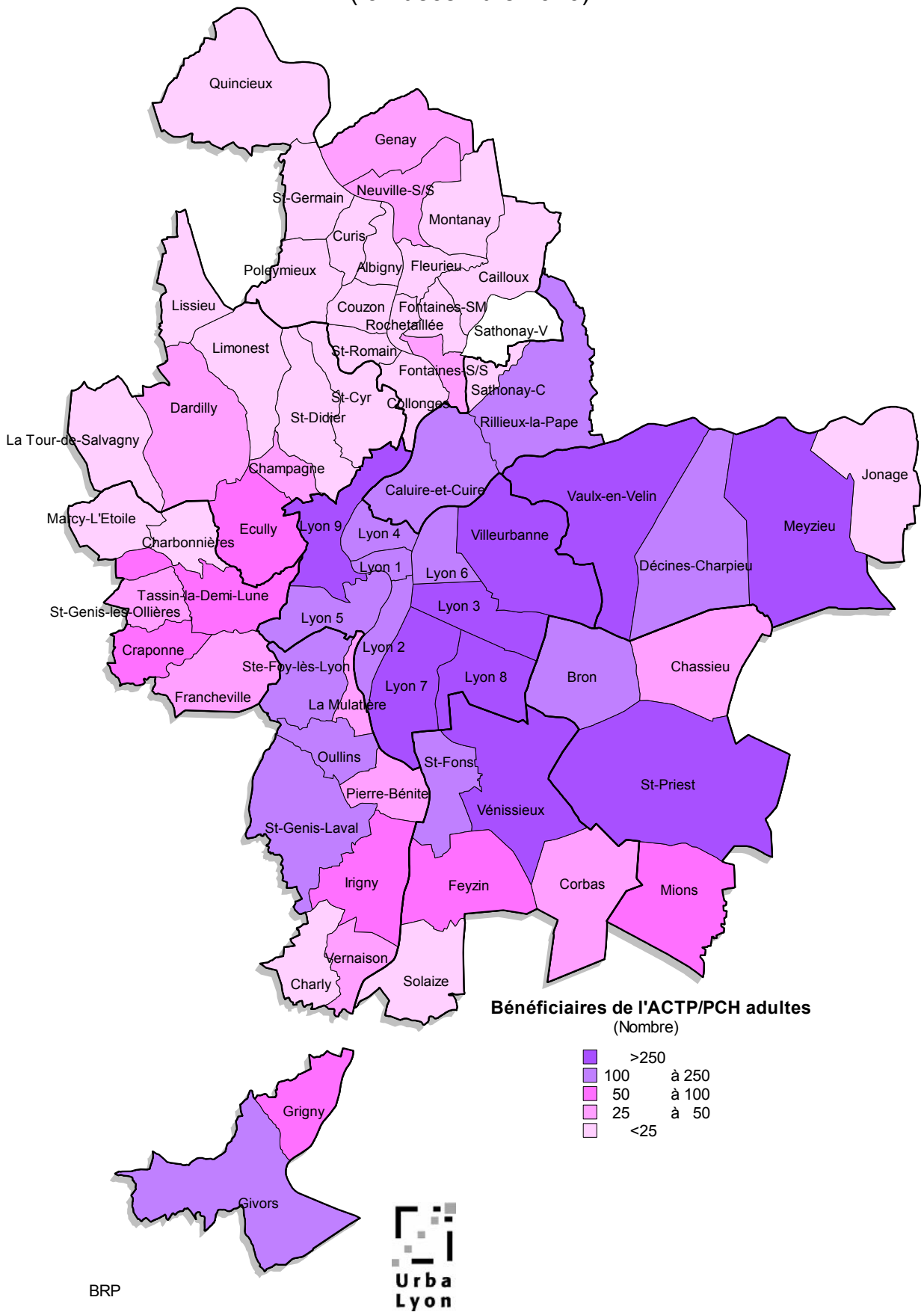

Source : Métropole de Lyon, IODAS

Nombre de bénéficiaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)

(31 décembre 2016)

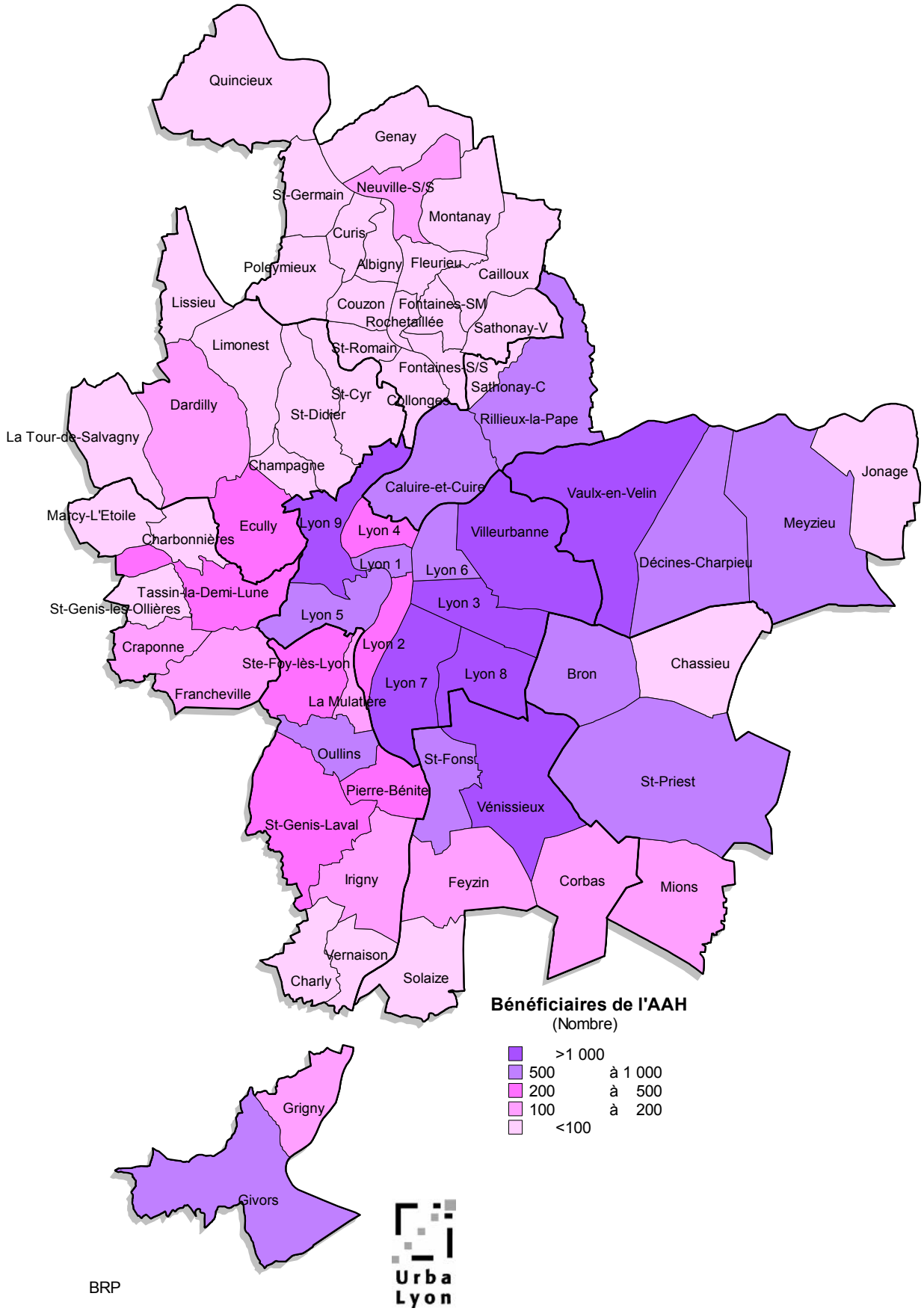

Source : Métropole de Lyon, IODAS

Nombre de bénéficiaires de l'Allocation de l'Education de l'Enfants Handicapé (**EEH** - 31 décembre 2016)

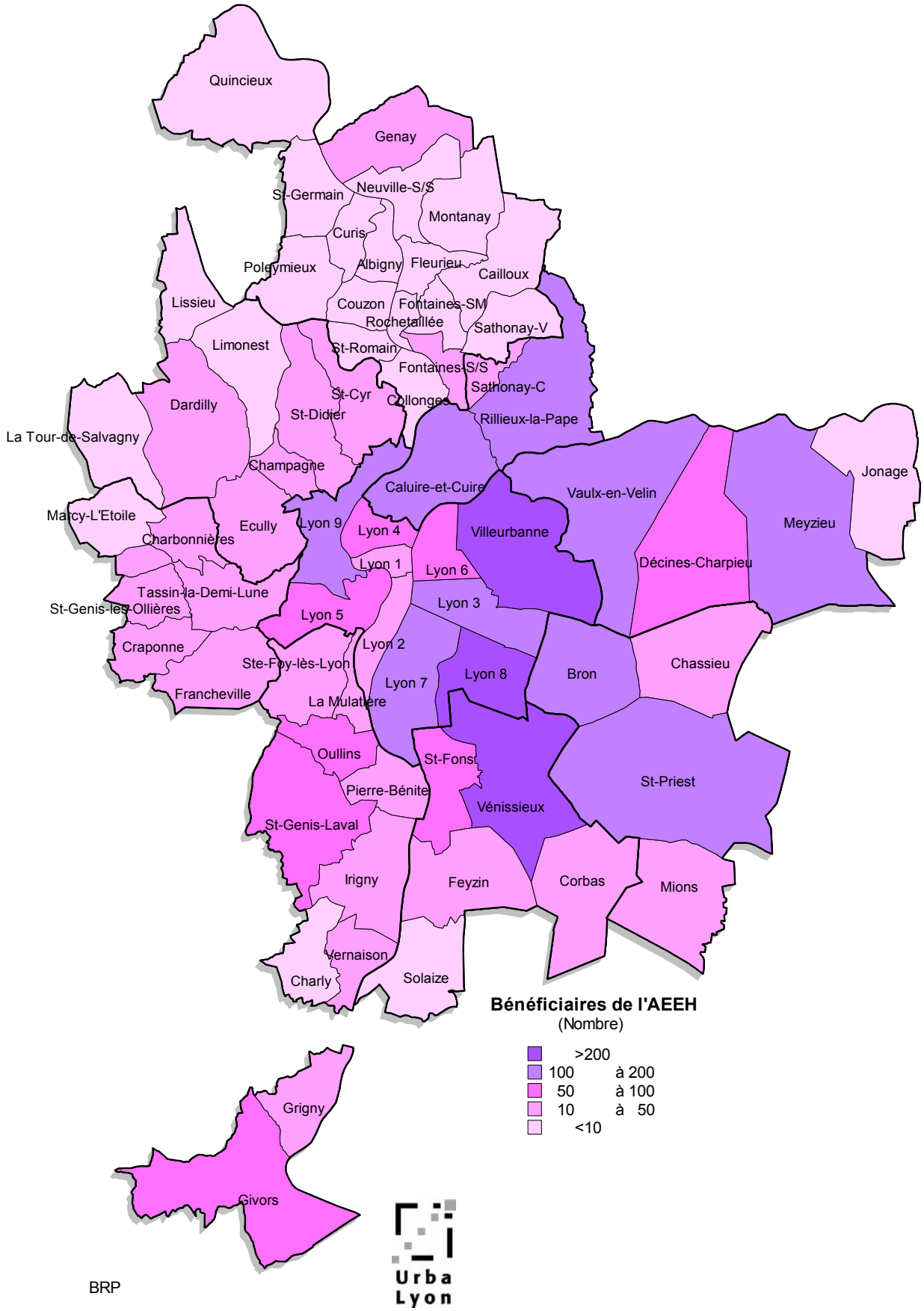

Source : Métropole de Lyon, IODAS

Les services à domicile

Au 31 mars 2017, 191 Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) sont soit agréés soit autorisés sur le territoire métropolitain. Ce chiffre est relativement stable depuis 2015, et plus de 57% des SAAD ont eu leur première autorisation ou leur premier agreement il y a plus de 5 ans.

En matière de répartition sur le territoire, la majorité des SAAD se situent sur la CTM Centre : 58% d'entre eux se situent sur les communes de Lyon ou de Villeurbanne. Il est cependant difficile d'en tirer des conclusions, le périmètre d'activité étant variable d'une structure à l'autre.

S'agissant des publics pris en charge, près de 85% des SAAD s'adressent tant aux personnes âgées qu'à celles en situation de handicap. Seules 23 structures destinent exclusivement leurs services aux personnes âgées, et 6 exclusivement aux personnes en situation de handicap.

Concernant la forme juridique, le secteur marchand domine nettement le paysage métropolitain, la part des SAAD appartenant au secteur privé lucratif étant de 63.4%, contre 29.8% pour le secteur associatif et 6.8% pour le secteur public. Il y a peu de différences entre ces structures s'agissant des publics pris en charge ; la prise en charge simultanée des PA et des PH est majoritaire tant dans le secteur marchand que dans les secteurs associatifs et publics. Par contre, de nettes différences existent s'agissant des modes d'intervention : si 92% des SAAD publics sont exclusivement prestataires, ce n'est le cas que pour 64% des SAAD appartenant au secteur privé lucratif, et 49% des SAAD associatifs. 7% des SAAD associatifs sont exclusivement mandataires.

Source : Métropole, DVAD

Localisation des services d'aide à domicile et des services de soins infirmiers à domicile

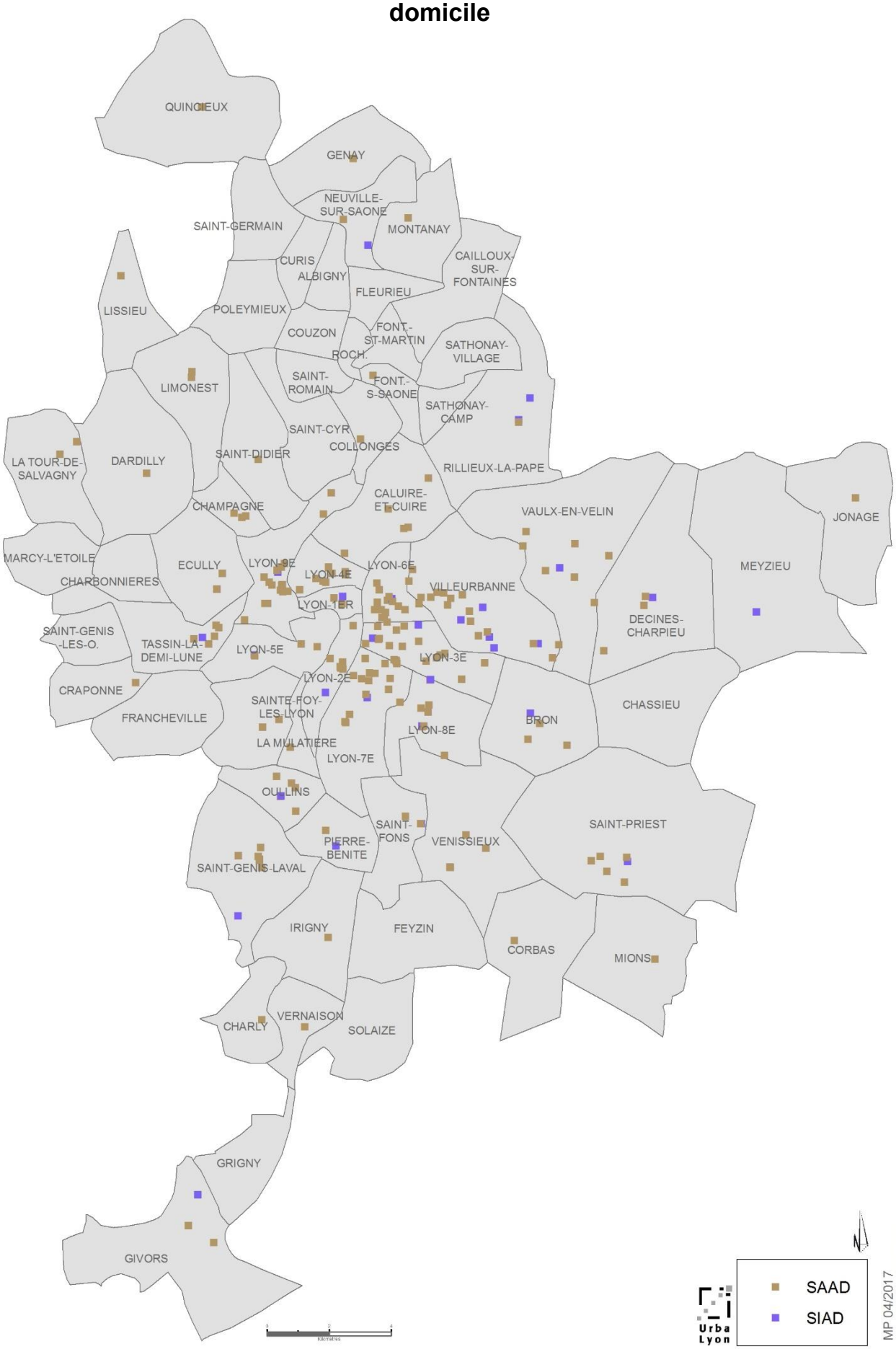

Situation des établissements et services pour personnes âgées et personnes en situation de handicap

Sur le territoire de la Métropole de Lyon, 185 établissements d'hébergement pour personnes âgées proposent 12 911 places. Ces établissements offrent des formes d'accueil diversifiées correspondant à la diversité des besoins et attentes des personnes âgées et de leurs aidants. Ils se répartissent entre les résidences autonomie, qui proposent un logement à des personnes âgées encore autonomes avec certains services collectifs, et les établissements médicalisés (EHPAD, USLD) qui accueillent des personnes âgées dépendantes nécessitant des soins constants. On compte 9 316 places médicalisées, soit 61% de l'offre. Afin d'aider au maintien à domicile et de soutenir les aidants, deux types d'offre en établissement existent : l'hébergement temporaire et l'accueil de jour. L'hébergement temporaire proposé dans les établissements permet à une personne âgée d'être hébergée de quelques jours à 3 mois et les places d'accueil de jour permettent aux personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer de participer à la journée ou sur une demi-journée à des activités collectives.

Sur le secteur du handicap, la Métropole dispose de 4 023 places dont 2 613 d'hébergement et 1 410 en services. Elles sont réparties entre 131 établissements ou services, gérés par 30 gestionnaires. Il existe différentes typologies d'établissements et services, chacune de ces structures accueille des publics différents en fonction du type de handicap, mental, psychique, moteur, sensoriel, somatique. Les établissements se répartissent principalement entre les centres d'accueil de jour, les foyers d'hébergement pour travailleurs handicapés, les foyers de vie, les foyers d'accueil médicalisé et les maisons d'accueil spécialisé. Les places en services sont en services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS), services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH)

Etablissements proposant une offre de répit
En accueil de jour ou en hébergement temporaire

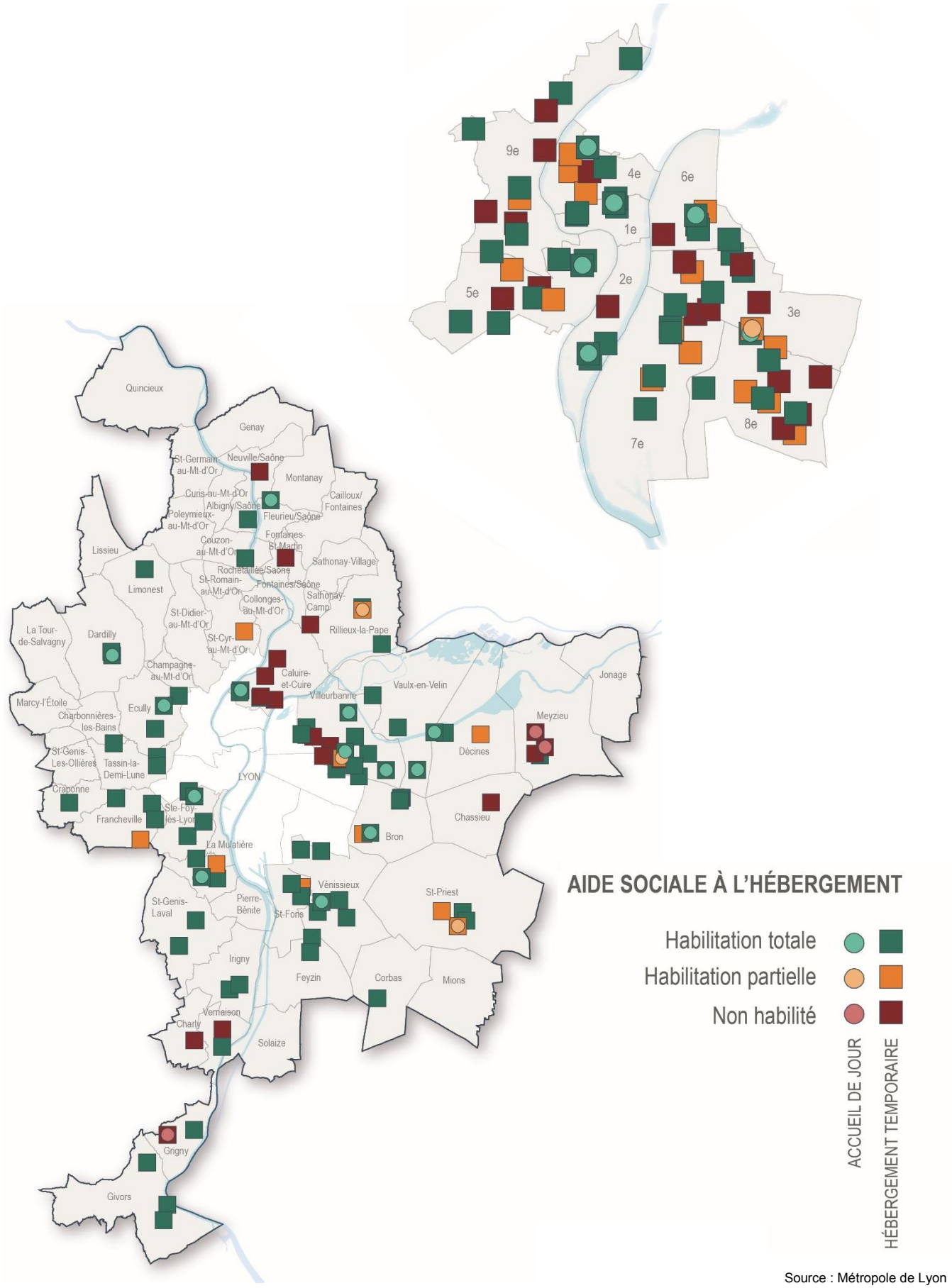

Source : Métropole de Lyon

Etablissements non médicalisés accueillant des personnes âgées

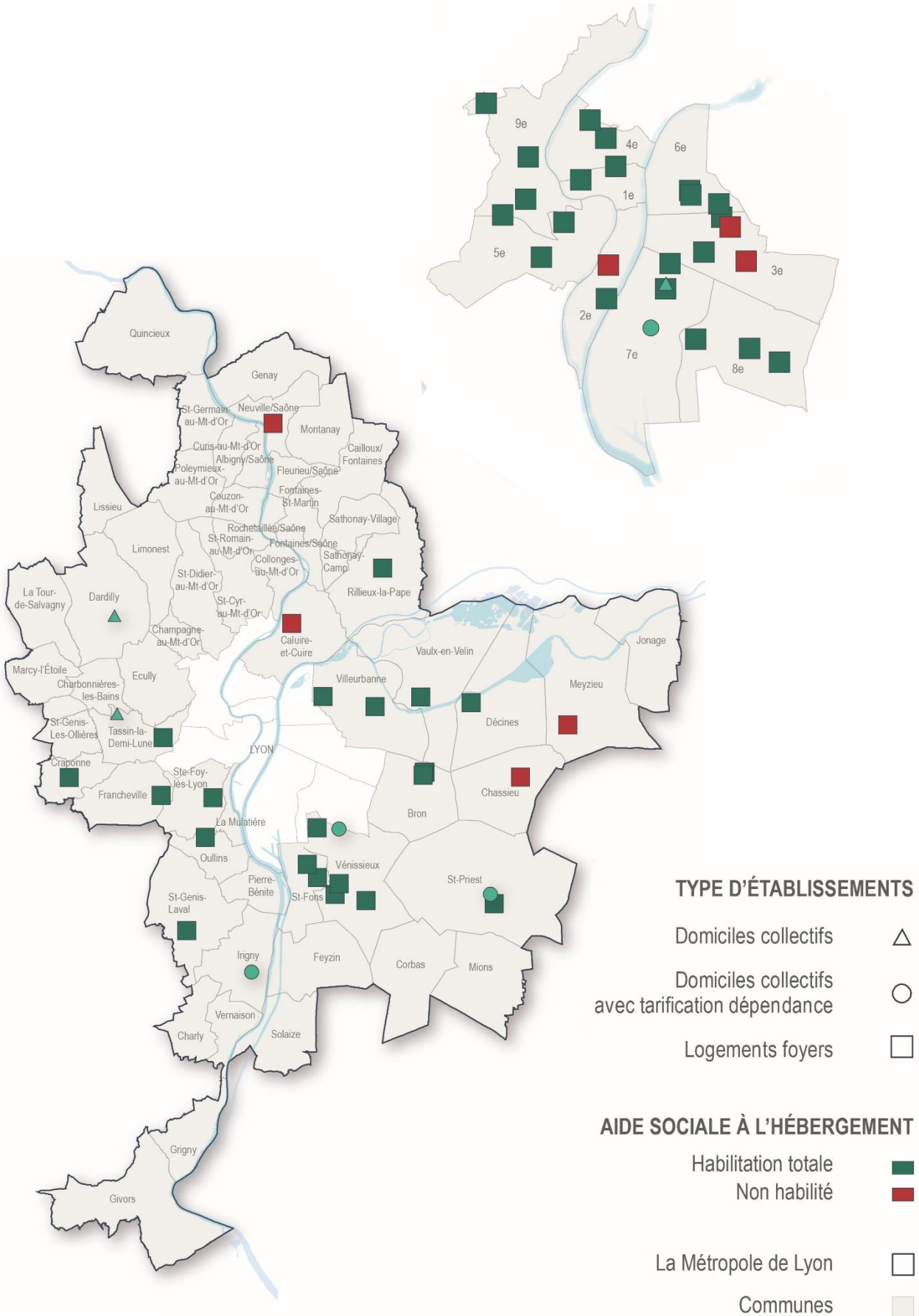

Source : Métropole de Lyon

Etablissements médicalisés accueillant des personnes âgées

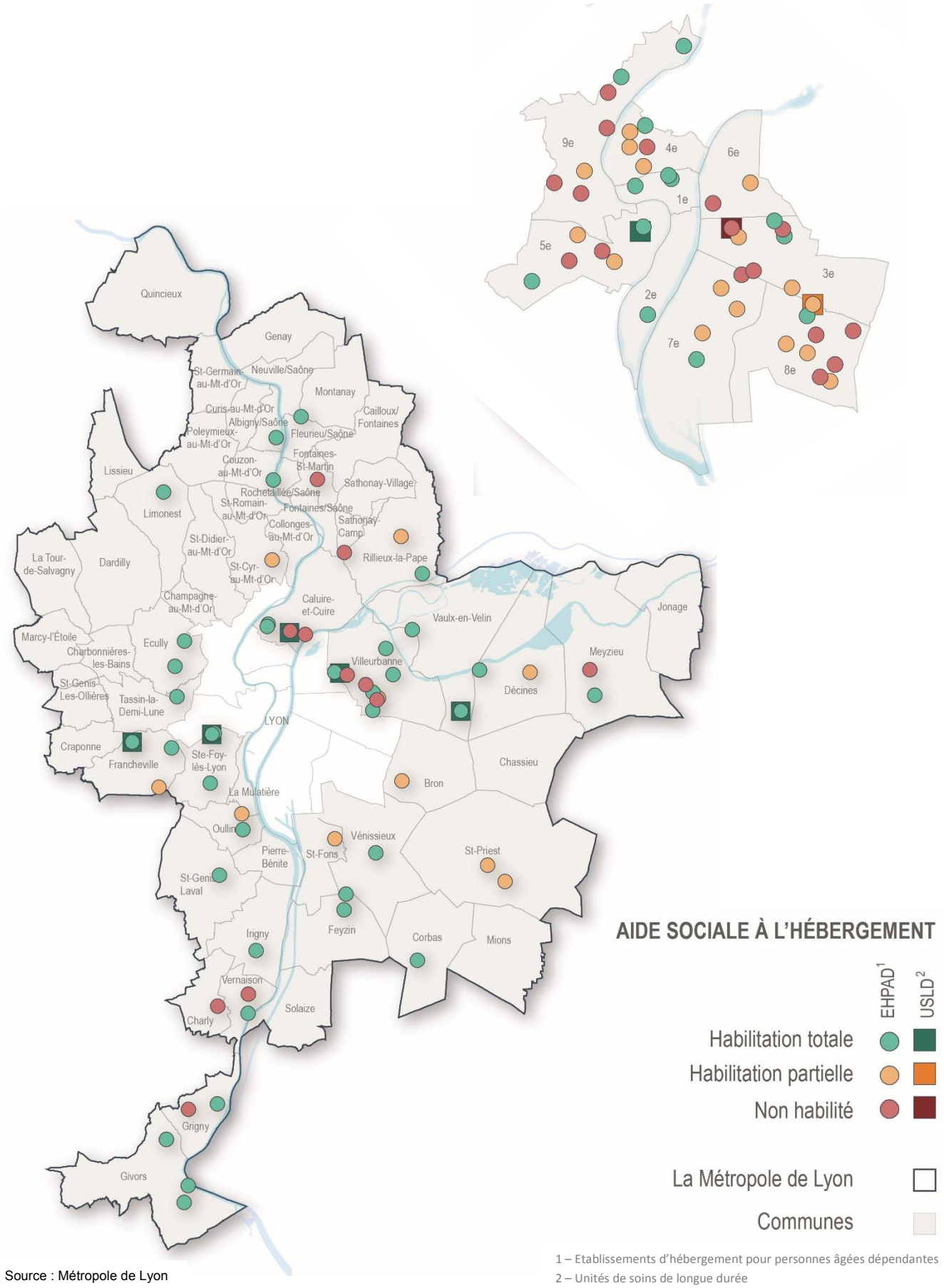

1 – Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
2 – Unités de soins de longue durée

Source : Métropole de Lyon

Localisation des établissements par type de handicap

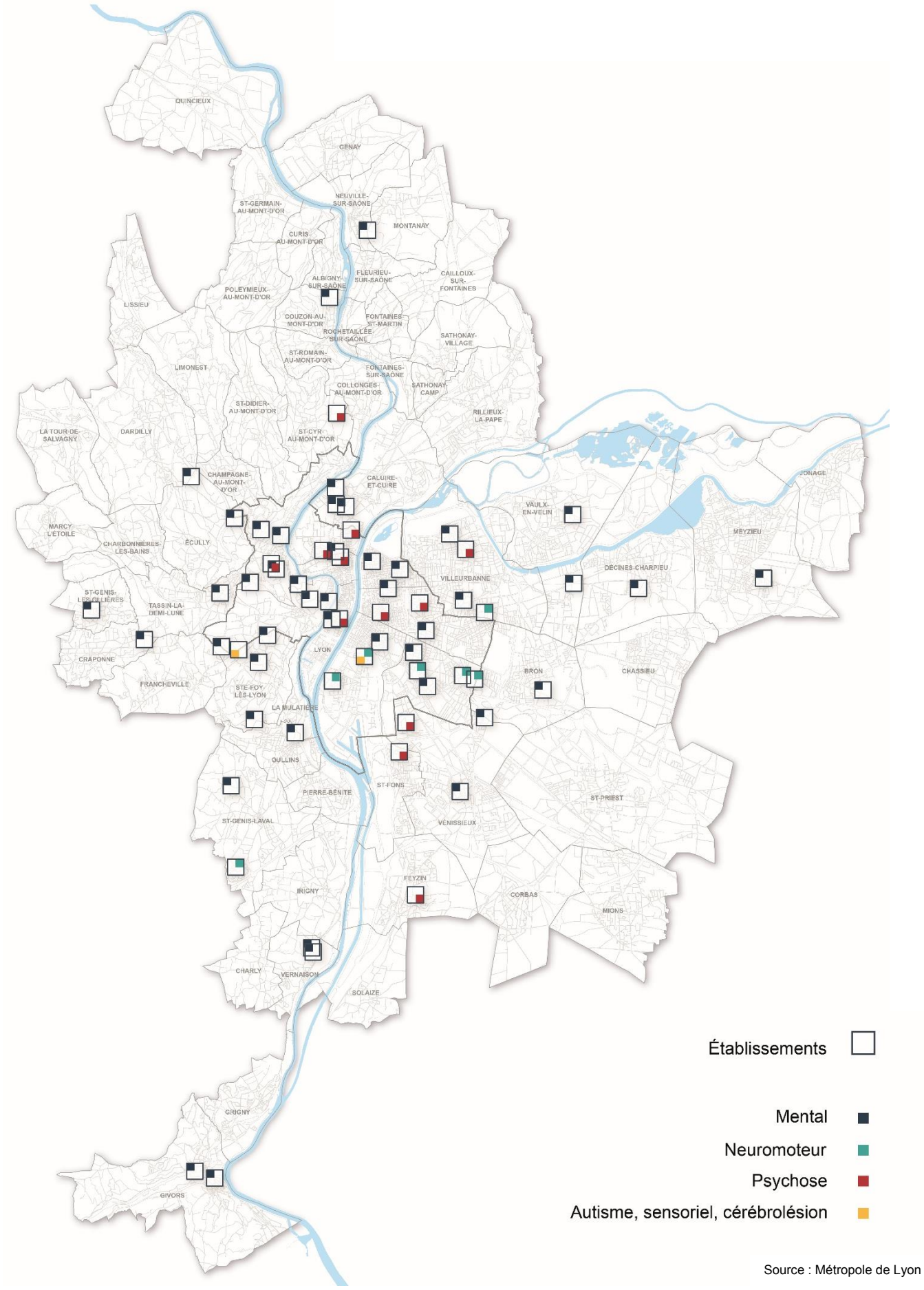

Source : Métropole de Lyon

Localisation des établissements assurant un service d'accueil de jour

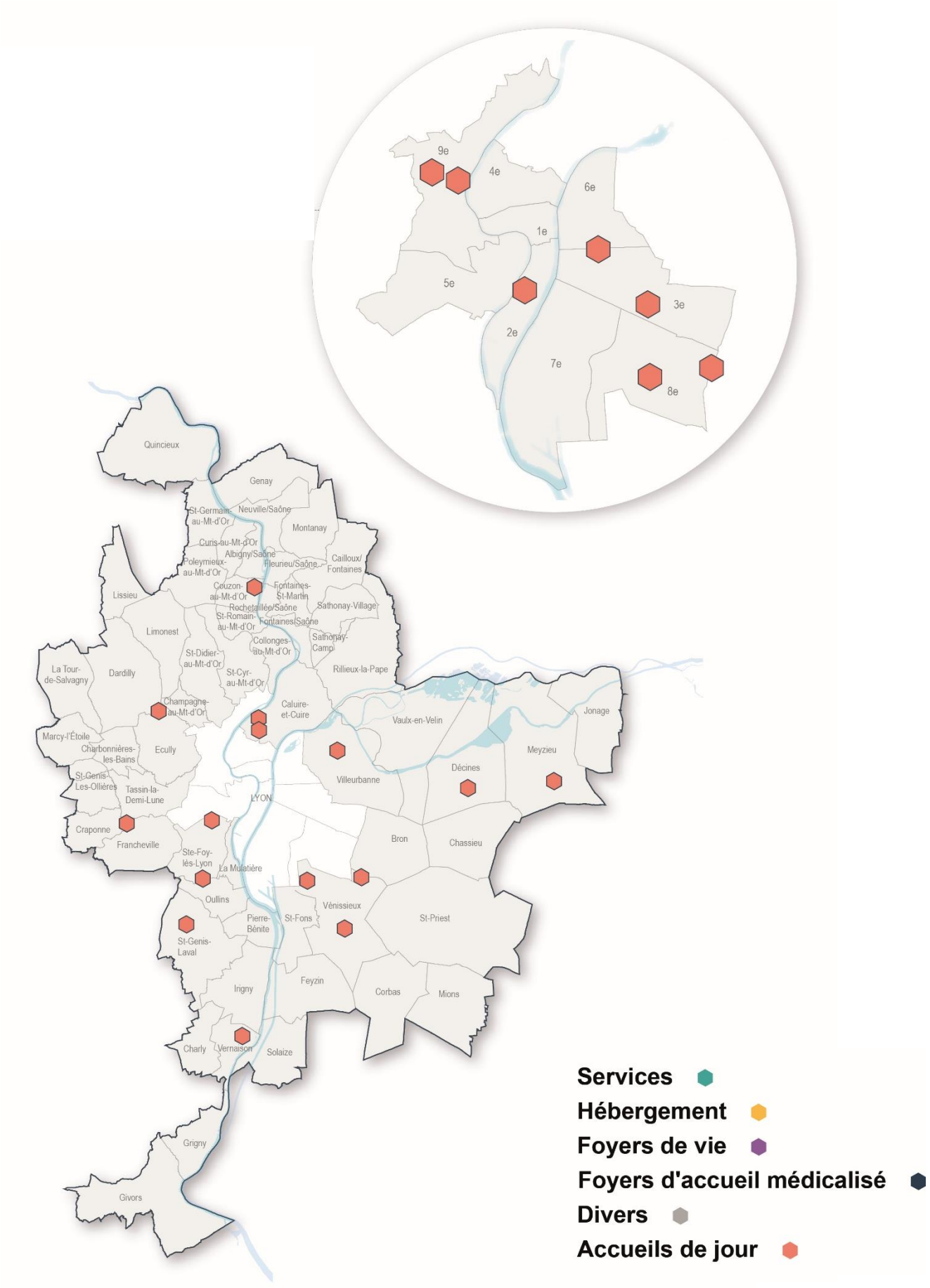

Source : Métropole de Lyon

Localisation des Services d'accompagnement à la Vie Sociale et des Services d'Accompagnement Médico-Sociaux pour Adultes Handicapés

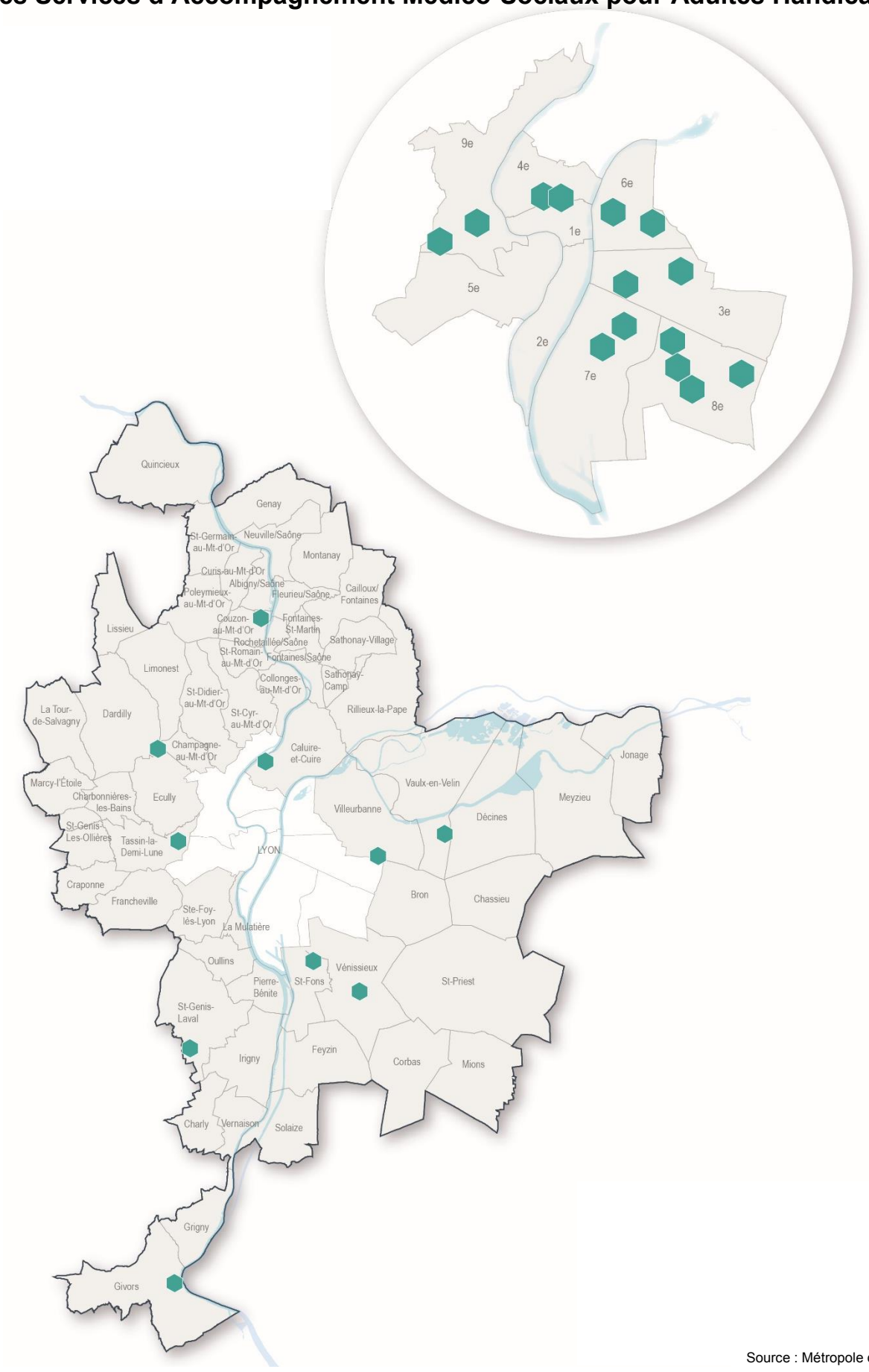

Source : Métropole de Lyon

Localisation des hébergements pour adultes handicapés

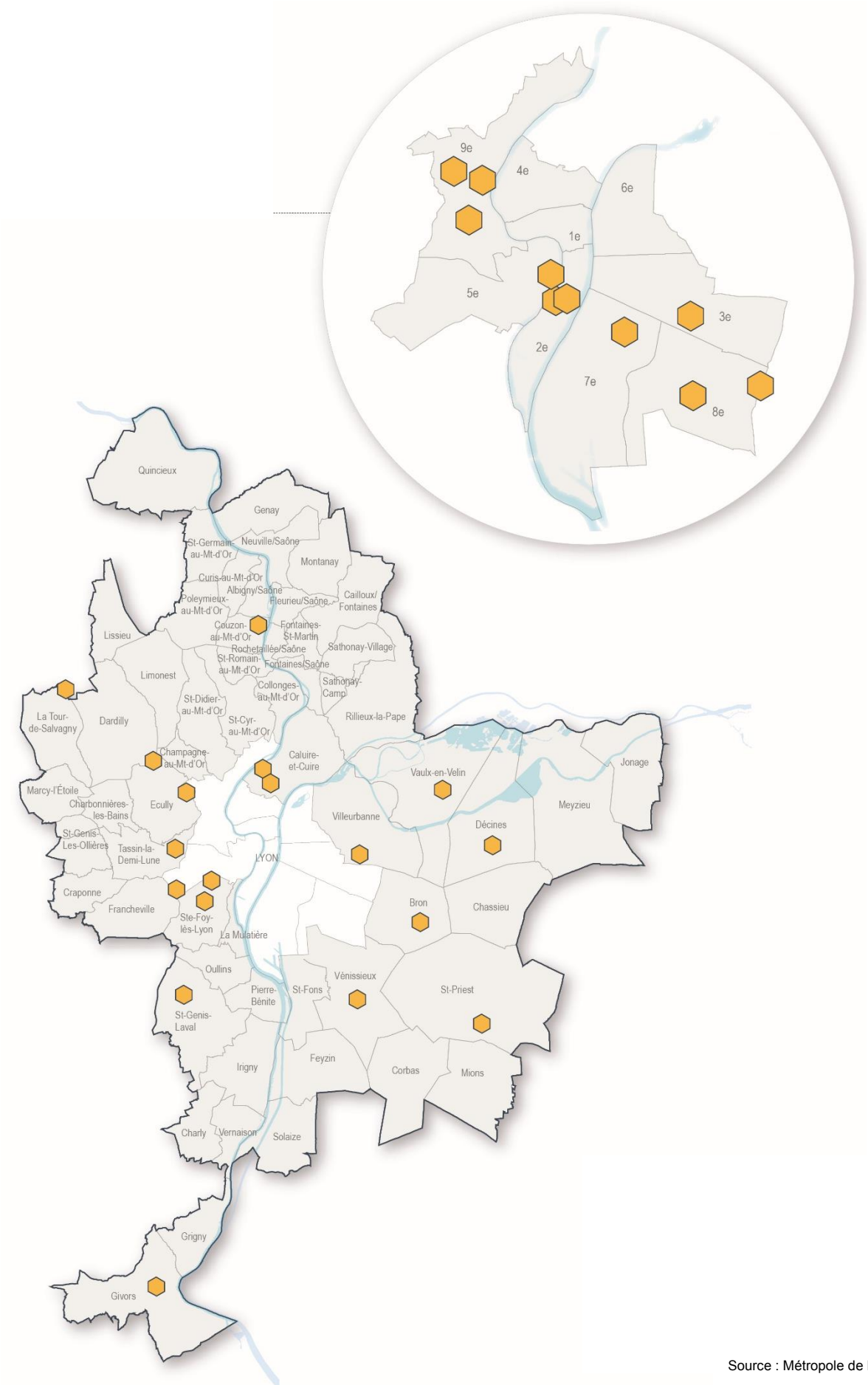

Source : Métropole de Lyon

Localisation des foyers de vie pour adultes handicapés

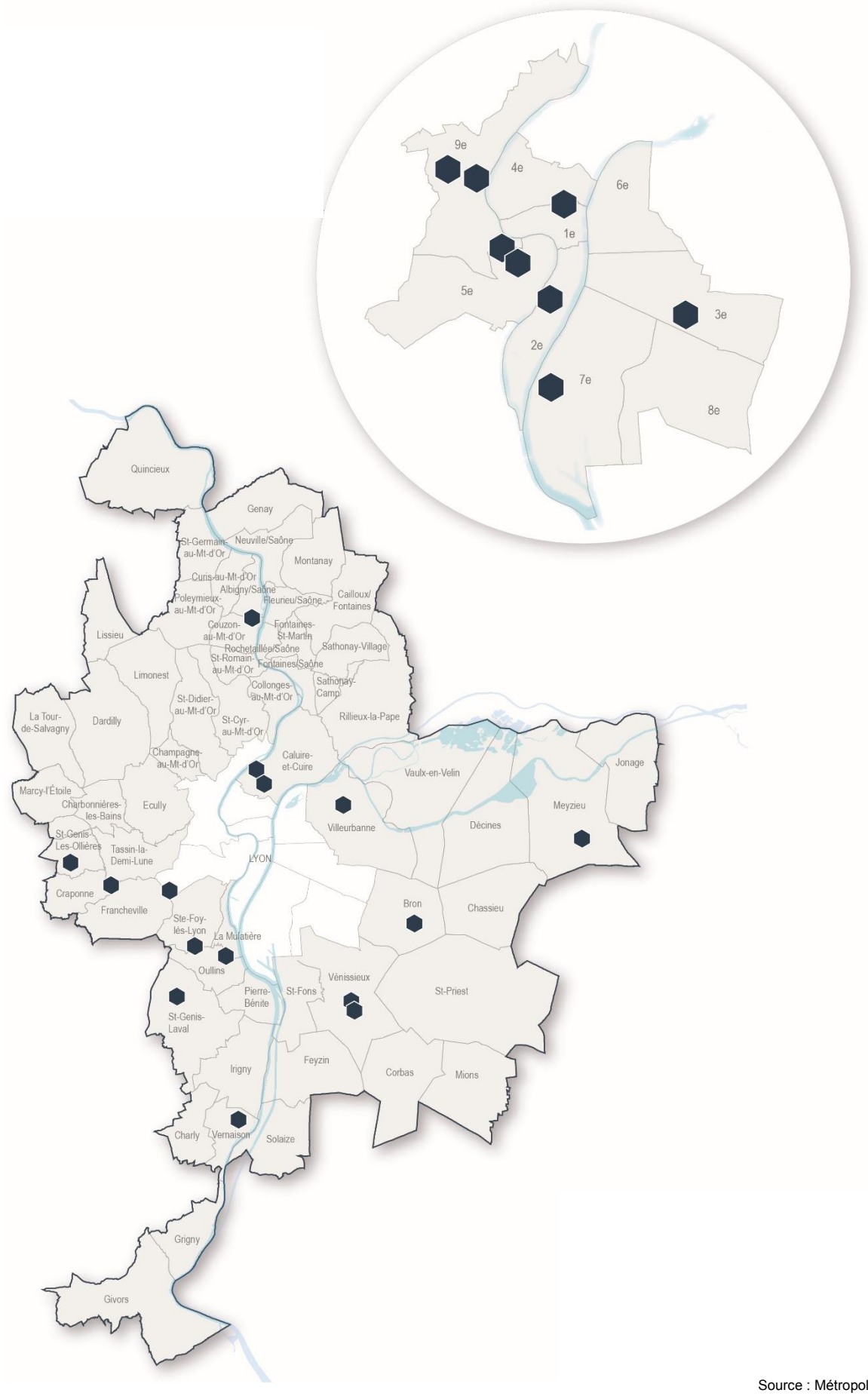

Source : Métropole de Lyon

Localisation des foyers d'accueil médicalisé pour adultes handicapés

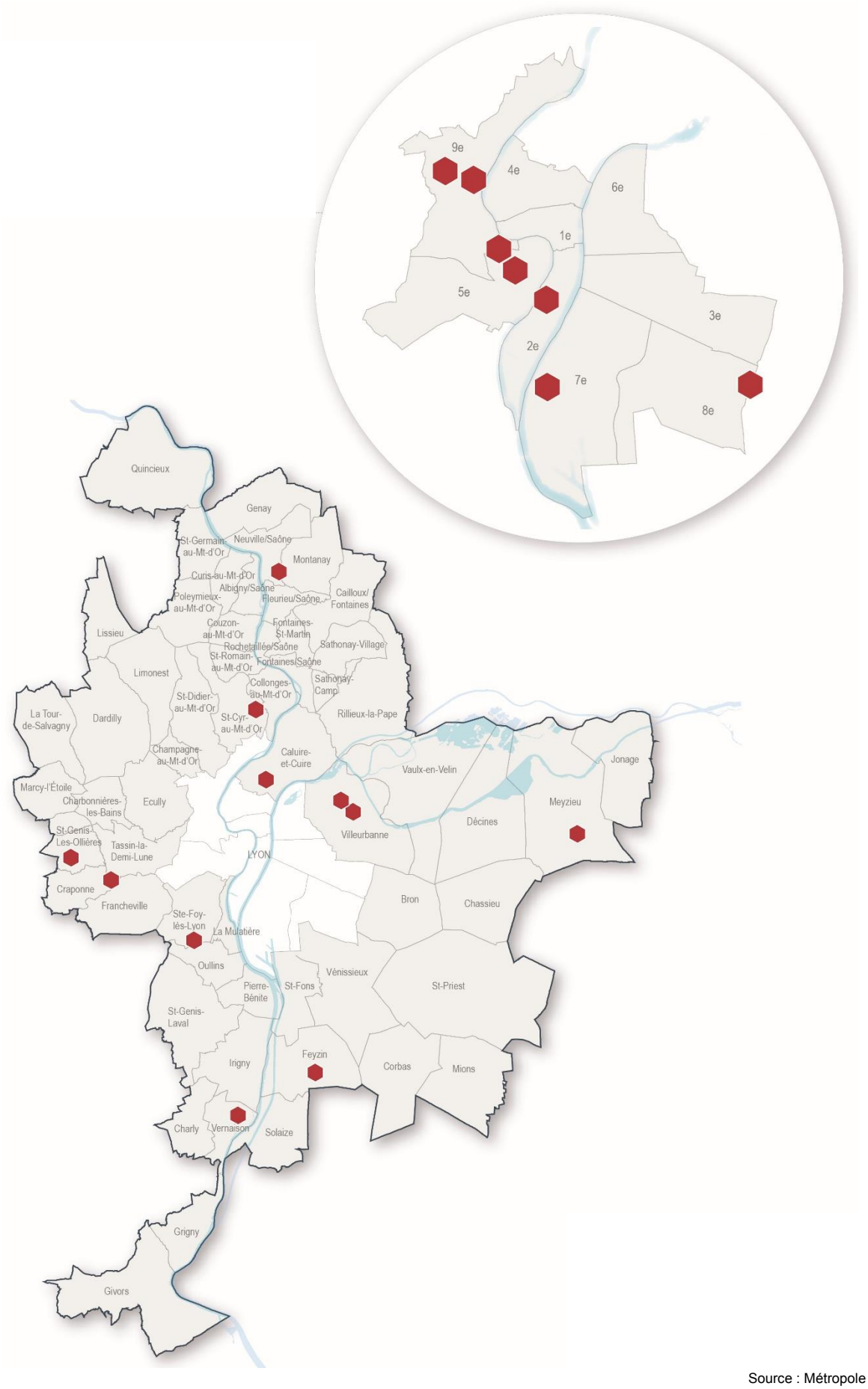

Source : Métropole de Lyon

Lexique des acronymes et des abréviations

AAH : Allocation Adulte Handicapé
ACTP : Allocation Compensatrice de Tierce Personne
AEA : Assistance Éducative Administrative
AEEH : Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé
AEMO : Action Éducative en Milieu Ouvert
APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie
ASSMAT : Assistant Maternel
ASSFAM : Assistant Familial
BEM : Bilan en École Maternelle
CAF : Caisse d'Allocation Familiale
CTM : Conférence Territoriale des Maires
DNB : Diplôme National du Brevet
DSDS : Direction du Développement Social et De la Santé
FJT : Foyer Jeunes Travailleurs
GIR : Groupe Iso-Ressource
HLM : Habitation à Loyer Modéré
INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques
IP : Informations préoccupantes
ITEP : Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique
MAPTAM : Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles
MECS : Maison d'Enfant à Caractère Social
MEPPE : Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie
MIE : Mineurs Isolés Etrangers
PA : Personne Âgée
PCH : Prestation de Compensation du Handicap
PH : Personne Handicapée
PIB : Produit Intérieur Brut
PMI : Protection Maternelle et Infantile
PMS : Projet Métropolitain des Solidarités
RPLS : Répertoire du Logement Locatif des Bailleurs Sociaux
RSA : Revenu de Solidarité Active
SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
SAPMN : Service d'Accompagnement Personnalisé en Milieu Naturel
SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
SRU : Loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain
TISF : Technicien d'Intervention Sociale et Familiale

Ce travail a été réalisé en parallèle au Projet Métropolitain des Solidarités et sera reversé à l'observatoire métropolitain des solidarités.

Directrice de publication
Anne-Camille Veydarier (Métropole de Lyon)

Coordination de la démarche et relations aux experts
Patrick Lopez (Métropole de Lyon)

Rédaction et analyse
Patrick Lopez, Sabine Vialleton, Marie Durousset-tillet (Métropole de Lyon)
Bastien Pereira-Besteiro (CNRS)

Cartographies d'étude
Bastien Pereira-Besteiro (CNRS)

Mise en œuvre du document final
Patrick Brun (Agence d'urbanisme)

Cartographies finales
Patrick Brun, Philippe Capel, Maxence Prouvot (Agence d'urbanisme)
Dinsi-service géomatique et données métropolitaines,
coordonné par Laurence Martinez (Métropole de Lyon)

Traitements statistiques
Patrick Brun, Laetitia Rissoan, Lavinia Vitale (Agence d'urbanisme)
Corinne Bianchi, Hervé Perrier, Giada Ravet (Métropole de Lyon)
Bastien Pereira-Besteiro (CNRS)

Mise en page
Marie-Pierre Ruch (Agence d'urbanisme)

Crédit photographique
Laurence Danière 2012 (p. 16, 58 et 70)
Thierry Fournier (p. 32 et 88)
Fotolia (p. 106)
Métropole de Lyon, Jacques Léone (p. 44)

Etude réalisée en collaboration avec

Centre Max Weber

Agence d'**Urba**nisme
aire métropolitaine **Lyon**naise

Tour Part-Dieu, 23e étage
129 rue Servient - 69326 Lyon Cedex 03
Tél. 04 81 92 33 00 - Fax 04 81 92 33 10
www.urbalyon.org

Métropole de Lyon, Etat, Département du Rhône, Sépal, Sytral, Région Auvergne Rhône-Alpes,
Epora, Pôle métropolitain, Communautés d'agglomération de la Porte de l'Isère, du Bassin d'Annonay,
du Pays Viennois, Communautés de communes de l'Est Lyonnais,de la Vallée du Garon,
des Vallons du Lyonnais, du Pays de l'Arbresle, du Pays de l'Ozon, du Pays Mornantais,
Communes de Bourgoin-Jallieu, Lyon, Tarare, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Villeurbanne,
Syndicats mixtes des Scot de l'Ouest Lyonnais, de la Boucle du Rhône en Dauphiné, de la Dombes,
des Monts du Lyonnais, des Rives du Rhône, du Beaujolais, du Nord-Isère, du Val de Saône-Dombes,
Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, Chambre de commerce et d'industrie Lyon
Métropole, Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône, Caisse des dépôts et consignations,
Grand Lyon Habitat, Lyon Métropole Habitat, Opac du Rhône,
Syndicat mixte de transports pour l'aire métropolitaine lyonnaise,
Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du Grand Parc Miribel Jonage

Directeur de la publication : **Damien Caudron**
Référent : **Patrick Brun** 04 81 92 33 26 p.brun@urbalyon.org
Infographie : Agence d'urbanisme